



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

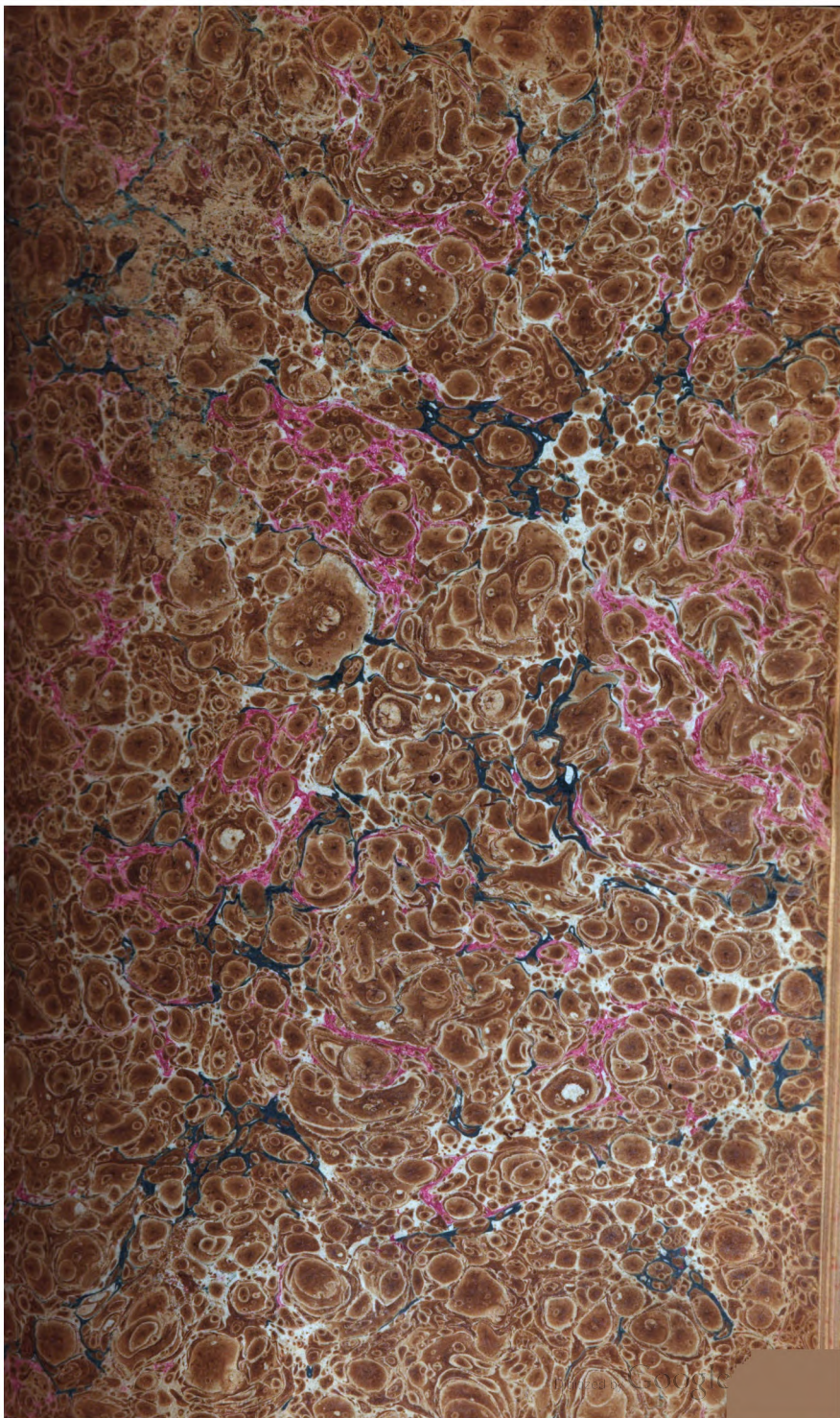
Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



UNIVERSIDAD COMPLUTENSE



5320573689



D 52842

TRAITÉ
D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

TOME II.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.

TRAITÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE,

OU

SIMPLE EXPOSITION

DE LA MANIÈRE DONT SE FORMENT, SE DISTRIBUENT
ET SE CONSOMMENT LES RICHESSES;

SECONDE ÉDITION

ENTIÈREMENT REFONDUE ET AUGMENTÉE D'UN ÉPITÔME DES
PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE :

PAR JEAN-BAPTISTE SAY, ex-membre du Tribunal.

TOME SECOND.

A PARIS,

CHEZ ANTOINE-AUGUSTIN RENOUARD,

RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS, N° 55.

M. DCCC. XIV.

TRAITÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE,

OU

SIMPLE EXPOSITION

DE LA MANIÈRE DONT SE FORMENT, SE DISTRIBUENT
ET SE CONSOMMENT LES RICHESSES.

LIVRE SECOND.

DE LA DISTRIBUTION DES RICHESSES.

CHAPITRE PREMIER.

Des fondemens de la Valeur des choses.

DANS le Livre qui précède, j'ai expliqué aussi nettement qu'il m'a été possible, les principaux phénomènes de la production. Le savant, le chef d'entreprise, l'ouvrier, l'homme qui exerce un talent quelconque, le capitaliste, le propriétaire foncier, le gouvernement enfin, ont pu voir quel est le contingent qu'ils apportent à cette masse où la société puise la satisfaction de ses besoins et ses jouissances.

II.

I

Nous nous sommes élevés, j'espère, à cette considération importante que la richesse consiste, non dans le produit en lui-même, puisqu'il n'est pas une richesse s'il n'a pas une valeur, mais dans sa VALEUR.

Avant de montrer comment et dans quelles proportions s'opère entre les membres de la société, la distribution de la chose produite, c'est-à-dire, de la VALEUR des produits, il faut connaître les bases sur lesquelles se fixe cette valeur. Je ferai remarquer ensuite par quel mécanisme et dans quelles proportions elle se répand chez les différens membres de la société, pour former leur REVENU.

Nous avons vu au commencement de cet ouvrage que le premier fondement de la valeur d'une chose, était l'utilité que les hommes y trouvent. Cette utilité tient à la nature physique et morale de l'homme, au climat qu'il habite, aux mœurs, à la législation de la société dont il fait partie. Une peau d'ours et un renne sont des choses de première nécessité pour un Lapon; tandis que le nom même en est inconnu au lazaronite de Naples, qui peut se passer de tout au monde, pourvu qu'il ait du macaroni. De même, les cours de judicature en Europe sont considérées comme un des plus forts liens du corps social, tandis que les habitans indigènes de l'Amérique, les Tartares, les Arabes s'en passent fort bien. Nous ne considérons ici ces besoins que comme des *quantités données*, sans en approfondir les causes.

L'utilité d'une chose ainsi entendue la rend désirable aux yeux des hommes, la fait souhaiter, établit une demande de cette chose. Lorsqu'il suffit de la désirer pour l'obtenir, elle peut être considérée comme une richesse naturelle livrée sans mesure aux besoins de l'homme, et dont il jouit sans l'acheter au prix d'aucun sacrifice : tels sont l'air, l'eau, la lumière du soleil. S'il obtenait ainsi les objets de tous ses besoins et de tous ses désirs, il serait infiniment riche ; rien ne lui manquerait.

Malheureusement il n'en est pas ainsi ; la plupart des choses qui lui sont, je ne dis pas seulement commodes et agréables, mais indispensablement nécessaires, surtout dans l'état social pour lequel l'homme semble spécialement formé ; la plupart de ces choses, dis-je, ne lui sont pas accordées gratuitement ; elles n'ont pu exister que par le moyen d'un certain travail, l'emploi d'un certain capital, et, dans beaucoup de cas, l'usage d'un fonds de terre. Voilà des difficultés opposées à la jouissance gratuite de ces choses, des difficultés desquelles il résulte de véritables *frais de production* ; car il faut bien payer le concours de ces agens de la production (1).

(1) La raison pour laquelle il faut payer le concours des agens de la production est aisée à concevoir. Les hommes qui se trouvent en possession de quelque capacité industrielle, de capitaux et de fonds de terre, peuvent en obtenir des produits pour la satisfaction de leurs propres besoins : s'ils cèdent

Ainsi toutes les choses qui ont de l'utilité pour l'homme ne sont pas des produits ; elles ne sont des produits qu'autant que cette utilité leur a été communiquée par l'action de ce que nous avons nommé les agens de la production, c'est-à-dire, l'industrie, les capitaux et les terres. C'est seulement lorsque cette utilité a été communiquée ainsi à une chose qu'elle est un produit, et qu'elle a une valeur. Son utilité établit la demande qu'on en fait ; mais les sacrifices, les frais qu'il faut faire pour l'obtenir, ou en d'autres termes, le prix qu'il faut y mettre, bornent l'étendue de cette demande. Or le point où se balance l'action de ces deux causes, dont l'une tend à faire monter la valeur des choses, et l'autre tend à la faire baisser, ce point est celui où elle se fixe ; et cette valeur de chaque chose ainsi arrêtée dans le débat qui s'établit entre celui qui la demande et celui qui

l'usage de ces moyens de production, ou s'ils cèdent les produits qu'ils en tirent, il faut bien qu'ils obtiennent en échange d'autres produits d'égale valeur. Ces autres produits, ou leur valeur en monnaie, sont ce qu'on appelle ici les *frais de production*. Leur valeur se règle et se débat d'après les mêmes principes sur lesquels se règlent les autres valeurs, en raison directe de la quantité demandée et en raison inverse de la quantité offerte des services productifs ; et par services productifs, on entend le concours des agens de la production, terres, capitaux ou industrie, ainsi qu'on le verra développé plus tard.

l'offre, si on l'évalue en monnaie, est ce qu'on appelle son *prix* (1).

La concurrence des producteurs fait ordinairement tomber le prix des choses au niveau des frais de leur production (2), dans lesquels je comprends les profits des producteurs, qui sont la rétribution qui leur revient pour le concours de leur fonds de terre, de leurs capitaux, de leur industrie, dans la formation de la chose produite. Si quelquefois le prix d'une chose tombe au-dessous de la valeur ou du prix de ses frais de production, c'est parce qu'il en a été produit par-delà les besoins, ou parce que les besoins ont diminué inopinément. Ce prix ne reste jamais bien long-temps trop bas; car dès lors la production de cet objet particulier donnant de la perte, on cesse de s'y livrer; il ne s'en produit plus, ou s'en produit moins, ce qui diminue la quantité offerte.

Le prix qui s'établit ainsi concourt à déterminer l'étendue de la demande, qui augmente à mesure que le produit baisse; parce qu'à mesure que le produit baisse, il tombe au niveau des facultés d'un plus

(1) Une certaine pièce de monnaie a une valeur comme toute autre chose, et une valeur dont le rapport avec la plupart des autres valeurs est un des plus généralement connus; voilà pourquoi on se fait mieux l'idée d'une valeur quelconque, lorsqu'elle est comparée avec celle de l'argent monnayé.

(2) Le montant des frais de production est ce que Smith appelle le *prix naturel* d'une chose.

grand nombre de consommateurs. On vient de voir qu'il ne baisse d'une manière durable, qu'autant que les frais de production viennent à diminuer.

Pendant un hiver rigoureux, je suppose qu'on trouve le moyen de fabriquer des manteaux dont les frais de production s'élèvent pour chacun à cinquante francs; bien que tout le monde puisse avoir besoin de ces manteaux, tout le monde n'a pas les moyens de se les procurer. Il faut posséder assez de produits pour pouvoir en consacrer pour la valeur de 50 fr. à cet usage; en d'autres termes, il faut être assez riche pour pouvoir acheter un manteau de 50 francs; et remarquez qu'il ne suffit pas pour cela d'avoir 50 francs: il faut avoir 50 francs au-delà de la somme qu'on juge devoir consacrer à d'autres besoins encore plus urgents.

On sent qu'il y a, par cette raison, une portion de la société à qui la possibilité d'avoir un manteau est interdite; une portion qui, loin d'avoir quelque surplus après avoir satisfait d'autres besoins plus indispensables, n'a pas même de quoi satisfaire la totalité de ces derniers. Cette portion est d'autant plus grande que la nation est moins riche; elle ne se présente pas pour acheter, et l'autre portion de la société forme seule la classe des *demandeurs* de manteaux.

Et comme les richesses des particuliers, comparées entre elles, montent par degrés insensibles des plus pauvres aux plus riches, si le prix des manteaux

baisse, il devient à la portée de quelques personnes de plus ; s'il hausse, il se trouve à la portée de quelques personnes de moins. Qu'une circonstance heureuse, un mécanisme ingénieux dans leur fabrication ou une suppression d'impôt, par exemple, permette de les donner pour 40 francs, la classe des demandeurs s'augmentera de tous ceux qui pouvaient y mettre de 40 à 50 francs, sans pouvoir atteindre cette dernière somme ; mais si leur prix s'élève à 60 francs, la classe des demandeurs diminuera de tous ceux qui pouvaient y mettre de 50 à 60 francs, et non davantage.

Or ce qui se passe à l'égard des manteaux a lieu dans tous les cas où il y a vente et achat. C'est toujours le même effet plus ou moins compliqué par des circonstances accessoires. Par exemple, la denrée peut ne pas former un tout indivisible. Si c'est du café, le consommateur qui en trouve le prix trop élevé, peut n'être pas forcé de renoncer entièrement aux douceurs de cette boisson : l'augmentation du prix sera cause qu'il n'en prendra qu'une partie de sa provision accoutumée ; alors il faut le considérer comme formant deux individus : l'un disposé à payer le prix demandé, l'autre se désistant de sa demande.

Dans les spéculations commerciales l'acheteur n'achetant pas pour sa propre consommation, proportionne ses achats à ce qu'il espère de pouvoir vendre ; or la quantité de marchandises qu'il pourra vendre

étant proportionnée au prix où il pourra l'établir, il en achètera d'autant moins que le prix en sera plus élevé, et d'autant plus que le prix sera moindre.

Dans un pays pauvre, des choses d'une utilité bien commune et d'un prix peu élevé, excèdent souvent les facultés d'une grande partie du peuple. Il y a des pays où les souliers, quoique peu chers, sont au-dessus de la portée de la plupart des habitans. Le prix de cette denrée ne baisse pas au niveau des facultés du peuple : ce niveau est au-dessous des frais de production. Mais des souliers n'étant pas à la rigueur indispensables pour vivre, les gens qui sont hors d'état de s'en procurer portent des sabots, ou bien vont les pieds nus. Quand malheureusement cela arrive pour une denrée de première nécessité, une partie de la population périt, ou tout au moins cesse de se renouveler.

Nous ne nous occuperons point des causes purement politiques qui font qu'un produit est payé au-delà de son utilité réelle. Il en est de cela comme du vol et de la spoliation qui jouent un rôle dans la distribution des richesses, mais qui rentrent dans le domaine de la législation criminelle. Ainsi l'administration publique, qui est un travail dont le produit se consomme à mesure par les administrés, peut être trop chèrement payée quand l'usurpation et la tyrannie s'en emparent, et forcent les peuples de contribuer d'une somme plus forte qu'il ne serait nécessaire

pour entretenir une bonne administration. Ce cas rentre dans celui où un producteur n'aurait point de concurrens, soit qu'il les eût écartés par la force, soit que des circonstances étrangères l'en eussent débarrassé. Il porterait ses produits au prix qu'il voudrait, et même jusqu'aux bornes des facultés de ses consommateurs, s'il joignait aux droits du monopole ceux de l'autorité. C'est à la science politique, et non à l'économie politique, à enseigner les moyens de prévenir ce malheur.

De même, quoique ce soit à la science morale, à la science de l'homme moral à enseigner les moyens de s'assurer de la bonne conduite des hommes dans leurs relations mutuelles, quand l'intervention d'une puissance surnaturelle paraît nécessaire pour parvenir à ce but, on paye les hommes qui se donnent pour les interprètes de cette puissance. Si leur travail est utile, cette utilité est un produit immatériel qui n'est point sans valeur; mais si les hommes n'en sont pas meilleurs, leur travail n'étant point productif d'utilité, la portion des revenus de la société qu'elle sacrifie pour leur entretien, est en pure perte; c'est un échange qu'on fait sans recevoir aucun retour.

Quelque attention que j'aie de me renfermer dans mon sujet, il faut nécessairement que je touche quelquefois les confins de la politique et de la morale, ne fût-ce que pour indiquer les points de contact.

CHAPITRE II.

De ce qu'il faut entendre par la quantité d'une marchandise qui est dans la circulation, et par l'étendue de la demande.

CES mots, *marchandise en circulation, quantité demandée*, qui sont le fondement du prix courant des choses, n'ont pas toujours été bien compris.

A les prendre selon leur sens rigoureux, une marchandise ne serait *en circulation* qu'au moment même où elle passe des mains du vendeur à celles de l'acheteur. Ce temps-là est souvent un instant, et dans tous les cas, quel que soit le trajet que fasse la marchandise, il peut être considéré comme instantané. Il ne change rien aux conditions de l'échange puisqu'il est postérieur au moment où le marché a été conclu. Ce n'est qu'un détail d'exécution.

Ce qu'il y a d'important pour la conclusion du marché, pour la fixation du prix, c'est la disposition où le possesseur de la chose est, de l'échanger, ou, si l'on veut, de la vendre. Le mouvement matériel de la marchandise n'est rien pour nous. Le mouvement moral, celui qui ne se passe que dans l'esprit des contractans, est tout. Une marchandise donc est *dans*

la circulation, toutes les fois qu'elle cherche un acheteur ; et elle cherche un acheteur, souvent même avec beaucoup d'activité, sans changer de place. Elle n'en est pas moins *dans la circulation*.

Ainsi toutes les denrées qui garnissent les magasins de vente et les boutiques, sont *dans la circulation*.

Ainsi quand on parle de terres, de rentes, de maisons qui sont *dans la circulation*, cette expression n'a rien qui doive surprendre. Une certaine industrie même peut être *dans la circulation* ; et telle autre n'y être pas, ainsi qu'on le verra plus tard, quand l'une cherche son emploi et que l'autre l'a trouvé.

Par la même raison une chose sort de la circulation du moment qu'elle est placée, soit pour être consommée, soit pour être emportée autre part, soit enfin lorsqu'elle est détruite par accident. Elle en sort de même quand son possesseur change de résolution et l'en retire, ou lorsqu'il la tient à un prix qui équivaut à un refus de vendre.

Or il n'y a que la portion de marchandise qui est *en circulation*, suivant l'explication qu'on vient de voir ; il n'y a que cette portion, dis-je, qui exerce quelque influence sur son prix. La portion qui n'existe pas encore, la portion qui est réservée soit pour la consommation, soit pour tout autre usage que la vente ou l'échange, est, relativement au prix, comme si elle n'existait pas.

Il est impossible de partager l'opinion de Montes-

quieu quand il dit que le prix des choses dépend du rapport qu'il y a entre le *total* des denrées et le *total* des monnaies (1). Il se fonde sur ce qu'une chose qui n'est pas dans la circulation aujourd'hui, peut y être demain. Mais, en premier lieu, le fait est contraire à cette proposition. Il y a des denrées encore existantes consacrées à la consommation et qui ne peuvent rentrer dans la circulation ; il y en a d'autres faisant office de capital, et qui sont tellement engagées dans l'acte de la production, qu'elles ne sauraient rentrer, du moins prochainement, dans la circulation.

En second lieu, qui ne voit que les prix ne peuvent pas plus être réglés par ce qui n'est pas actuellement dans la circulation que par ce qui n'est pas actuellement produit ? Si les prix se réglaient, non d'après ce qui est actuellement dans la circulation, mais d'après ce qui peut y entrer, ils se régleraient aussi, non d'après ce qui est actuellement produit, mais d'après ce qui peut se produire ; c'est-à-dire d'après une quantité indéfinie ; ce qui est absurde.

Lorsqu'on a lieu de s'attendre qu'une grande quantité d'une même denrée sera jetée dans la circulation, ou qu'elle en sera ôtée, je sais bien que cette attente influe d'avance sur son prix. Quand la saison annonce une récolte de vin abondante, le vin baisse. Mais des variations de ce genre sont fondées sur des présomp-

(1) *Esprit des Loix*, Liv. XXII, ch. 7.

tions, sur des motifs d'opinion, dont l'influence incontestable ne peut être appréciée que par d'autres présomptions. L'espérance, la crainte, la malice, l'envie d'obliger, toutes les passions et toutes les vertus peuvent influencer sur les prix qu'on donne ou qu'on reçoit. Ce n'est que par une estimation purement morale qu'on peut apprécier les perturbations qui en résultent dans les calculs positifs, les seuls qui nous occupent en ce moment.

Il y a plus : ce n'est pas même la quantité d'argent ou de denrées *en circulation* qui existent dans le monde ou dans tout un pays, qui y détermine le prix des denrées : c'est la quantité en circulation dans l'endroit où l'on passe le marché. L'argent ou les denrées des autres lieux n'y ont qu'une influence qui va en décroissant à mesure que ces lieux sont plus éloignés, ou qu'il y a plus de difficultés pour en faire arriver l'argent ou les marchandises. Quand une forte quantité de riz, à la suite d'une bonne récolte, est jetée dans la circulation au Bengale, le prix du riz ne baisse pas sensiblement en Europe. Souvent l'abondance du blé et son bas prix dans une de nos provinces, n'influent même que faiblement et lentement sur le prix de cette marchandise dans une autre province.

Il en est de même de l'*étendue de la demande*. Ce n'est point le besoin vague qu'on a d'une denrée, besoin auquel on ne pourrait assigner aucune borne, qui forme l'étendue de la demande ; c'est la quantité

d'une marchandise qu'on est disposé à acheter, comme la quantité en circulation est celle qu'on est disposé à vendre. Il n'y a même de *demande* réelle que celle qui est faite par ceux qui ont, avec l'intention, les moyens de payer le prix courant. Quand tous les portefaix d'une grande ville demanderaient un carrosse à six chevaux pour chacun d'eux, cela ne ferait pas monter d'une obole le prix des chevaux ni celui des carrosses.

Lorsqu'une loi fixe le prix des choses au-dessous des frais de production, la production s'arrête parce que personne ne veut travailler à perte ; ceux qui vivaient de ce genre de production, meurent de faim s'ils ne trouvent pas un autre emploi, et ceux qui pouvaient payer le produit taxé suivant sa valeur naturelle, sont forcés de s'en passer. On supprime en établissant une taxe ou *maximum*, une partie de la production et une partie de la consommation, c'est-à-dire une partie de la prospérité sociale qui consiste à produire et à consommer.

Les produits même déjà existans ne se consomment pas d'une manière si convenable. D'abord le propriétaire les soustrait le plus qu'il peut à la vente. Ensuite la marchandise passe, non pas où il y a plus de besoins, mais où il y a plus d'avidité, d'adresse et d'improbité ; souvent même est-ce en blessant cruellement les droits les plus communs de l'équité naturelle et de l'humanité. Qu'il survienne une disette de grains, le

prix du blé s'élève ; mais on conçoit néanmoins que l'ouvrier, soit en redoublant de peines, soit en élevant son salaire, peut gagner de quoi l'acheter au cours. Sur ces entrefaites le magistrat fixe le prix du blé à la moitié de son prix naturel ; qu'arrive-t-il ? Un autre consommateur, dont la provision était déjà toute faite, et qui en conséquence n'aurait pas racheté du blé s'il fût resté à son prix naturel, a gagné de vitesse notre ouvrier, et s'est procuré, seulement par précaution et pour profiter du bon marché, la portion de l'ouvrier qu'il emporte avec la sienne. Il a double provision ; l'autre n'en a pas même une. La vente ne s'est plus réglée suivant les facultés et les besoins, mais sur l'agilité.

Il ne faut donc pas être surpris que les taxes de denrées augmentent les disettes.

Une loi qui fixe le prix des choses au taux où il se fixerait naturellement, n'est bonne à rien, si ce n'est à jeter de l'inquiétude dans l'esprit des producteurs et des consommateurs, et par conséquent à déranger les proportions naturelles entre la production et les besoins ; proportions qui, laissées à elles-mêmes, s'établissent toujours de la manière la plus favorable à l'une et aux autres.

CHAPITRE III.

De l'Argent considéré comme Marchandise en circulation.

L'ARGENT, qu'il soit monnayé ou bien en lingots, subit la loi commune à toutes les autres marchandises : sa valeur échangeable, ou son prix en denrées, dépend de la quantité d'argent qui est en circulation, comparée avec l'étendue de la demande qui en est faite. Nous avons déjà vu que quand la quantité mise en circulation décupla après la découverte de l'Amérique, son prix ne tomba pas au dixième de ce qu'il était auparavant, parce que les besoins du commerce, des arts et du luxe, qui reçurent un grand accroissement vers la même époque, augmentèrent beaucoup la demande de cette denrée.

Tous les grands états de l'Europe étaient auparavant dépourvus d'industrie; la circulation des produits, soit de ceux qui fesaient office de capitaux, soit de ceux qui devaient fournir à la consommation annuelle, était fort peu de chose. Tout à coup l'industrie et la production acquirent une grande activité par toute l'Europe; on eut besoin, pour faire circuler une plus grande masse de biens, d'une plus forte quantité de

la marchandise servant de monnaie. En même temps on découvrit la route de l'orient par le cap de Bonne-Espérance ; on se porta en foule vers ces nouvelles contrées ; leurs denrées nous devinrent de plus en plus nécessaires ; mais les Asiatiques n'avaient besoin d'aucune de nos denrées d'Europe, et ne recevaient en échange que des métaux précieux ; le commerce des Indes en absorba une immense quantité. Cependant les produits se multipliant, la richesse augmentait de toutes parts ; des marchands portè-balles étaient devenus des négocians opulens ; les pêcheurs de Hollande comptaient déjà parmi eux des millionnaires ; des marchandises recherchées qui jusque-là avaient été réservées aux princes, se répandirent jusque chez les bourgeois ; les ameublemens devinrent plus brillans ; et l'on fut en état d'employer comme ornemens, comme ustensiles, une fort grande quantité d'or et d'argent. Si les mines d'Amérique n'eussent pas alors été découvertes, il est indubitable que la valeur de ces métaux se serait fort élevée ; elle aurait doublé, triplé, quadruplé peut-être.

Les mines furent découvertes.

Dès lors l'emploi et le besoin des métaux précieux eurent beau augmenter, la quantité qui s'en répandit augmenta plus rapidement encore, et le marché de cette denrée fut surabondamment approvisionné. De là cette baisse considérable dans sa valeur que nous avons déjà remarquée, baisse qui aurait été bien plus

forte, sans les circonstances sur lesquelles nous venons de jeter un coup-d'œil ; ainsi la valeur de l'argent, son prix en denrées, au lieu de baisser dans le rapport de dix à un, baissa seulement dans le rapport de quatre à un.

C'est à quoi Locke n'a pas pris garde lorsqu'il a dit que comme il y a dix fois plus d'argent dans le monde qu'en l'année 1500, il faut nécessairement en donner dix fois plus qu'on en donnait alors pour acheter les mêmes marchandises (1). Locke aurait cité un, deux, trois faits à l'appui de cette assertion, qu'elle n'aurait pas été plus juste pour cela ; car il peut se trouver deux, trois, et même vingt sortes de denrées différentes, pour lesquelles la demande ainsi que celle de l'argent, soit par rapport à la quantité offerte, deux fois et demie plus grande qu'elle n'était en 1500 (2).

Mais ce qui pourrait être vrai dans un très-petit nombre de cas, ne le serait pas quant à la plupart des produits dont les uns n'éprouvent pas plus de demande qu'en 1500, et dont les autres se sont accrus proportionnellement à la demande, et ont gardé par conséquent la même valeur échangeable, sauf de légères variations tenant à d'autres causes.

(1) *Considérations sur la baisse de l'intérêt.*

(2) Je dis deux fois et demie, parce que le quart contient $\frac{25}{100}$ ou $2\frac{1}{2}$ dixièmes.

Ceci prouve en passant qu'en économie politique, les faits particuliers doivent toujours être étayés du raisonnement. Pour qu'un raisonnement fût détruit par les faits, il faudrait faire entrer en considération la totalité des faits relatifs à ce raisonnement, et la totalité des circonstances qui peuvent changer la nature de ces faits : ce qui est presque impossible.

La même erreur se rencontre dans l'Encyclopédie, lorsqu'elle dit (art. *Monnaies*), qu'une famille qui se serait servie de la même quantité de vaisselle d'argent depuis le milieu du 16^e siècle jusqu'à ce moment, ne posséderait plus en vaisselle que la dixième partie de ce qu'elle possédait alors, en supposant que le poids fût resté le même. La quantité d'argent a augmenté à la vérité dans la proportion d'un à dix, mais la demande d'argent a augmenté en même temps dans la proportion d'un à deux et demi environ. La quantité d'argent par rapport à la demande n'a donc augmenté que dans le rapport de 1 à 4. Par conséquent la propriété de cette famille en argenterie, vaudrait environ le quart de ce qu'elle valait alors.

Je ferai remarquer que la plus grande partie de l'argent monnayé est constamment *en circulation*, suivant le sens que nous avons vu qu'il faut attacher à ce mot. Il diffère en cela de la plupart des autres marchandises, qui ne sont guère en circulation que pendant qu'elles se trouvent entre les mains des marchands, et qui, parvenues à leur consommateur, ces-

sent de circuler. Tout le monde est marchand d'argent monnayé, hors ceux qui l'enfouissent ou l'entassent, puisque tout le monde cherche à dépenser ou à placer son argent, c'est-à-dire, l'offre comme denrée ou comme capital (1).

Quant à l'argent en vaisselle, en broderies, ou en bijoux, il n'est dans la circulation que pendant le temps où ces choses sont à vendre, et elles cessent d'être à vendre, du moment qu'elles sont parvenues entre les mains de leur consommateur.

L'argent étant une denrée employée par tous les peuples civilisés du globe, est celle de toutes qui a les débouchés les plus étendus. Par conséquent les quantités nouvelles jetées dans la circulation, y font peu d'effet à moins qu'elles ne soient immenses. Quand Xénophon, dans son discours sur les revenus d'Athènes, encourage les Athéniens à exploiter les mines de l'Attique, en leur disant que l'argent n'est pas comme les autres denrées et ne diminue pas de valeur à mesure que la masse s'en augmente, il veut dire qu'il ne diminue pas *sensiblement* de valeur. En effet, les mines de l'Attique n'étaient point assez riches

(1) Ce n'est pas qu'on ne soit en même temps consommateur de l'argent qu'on employe ; mais la consommation qui a lieu pendant qu'on en fait usage est si peu sensible, qu'on le replace ordinairement pour la même valeur suivant laquelle on l'a reçu.

pour que le métal qu'on en tirait influât sur le prix de l'argent existant, à cette époque, dans tous les états florissans qui bordaient la Méditerranée, dans la Perse et dans l'Inde. Le commerce qui liait ces différentes contrées avec la Grèce, devait maintenir dans cette dernière, la valeur de l'argent à un taux à peu près uniforme; et les mines de l'Attique versant un filet de métal dans cette masse, ressemblaient à un ruisseau qui porte ses eaux à la mer.

Xénophon ne connaissait ni ne pouvait prévoir l'effet que produirait le torrent des mines des Cordilières lorsqu'il viendrait à se déborder dans le monde.

Si l'argent pouvait servir immédiatement au soutien de la vie, comme le blé et les fruits; la découverte de plusieurs sources abondantes de cette denrée n'en aurait pas fait baisser la valeur. La tendance du genre humain à s'accroître jusqu'au niveau de ses moyens de subsistance, aurait augmenté la demande jusqu'au niveau de la production. Si la quantité de blé décuplait dans le monde, la demande du blé décuplerait aussi, parce qu'il naîtrait des hommes pour le manger; et le blé, relativement aux autres denrées, garderait à peu près sa même valeur.

Cela explique pourquoi les variations dans la valeur de l'argent sont lentes et considérables. Elles sont lentes à cause de l'étendue des débouchés qui rend peu sensibles les variations dans la quantité de la denrée. Elles sont considérables, parce que les usages

de l'argent étant bornés, sa demande ne peut pas suivre son augmentation quand celle-ci est rapide.

La demande de l'argent est fondée sur ses usages. Ses usages, sous la forme d'ustensiles, de meubles et d'ornemens, sont d'autant plus étendus que les nations sont plus riches. Comme monnaie, les usages de l'argent sont étendus en proportion de la quantité de biens-meubles et immeubles à faire circuler; ainsi l'on emploierait de même plus d'argent-monnaie dans les pays riches que dans les autres, sans quelques circonstances qui dérangent singulièrement cette règle.

1°. Dans les pays riches l'activité de la circulation de l'argent et des marchandises, permet de se contenter d'une moins grande quantité de monnaie. Telle somme sert à dix échanges, qui n'en aurait opéré qu'un dans un pays pauvre. La quantité des biens à faire circuler, en s'augmentant, n'a donc pas entraîné une augmentation proportionnée dans le besoin qu'on a eu de monnaie. La circulation a été plus étendue à la vérité, mais on a fait travailler davantage l'agent de la circulation.

2°. C'est dans les pays riches que le crédit supplée plus aisément à l'argent. Nous avons vu, dans le chapitre 22 du Livre précédent, comment des billets de confiance pouvaient au besoin, sans inconvéniens, remplacer une partie du numéraire d'un pays. Quand cette circonstance a lieu, l'usage de l'argent-monnaie,

et par conséquent sa demande pour cet usage, diminuent considérablement ; et remarquez bien que ce ne sont pas seulement les billets de confiance qui remplacent le numéraire dans un pays où le peuple est actif et industriel ; ce sont encore toutes sortes d'obligations particulières, les ventes à crédit, les viremens de parties, de simples enregistrements par débit et crédit.

Les besoins d'argent-monnaie, et par conséquent sa demande, ne s'augmentent donc jamais dans la même proportion que les autres produits se multiplient, et l'on peut dire avec vérité que plus un pays est riche et moins il a d'argent, comparativement avec un autre pays.

Si la quantité produite influait seule sur la valeur échangeable d'une denrée, l'argent vaudrait quarante-cinq fois moins que l'or ; car la quantité d'argent que fournissent les mines, est environ quarante-cinq fois supérieure à la quantité d'or qui en est extraite (1). Mais l'argent est plus demandé que l'or ; il est employé par bien plus de gens et dans bien plus de cas : voilà pourquoi sa valeur ne tombe guère au-dessous du quinzième de la valeur de l'or.

Une partie de la demande des métaux précieux est encore occasionnée par la déperdition de matière

(1) HUMBOLDT, *Essai polit. sur la Nouv.-Espagne*, in-8°. Tome IV, page 222.

qu'entraîne leur usage ; car bien qu'ils soient au nombre des denrées qui s'usent le moins , cependant ils s'usent ; et quand on considère le nombre prodigieux de morceaux d'or et d'argent dont on se sert presque partout et à chaque instant , soit comme monnaies , soit comme cuillers , gobelets , fourchettes , plats et orfèvreries de toutes sortes , on ne peut douter que l'usure , quoique lente , ne soit au total considérable. Ce qui s'emploie en dorures et argentures ne l'est pas moins. Smith dit que dans les seules manufactures de Birmingham en Angleterre , on emploie annuellement pour plus de douze cent mille francs de notre monnaie de métaux précieux en dorures et placages (1). Il faut aussi considérer ce qui s'en emploie en broderies , en étoffes , en dorures de livres et autres usages , où tout ce qui est employé ne peut jamais être recueilli pour servir de nouveau. Ce n'est pas tout encore : que de sommes enfouies dont la connaissance meurt avec leurs maîtres ! que de trésors engloutis par la mer dans les naufrages !

Si la plupart des nations du monde continuent à augmenter leurs richesses , comme elles l'ont fait incontestablement depuis trois cents ans , leur besoin de métaux précieux ira en augmentant , soit en raison de la déperdition qui sera d'autant plus grande

(1) *Rich. des Nat.* Liv. I , ch. 11. La consommation de la manufacture de Birmingham , et de plusieurs autres manufactures , a fort augmenté depuis que Smith écrivait.

que l'usage de ces denrées sera plus répandu, soit en raison de la multiplicité et de la valeur des autres marchandises qui exigeront une plus grande masse de monnaie pour subvenir aux besoins de leur circulation. Si le produit des mines ne suit pas les mêmes progrès, les métaux précieux augmenteront de valeur : on en donnera moins dans leur échange avec toutes les autres marchandises.

Si le produit des mines augmente dans la même proportion que l'industrie, la valeur des métaux restera la même : c'est à peu près ce qui est arrivé depuis deux cents ans. Dans cet espace de temps le produit des mines a toujours été en augmentant (1), et la demande a toujours augmenté aussi.

Si le produit des mines va plus vite que l'accroissement des autres richesses, la valeur des métaux précieux baissera relativement à toutes les autres valeurs, les monnaies deviendront plus encombrantes, mais l'on jouira plus généralement de l'usage des ustensiles d'argent et d'or.

(1) Humboldt affirme que, depuis cent ans, le produit annuel des mines du Mexique s'est accru dans le rapport de 25 à 110. Il ajoute que l'abondance de l'argent est telle dans la chaîne des Andes, qu'en réfléchissant sur le nombre des gîtes de minerais qui sont restés intacts, ou qui n'ont été que superficiellement exploités, on serait tenté de croire que les Européens ont à peine commencé à jouir de leurs riches produits. (*Essai polit. sur la Nouv.-Espag. in-8^o. Tome IV, page 149.*)

CHAPITRE IV.

*Des variations réelles, des variations relatives,
et des variations nominales dans les prix.*

NOUS avons vu que les frais de production déterminent le plus bas prix des choses, le prix au-dessous duquel elles ne tombent pas d'une manière durable, car alors la production s'arrête ou diminue.

Ce prix, que Smith et ses imitateurs appellent le prix naturel des choses (1), baisse lorsqu'on parvient à faire quelque économie sur les frais de production, et hausse dans le cas contraire. Une telle hausse, pour en faire la remarque en passant, n'est presque jamais causée que par un fléau, soit naturel, comme la sécheresse, les grèles, la gelée; soit humain, comme les

(1) Les profits de tous les producteurs, même du dernier, qui est ordinairement un marchand en détail, font partie du prix naturel : autrement, tous ces producteurs donneraient gratuitement leur service productif ; service nécessaire, service sans lequel le produit n'existerait pas. Le dernier producteur se fait à lui-même l'avance de ce profit, ainsi qu'il l'a fait aux autres producteurs ; et toutes ses avances lui sont finalement remboursées par la valeur qu'a acquis le produit et par sa vente au consommateur.

guerres, les impôts, les prohibitions; accidens en général étrangers à la volonté des producteurs; car lorsqu'une fois les hommes ont trouvé une voie plus économique de se procurer une chose, ils ne reviennent pas de propos délibéré à une voie moins expéditive et plus dispendieuse.

Quant à la baisse des frais de production d'où résulte, par la concurrence, la baisse dans le prix courant d'une chose, elle tient toujours à une méthode plus expéditive et moins dispendieuse de la produire; tantôt c'est un emploi, jusque-là inconnu, des forces, naturelles, comme lorsqu'on inventa les moulins à eau ou à vent, ou bien la pompe à feu; tantôt c'est un emploi mieux entendu de forces déjà mises en usage, comme lorsqu'on introduit des outils nouveaux, des machines qui permettent de tirer un plus grand parti des hommes, des élémens, des animaux; ou que de meilleures routes, de nouveaux canaux de navigation abrègent et facilitent le transport des marchandises, qui est une espèce de façon qu'on leur donne (1); tantôt c'est la découverte d'une mine, d'un végétal, d'un animal, qui remplacent avantageusement des denrées dont on acquérait plus pén-

(1) Les négocians qui, avec un même capital, trouvent le moyen de faire plus d'affaires, obtiennent un avantage tout pareil à celui qu'un artisan obtient d'une machine qui multiplie l'ouvrage exécuté.

blement ou moins abondamment la jouissance, comme lorsqu'on a remplacé la teinture du pastel par celle de l'indigo, le miel par le sucre, la pourpre par la cochenille.

Dans tous ces perfectionnemens et dans tous ceux que l'avenir suggérera, il est à remarquer que les moyens dont l'homme dispose pour produire, devenant réellement plus puissans, la chose produite augmente toujours en quantité, à mesure qu'elle diminue en valeur. On verra tout à l'heure les conséquences qui dérivent de cette circonstance.

Cette baisse est réelle, et non point relative, c'est-à-dire, qu'elle n'entraîne point un renchérissement équivalent de l'objet qu'on donne en échange; elle peut être générale, et affecter toutes les choses à la fois, comme elle peut être partielle, et n'affecter que certaines choses seulement. C'est ce que je tâcherai de faire comprendre par des exemples.

Je supposerai que, dans le temps qu'on était obligé de faire les bas à l'aiguille, une paire de bas d'une qualité donnée revenait au prix que nous désignons maintenant par six francs la paire. Ce serait pour nous la preuve que la rente de la terre où le lin était recueilli, les profits de l'industrie et des capitaux de ceux qui le cultivaient, les profits de ceux qui le préparaient et le filaient, les profits enfin de la personne qui tricotait les bas, s'élevaient en somme totale à six francs pour chaque paire de bas.

On invente le métier à bas : dès lors je suppose qu'on obtient pour six francs deux paires de bas au lieu d'une. Comme la concurrence fait baisser le prix courant au niveau des frais de production, ce prix est une indication que les frais causés par l'emploi du fonds, des capitaux et de l'industrie nécessaires pour faire deux paires de bas, ne sont encore que de six francs. Avec les mêmes moyens de production, on a donc obtenu deux choses au lieu d'une.

Et ce qui démontre que cette baisse est réelle, c'est que tout homme, quelle que soit sa profession, peut acheter une paire de bas en donnant moitié moins de ses services productifs. En effet, un capitaliste qui avait un capital placé à cinq pour cent, était obligé, lorsqu'il voulait acheter une paire de bas, de donner le revenu de 120 francs : il n'est plus obligé de donner que le revenu de 60 francs. Un commerçant à qui le sucre revenait à deux francs la livre, était obligé d'en vendre trois livres pour acheter une paire de bas : il n'est plus obligé d'en vendre qu'une livre et demie ; il n'a par conséquent fait le sacrifice que de la moitié des moyens de production qu'il consacrait auparavant à l'achat d'une paire de bas.

Jusqu'à présent c'est ce seul produit qui, dans notre hypothèse, a baissé. Faisons une supposition pareille pour le sucre. On perfectionne les relations commerciales, et une livre de sucre ne coûte plus qu'un franc au lieu de deux. Je dis que tous les acheteurs de

sucre, en y comprenant même le fabricant de bas dont les produits ont baissé aussi, ne seront plus obligés de consacrer à l'achat d'une livre de sucre que la moitié des services productifs du produit desquels ils achetaient le sucre auparavant.

Il est aisé de s'en convaincre. Lorsque le sucre était à deux francs la livre et les bas à six francs, le fabricant de bas était obligé de vendre une paire de bas pour acheter trois livres de sucre ; et comme les frais de production de cette paire de bas avaient une valeur de six francs, il achetait donc en réalité trois livres de sucre au prix de six francs de services productifs ; tout comme le négociant achetait une paire de bas au prix de trois livres de sucre, c'est-à-dire de six francs de services productifs également. Mais quand l'une et l'autre denrée ont baissé de moitié, il n'a plus fallu qu'une paire, c'est-à-dire une dépense en frais de production égale à trois francs, pour acheter trois livres de sucre ; et il n'a plus fallu que trois livres de sucre, c'est-à-dire, des frais de production égaux à trois francs, pour acheter une paire de bas.

Or si deux produits que nous avons mis en opposition, et que nous avons fait acheter l'un par l'autre, ont pu baisser tous les deux à la fois, n'est-on pas autorisé à conclure que cette baisse est réelle, qu'elle n'est point relative au prix réciproque des choses, que ces choses peuvent baisser à la fois, les unes

plus, les autres moins, et que ce qu'on paye de moins dans ce cas ne coûte rien à personne?

Voilà pourquoi dans les temps modernes, quoique les salaires, comparés à la valeur du blé, soient à peu près les mêmes, de certaines classes du peuple sont néanmoins pourvues de bien des choses dont elles ne jouissaient pas il y a quatre ou cinq cents ans, comme de plusieurs parties de leur vêtement et de leur ameublement, qui ont réellement baissé de prix; et pourquoi elles sont moins bien pourvues de certaines autres choses qui ont plutôt subi une hausse réelle, comme la viande de boucherie (1).

Cela s'expliquera facilement pour qui voudra considérer, ainsi qu'on doit le faire, la production comme un grand échange où l'homme fait le sacrifice de ses

(1) Je trouve dans les Recherches de Dupré de Saint-Maur, qu'en 1342 un bœuf se vendait 10 à 11 livres tournois. Cette somme contenait alors 7 onces d'argent fin qui avaient à peu près la même valeur que 28 onces de nos jours. Or 28 onces exprimées en notre monnaie valent 171 fr. 30 cent. prix au-dessous de celui d'un bœuf ordinaire. La viande de boucherie a donc renchéri depuis le 14^e siècle, et probablement aussi la plupart des denrées alimentaires; et si la classe ouvrière n'avait pas en même temps acquis plus d'aisance par les progrès de l'industrie, et n'était pas en état de donner plus de produits en échange des denrées alimentaires, ou, en d'autres termes, de les payer plus cher, elle serait moins bien nourrie que du temps de Philippe de Valois.

services productifs (ou de ce qu'ils coûtent), et obtient en échange les produits. Il est clair que, dans cet échange, si l'homme parvient à recevoir pour les mêmes services productifs plus de choses produites, il fait un marché plus avantageux pour lui sans rien prendre sur personne.

On peut observer en même temps que, dans les baisses réelles des prix, la plus grande quantité de choses produites balance la réduction de valeur de chaque chose en particulier, de manière que la somme totale des richesses produites n'est pas moindre. Dans le fait elle est plus considérable, car la baisse d'une denrée la mettant à la portée d'un plus grand nombre de consommateurs, en multiplie la demande, en encourage la production, et c'est un fait singulier, mais constant, que les moyens de production se multiplient toutes les fois qu'ils deviennent plus puissans,

C'est le phénomène que nous a déjà présenté l'invention de l'imprimerie. Depuis qu'on a trouvé cette manière expéditive de multiplier les copies d'un même écrit, chaque copie coûte vingt fois moins qu'une copie manuscrite ne coûtait; et néanmoins la valeur totale de tous les livres imprimés est peut-être cinquante fois plus considérable que celle de tous les livres manuscrits qui existaient avant l'invention de l'imprimerie (1).

(1) Nous avons trop peu de données sur la quantité de

Par la raison contraire un renchérissement réel, provenant toujours d'une moins grande quantité de choses produites, occasionne en général une diminution dans la masse totale des richesses; car la hausse du prix de chaque chose ne compense point la réduction survenue dans la quantité de la chose même. Il faudrait pour cela qu'en même temps que le prix de la chose augmente, la demande restât la même; ce qui n'est pas possible.

Je suppose qu'à la suite d'une épizootie ou d'un mauvais système vétérinaire, une espèce de bestiaux, les brebis, par exemple, deviennent de plus en plus rares; leur prix haussera, mais non pas en proportion de la réduction de leur nombre; car à mesure qu'elles renchériront, la demande de cette denrée diminuera. S'il venait à y avoir cinq fois moins de brebis qu'il n'y en a actuellement, on pourrait bien ne les payer que le double plus cher: or là où il y a actuellement cinq brebis qui peuvent valoir ensemble 100 fr. à 20 fr. pièce, il n'y en aurait plus qu'une qui vaudrait 40 francs. La diminution des richesses

marchandises produites dans les temps antérieurs, pour pouvoir en déduire un résultat précis; mais ceux qui ont quelques notions en ce genre savent que le résultat ne peut différer que du plus au moins. Nos descendants, au moyen des recherches statistiques de notre siècle, pourront donner quelques résultats plus positifs qui ne rendront pas les principes moins indubitables.

consistant en brebis, malgré l'augmentation du prix, serait dans ce cas diminuée dans la proportion de 100 à 40, ou de 10 à 4 (1).

On peut donc dire que la baisse des prix, lorsqu'elle est réelle, loin d'entraîner une diminution dans la valeur totale des choses produites, augmente cette valeur; et que la hausse réelle, loin d'augmenter les richesses générales, les diminue, sans parler des jouissances qui dans le premier cas se multiplient, et qui sont réduites dans le second (2).

Et si l'on était porté à croire qu'une baisse réelle,

(1) C'est l'espèce de tort que font les impôts (surtout lorsqu'ils sont un peu forts) à la richesse générale, indépendamment du dommage qu'ils portent au contribuable. En élevant les frais de production, et par conséquent le prix réel des choses, ils en diminuent la valeur totale.

(2) J'ai vu des gens qui s'imaginent augmenter les richesses nationales, en favorisant de préférence la production des choses chères. Selon eux, il vaut mieux faire une aune d'une étoffe de soie richement brochée, qu'une aune de simple tafetas. Ils ne font pas attention que si l'étoffe brochée coûte quatre fois autant que le tafetas, c'est qu'elle a exigé quatre fois autant de services productifs, qui auraient fait quatre aunes unies au lieu d'une aune brochée. La valeur totale n'est pas plus considérable, mais la société n'est pas si bien pourvue; car une aune de brocard ne procure pas autant de vêtement que quatre aunes d'étoffe unie. C'est le mal qu'entraîne le luxe : la nudité marche toujours à côté de la magnificence.

c'est-à-dire des services productifs moins chers, diminuent les avantages des producteurs précisément autant qu'ils augmentent ceux des acheteurs, on serait dans l'erreur. La baisse réelle des choses produites tourne au profit des consommateurs, et n'altère point les gains des producteurs. Le fabricant de bas qui fournit deux paires au lieu d'une pour six francs, a autant de profits sur cette somme qu'il en aurait eu si c'eût été le prix d'une seule paire. Le propriétaire foncier reçoit le même fermage lorsqu'un meilleur assolement multiplie les produits de sa terre et fait baisser leur prix. Et lorsque, sans augmenter les fatigues d'un manouvrier, je trouve le moyen de doubler la quantité d'ouvrage qu'il exécute, le manouvrier ne gagne pas moins la même journée, quoique le produit devienne moins cher.

Nous trouvons là-dedans l'explication et la preuve d'une vérité qu'on ne sentait que bien confusément, et qui même était contestée par plusieurs sectes et par un grand nombre d'écrivains : c'est qu'un pays est d'autant plus riche et mieux pourvu, que le prix des denrées y baisse davantage (1).

(1) L'estimable Dupont de Nemours (*Physiocratie*, p. 117) dit : « Qu'on ne croye pas que le bon marché des denrées est » profitable au menu peuple ; car le bas prix des denrées fait » baisser le salaire des gens du peuple, diminue leur aisance, » leur procure moins de travail et d'occupations lucratives. » Le raisonnement et les faits prouvent précisément le contraire.

Mais je suppose qu'on insiste, et que pour mettre à l'épreuve la justesse du principe, on pousse la chose à l'extrême : *Si d'économies en économies*, dira-t-on, *les frais de production se réduisaient à rien*, il est clair qu'il n'y aurait plus ni rente pour les terres, ni intérêts pour les capitaux, ni profits pour l'industrie. *Dès lors plus de profits pour les producteurs.* Dans cette supposition, je dis qu'il n'y aurait plus même de producteurs. Nous serions relativement à tous les objets de nos besoins comme nous sommes relativement à l'air, à l'eau que nous consommons sans que personne soit obligé de les produire, et sans que nous soyons obligés de les acheter. Tout le monde est assez riche pour payer ce que coûte l'air : tout le monde serait assez riche pour payer ce que coûteraient tous les produits imaginables. Ce serait le comble de la richesse. Il n'y aurait plus d'économie politique ; on n'aurait plus besoin d'apprendre par quels moyens se forment les richesses : on les aurait toutes formées.

Quoiqu'il n'y ait pas de produits dont le prix soit

Une baisse dans les salaires qui ne provient que d'une baisse dans les denrées, ne diminue point l'aisance des ouvriers ; et la baisse des salaires permettant à l'entrepreneur de produire à moins de frais, favorise puissamment le débit des produits du travail.

Melon, Forbonnais et tous les écrivains du système exclusif, ou de la balance du commerce, sont en ceci d'accord avec les économistes pour se tromper.

tombe à rien et ne vaille pas plus que l'eau commune, il y en a néanmoins dont le prix a éprouvé des baisses prodigieuses, comme le charbon de terre aux lieux où l'on a découvert des houillères ; et toute baisse analogue est sur le chemin de l'état d'abondance complète dont je viens de parler.

Si diverses choses ont baissé diversement, les unes plus, les autres moins, il est évident qu'elles ont dû varier dans leurs valeurs réciproques. Celle qui a baissé, comme les bas, a changé de valeur relativement à celle qui n'a pas baissé comme la viande ; et celles qui ont baissé autant l'une que l'autre, comme les bas et le sucre dans notre supposition, quoiqu'elles aient changé de valeur *réelle*, n'ont pas changé de valeur *relative*.

Telle est la différence qu'il y a entre les variations réelles et les variations relatives. Les premières sont celles où la valeur des choses change par rapport aux frais de leur production ; les secondes sont celles où la valeur des choses change par rapport à la valeur des autres marchandises.

Les variations réelles sont favorables aux acheteurs sans être défavorables aux vendeurs ; mais dans les variations relatives, ce que le vendeur gagne est perdu par l'acheteur, et réciproquement. Un marchand qui a dans ses magasins cent milliers de laines à un franc la livre, possède cent mille francs ; si, par l'effet d'un besoin extraordinaire, les laines montent

à deux francs la livre, cette portion de sa fortune doublera; mais toutes les marchandises appelées à s'échanger contre de la laine perdront autant de leur valeur relative que la laine en a gagné. En effet, celui qui a besoin de cent livres de laine, et qui aurait pu les obtenir en vendant une pièce de vin de cent francs, sera désormais obligé d'en vendre deux. Il perdra les cent francs que gagnera le marchand de laine; la nation n'en sera ni plus pauvre ni plus riche (1).

Lorsque de telles ventes ont lieu d'une nation dans l'autre, la nation vendeuse de la marchandise qui a haussé gagne le montant de l'augmentation, et la

(1) Le comte de Lauderdale a publié en 1807 un livre intitulé : *Recherches sur la nature et l'origine de la Richesse publique, et sur les causes qui concourent à son accroissement*. Il est tout entier fondé sur cette proposition erronée, que la disette d'une denrée qui diminue les ressources de la société, prise en masse, augmente celles des particuliers, en augmentant la valeur de cette denrée entre les mains de ceux qui en possèdent. L'auteur en tire la fausse conséquence que les principes de la richesse générale sont différens des principes de la richesse des particuliers. Il ne s'aperçoit pas que chaque fois qu'un acheteur est obligé, pour acquérir une chose, de sacrifier une plus grande valeur, il perd autant que le vendeur gagne; et que toute opération qui tend à procurer des gains de ce genre, fait perdre aux uns ce qu'elle fait gagner aux autres.

Il établit aussi cette différence entre la richesse publique et

nation qui achète perd précisément autant. Il n'existe pas en vertu d'une telle hausse, plus de richesses dans le monde, car il faudrait pour cela qu'il y eût eu quelque nouvelle utilité produite à laquelle on eût mis un prix. Dès lors il faut bien que l'un perde ce que l'autre gagne. C'est aussi ce qui arrive dans toute espèce d'agiotage fondé sur les variations des valeurs entre elles.

Quand une gelée tardive fait craindre une mauvaise récolte pour les vignes, les vins anciennement produits éprouvent une hausse qui les porte au-dessus de leur prix naturel ou de leurs frais de production. Le possesseur des vins en fait son profit, mais ce profit est une perte pour le consommateur qui paye cette portion de la denrée au-delà de son prix naturel.

les richesses privées, sur ce que l'accumulation des capitaux, qui est favorable aux richesses des particuliers, est funeste à la richesse nationale, en nuisant à la consommation qui encourage l'industrie. Son erreur vient de ce qu'il s'imagine faussement, avec beaucoup d'autres, qu'un capital accumulé est soustrait à la consommation; tandis qu'au contraire il est consommé, mais reproductivement, et qu'il procure ainsi le moyen de recommencer à perpétuité des achats qui n'auraient eu lieu qu'une fois, s'il eût été consommé improductivement (*Voyez le Livre III de cet ouvrage-ci*). C'est ainsi qu'un seul principe établi fait crouler tout un livre; celui-là porte sur une fausse base, et embrouille les idées au lieu de les éclaircir.

Le contraire arrivera un jour lorsque les états européens, plus éclairés sur leurs vrais intérêts, auront renoncé à toutes leurs colonies sujettes, et auront jeté des colonies indépendantes dans les contrées équinoxiales les plus voisines de l'Europe, comme dans celles de l'Afrique. Les vastes cultures qui s'y feront des denrées que nous appelons coloniales, les procureront à l'Europe avec une abondance extrême, et probablement à des prix très-modiques. Les négocians qui auront des approvisionnemens faits aux prix anciens, perdront sur leurs marchandises; mais tout ce qu'ils perdront sera gagné par les consommateurs qui jouiront pendant un temps de ces produits à un prix inférieur aux frais qu'ils auront occasionnés; peu à peu les négocians remplaceront des marchandises chèrement produites, par des marchandises pareilles provenant d'une production mieux entendue, et les consommateurs jouiront alors d'une douceur de prix et d'une multiplication de jouissances qui ne coûtera plus rien à personne, car les marchandises reviendront moins cher aux négocians qui les vendront moins cher; et il en résultera au contraire un grand développement d'industrie et de nouvelles voies ouvertes à la fortune (1).

(1) C'est ce que Buonaparte aurait pu opérer avec les vastes moyens dont il a pu disposer. Il aurait civilisé, enrichi, et peuplé le monde au lieu de le ravager. Un jour vien-

Jusqu'à présent, en parlant de la hausse ou de la baisse d'une marchandise, quoique j'aie exprimé son prix en argent, je ne me suis nullement inquiété de la valeur de l'argent; et en effet elle ne joue aucun rôle dans la hausse ou la baisse réelle, ni même dans la hausse ou la baisse relative entre elles des autres marchandises. On n'achète au fond un produit qu'avec un autre produit, même lorsqu'on le paye en argent. Quand la laine double de prix, on la paye avec une quantité double de toute autre marchandise, soit que l'échange se fasse directement, soit qu'on y emploie l'argent comme intermédiaire. Un boulanger qui pouvait acquérir une livre de laine au prix de six livres de pain qu'il vendait un franc, sera obligé d'en sacrifier douze pour obtenir les deux francs dont il payera la laine.

Maintenant s'il nous convient de comparer ensemble, non les valeur des bas, du sucre, de la viande, de la laine, du pain, entre elles, mais la valeur d'une de ces denrées avec celle de l'argent lui-même, nous verrons que l'argent, comme toutes les autres marchandises, a pu subir, et a subi en effet une variation réelle par rapport à ses frais de production, et une variation relative par rapport à la valeur des autres marchandises.

dra où la Méditerranée ne sera plus qu'un vaste lac sillonné en tous sens par les riches habitans qui peupleront ses rives.

Depuis la découverte des mines d'Amérique, l'argent étant tombé au quart environ de son ancienne valeur, a perdu les trois quarts de sa valeur relativement à une marchandise, comme le blé qui n'a pas baissé de prix. C'est pour cela qu'on est obligé de donner quatre onces d'argent pour avoir un septier de froment qu'on achetait en 1500 pour une once environ. Une marchandise qui depuis la même époque aurait baissé de moitié seulement lorsque l'argent a baissé des trois quarts, aurait, relativement à l'argent, une valeur double de ce qu'elle avait alors ; car si cette marchandise coûtait alors une once d'argent, et qu'elle n'eût pas baissé, elle vaudrait aujourd'hui quatre onces d'argent ; mais elle a baissé de moitié : elle ne se vend donc plus que deux onces d'argent ; c'est-à-dire le double en argent de ce qu'elle se vendait anciennement.

Tels sont les effets des variations réelles et relatives dans la valeur de l'argent ; mais indépendamment de ces variations il y en a eu de grandes dans le nom qu'on a donné à différentes époques, à une même quantité de métal pur. Il faut s'en défier dans l'appréciation des valeurs réelles et relatives.

En 1514 une once d'argent se nommait une livre dix sous (1) ; aujourd'hui une once du même argent, à très-peu de chose près, se nomme six francs. Pour

(1) Voyez le *Traité historique* de Leblanc, et l'*Essai sur les Monnaies*, par Dupré de Saint-Maur.

payer la même quantité d'argent qu'on payait en donnant trente sous, il faudrait donc de nos jours payer six francs ; mais en donnant la même quantité d'argent, on ne payerait pas la même valeur, puisque l'once d'argent elle-même ne vaut plus ce qu'elle valait : il en faut quatre pour faire la même valeur. Il faut donc de nos jours 24 francs pour payer une valeur égale aux trente sous d'alors. Celui qui payerait ce que nous appelons maintenant trente sous, pour une rente de trente sous contractée en 1514, ne payerait donc qu'une valeur *nominale* fort différente de la valeur réelle qui était dans l'intention des contractans.

On ne peut, d'après une évaluation en monnaie, se former une idée de la valeur d'une chose, que durant l'espace de temps et la circonscription de pays où, non-seulement le nom de la monnaie, mais la valeur de sa matière, n'ont point changé ; autrement on n'a qu'une évaluation nominale, c'est-à-dire, qui n'évalue rien. Dire que le septier de blé valait trente sous en 1514, sans dire ce que valaient trente sous, c'est donner une appréciation qui ne présente aucune idée, ou qui en présente une fausse. Le nom des monnaies ne sert, dans les évaluations, qu'autant qu'il fournit une indication de la quantité de métal pur contenu dans le prix énoncé. Il sert comme appréciation des quantités ; mais il faut l'exclure absolument de toute appréciation des valeurs, lorsqu'il s'agit d'un autre temps et d'un autre lieu.

Il est à peine nécessaire de faire remarquer l'influence qu'exerce sur les fortunes nationales et particulières, un changement de nom donné à diverses portions de métal; il ne peut augmenter ni diminuer les valeurs réelles ni même relatives des métaux ni d'aucune autre marchandise. Si l'on vient à appeler une once d'argent *deux écus* au lieu d'un *écu*, il faudra payer deux écus ce qu'on aurait payé un écu, c'est-à-dire, dans les deux cas, une once d'argent : la valeur de l'argent n'aura donc pas changé; mais lorsqu'on aura fait une vente payable à terme, et stipulée en écus, on pourra être exposé à recevoir pour chaque écu une demi-once d'argent, au lieu d'une once qu'avaient entendu le vendeur et l'acheteur. Ce changement de nom fera injustement perdre aux uns ce qu'il fera gagner aux autres. Il n'y a de gain qui ne coûte rien à personne, que celui qui résulte d'une production véritable, ou, ce qui revient exactement au même, d'une économie sur les frais de production.

Il serait bien long et bien fastidieux de relever tous les mauvais raisonnemens, toutes les fausses explications auxquels donne lieu tous les jours la confusion des diverses variations que nous avons pris quelque peine à analyser; il suffit d'avoir mis le lecteur attentif à portée de les réfuter et d'apprécier les opérations qui ont pour objet d'influer sur les richesses en agissant sur les valeurs.

CHAPITRE V.

Des sources de revenus, et comment ils se distribuent dans la société.

LES raisons qui déterminent la valeur des choses, et qui agissent de la manière indiquée dans les chapitres précédens, s'appliquent indifféremment à toutes les choses qui ont une valeur, même aux plus fugitives; elles s'appliquent par conséquent aux services productifs que rendent l'industrie, les capitaux et les terres dans l'acte de la production. Ceux qui disposent de l'une de ces trois sources de la production, sont marchands de cette denrée que nous appelons ici *services productifs*; les consommateurs des produits en sont les acheteurs. Leur valeur, comme celle de toute autre chose, s'élève toujours en raison directe de la demande et en raison inverse de l'offre.

Les entrepreneurs d'industrie ne sont, pour ainsi dire, que des intermédiaires qui réclament les services productifs nécessaires pour tel produit en proportion de la demande qu'on fait de ce produit (1); en d'au-

(1) On a déjà vu que la demande est d'autant plus grande pour chaque produit, qu'il a plus d'utilité; et que les autres

tres termes, le cultivateur, le manufacturier ou le négociant, comparent perpétuellement le prix que le consommateur veut et peut mettre à telle ou telle marchandise, avec les frais qui seront nécessaires pour qu'elle soit produite ; et s'il en décide la production, il établit une demande de tous les services productifs qui devront y concourir, et fournit ainsi une des bases de la valeur de ces services.

D'un autre côté les agens de la production, hommes et choses, terres, capitaux, ou gens industriels, s'offrent plus ou moins suivant la nature des services et le plus ou moins d'abondance des agens qu'ils peuvent fournir, et forment ainsi l'autre base de la valeur qui s'établit pour ces mêmes services (1).

Chaque produit achevé acquitte, par sa valeur, la totalité des services qui ont concouru à sa création. Plusieurs de ces services ont été acquittés avant l'achè-

hommes possèdent une plus grande quantité d'autres produits à pouvoir donner en échange. En d'autres mots, l'utilité d'une chose et la richesse des acheteurs déterminent l'étendue de la demande.

(1) Ceci montre pourquoi, dans le plan de cet ouvrage, ce qui a rapport à la *valeur*, qui est la base de toute production, n'est pas développé avant la *production*. Pour bien connaître les fondemens de la valeur, il fallait savoir en quoi peuvent consister les frais de production, et pour cela se former des idées étendues et justes des agens de la production, et des services qu'on en peut attendre.

vement du produit, et il a fallu que quelqu'un en fit l'avance; d'autres ont été acquittés après coup : dans tous les cas ils l'ont été avec la valeur du produit.

Veut-on un exemple de la manière dont la valeur d'un produit se distribue entre tous ceux qui ont concouru à sa production? qu'on prenne celui d'une montre; qu'on suive, depuis l'origine, la manière dont on s'est procuré ses moindres parties, et comment leur valeur a été acquittée entre les mains d'une foule de producteurs.

On verra d'abord que l'or, le cuivre et l'acier qui entrent dans sa composition, ont été achetés à des exploitateurs de mines, qui ont trouvé dans ce produit une portion du salaire de leur industrie, de l'intérêt de leurs capitaux, du revenu foncier de leur terre.

Les marchands de métaux qui les ont obtenus de ces premiers producteurs, les ont revendus à des ouvriers d'horlogerie; ils ont ainsi été remboursés de leurs avances, et payés des profits de leur commerce.

Les ouvriers qui dégrossissent les différentes pièces dont se compose une montre, les ont vendues à un horloger, qui, en les payant, a remboursé les avances faites de leur valeur, ainsi que l'intérêt de ces avances, et acquitté le salaire du travail exécuté jusque-là. Une seule somme égale à ces valeurs réunies, a suffi pour opérer ce paiement complexe. L'horloger a fait de même à l'égard des fabricans qui lui ont fourni le

cadran, le cristal, etc. ; et, s'il y a des ornemens, à l'égard de ceux qui lui ont fourni les diamans, les émaux, ou tout ce qu'on jugera à propos d'imaginer.

Enfin le particulier qui achète la montre pour son usage, rembourse à l'horloger toutes les avances qu'il a faites, avec leurs intérêts, et de plus le profit de son talent et de ses travaux industriels.

La valeur entière de cette montre s'est, comme on voit, avant même qu'elle fût achevée, disséminée entre tous ses producteurs, qui sont bien plus nombreux que je ne l'ai dit et qu'on ne l'imagine communément, et parmi lesquels peut se trouver, sans qu'il s'en doute, celui même qui a acheté la montre, et qui la porte dans son gousset. En effet, ce particulier ne peut-il pas avoir placé ses capitaux entre les mains d'un exploitateur de mines, ou d'un commerçant qui fait arriver les métaux, ou d'un entrepreneur qui fait travailler un grand nombre d'ouvriers ; ou enfin d'une personne qui n'est rien de tout cela, mais qui a sous-prêté à l'un de ces gens-là une portion des fonds qu'il avait pris à intérêt du consommateur de la montre ?

On a remarqué qu'il n'est point du tout nécessaire que le produit ait été achevé, pour que plusieurs de ses producteurs aient pu retirer l'équivalent de la portion de valeur qu'ils y ont ajoutée ; ils l'ont même consommée, dans bien des cas, long-temps avant que le produit fût parvenu à son terme. Chaque produc-

teur a fait, à celui qui l'a précédé, l'avance de la valeur du produit, la façon comprise qui lui a été donnée jusque-là. Son successeur, dans l'échelle de la production, lui a remboursé à son tour ce qu'il a payé, plus la valeur que la marchandise a reçue en passant par ses mains. Enfin le dernier producteur, qui est pour l'ordinaire un marchand en détail, a été remboursé, par le consommateur, de la totalité de ses avances, plus de la dernière façon que lui-même a donnée au produit.

Telle est la source de tous les revenus de la société.

La portion de la valeur produite que retire de cette façon le propriétaire foncier, s'appelle *profits du fonds de terre*; quelquefois il abandonne ce profit à un fermier moyennant un fermage.

La portion retirée par le capitaliste, par celui qui a fait des avances, quelque petites et quelque courtes qu'elles aient été, s'appelle *profits du capital*; quelquefois il prête son capital, et en abandonne le profit moyennant un intérêt.

La portion retirée par les industriels, se nomme les *profits de l'industrie*; quelquefois ils abandonnent ce profit moyennant un salaire (1).

(1) Dans l'exemple de la montre, plusieurs ouvriers sont eux-mêmes les entrepreneurs de leur propre industrie; ils tirent un profit, et non pas un salaire. Celui, par exemple, qui ne fait que des chaînes de mouvement, achète l'acier

Chacun prend ainsi sa part des richesses produites, et cette part fait son revenu. Les uns reçoivent ce revenu par parcelles, et le consomment à mesure. C'est le plus grand nombre; presque toute la classe ouvrière est dans ce cas. Le propriétaire foncier, le capitaliste, qui ne font pas valoir par eux-mêmes, reçoivent leur revenu en une seule fois, ou bien en deux fois, ou en quatre fois chaque année, selon les conventions qu'ils ont faites avec celui auquel ils ont prêté. Quelle que soit la manière dont le revenu se perçoit, il est toujours de la même nature et sa source est toujours une valeur produite. Si celui qui reçoit des valeurs quelconques avec lesquelles il pourvoit à ses besoins, n'a pas concouru directement ou indirectement à une production, les valeurs qu'il reçoit sont un don gratuit ou une spoliation: il n'y a pas de milieu.

Quant au producteur qui crée un produit immatériel, comme le médecin, l'avocat, la valeur qu'il reçoit est en échange de celle qu'il donne, qui est son conseil; mais cette valeur qu'il reçoit est le fruit d'une

brut, le travaille, et vend sa chaîne. Il est entrepreneur de chaînes de mouvement.

Une fileuse de lin achète pour quelques sous de filasse, la file, convertit son fil en argent. Une portion de cet argent achète de nouvelle filasse; c'est son capital. Une autre portion achète les denrées qui satisfont à ses besoins; ce sont les profits de son industrie et de son petit capital; son revenu.

production ; et celui qui la donne l'a produite , ou la tient d'un producteur.

Tout ce qu'un particulier reçoit des profits de ses terres , de ses capitaux et de son industrie , dans le courant d'une année , s'appelle son *revenu annuel*.

La somme des revenus de tous les particuliers dont se compose une nation , forme le *revenu* de cette nation ; et la somme des *revenus annuels* de tous les particuliers , forme le revenu annuel de la nation (1).

La majeure partie du revenu annuel d'une nation , même de celle qui accumule beaucoup , se consomme chaque année. Ainsi quand on dit que le revenu annuel de la France s'élève à trois milliards , on ne prétend pas dire qu'il y aura en France à la fin de l'année pour trois milliards de produits de plus qu'au commencement ; mais seulement que la valeur de tous les produits qu'elle a donnés dans le courant de l'année , est égale à la valeur de trois milliards en argent. Beaucoup de ces produits se sont consommés à mesure. Tels sont ceux que nous avons nommés immatériels , qui ne durent pas au-delà du moment de leur production ; tels sont la plupart des fruits et des légumes

(1) On a quelquefois appelé *revenu d'une nation* , le montant de ses contributions. Cette expression n'est pas exacte. Les particuliers payent leurs contributions avec leur revenu ; mais les contributions ne sont pas un revenu. Elles sont un impôt mis sur les revenus , et malheureusement quelquefois sur les capitaux.

dont la durée ne saurait être bien longue, et une infinité d'autres; de manière que parmi les produits d'une même année, les uns ne sont pas seulement commencés, que les autres sont déjà détruits.

Quoique la monnaie serve à faire circuler d'une main dans l'autre les valeurs produites, elle ne fait point elle-même partie du revenu de la société (1). Une valeur produite, qui est un meuble, par exemple, s'échange contre une autre valeur précédemment produite, qui est une pièce d'argent; mais cette pièce d'argent existait dans le pays l'année précédente, elle existait l'année auparavant, le siècle dernier. Elle n'a point acquis de valeur dans l'année; elle ne fait donc point partie des produits de l'année, et ne fournit une portion de revenu à personne; elle fait partie du capital de la société. Le producteur du meuble acquiert cette pièce d'argent en échange de son meuble, c'est comme si avec quelques centaines de meubles il acquérait une terre; il aurait placé en terres une partie de son revenu, mais la terre ne ferait pas pour cela partie du revenu des particuliers ni de la société.

(1) Il n'y a que l'augmentation de numéraire survenu dans le courant de l'année, qui fasse partie des produits de l'année; et encore n'y a-t-il, dans cette augmentation de valeur produite, que celle qui excède le montant des valeurs données en échange; c'est-à-dire, les profits du commerce où le métal précieux a joué un rôle.

Ainsi quoique la plupart des revenus, c'est-à-dire, des valeurs produites, se résolvent pendant un moment en monnaie, ce n'est point cette monnaie, ce n'est point une somme d'argent qui fait le revenu : le revenu est la valeur avec laquelle on a acheté la somme d'argent ; et comme cette valeur se trouve fort passagèrement sous forme de monnaie, les mêmes écus servent bien des fois dans l'année à payer ou à recevoir des portions de revenu.

Il y a même des portions de revenu qui ne prennent jamais la forme d'une somme d'argent. Un manufacturier qui nourrit ses ouvriers, leur paye une portion de leur salaire en nourriture : ce salaire, qui fait le principal revenu de l'ouvrier, est acquitté ; perçu, et consommé sans avoir été un seul instant transformé en monnaie.

Il y a tel cultivateur aux États-Unis et ailleurs, qui trouve dans le produit de sa ferme, la nourriture, l'abri, le vêtement de toute sa famille ; il reçoit tout son revenu en nature, et le consomme de même sans l'avoir transformé en argent.

Cela suffit, je pense, pour mettre en garde contre la confusion qui pourrait naître de l'argent qu'on tire de son revenu, avec le revenu lui-même ; et il demeurera constant que le revenu d'un particulier, ou d'une nation, n'est point l'argent qu'ils reçoivent en échange des produits créés par eux, mais bien ces produits eux-mêmes ou leur valeur, qui est suscep-

tible de se mettre, par la voie des échanges, sous la forme d'un sac d'écus, comme sous toute autre forme quelconque.

Toute valeur qu'on reçoit en argent ou autrement, et qui n'est pas le prix d'un produit créé dans l'année, ne fait point partie du revenu de cette année : c'est un capital, une propriété qui passe d'une main dans une autre, soit par un échange, par un don, ou par un héritage. Une portion de capital, une portion de revenu peuvent être transmises, payées en effets mobiliers, en terres, en maisons, en marchandises, en argent ; la matière n'est pas ce qui nous occupe, et n'est point ce qui constitue la différence d'un fonds à un revenu : ce qui fait le revenu, c'est d'être le résultat, le produit d'un fonds de terre, d'un fonds capital, ou d'un travail industriel.

CHAPITRE VI.

Quels genres de production payent plus largement les services productifs.

LA valeur des produits qui, ainsi que nous venons de le voir, rembourse aux divers producteurs le montant de leurs avances, et y ajoute communément des profits qui composent leur revenu, ne fournit pas des profits également forts dans tous les genres de production. Telle production procurera au fonds de terre, au capital, à l'industrie qui s'y sont consacrés, un pauvre revenu; d'autres donneront des profits proportionnellement plus considérables.

Il est vrai que les producteurs cherchent toujours à placer leurs services productifs dans les emplois où les profits sont meilleurs, et font ainsi baisser par la concurrence, des prix que la demande tend à élever; mais leurs efforts ne peuvent pas toujours tellement proportionner les services aux besoins, qu'ils soient, dans tous les cas, également récompensés. Telle industrie est toujours rare dans un pays où le peuple n'y est pas propre; bien des capitaux se trouvent engagés de manière à ne pouvoir jamais concourir à une autre production que celle à laquelle ils ont été voués

dans l'origine : la terre enfin peut se refuser à un genre de culture pour les produits de laquelle il y a beaucoup de demandeurs.

Il est impossible de suivre les variations des profits dans tous les cas particuliers ; ils peuvent subir des variations extrêmes en raison d'une découverte importante , d'une invasion , d'un siège. L'influence de ces circonstances particulières se combine avec l'influence des causes générales , mais ne la détruit pas. Un traité , quelque volumineux qu'on le suppose , ne saurait prévoir tous les cas particuliers qui peuvent influencer sur les valeurs des choses ; mais il peut assigner les causes générales et celle dont l'action est constante ; chacun peut ensuite , selon les cas qui se présentent , apprécier les modifications qui sont résultées ou qui doivent résulter des circonstances.

Il pourra paraître extraordinaire au premier abord , mais on trouvera généralement vrai à l'examen , que les meilleurs profits ne se font pas sur les denrées les plus chères et sur celles dont on peut le mieux se passer , mais bien plutôt sur les plus communes et les plus indispensables ? En effet , la demande de celles-ci se soutient nécessairement : elle est commandée par le besoin ; elle s'étend même à mesure que les moyens de production s'étendent ; car c'est surtout la production des denrées de première nécessité qui favorise la population. La demande au contraire des superfluités ne s'élève pas à

mesure que s'étendent les moyens de production de ces mêmes superfluités ; si une vogue extraordinaire (qui ne saurait jamais avoir lieu que dans une grande ville) en fait monter le prix courant fort au-dessus du prix naturel, c'est-à-dire du montant des frais de production, une vogue contraire le fait tomber fort au-dessous ; les superfluités ne sont, pour les riches eux-mêmes, que d'un besoin secondaire, et la demande qu'on en fait est bornée par le petit nombre de gens à l'usage de qui elles sont. Cela suffit peut-être pour expliquer pourquoi les services productifs qui se consacrent à la production des superfluités sont en général plus faiblement payés que les autres.

Je dis *en général*, car dans une grande capitale où les besoins du luxe se font sentir plus vivement que partout ailleurs, où l'on obéit quelquefois avec plus de soumission aux ridicules décrets de la mode qu'aux lois éternelles de la nature, et où tel homme se prive de dîner pour montrer le soir des manchettes brodées, on conçoit que le prix des colifichets puisse quelquefois payer fort généreusement les mains et les capitaux qui s'appliquent à leur production. Mais, excepté dans certains cas, et en balançant toujours les profits d'une année par ceux d'une autre année et par les non-valeurs, on a remarqué que les chefs d'entreprises qui produisent des superfluités font les profits les plus médiocres, et que leurs ouvriers sont les plus médiocrement payés. En Normandie et en

Flandres, les plus belles dentelles sont travaillées par des gens très-misérables, et les ouvriers qui fabriquent à Lyon des brocards d'or sont couverts de guenilles. Ce n'est pas que souvent on ne fasse sur de tels objets des bénéfices très-considérables : on a vu des manufacturiers s'enrichir en faisant des chapeaux de fantaisie ; mais si l'on met ensemble tous les profits faits sur des superfluités, si l'on en déduit la valeur des marchandises qui ne se vendent pas, et celle des marchandises qui, s'étant bien vendues, ont été mal payées, on trouvera que ce genre de produits est celui qui donne au total les profits les plus mesquins. Les modistes les plus en vogue ont souvent fait banqueroute.

Les marchandises d'un usage général conviennent à un plus grand nombre de personnes, et ont cours dans la plupart des situations de la société. Un lustre ne peut trouver sa place que dans de grandes maisons ; tandis qu'il n'est si chétif ménage où l'on ne trouve des chandeliers ; aussi la demande des chandeliers est-elle toujours ouverte, toujours plus active que celle des lustres, et même dans le pays le plus opulent, il existe pour une valeur bien plus grande de chandeliers que de lustres.

C'est pourquoi les particuliers et les nations qui entendent leurs intérêts, à moins de raisons très-fortes pour en agir autrement, préfèrent de se livrer à la production de ce que les marchands appellent

les articles courans. M. Eden, qui négocia pour l'Angleterre, en 1786, le traité de commerce conclu par M. de Vergennes, se dirigea d'après ce principe lorsqu'il demanda la libre introduction en France de la faïence commune d'Angleterre. « Quelques misérables douzaines d'assiettes que nous vous vendrons, » disait l'agent anglais, « seront un faible dédommement pour les magnifiques services de porcelaine de Sèvres que vous vendrez chez nous ». La vanité des ministres français y consent. Bientôt on vit arriver les faïences anglaises : elles étaient légères, à bon compte, d'une forme agréable et simple ; les plus petits ménages s'en procurèrent ; il en vint pour plusieurs millions, et cette importation s'est répétée, augmentée chaque année jusqu'à la guerre. Les envois de porcelaines de Sèvres ont été peu de chose auprès de cela.

Le débit des articles courans est non-seulement le plus considérable, il est encore le plus assuré. Jamais marchand n'a été long-temps embarrassé d'une provision de toiles à faire des chemises.

Les exemples que j'ai choisis dans l'industrie manufacturière ont des équivalens dans les industries agricoles et commerciales. Il se produit et se consomme en Europe pour une valeur bien plus grande de laitues, qu'il ne se consomme d'ananas ; et les superbes châles de Cachemire sont, en France, un objet

de commerce bien borné auprès des simples cotonnades de Rouen.

C'est donc un mauvais calcul pour une nation de se faire marchande d'objets de luxe, et de recevoir en retour des choses d'une utilité commune. La France envoie en Allemagne des modes, des colifichets, qui sont à l'usage de peu de personnes, et l'Allemagne lui fournit des rubans de fil et d'autres merceries, des limes, des faux, des pelles et pincettes, et d'autres quincailleries d'un usage général; aussi sans les vins, sans les huiles de France, sans les produits toujours renaissans d'un sol favorisé de la nature, et quelques autres objets d'une industrie mieux entendue, la France ferait avec l'Allemagne moins de profits que l'Allemagne n'en fait avec elle. On en peut dire autant du commerce français dans le Nord.

CHAPITRE VII.

Des Revenus industriels.

§. 1^{er}.

Des Profits industriels en général.

Nous avons vu (Liv. I, chap. 15) les motifs qui favorisent la demande des produits en général. Quand les produits, quels qu'ils soient, sont vivement demandés, les services productifs, seuls moyens par lesquels on puisse les obtenir, sont vivement demandés aussi, et cette demande active en élève nécessairement le taux; ceci regarde les services productifs pris en masse. L'industrie, les capitaux et les terres rapportent en général de plus gros profits, toutes choses d'ailleurs égales, quand la demande des produits est plus vive, quand l'aisance est plus grande, quand les profits sont plus multipliés, la production plus active.

Nous avons vu, dans le chapitre précédent, que la demande de certains produits est toujours plus soutenue, plus vive que celle de certains autres. Nous en avons conclu que les services qui se consacrent à ces genres de production, toutes choses d'ailleurs égales, sont mieux récompensés que les autres.

Continuant toujours à particulariser davantage , nous examinerons , dans ce Chapitre-ci et dans les suivans , les cas où les profits de l'industrie sont plus ou moins forts relativement à ceux des capitaux ou des terres , et réciproquement ; et les raisons qui font que les profits de tel emploi de l'industrie ou bien des capitaux , ou bien des terres , sont plus ou moins forts que les profits de tel autre emploi.

Et d'abord comparant les profits de l'industrie avec ceux des capitaux et des terres , nous trouverons qu'ils sont plus forts , là où des capitaux abondans réclament une grande quantité de qualités industrielles , comme c'était le cas en Hollande avant la révolution. Les services industriels y étaient très-chèrement payés ; ils le sont encore dans les pays , comme les États-Unis , où la population , et par conséquent les agens de l'industrie , malgré leur rapide multiplication , restent en arrière de ce que réclament des terres imbornées et des capitaux journellement grossis par l'épargne.

La situation de ces pays est en général celle où la condition de l'homme est la meilleure , parce que les personnes qui vivent des profits de leurs capitaux et de leurs terres , peuvent mieux supporter la modicité des profits que ceux qui vivent de leur industrie seulement ; les premiers , outre la ressource de manger leur fonds , ont celle d'ajouter quelques profits industriels à leurs autres revenus , tandis qu'il ne dépend

pas d'un homme industriel, qui n'est que cela, de joindre à son revenu industriel celui des capitaux et des terres qu'il n'a pas.

Venant ensuite à comparer entre eux les services de l'industrie, nous trouverons que leurs profits sont plus ou moins forts : 1°. selon que les travaux de cette industrie sont plus ou moins dangereux, ou simplement accompagnés de plus ou moins d'agrémens ; 2°. selon qu'ils fournissent plus ou moins constamment de l'occupation ; 3°. selon qu'ils exigent des mains plus sûres et plus dignes de confiance ; 4°. selon la certitude ou l'incertitude de leurs résultats ; 5°. enfin selon le degré d'habileté qu'ils supposent.

Il n'y a pas une de ces causes qui ne tende à augmenter ou à diminuer la quantité de travail mis en circulation dans chaque genre, et par conséquent à faire varier le taux naturel de ses profits. A peine a-t-on besoin que des exemples viennent à l'appui de propositions si évidentes.

Parmi l'agrément ou le désagrément d'une profession, il faut ranger la considération ou le mépris qui l'accompagne. L'honneur est une espèce de salaire qui fait partie des profits de certaines conditions. Dans un prix donné, plus cette monnaie est abondante, et plus l'autre peut être rare, sans que le prix soit diminué. Smith remarque que le littérateur, le poète, le philosophe, sont presque entièrement payés en considération. Soit-raison, soit préjugé il n'en est pas

tout-à-fait ainsi des professions de comédien, de dattiseur, et de plusieurs autres. Il faut bien leur accorder en argent ce qu'on leur refuse en égards. « Il » paraît absurde au premier aspect, ajoute Smith, » que l'on dédaigne leur personne et qu'on récom- » pense leurs talens souvent avec la plus somptueuse » libéralité. L'un n'est pourtant que la conséquence » nécessaire de l'autre. Si l'opinion ou le préjugé du » public venait à changer touchant ces occupations, » leur traitement pécuniaire tomberait à l'instant. » Plus de gens s'appliqueraient à ce genre d'industrie, » et leur concurrence en ferait baisser le prix. De » tels talens poussés à un certain point, sans être » communs, ne sont pas si rares qu'on l'imagine : » bien des gens les possèdent, qui regardent comme » au-dessous d'eux d'en faire un objet de lucre ; et » un bien plus grand nombre seraient capables de les » acquérir s'ils procuraient autant d'estime que d'ar- » gent (1). »

Que si l'opinion attache de la honte à de certains travaux néanmoins très-utiles, et dont il serait à désirer que le prix baissât, alors il faut tâcher de diminuer la honte ; car c'est une difficulté qui se paye sans rien ajouter au mérite du résultat.

Tout emploi qui n'est pas constant est mieux payé, car il faut qu'on le paye à la fois pour le moment où

(1) *Rich. des Nat.* Liv. I, ch. 10.

il est en exercice , et pour le moment où il attend qu'on ait besoin de lui. Un loueur de carrosses se fait payer les jours où il travaille plus que ne semblent l'exiger les peines qu'il se donne et l'intérêt du capital qu'il emploie ; c'est parce qu'il faut que les jours où il travaille payent pour ceux où il ne travaille pas. Il ne pourrait demander un autre prix sans se ruiner. Le loyer des travestissemens est fort cher par la même raison : le carnaval paye pour toute l'année.

Relativement à la troisième cause de variations dans les salaires , on sait que le travail des ouvriers en bijoux , des porteurs d'argent , et en général de toutes les professions qui ne peuvent être exercées que par des personnes de confiance , est payé plus chèrement que le travail de celles qui ne sont assujéties à aucune responsabilité. La droiture , l'exactitude , la solidité requises pour de telles professions , réduisent la quantité circulante et offerte des travaux qu'elles exigent.

Quant à la certitude ou à l'incertitude des produits de l'industrie , c'est peut-être parmi les causes de différences dans les salaires , une des moins convenablement appréciée. « Dans une loterie équitable ; dit » l'auteur de la Richesse des nations , les bons billets » doivent gagner tout ce que perdent les billets » blancs : dans un métier où vingt personnes se » butent pour une qui réussit , celle qui réussit de-

» vrait gagner seule les profits de vingt autres (1). » Or, dans beaucoup d'emplois, on est loin d'être payé suivant ce taux. Le même auteur croit que quelque bien payés que soient les avocats de réputation, si l'on comptait tout ce qui est gagné par tous les avocats d'une grande ville, et tout ce qui est dépensé par eux, on trouverait la somme du gain de beaucoup inférieure à celle de la dépense. Si dans cette profession les travailleurs subsistent, c'est donc aux dépens de quelque autre revenu qu'ils ont d'ailleurs.

Est-il nécessaire de faire remarquer que ces diverses causes de différences dans les salaires, peuvent agir dans un même sens ou dans un sens opposé? Que dans le même sens l'effet en est rendu plus sensible; et que, dans un sens opposé, l'action de l'une combat celle de l'autre? Il est suffisamment clair, par exemple, que l'agrément d'une profession peut balancer l'incertitude de ses produits; et que dans celles qui ne fournissent pas une occupation suivie, si cette occupation est par dessus cela dangereuse, il y a double cause d'augmentation de salaire.

Enfin la cinquième, et peut-être la principale cause de l'augmentation des profits industriels en général, est le degré d'habileté qu'ils supposent.

Quand l'habileté nécessaire pour exercer une industrie, soit en chef, soit en sous-ordre, ne peut être

(1) *Rich. des Nat. Liv. I, ch. 10.*

le fruit que d'une étude longue et coûteuse, cette étude n'a pu avoir lieu qu'autant qu'on y a consacré chaque année quelques avances, et le total de ces avances est un capital accumulé. Alors le salaire du travail n'est plus un salaire seulement : c'est un salaire plus l'intérêt des avances que cette étude a exigées ; cet intérêt est même supérieur à l'intérêt ordinaire, puisque le capital dont il est ici question est placé à fonds perdu, et ne subsiste pas au-delà de la vie de l'homme. C'est un intérêt viager (1).

(1) C'est même plus qu'un intérêt viager des sommes consacrées à l'éducation de la personne qui reçoit le salaire : c'est, à la rigueur, l'intérêt viager de toutes les sommes consacrées au même genre d'étude, que les talens soient venus ou non à maturité. Ainsi le total des salaires des médecins doit payer, outre l'intérêt des sommes consacrées à leurs études, celles des sommes consacrées à l'instruction des étudiants morts pendant leur éducation, ou qui n'ont pas répondu aux soins qu'on a pris d'eux ; car la masse actuellement existante des travaux médicaux n'a pu exister, sans qu'il y ait eu perte d'une partie des avances consacrées à l'instruction des médecins. Au surplus, une trop minutieuse exactitude dans les appréciations de l'économie politique est sans utilité, et se trouve fréquemment démentie par les faits, à cause de l'influence des considérations morales dans les faits d'économie politique ; considérations qui n'admettent pas une précision mathématique. C'est pourquoi l'application des formules algébriques à cette science est tout-à-fait superflue, et ne sert qu'à la hérissier de difficultés sans objet. Smith ne les a pas employées une seule fois.

Voilà pourquoi tous les emplois de temps et de facultés qui demandent qu'on ait reçu une éducation libérale, sont mieux récompensés que ceux où la bonne éducation n'est pas nécessaire. Cette qualité est un capital dont on doit retirer les intérêts, indépendamment des profits ordinaires de l'industrie.

S'il y a des faits qui paraissent contraires à ce principe, on peut les expliquer : les prêtres sont peu payés (1) ; cependant lorsqu'une religion repose sur des dogmes très-complicés, sur des histoires très-obscurcs, on ne peut exercer le ministère religieux, sans de longues études et des exercices multipliés ; or ces études, ces exercices ne peuvent avoir lieu sans l'avance d'un capital ; il semble donc qu'il faudrait, pour que la profession cléricale pût se perpétuer, que le traitement du prêtre payât l'intérêt d'un capital, indépendamment du salaire de sa peine auquel paraissent se borner les profits du bas clergé, surtout dans les pays catholiques. Mais qu'on prenne garde que c'est la société qui fait l'avance de ce capital, en entretenant et endoctrinant à ses frais, les étudiants en théologie. Alors le peuple, qui a payé le capital, trouve des gens pour exercer cette industrie moyennant le simple salaire de leur travail, ou ce qui est

(1) Je n'entends pas parler des gros bénéficiers dont le paiement s'élève très-haut, mais par des causes qui tiennent à l'ordre politique.

nécessaire pour leur entretien ; et leur entretien ne comprend pas celui d'une famille.

Quand il faut, pour exercer une certaine industrie, non-seulement des études coûteuses, mais en outre des dispositions naturelles peu communes, cette condition rend encore beaucoup plus rares, relativement à la demande, et par conséquent beaucoup plus chers, les travaux qui y ont rapport. Dans une grande nation à peine y a-t-il deux ou trois personnes capables de faire un très-beau tableau ou une très-belle statue ; aussi se font-elles payer à peu près ce qu'elles veulent, si la demande est un peu forte ; et quoiqu'il y ait sans contredit une portion de leurs profits qui représente l'intérêt des avances employées à l'acquisition de leur art, cette portion de profits est petite relativement à celle qu'obtient leur talent. Un peintre, un médecin, un avocat célèbre, ont dépensé, soit par eux-mêmes, soit par leurs parens, trente ou quarante mille francs au plus pour acquérir le talent qui fonde leur revenu : l'intérêt viager de cette somme est quatre mille francs au plus ; s'ils en gagnent trente, leurs qualités industrielles seules sont payées vingt-six mille francs par année. Et si l'on appelle *biens* ou *fortune* tout ce qui donne des revenus, on peut évaluer leur fortune à deux cent soixante mille francs, au denier dix ; même quand ils n'ont pas pour un sou de patrimoine.

§. 2.

Des Profits du Savant.

Le savant, l'homme qui connaît le parti qu'on peut tirer des lois de la nature pour l'utilité de l'homme, reçoit une fort petite part des produits de l'industrie, à laquelle cependant les connaissances dont il conserve le dépôt et dont il recule les bornes, sont si prodigieusement utiles. Quand on en cherche la raison, on trouve (en termes d'économie politique) que le savant met en quelques instans dans la circulation une immense quantité de sa marchandise, et d'une marchandise encore qui s'use peu par l'usage; de manière qu'on n'est point obligé d'avoir recours à lui de nouveau pour en faire de nouvelles provisions.

Quand nos chimistes, après de longues études, de mûres réflexions et une multitude d'expériences ingénieuses et délicates, ont trouvé qu'on pouvait blanchir les toiles écruës, ou salies, au moyen de l'acide muriatique oxigéné, ils ont fait une découverte qui exercera quelque influence sur le sort de l'humanité toute entière, car il n'est peut-être pas un pays où l'on ne fabrique, emploie ou salisse quelque sorte de toile. Hé bien, les connaissances nécessaires à l'emploi de ce procédé sont contenues dans un petit nombre de pages qui, prononcées dans des leçons publiques, ou répandues par la voie de l'impression, se trouvent jetées dans la circulation en quantité fort supérieure

à la consommation qui peut s'en faire ; ou plutôt elles s'étendent à volonté , sans se consommer , sans qu'on soit obligé , pour se les procurer , d'avoir recours à ceux de qui elles sont originaires émanées.

Conformément aux lois naturelles qui déterminent le prix des choses , ces connaissances supérieures seront donc médiocrement payées , c'est-à-dire , retireront une faible quote-part dans la valeur des produits auxquels elles auront contribué. Aussi tous les peuples assez éclairés pour comprendre de quelle utilité sont les travaux scientifiques , ont-ils toujours , par des faveurs spéciales et des distinctions flatteuses , dédommagé les savans du peu de profits attachés à l'exercice de leur industrie , à l'emploi de leurs talens naturels ou acquis.

Quelquefois un manufacturier découvre un procédé soit pour donner de plus beaux produits , soit pour produire plus économiquement des choses déjà connues ; et à la faveur du secret qu'il en garde , il fait pendant plusieurs années , pendant sa vie , il lègue même à ses enfans , des bénéfices qui excèdent le taux commun des profits de son art. Ce manufacturier fait dans ce cas particulier deux genres d'opérations industrielles : celles du savant dont il réserve pour lui seul les avantages , et celles de l'entrepreneur. Mais il est peu d'arts où de tels procédés puissent long-temps rester secrets ; ce qui au reste est un bonheur pour le public , car les procédés secrets

tiennent le prix des marchandises qu'ils concourent à produire, au-dessus, et le nombre des consommateurs auxquels la jouissance en est permise, au-dessous du point où les appelle la nature des choses (1).

On comprend que je n'ai entendu parler ici que des revenus qu'on a comme savant. Rien n'empêche qu'un savant ne soit propriétaire-foncier, capitaliste ou chef d'industrie, et qu'il n'ait d'autres revenus sous ces divers rapports.

§. 3.

Des Profits de l'Entrepreneur d'industrie.

Il ne sera question dans ce paragraphe que de la portion des profits d'un entrepreneur d'industrie, qui doivent être regardés comme le salaire de son travail. Si un chef de manufacture a une portion de capital employé dans sa manufacture, je le range, pour cette portion, dans la classe des capitalistes, et la portion des bénéfices qu'il fait en conséquence, fait partie des profits du capital employé (2).

(1) Les lecteurs qui seraient tentés de croire que la valeur totale de la production du pays est plus considérable en raison de ce que le prix est maintenu plus haut qu'il ne devrait l'être, sont priés de consulter ce que j'ai dit à ce sujet, ch. 4 de ce Livre II.

(2) Smith (Liv. I, ch. 8) s'est jeté dans un grand embaras, faute d'avoir séparé les profits de l'entrepreneur d'industrie des profits de son capital. Il les confond sous le nom

Il est bien rare que celui qui touche un salaire d'entrepreneur, ne touche pas en même temps, pour son compte, les intérêts d'un capital. Il est rare qu'un chef d'entreprise ait emprunté à des étrangers la totalité du capital dont il fait usage. S'il y a quelques-uns de ses ustensiles achetés avec ses propres capitaux, ou s'il fait quelques avances au moyen de ses propres ressources, alors il retire une portion de revenu comme entrepreneur, et une autre portion comme capitaliste. Les hommes étant très-portés à ne sacrifier aucune portion de leurs intérêts, ceux même qui n'ont pas analysé ces droits dans leur détail, savent les faire valoir dans toute leur étendue.

Notre tâche, en ce moment, est de démêler la portion de revenu que l'entrepreneur touche comme entrepreneur. Nous chercherons plus tard ce que le même, ou un autre, touche comme capitaliste.

On peut se rappeler que l'emploi d'un entrepreneur d'industrie a rapport à la seconde des opérations que nous avons reconnues être nécessaires pour l'exer-

de profits du fonds (*profits of stock*); et, malgré sa profonde sagacité, il a grand'peine à démêler les causes qui influent sur leurs variations. Je le crois bien. Leur valeur se règle d'après des principes différens. Les profits de l'industrie dépendent du degré d'habileté, de la longueur des études nécessaires, etc.; les profits du capital dépendent de l'abondance ou de la rareté des capitaux, de la sûreté du placement, etc.

cice de toute industrie quelconque ; opération qui consiste à faire l'application des connaissances acquises, à la création d'un produit à notre usage (1). On se rappelle que cette application est nécessaire dans l'industrie agricole, comme dans l'industrie manufacturière, comme dans l'industrie commerciale ; et que c'est en cela que consiste le travail du *fermier* ou *cultivateur*, du *manufacturier*, et du *négociant*. C'est donc la nature des profits de ces trois classes d'hommes que nous voulons examiner.

Le prix de leur travail est réglé comme le prix de toutes les autres choses, par le rapport qui se trouve entre la *quantité demandée* de ce genre de travail, et la *quantité* qui en est mise en circulation, la *quantité offerte*.

Deux causes principales bornent cette dernière quantité, et par conséquent maintiennent à un taux élevé le prix de cette espèce de travail.

C'est ordinairement l'entrepreneur de l'industrie qui a besoin de trouver les fonds dont elle exige l'emploi. Je n'en tire pas la conséquence qu'il faut qu'il soit déjà riche, car il peut exercer son industrie avec des fonds d'emprunt ; mais il faut du moins qu'il soit solvable, connu pour un homme intelligent et prudent, rempli d'ordre et de probité ; et que, par la nature de ses relations, il soit à portée de se procu-

(1) Voyez Liv. I, ch. 6 de cet ouvrage.

rer l'usage des capitaux qu'il ne possède pas par lui-même.

Ces conditions excluent beaucoup de gens du nombre des concurrents.

En second lieu, ce genre de travail exige des qualités morales dont la réunion n'est pas commune. Il veut du jugement, de la constance, la connaissance des hommes et des choses. Il s'agit d'apprécier convenablement l'importance de telle production, le besoin qu'on en aura, les moyens de la procurer ; il s'agit de mettre en jeu quelquefois un très-grand nombre d'individus ; il faut acheter ou faire acheter des matières premières, réunir des ouvriers, chercher des consommateurs, avoir un esprit d'ordre et d'économie ; en un mot le talent d'administrer. Dans le cours de tant d'opérations, il y a des obstacles à surmonter, des inquiétudes à vaincre, des malheurs à réparer, des expédients à inventer. Les personnes chez qui les qualités nécessaires ne se trouvent pas réunies, font des entreprises avec peu de succès ; ces entreprises ne se soutiennent pas, et leur travail ne tarde pas à être retiré de la circulation. Il n'y reste par conséquent que celui qui peut être continué avec succès, c'est-à-dire avec capacité. C'est de cette façon que la condition de la capacité borne le nombre de gens qui offrent le travail d'un entrepreneur.

Cen'est pas tout : un certain risque accompagne toujours les entreprises industrielles ; quelque bien con-

duites qu'on les suppose, elles peuvent échouer ; l'entrepreneur peut, sans qu'il y ait de sa faute, y compromettre sa fortune, et jusqu'à un certain point son honneur. Nouvelle raison qui borne d'un autre côté la quantité de ce genre de services qui est offerte, et les rend un peu plus chers.

Tous les genres d'industrie n'exigent pas, dans celui qui les entreprend, la même dose de capacité et de connaissances. Un fermier qui est entrepreneur de culture, n'est pas obligé de savoir autant de choses qu'un négociant qui trafique avec les pays lointains. Pourvu que le fermier soit au fait des méthodes routinières de deux ou trois espèces de cultures, d'où dérive le revenu de sa ferme, il peut se tirer d'affaire. Les connaissances nécessaires pour conduire un commerce de long cours, sont d'un ordre bien plus relevé. Non-seulement il faut connaître la nature et les qualités des marchandises sur lesquelles on spéculé, mais encore se former une idée de l'étendue des besoins et des débouchés aux lieux où l'on se propose de les vendre. Il faut en conséquence se tenir constamment au courant des prix de chacune de ces marchandises en différens lieux du monde. Pour se faire une idée juste de ces prix, il faut connaître les diverses monnaies et leurs valeurs relatives, qu'on nomme le *cours des changes*. Il faut connaître les moyens de transport, la mesure des risques qu'ils entraînent, le montant des frais qu'ils occasionnent ; les usages, les lois

qui gouvernent les peuples avec qui l'on a des relations ; enfin il faut avoir assez de connaissance des hommes pour ne point se tromper dans les confiances qu'on leur accorde, dans les missions dont on les charge, dans les rapports quelconques qu'on entretient avec eux. Si les connaissances qui font un bon fermier sont plus communes que celles qui font un bon négociant, faut-il s'étonner que les travaux du premier reçoivent un faible salaire en comparaison de ceux du second.

Ce n'est pas à dire que l'industrie commerciale, dans toutes ses branches, exige des qualités plus rares que l'industrie agricole. Il y a tel marchand en détail qui suit par routine, comme la plupart des fermiers, une marche fort simple dans l'exercice de sa profession ; tandis qu'il y a tel genre de culture qui demande un soin, une sagacité peu communs. C'est au lecteur à faire les applications. Je cherche à poser des principes solides ; on en peut ensuite tirer une foule de conséquences plus ou moins modifiées par des circonstances, qui sont elles-mêmes les conséquences d'autres principes établis dans d'autres parties de cet ouvrage. De même, en astronomie, on vous dit que toutes les planètes décrivent des aires égales dans un même espace de temps ; mais c'est, sauf les perturbations qu'elles reçoivent du voisinage des autres planètes dont les forces attractives dérivent d'une autre loi de physique générale. C'est à la personne qui veut faire l'application des lois générales à un cas déter-

miné, à tenir compte de l'influence de chacune de celles dont l'existence est reconnue.

Nous verrons, en parlant des profits de l'ouvrier, quel avantage donne sur lui au chef d'entreprise, la position de l'un et de l'autre; mais il est bon de remarquer les autres avantages dont un chef d'entreprise, s'il est habile, peut tirer parti. Il est l'intermédiaire entre le capitaliste et le propriétaire foncier, entre le savant et l'ouvrier, entre toutes les classes de producteurs, et entre ceux-ci et le consommateur. Il administre l'œuvre de la production; il est le centre de plusieurs rapports; il profite de ce que les autres savent et de ce qu'ils ignorent, et de tous les avantages accidentels de la production. C'est aussi dans cette classe de producteurs, quand les événemens secondent leur habileté, que s'acquièrent presque toutes les grandes fortunes.

§. 4.

Des Profits de l'Ouvrier (1).

Les travaux simples et grossiers pouvant être exécutés par tout homme, pourvu qu'il soit en vie et en

(1) Je désigne ici, par le nom d'ouvrier, principalement celui qui travaille pour le compte d'un entrepreneur d'industrie; car, pour celui qui travaille manuellement pour son compte, comme un savetier en échoppe, un rémouleur, il est à la fois un petit entrepreneur et un ouvrier, et ses profits se règlent, en partie, d'après ce que j'ai dit dans le paragraphe

santé, la condition de vivre est la seule requise pour que de tels travaux soient mis dans la circulation. C'est pour cela que le salaire de ces travaux ne s'élève guère, en chaque pays, au-delà de ce qui est rigoureusement nécessaire pour y vivre, et que le nombre des concurrens s'y élève précisément au niveau de la demande qui en est faite ; car la difficulté n'est pas de naître : elle est de subsister. Du moment qu'il ne faut que subsister pour s'acquitter d'un travail, et que ce travail suffit pour pourvoir à cette existence, elle a lieu.

Il y a cependant ici une remarque à faire. L'homme ne naît pas avec la taille et la force suffisantes pour accomplir le travail même le plus facile. Cette capacité qu'il n'atteint qu'à l'âge de quinze ou vingt ans, plus ou moins, peut être considérée comme un capital qui ne s'est formé que par l'accumulation annuelle et successive des sommes consacrées à l'élever. Par qui ces sommes ont-elles été accumulées ? C'est communément par les parens de l'ouvrier, par des personnes de la profession qu'il suivra, ou d'une profession

précédent, et, en partie, d'après ce que je dois dire dans celui-ci.

De plus, je prévient que les ouvriers dont il est question dans ce paragraphe-ci sont ceux dont l'ouvrage n'exige point ou presque point d'étude ; car, du moment qu'ils ont un talent quelconque, leurs profits s'élèvent par l'un ou l'autre des motifs déduits au §. 1^{er} de ce Chapitre.

analogue. Il faut donc que, dans cette profession, les ouvriers gagnent un salaire un peu supérieur à leur simple existence ; c'est-à-dire qu'ils gagnent de quoi s'entretenir, et, de plus, de quoi élever leurs enfans :

Si le salaire des ouvriers les plus grossiers ne leur permettait pas d'entretenir une famille et d'élever des enfans, le nombre de ces ouvriers ne serait pas tenu au complet. La demande de leur travail deviendrait supérieure à la quantité de ce travail qui pourrait être mise en circulation ; le taux de leur salaire hausserait, jusqu'à ce que cette classe fût de nouveau en état d'élever des enfans en nombre suffisant pour satisfaire à la quantité de travail demandée.

C'est ce qui arriverait si beaucoup d'ouvriers ne se mariaient pas. Un homme qui n'a ni femme ni enfans, peut fournir son travail à meilleur marché qu'un autre qui est époux et père. Si les célibataires se multipliaient dans la classe ouvrière, non-seulement ils ne contribueraient point à recruter la classe, mais ils empêcheraient que d'autres pussent la recruter. Une diminution passagère dans le prix de la main-d'œuvre en raison de ce que l'ouvrier célibataire pourrait travailler à meilleur marché, serait bientôt suivie d'une augmentation plus forte, en raison de ce que le nombre des ouvriers déclinerait. Ainsi quand même il ne conviendrait pas aux chefs d'entreprises d'employer des ouvriers mariés parce qu'ils sont plus rangés, cela leur conviendrait, dût-il leur en coûter

un peu plus, pour éviter de plus grands frais de main-d'œuvre qui ne tarderaient pas à retomber sur eux.

Ce n'est pas que chaque profession, prise en particulier, se recrute régulièrement des enfans qui prennent naissance dans son sein. Les enfans passent de l'une dans l'autre, principalement des professions rurales aux professions analogues dans les villes, parce que les enfans s'élèvent à moins de frais dans les campagnes; j'ai seulement voulu dire que la classe des manouvriers les plus simples, retire nécessairement, dans les produits auxquels son travail concourt, une portion suffisante non-seulement pour exister, mais encore pour se recruter.

Quand un pays décline, quand il s'y trouve moins de moyens de production, moins de lumières, d'activité ou de capitaux, alors la demande des travaux grossiers diminue par degrés; les salaires tombent au-dessous du taux nécessaire pour que la classe manouvrière se perpétue; elle décroît en nombre, et les élèves des autres classes, dont les travaux diminuent dans la même proportion, refluent dans les classes immédiatement inférieures. Quand la prospérité augmente, au contraire, les classes inférieures non-seulement se recrutent avec facilité elles-mêmes, mais fournissent aux classes immédiatement supérieures de nouveaux élèves, dont quelques-uns plus heureux et doués de quelques qualités plus brillantes, prennent un vol encore plus hardi.

La main-d'œuvre des gens qui ne vivent pas uniquement de leur travail, est moins chère que celle des ouvriers en titre. Ils sont nourris ; le prix de leur travail n'est donc point, pour eux, réglé sur la nécessité de vivre. Il y a telle fileuse dans de certains hameaux qui ne gagne pas la moitié de sa dépense, bien que sa dépense soit modique ; elle est mère ou fille, sœur, tante ou belle-mère d'un ouvrier qui la nourrirait, quand même elle ne gagnerait absolument rien. Si elle n'avait que son travail pour subsister, il est évident qu'il faudrait qu'elle en doublât le prix ou qu'elle mourût de faim ; en d'autres termes, que le travail fût payé le double ou n'eût pas lieu.

Ceci peut s'appliquer à tous les ouvrages des femmes. En général ils sont fort peu payés, par la raison qu'un très-grand nombre d'entre elles sont soutenues autrement que par leur travail, et peuvent mettre dans la circulation le genre d'occupations dont elles sont capables, au-dessous du taux où le fixeraient leurs besoins.

On en peut dire autant du travail des moines ou des religieuses. Dans les pays où il y en a, il est fort heureux pour les vrais ouvriers qu'ils ne fabriquent que des futilités ; car s'ils fesaient des ouvrages d'une industrie courante, les ouvriers dans le même genre qui ont une famille à soutenir, ne pourraient point donner leur ouvrage à si bas prix sans périr de besoin.

Les moindres variations dans le prix de la main-d'œuvre la plus commune, ont de tout temps été regardées avec raison comme de très-grands malheurs. En effet, dans un rang un peu supérieur en richesse et en talens (qui sont une espèce de richesse), une baisse dans le taux des profits oblige à des retranchemens dans les dépenses, ou tout au plus entraîne la dissipation d'une partie des capitaux que ces classes ont ordinairement à leur disposition. Mais dans la classe dont le revenu est de niveau avec le rigoureux nécessaire, une diminution de revenu est un arrêt de mort, sinon pour l'ouvrier même, au moins pour une partie de sa famille.

Aussi a-t-on vu tous les gouvernemens, à moins qu'ils ne se piquent d'aucune sollicitude paternelle, venir à l'appui de la classe indigente quand un événement subit a fait tomber accidentellement le salaire des travaux communs au-dessous du taux nécessaire pour l'entretien des ouvriers. Mais trop souvent les secours n'ont pas répondu dans leurs effets aux vues bienfaisantes des gouvernemens, faute d'un juste discernement dans le choix des secours. Quand on veut qu'ils soient efficaces, il faut commencer par chercher la cause de la chute du prix du travail. Si elle est durable de sa nature, les secours pécuniaires et passagers ne remédient à rien : ils ne font que reculer l'instant de la désolation. La découverte d'un procédé inconnu, une importation nouvelle, ou bien l'émi-

gration d'un certain nombre de consommateurs, sont de ce genre. Alors on doit tâcher de fournir aux bras désemployés une nouvelle occupation durable, favoriser de nouvelles branches d'industrie, former des entreprises lointaines, fonder des colonies, etc.

Si la chute de la main-d'œuvre est de nature à ne pas durer, comme celle qui peut être le résultat d'une bonne ou d'une mauvaise récolte, alors on doit se borner à accorder des secours aux malheureux qui souffrent de cette oscillation.

Un gouvernement ou des particuliers bienfesans avec légèreté, auraient le regret de ne point voir leurs bienfaits répondre à leurs vues. Au lieu de prouver cela par le raisonnement, j'essayerai de le faire sentir par un exemple.

Je suppose que dans un pays de vignobles les tonneaux se trouvent si abondans, qu'il soit impossible de les employer tous. Une guerre, ou bien une loi contraire à la production des vins, ont déterminé plusieurs propriétaires de vignobles à changer la culture de leurs terres ; telle est la cause durable de la surabondance du travail de tonnellerie mis en circulation. On ne tient pas compte de cette cause ; on vient au secours des ouvriers tonneliers, soit en achetant sans besoin des tonneaux, soit en leur distribuant des secours à peu près équivalens aux profits qu'ils avaient coutume de faire. Mais des achats sans besoins, des secours, ne peuvent pas se perpétuer ;

et au moment où ils viennent à cesser, les ouvriers se trouvent exactement dans la même position fâcheuse dont on a voulu les tirer. On aura fait des sacrifices, des dépenses sans aucun avantage, si ce n'est d'avoir un peu différé le désespoir de ces pauvres gens.

Par une supposition contraire, la cause de la surabondance des tonneaux est passagère; c'est, par exemple, une mauvaise récolte. Si au lieu de procurer des secours passagers aux feseurs de tonneaux, on favorise leur établissement en d'autres cantons, ou leur emploi dans quelque autre branche d'industrie, il arrivera que l'année suivante abondante en vins, il y aura disette de tonneaux; leur prix sera exorbitant, il sera réglé par la cupidité et l'agiotage; et comme la cupidité et l'agiotage ne peuvent pas produire des tonneaux quand les moyens de production de cette denrée sont détruits, une partie des vins pourra demeurer perdue faute de vases. Ce n'est que par une nouvelle commotion et à la suite de nouveaux tiraillemens, que leur fabrication se remontera au niveau des besoins.

On voit qu'il faut changer de remède suivant la cause du mal, et par conséquent connaître cette cause avant de choisir le remède.

J'ai dit que ce qu'il fallait pour vivre, était la mesure du salaire des ouvrages les plus communs, les plus grossiers; mais cette mesure est très-variable :

les habitudes des hommes influent beaucoup sur l'étendue de leurs besoins. Il ne me paraît pas assuré que les ouvriers de certains cantons de France pussent vivre sans boire un seul verre de vin. A Londres ils ne sauraient se passer de bière ; cette boisson y est tellement de première nécessité, que les mendiants vous y demandent l'aumône pour aller boire un pot de bière, comme en France pour avoir un morceau de pain ; et peut-être ce dernier motif, qui nous semble fort naturel, paraît-il impertinent à un étranger qui arrive pour la première fois d'un pays où la classe indigente peut vivre avec des patates, du manioc, ou d'autres alimens encore plus vils.

La mesure de ce qu'il faut pour vivre dépend donc en partie des habitudes du pays où se trouve l'ouvrier. Plus la valeur de sa consommation est petite, et plus le taux ordinaire de son salaire peut s'établir bas, plus les produits auxquels il concourt sont à bon marché. S'il veut améliorer son sort et élever ses salaires, le produit auquel il concourt renchérit, ou la part des autres producteurs diminue.

Il n'est pas à craindre que les consommations de la classe des ouvriers s'étendent bien loin, grâce au désavantage de sa position. L'humanité aimerait à les voir, eux et leur famille, vêtus selon le climat et la saison ; elle voudrait que dans leur logement ils pussent trouver l'espace, l'air et la chaleur nécessaires à la santé ; que leur nourriture fût saine, assez abon-

dante, et même qu'ils pussent y mettre quelque choix et quelque variété; mais il est peu de pays où des besoins si modérés ne passent pour excéder les bornes du strict nécessaire, et où par conséquent ils puissent être satisfaits avec les salaires accoutumés de la dernière classe des ouvriers.

Ce taux du strict nécessaire ne varie pas uniquement à raison du genre de vie plus ou moins passable de l'ouvrier et de sa famille, mais encore à raison de toutes les sources de dépenses regardées comme indispensables dans le pays où il vit. C'est ainsi que nous mettions tout à l'heure au rang de ses dépenses nécessaires, celle d'élever des enfans; il en est d'autres moins impérieusement commandées par la nature des choses, quoiqu'elles le soient au même degré par le sentiment : tel est le soin des vieillards. Dans la classe ouvrière il est trop négligé. La nature, pour perpétuer le genre humain, ne s'en est rapportée qu'aux impulsions d'un appétit violent, et aux sollicitudes de l'amour paternel; les vieillards dont elle n'a plus besoin, elle les a abandonnés à la reconnaissance, ou, ce qui vaut à peine mieux, à la prévoyance de leur jeune âge. Si les mœurs d'une nation rendaient indispensable l'obligation de préparer, dans chaque famille, quelque provision pour la vieillesse comme elles en accordent en général à l'enfance, les besoins de première nécessité étant ainsi un peu plus étendus, le taux naturel des plus bas salaires serait

un peu plus fort. Aux yeux du philanthrope il doit paraître affreux que cela ne soit pas toujours ainsi ; il gémit que l'ouvrier, non-seulement ne prévoye pas la vieillesse, mais qu'il ne prévoye pas même les accidens, la maladie, les infirmités. Là se trouvent des motifs d'approuver, d'encourager ces associations de prévoyance où les ouvriers déposent chaque jour une très-petite épargne pour s'assurer une somme au moment où l'âge, ou bien des infirmités inattendues, viendront les priver des ressources de leur travail (1). Mais il faut, pour que de telles associations réussissent, que l'ouvrier considère cette précaution comme

(1) Les caisses de prévoyance ou d'épargnes ont réussi dans plusieurs cantons d'Angleterre, de Hollande et d'Allemagne ; là surtout où le gouvernement a été assez sage pour ne s'en pas mêler, et où les associations se sont formées, non par entreprises, mais au sein de chaque profession. Ici ce sont tous les garçons serruriers, là tous les garçons tailleurs, etc. qui nomment entre eux, parmi les plus sages, des syndics chargés de recevoir les épargnes et de les placer à intérêt. Il résulte un autre avantage de coutumes semblables : c'est qu'elles augmentent la masse des capitaux productifs, et, par suite, les moyens d'alimenter une industrie plus étendue ; de sorte que les ouvriers qui n'y voyent que des ressources pour l'âge avancé, y trouvent, sans qu'ils s'en doutent, une demande plus considérable de leurs facultés industrielles, et une plus grande abondance de produits. Aussi remarque-t-on, dans les lieux dont je parle, les indices d'une prospérité réelle et solide.

d'absolue nécessité ; qu'il regarde l'obligation de porter ses épargnes à la caisse de l'association, comme aussi indispensable que le paiement de son loyer ou de ses impositions ; ce qui ne peut guère arriver dans les pays où les mœurs et le gouvernement excitent à l'envi l'ouvrier à porter dans les tavernes, non-seulement ce qu'il pourrait épargner, mais souvent même la plus pure substance de sa famille, au sein de laquelle il devrait trouver tous ses plaisirs. Les vains et dispendieux amusemens des riches ne peuvent pas toujours se justifier aux yeux de la raison ; mais combien ne sont pas plus désastreuses les folles dissipations du pauvre ? La joie des indigens est toujours assaisonnée de larmes ; et les orgies de la populace sont des jours de deuil pour le philosophe.

Indépendamment des raisons exposées au paragraphe précédent et dans celui-ci, et qui expliquent pourquoi les salaires d'un entrepreneur d'industrie (même de celui qui ne fait aucun profit comme capitaliste) s'élèvent en général plus haut que ceux d'un simple ouvrier, il en est encore d'autres, moins légitimes sans doute dans leur fondement, mais dont il n'est pas permis de méconnaître l'influence.

Les salaires de l'ouvrier se règlent contradictoirement par une convention faite entre l'ouvrier et le chef d'industrie ; le premier cherche à recevoir le plus, le second à donner le moins qu'il est possible ; mais dans cette espèce de débat, il y a du côté du

maître un avantage indépendant de ceux qu'il tient déjà de la nature de ses fonctions. Le maître et l'ouvrier ont bien également besoin l'un de l'autre, puisque l'un ne peut faire aucun profit sans le secours de l'autre; mais le besoin du maître est moins immédiat, moins pressant. Il en est peu qui ne puissent vivre plusieurs mois, plusieurs années même, sans faire travailler un seul ouvrier; tandis qu'il est peu d'ouvriers qui puissent, sans être réduits aux dernières extrémités, passer plusieurs semaines sans ouvrage. Il est bien difficile que cette différence de position n'influe pas sur le réglément des salaires.

Ajoutez qu'il est bien plus facile aux maîtres de s'entendre pour tenir les salaires bas, qu'aux ouvriers pour les faire augmenter. Les premiers sont moins nombreux, et leurs communications plus faciles. Les ouvriers, au contraire, ne peuvent guère s'entendre sans que leurs ligues aient l'air d'une révolte que la police s'empresse toujours d'étouffer. Le système qui fonde les principaux gains d'une nation sur l'exportation de ses produits, est même parvenu à faire considérer les ligues des ouvriers comme funestes à la prospérité de l'état, en ce qu'elles entraînent une hausse dans le prix des marchandises d'exportation, laquelle nuit à la préférence qu'on veut obtenir dans les marchés de l'étranger. Mais, quelle prospérité que celle qui consiste à tenir misérable une classe nombreuse dans l'état, afin d'approvisionner à meilleur

marché des étrangers qui profitent des privations que vous vous êtes imposées ! Pourquoi ne pas laisser les intérêts des hommes chercher librement leur niveau ?

On rencontre des chefs d'industrie qui, toujours prêts à justifier par des argumens les œuvres de leur cupidité, soutiennent que l'ouvrier mieux payé travaillerait moins, et qu'il est bon qu'il soit stimulé par le besoin. Smith, qui avait beaucoup vu et parfaitement bien observé, n'est pas de leur avis. Je le laisserai s'expliquer lui-même.

« Une récompense libérale du travail, dit cet auteur, en même temps qu'elle favorise la propagation de la classe laborieuse, augmente son industrie qui, semblable à toutes les qualités humaines, s'accroît par la valeur des encouragemens qu'elle reçoit. Une nourriture abondante fortifie le corps de l'homme qui travaille ; la possibilité d'étendre son bien-être et de se ménager un sort pour l'avenir en éveille le désir, et ce désir l'excite aux plus vigoureux efforts. Partout où les salaires sont élevés, nous voyons les ouvriers plus intelligens et plus expéditifs : ils le sont plus en Angleterre qu'en Écosse, plus dans le voisinage des grandes villes que dans les villages éloignés. Quelques ouvriers, à la vérité, quand ils gagnent en quatre jours de quoi vivre pendant toute la semaine, restent oisifs les trois autres jours ; mais cette inconduite n'est

» point générale; il est plus commun de voir ceux
 » qui sont bien payés à la pièce, ruiner leur santé
 » en peu d'années par un excès de travail (1). »

§. 5.

*De l'indépendance née chez les modernes des progrès
 de l'industrie.*

Je ne saurais m'empêcher de remarquer l'indépendance que les revenus industriels ont procurée, chez les modernes, à une classe nombreuse de toute société : celle qui ne possède ni terres, ni capitaux.

Dans Rome ancienne, il y avait peu de capitaux pour animer le commerce et les manufactures, et quand même on en aurait formé par l'accumulation, le dédain qu'avaient les citoyens libres pour ce genre d'occupation leur aurait laissé peu d'emplois. D'un autre côté, les propriétaires des terres les cultivaient eux-mêmes ou par les mains de leurs esclaves; de sorte qu'une grande partie du peuple romain, c'est-à-dire les plébéiens qui n'avaient ni terres, ni capitaux, n'ayant point non plus de revenus industriels, n'en avaient d'aucune espèce. De là l'inquiétude et la turbulence des non-propriétaires; de là leurs emprunts qui n'étaient jamais acquittés; de là le trafic des votes; quelle pauvre figure fesaient ces maîtres du monde, lorsqu'ils n'étaient pas à l'armée ou en révolte ! Ils

(2) *Rich. des Nat. Liv. I, chap. 8.*

tombaient dans la misère du moment qu'ils n'avaient plus personne à piller. Ils n'ont cessé de former autour de chaque grand, une cour plus ou moins nombreuse, plus ou moins rampante; jusqu'à ce que la clientèle d'un Marius se soit battue contre celle d'un Sylla; celle de Pompée contre celle de César; celle d'Antoine contre celle d'Auguste; et qu'enfin le peuple romain tout entier ait formé la cour d'un Caligula, d'un Héliogabale et de beaucoup d'autres monstres qui étaient obligés de le nourrir en l'opprimant.

Chez les modernes, c'est toute autre chose. Quelles que soient nos formes de gouvernement, tout homme qui a un talent industriel est indépendant. Les grands, dans chaque état, ne sont pas les plus riches, parce qu'ils n'ont plus pour cela les mêmes facilités que les chefs des nations de l'antiquité (1); ceux-ci, après avoir conquis un pays, s'en partageaient les terres, les effets mobiliers et même les habitans : on ne détruit plus ainsi les peuples, on change leurs gouvernemens et rien de plus. Un conquérant sans magnanimité tire, il est vrai, des tributs du pays qu'il a conquis; mais après quelques efforts extraordinaires, les contributions d'un pays ne subviennent qu'à peine aux frais de son administration et de sa défense, lesquels

(1) J'en excepte les circonstances, toujours nécessairement passagères, où un usurpateur et ses satellites se sont partagés les déponilles d'un peuple, et ont par-là même énérvé leur pouvoir.

sont beaucoup plus considérables qu'autrefois. Dans un pareil ordre de choses, le gros d'une nation trouve qu'il y a peu de profits à servir les grands, et qu'il y en a beaucoup à servir le public, c'est-à-dire à tirer parti de sa propre industrie. Dès lors plus de clientelles; le plus pauvre citoyen peut se passer de patron; il se met sous la protection de son talent pour subsister, et les gouvernemens tirent de leurs sujets les secours qu'ils leur accordaient jadis.

Aussi les nations modernes tout entières pouvant exister par elles-mêmes, restent presque dans le même état quand leurs gouvernemens sont renversés.

CHAPITRE VIII.

Des Revenus capitaux.

LE service que rendent les capitaux dans les opérations productives les fait rechercher pour cet usage, en établit la demande, et permet aux propriétaires des capitaux de se faire payer ce service plus ou moins chèrement.

Soit que le capitaliste fasse travailler lui-même son capital, soit qu'il le prête à un chef d'entreprise qui le fait travailler, ce capital fait un profit qu'on appelle *profit du capital*. Lorsque le capitaliste emploie lui-même son capital, les profits qu'il en retire forment son *revenu capital*; lorsqu'il le prête moyennant un intérêt, son *revenu capital* n'est autre que le montant de cet intérêt, et il cède à l'emprunteur les profits qui peuvent résulter de l'emploi du capital prêté.

Des considérations sur l'intérêt des capitaux prêtés pouvant jeter du jour sur les profits que les capitaux rendent à l'emploi, il peut être utile de se former d'abord de justes idées sur la nature et les variations de l'intérêt.

§. 1^{er}.*Du Prêt à intérêt.*

L'intérêt des capitaux prêtés, mal à propos nommé *intérêt de l'argent*, s'appelait auparavant *usure* (loyer de l'usage, de la jouissance), et c'était le mot propre, puisque l'intérêt est un prix, un loyer qu'on paye pour avoir la jouissance d'une valeur. Mais ce mot est devenu odieux; il ne réveille plus que l'idée d'un intérêt illégal, exorbitant, et on lui en a substitué un autre plus honnête et moins expressif, selon la coutume.

Avant qu'on connût les fonctions et l'utilité d'un capital, peut-être regardait-on la redevance imposée par le prêteur à l'emprunteur, comme un abus introduit en faveur du plus riche au préjudice du plus pauvre. Il se peut encore que l'épargne, seul moyen d'amasser des capitaux, fût considérée comme une lésine nuisible au public qui regardait comme perdues pour lui les sommes que les grands propriétaires ne dépensaient pas. On ignorait que l'argent épargné pour le faire valoir est dépensé tout de même (puisque si on l'enfouissait, on ne le ferait pas valoir), qu'il est dépensé d'une manière cent fois plus profitable à l'indigence, et qu'un homme laborieux n'est jamais assuré de pouvoir gagner sa subsistance que là où il se trouve un capital mis en réserve pour l'occuper. Ce préjugé contre les riches qui ne dé-

pensent pas tout leur revenu , est encore dans beaucoup de têtes ; mais autrefois il était général ; il était partagé même par les prêteurs , qu'on voyait , honneur du rôle qu'ils jouaient , employer , pour toucher un profit très-juste et très-utile à la société , le ministère des gens les plus décriés.

Il ne faut donc pas s'étonner que les lois ecclésiastiques , et à plusieurs époques les lois civiles elles-mêmes , aient proscrit le prêt à intérêt ; et que durant tout le moyen âge , dans les grands états de l'Europe , ce trafic réputé infâme ait été abandonné aux Juifs. Le peu d'industrie de ces temps-là s'alimentait des maigres capitaux des marchands et artisans eux-mêmes ; l'industrie agricole , celle qui se suivait avec plus de succès , marchait au moyen des avances des seigneurs et des grands propriétaires qui faisaient travailler des serfs ou des métayers. On empruntait , moins pour trafiquer avantageusement que pour satisfaire à un besoin pressant ; alors exiger un intérêt n'était autre chose qu'asseoir un profit sur la détresse de son prochain ; et l'on conçoit que les principes d'une religion toute fraternelle dans son origine , comme était la religion chrétienne , devaient réprover un tel calcul qui , maintenant encore , est inconnu des âmes généreuses , et condamné par les maximes de la morale la plus ordinaire. Montesquieu (1) attri-

(1) *Espr. des Loix* , Liv. XXI , ch. 20.

bue à cette proscription du prêt à intérêt la décadence du commerce : c'est une des raisons de sa décadence ; mais il y en avait beaucoup d'autres.

Les progrès de l'industrie ont fait considérer un capital prêté , sous un tout autre jour. Ce n'est plus maintenant , dans les cas ordinaires , un secours dont on a besoin ; c'est un agent , un outil dont celui qui l'emploie peut se servir très-utilement pour la société , et avec un grand bénéfice pour lui-même. Dès lors il n'y a pas plus d'avarice , ni d'immoralité , à en tirer un loyer qu'à tirer un fermage de sa terre , un salaire de son industrie ; c'est une compensation équitable , fondée sur une convenance réciproque ; et la convention entre l'emprunteur et le prêteur ; par laquelle ce loyer est fixé , est du même genre que toutes les conventions.

Mais dans l'échange ordinaire , tout est terminé quand l'échange est consommé ; tandis que dans le prêt , il s'agit encore d'évaluer le risque que court le prêteur , de ne pas rentrer en possession de la totalité ou d'une partie de son capital. Ce risque est apprécié et payé au moyen d'une autre portion d'intérêt ajoutée à la première , et qui forme une véritable prime d'assurance.

Toutes les fois qu'il est question d'intérêt de fonds , il faut soigneusement distinguer ces deux parties dont il se compose , sous peine d'en raisonner tout de travers , et souvent de faire , soit comme particulier ,

soit comme agent de l'autorité publique, des opérations inutiles ou fâcheuses.

C'est ainsi qu'on a constamment réveillé l'usure, quand on a voulu limiter le taux de l'intérêt ou l'abolir entièrement. Plus les menaces étaient violentes, plus l'exécution en était rigoureuse, et plus l'intérêt de l'argent s'élevait : c'était le résultat de la marche ordinaire des choses. Plus le prêteur courait de risques, et plus il avait besoin de s'en dédommager par une forte prime d'assurance. A Rome, pendant tout le temps de la république, l'intérêt de l'argent fut énorme ; on l'aurait deviné si l'on ne l'avait pas su : les débiteurs, qui étaient les plébéiens, menaçaient continuellement leurs créanciers, qui étaient les patriciens. Mahomet a proscrit le prêt à intérêt ; qu'arrive-t-il dans les états musulmans ? On prête à usure : il faut bien que le prêteur s'indemnisse de l'usage de son capital qu'il cède, et de plus du péril de la contravention. La même chose est arrivée chez les chrétiens aussi long-temps qu'ils ont prohibé le prêt à intérêt ; et quand le besoin d'emprunter le leur faisait tolérer chez les juifs, ceux-ci étaient exposés à tant d'humiliations, d'avanies, d'extorsions, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, qu'un intérêt considérable était seul capable de couvrir des dégoûts et des pertes si multipliés. Des lettres patentes du roi Jean, de l'an 1360, autorisent les juifs à prêter sur gages en retirant *pour chacune livre, ou vingt sols, quatre deniers d'intérêts par*

semaine, ce qui fait plus de 86 pour cent par an ; mais dès l'année suivante ce prince , qui pourtant passe pour un des plus fidèles à leur parole que nous ayons eu , fit secrètement diminuer la quantité du métal fin contenue, dans les monnaies ; de manière que les prêteurs ne reçurent plus en remboursement une valeur égale à celle qu'ils avaient prêtée.

Cela suffit pour expliquer et pour justifier le gros intérêt qu'ils exigeaient. Sans compter qu'à une époque où l'on empruntait non pas tant pour former des entreprises industrielles , que pour soutenir des guerres et fournir à des dissipations ou à des projets hasardeux , à une époque où les lois étaient sans force et les prêteurs hors d'état d'exercer avec succès une action contre leurs débiteurs , il leur fallait une grosse assurance pour couvrir l'incertitude du remboursement. La prime d'assurance formait la majeure partie de ce qui portait le nom d'*intérêt* ou d'*usure* ; et l'intérêt véritable , le loyer pour l'usage du capital se réduisait à fort peu de chose. Je dis à *fort peu de chose*, car quoique les capitaux fussent rares , je soupçonne que les emplois productifs étaient plus rares encore. Sur les 86 pour cent d'intérêt payés sous le roi Jean , il n'y avait peut-être pas plus de 3 à 4 pour cent qui représentassent le service productif des capitaux prêtés ; car tous les services productifs sont mieux payés de nos jours qu'ils ne l'étaient alors , et le service productif des capitaux ne peut guère actuellement être

évalué à plus de 5 pour cent ; ce qui excède ce taux représente la prime d'assurance accordée au prêteur.

Ainsi la baisse de l'assurance qui forme souvent la plus forte partie de l'intérêt, dépend de la sûreté dont jouit le prêteur ; cette sûreté à son tour dépend principalement de trois circonstances, savoir, 1°. de la sûreté de l'emploi, 2°. des facultés, du caractère personnel de l'emprunteur, et 3°. de la bonne administration du pays où il réside.

Nous venons de voir que l'emploi hasardé de l'argent emprunté, dans le moyen âge, entraînait pour beaucoup dans la forte prime d'assurance payée au prêteur. Il en est de même, quoique à un moindre degré, pour tous les emplois hasardés. Les Athéniens distinguaient jadis l'intérêt *maritime* de l'intérêt *terrestre* ; le premier allait à 30 pour cent, plus ou moins, par voyage, soit au Pont-Euxin, soit dans un des ports de la Méditerranée (1). On pouvait bien faire deux de ces voyages par an, ce qui faisait revenir l'intérêt annuel à 60 pour cent environ ; tandis que l'intérêt terrestre ordinaire était de 12 pour cent. Si l'on suppose que dans les 12 pour cent de l'intérêt terrestre, il y en avait la moitié pour couvrir le risque du prêteur, on trouvera que le seul usage annuel de l'argent à Athènes valait 6 pour cent, estimation que je crois encore au-dessus de la vérité ; mais en la suppo-

(1) *Voyage d'Anach.* Tome IV, page 371.

sant bonne, il y avait donc dans l'intérêt maritime 54 pour cent payés pour l'assurance du prêteur ! Il faut attribuer cet énorme risque, d'une part, aux mœurs encore barbares des nations avec lesquelles on trafiquait ; les peuples étaient bien plus étrangers les uns aux autres qu'ils ne sont de nos jours, et les lois et usages commerciaux bien moins respectés ; il faut l'attribuer, d'une autre part, à l'imperfection de l'art de la navigation. On courait plus de risques pour aller du Pyrée à Trébizonde ; quoiqu'il n'y eût pas trois cents lieues à faire, qu'on n'en court à présent pour aller de l'Orient à Canton, qui sont à plus de sept mille lieues de distance. Les progrès de la géographie et de la navigation ont ainsi contribué à faire baisser le taux de l'intérêt, et par suite le prix coûtant des produits.

Dans l'influence que la nature de l'emploi exerce sur le taux de l'intérêt, il faut comprendre la durée du prêt : l'intérêt est moins élevé quand le prêteur peut faire rentrer ses fonds à volonté, ou du moins dans un terme très-court ; soit à cause de l'avantage réel de disposer de son capital quand on veut ; soit qu'on redoute moins un risque auquel on croit pouvoir se soustraire avant d'en être atteint. La faculté de pouvoir négocier sur la place les effets au porteur des gouvernemens modernes, entre pour beaucoup dans le bas intérêt auquel plusieurs d'entre eux parviennent à emprunter. Cet intérêt ne paye pas, selon

moi, le risque des prêteurs ; mais ceux-ci espèrent toujours vendre leurs effets publics avant le moment de la catastrophe, s'ils venaient à la craindre sérieusement. Les effets non-négociables portent un intérêt bien plus fort ; telles étaient en France les rentes viagères, que le gouvernement français payait en général sur le pied de 10 pour cent, taux élevé pour de jeunes têtes ; aussi les Génevois firent-ils une excellente spéculation en plaçant leurs rentes viagères sur trente têtes connues, et pour ainsi dire publiques. Ils parvinrent ainsi à en faire des effets négociables, et attachèrent par-là à un effet négociable l'intérêt destiné à un effet qui ne l'était pas.

Quant à l'influence du caractère personnel et des facultés de l'emprunteur sur le montant de l'assurance, elle est incontestable : elle constitue ce qu'on appelle le *crédit personnel* ; et l'on sait qu'une personne qui a du crédit, emprunte à meilleur marché qu'une personne qui n'en a pas.

Ce qui, après la probité bien reconnue, assure le mieux le crédit d'un particulier comme d'un gouvernement, c'est l'expérience de l'exactitude qu'ils mettent à acquitter leurs engagements ; c'est la première base du crédit ; et, en général, elle n'est pas trompeuse.

Quoi ! dira-t-on, un homme qui n'a jamais manqué d'acquitter ses dettes, ne peut-il pas y manquer au premier moment ? — Non ; il est peu probable qu'il

le fasse, surtout si l'on a de son exactitude une expérience un peu longue. En effet pour qu'il ait acquitté exactement ses dettes, il a fallu, ou qu'il ait toujours eu entre ses mains des valeurs suffisantes pour y faire face : c'est le cas d'un homme qui a plus de propriétés que de dettes ; ce qui est un fort bon motif pour lui accorder de la confiance ; ou bien il a fallu qu'il ait toujours si bien pris ses mesures et fait des spéculations tellement sûres, que ses rentrées n'aient jamais manqué d'arriver avant ses échéances : or cette habileté, cette prudence, sont encore de fort bons garans pour l'avenir.

On emprunte quelquefois, non pour faire valoir la valeur empruntée, mais pour la dépenser stérilement. De tels emprunts doivent toujours être fort suspects au prêteur ; car une dépense stérile ne fournit à l'emprunteur ni de quoi rendre le principal, ni de quoi payer les intérêts. S'il a un revenu sur lequel il puisse assigner la restitution ; c'est une manière d'anticiper sur ses revenus. Si ce qu'il emprunte ne peut être remboursé que sur un capital, un fonds, c'est une manière de dissiper son fonds. S'il n'a pour rembourser, ni fonds, ni revenus, c'est la propriété des autres qu'il dépense ainsi.

Enfin la bonne administration du pays où réside le débiteur diminue les risques du créancier, et par conséquent la prime d'assurance qu'il est obligé de se ménager pour couvrir ses risques. Voilà pourquoi

Le taux de l'intérêt hausse toutes les fois que les lois et l'administration ne savent pas garantir l'exécution des engagements. C'est bien pis lorsqu'elles excitent à les violer, comme dans le cas où elles autorisent à ne pas payer, où elles ne reconnaissent pas la validité des titres contractés de bonne foi.

Les contraintes établies contre les débiteurs insolubles, ont presque toujours été regardées comme contraires à ceux qui ont besoin d'emprunter : elles leur sont favorables. On prête plus volontiers, et à meilleur marché, là où les droits du prêteur sont plus solidement appuyés par les lois. C'est d'ailleurs un encouragement à la formation des capitaux : dans les lieux où l'on ne croit pas pouvoir disposer avec sûreté de son épargne, chacun est fort enclin à consommer la totalité de son revenu. Peut-être faut-il chercher, dans cette considération, l'explication d'un phénomène moral assez curieux ; c'est cette avidité de jouissances qui se développe ordinairement avec fureur dans les temps de troubles et de désordres (1).

En parlant de la nécessité des contraintes envers les débiteurs, je ne prétends pas cependant recommander les rigueurs de l'emprisonnement : empri-

(1) Voyez la description de la peste de Florence, telle que M. *Simonde-Sismondi* la donne, d'après Boccace, dans son excellente *Histoire des républiques d'Italie*. On a fait des observations pareilles à plusieurs des époques les plus terribles de la révolution française.

sonner un débiteur, c'est lui ordonner de s'acquitter et lui en ravir les moyens. La loi des Indoux me semble plus sage : elle donne au créancier le droit de saisir son débiteur insolvable, de l'enfermer chez lui et de le faire travailler à son profit (1). Mais quels que soient les moyens dont l'autorité publique se serve pour contraindre à payer les dettes, ils sont tous inefficaces partout où la faveur peut parler plus haut que la loi : du moment que le débiteur est, ou peut espérer de se mettre au-dessus des atteintes de son créancier, celui-ci court un risque, et ce risque a une valeur.

Après avoir dégagé du taux de l'intérêt, ce qui tient à une prime d'assurance payée au prêteur comme un équivalent du risque de perdre, en tout ou en partie, son capital, il nous reste l'intérêt pur et simple, le véritable loyer qui paye l'utilité et l'usage d'un capital.

Or cette portion de l'intérêt est d'autant plus élevée que la quantité des capitaux à prêter est moindre, et que la quantité des capitaux demandée pour être empruntés est plus forte ; et, de son côté, la quantité demandée est d'autant plus considérable, que les emplois des fonds sont plus nombreux et plus lucratifs. Ainsi une hausse dans le taux de l'intérêt n'indique pas toujours que les capitaux deviennent plus rares ;

(1) Raynal, *Histoire philosophique*, Tome I.

elle peut aussi indiquer que les emplois deviennent plus abondans. C'est ce qu'observa Smith, après la guerre heureuse que les Anglais terminèrent par la paix de 1763 (1). Le taux de l'intérêt haussa : les acquisitions importantes que l'Angleterre venait de faire, ouvraient une nouvelle carrière au commerce et invitaient à de nouvelles spéculations ; les capitaux ne furent pas plus rares, mais la demande des capitaux devint plus forte, et la hausse des intérêts qui s'ensuivit, et qui est ordinairement un signe d'appauvrissement, fut, dans ce cas-ci, occasionnée par l'ouverture d'une nouvelle source de richesses.

La France a vu, en 1812, une cause contraire produire des effets opposés : une guerre longue, destructive, et qui fermait presque toute communication extérieure ; des contributions énormes, des privilèges désastreux, des opérations de commerce faites par le gouvernement lui-même, des tarifs de douanes arbitrairement changés, des confiscations, des destructions, des vexations, et en général un système d'administration avide, hostile envers les citoyens, avaient rendu toutes les spéculations industrielles pénibles, hasardeuses, ruineuses ; quoique la masse des capitaux allât probablement en déclinant, les emplois utiles qu'on en pouvait faire, étaient devenus si rares et si dangereux, que jamais l'intérêt ne tomba en

(1) *Rich. des Nat.* Liv. I, chap. 9.

France aussi bas qu'à cette époque, et ce qui est ordinairement le signe d'une grande prospérité devint alors l'effet d'une grande détresse.

Ces exceptions confirment la loi générale et permanente, qui veut que plus les capitaux disponibles sont abondans en proportion de l'étendue des emplois, et plus on voit baisser l'intérêt des capitaux prêtés; quant à la quantité des capitaux disponibles, elle tient aux épargnes précédemment faites. Je renvoie pour cela à ce que j'ai dit (Liv. I, chap. 11) sur la formation des capitaux (1).

Quand on veut que tous les capitaux, qui demandent des emprunteurs, et que toutes les industries qui réclament des capitaux, trouvent de part et d'autre de quoi se satisfaire, on laisse la plus grande liberté de contracter dans tout ce qui tient au prêt à inté-

(1) On a remarqué que les profits des capitaux, et par conséquent l'intérêt, sont un peu moins élevés dans les villes que dans les campagnes (Smith, *Rich. des Nat.* Liv. I, ch. 9). La raison en est simple : les capitaux sont communément entre les mains des gens riches qui résident dans les villes, ou qui du moins s'y rendent pour leurs affaires, et y apportent la denrée dont ils sont marchands, c'est-à-dire, des capitaux, et n'aiment pas à les voir employés trop loin de leurs yeux. Les villes, et surtout les villes principales, sont les grands marchés pour les capitaux, peut-être plus que pour l'industrie elle-même; aussi l'industrie s'y paye-t-elle plus cher que les capitaux. Dans les campagnes où il y a peu de capitaux qui ne soient engagés, c'est le contraire.

rét. Au moyen de cette liberté il est difficile que des capitaux disponibles restent sans être employés, et l'on a plus de raisons de croire qu'il y a autant d'industrie mise en activité, que le comporte l'état actuel de la société.

Mais il convient de donner une très-grande attention à ces mots : *la quantité des capitaux disponibles*, car c'est cette quantité seulement qui influe sur le taux de l'intérêt ; c'est des seuls capitaux dont on peut et dont on veut disposer, qu'on peut dire qu'ils sont *dans la circulation* ; un capital dont l'emploi est trouvé et commencé, n'étant plus offert, ne fait plus partie de la masse des capitaux qui sont dans la circulation ; son prêteur n'est plus en concurrence avec les autres prêteurs, à moins que l'emploi ne soit tel que le capital puisse être facilement réalisé de nouveau pour être appliqué à un autre emploi.

Ainsi un capital prêté à un négociant et qu'on peut retirer de ses mains en le prévenant peu de temps d'avance, et encore mieux un capital employé à escompter des lettres-de-change (ce qui est un moyen de prêter au commerce), sont des capitaux facilement disponibles, et qu'on peut consacrer à tout autre emploi qu'on jugerait plus convenable.

Il en est à peu près de même d'un capital que son maître emploierait par lui-même à un commerce facile à liquider, comme celui des épiceries. La vente des marchandises de ce genre, au cours, est une opé-

ration facile et exécutable en tout temps. Une valeur ainsi employée, peut être réalisée, rendue si elle était empruntée, prêtée de nouveau, employée dans un autre commerce, ou appliquée à tout autre usage. Elle est dans la circulation, si ce n'est toujours actuellement, au moins très-prochainement, et la plus prochainement disponible de toutes les valeurs, est celle qui est en monnaie. Mais un capital dont on a construit un moulin, une usine, et même des machines mobilières et de petites dimensions, est un *capital engagé*, et qui, ne pouvant désormais servir à aucun autre usage, est retiré de la masse des capitaux en circulation, et ne peut plus prétendre à aucun autre profit que celui de la production à laquelle il est voué. Et remarquez qu'un moulin, une machine ont beau être vendus, leur valeur capitale n'est point par là restituée à la circulation; elle n'a fait que passer d'un propriétaire à un autre; et, de son côté, la valeur disponible avec laquelle l'acheteur a fait son acquisition, n'est point sortie de la circulation; elle a passé de ses mains dans celles du vendeur. Une telle vente n'augmente ni ne diminue la masse des capitaux offerts.

Cette remarque est importante pour apprécier justement les causes déterminantes, non-seulement du taux de l'intérêt des capitaux qu'on prête, mais aussi des profits qu'on fait sur les capitaux qu'on emploie, et dont il sera question tout à l'heure.

On n'exigera pas que j'essaye d'apprécier la force des motifs d'attachement, de parenté, de générosité, de reconnaissance, qui font quelquefois prêter un capital, ou influent sur l'intérêt qu'on en retire. Chaque lecteur doit évaluer lui-même l'influence des causes morales sur les lois économiques, les seules qui puissent nous occuper ici.

Forcer les capitalistes à ne prêter qu'à un certain taux, c'est taxer la denrée dont ils sont marchands, c'est la soumettre à un *maximum*, c'est ôter de la masse des capitaux en circulation tous ceux qui ne sauraient s'accommoder de l'intérêt fixé. Les lois de ce genre sont si mauvaises qu'il est heureux qu'elles soient violées. Elles le sont presque toujours; le besoin d'emprunter et le besoin de prêter s'entendent pour les éluder, ce qui devient facile en stipulant des avantages qui ne portent pas le nom d'intérêts, mais qui ne sont au fond qu'une portion des intérêts. Tout l'effet qui en résulte est d'élever le taux de l'intérêt par l'augmentation de risques auxquels on expose le prêteur.

Ce qu'il y a de piquant, c'est que les gouvernemens qui ont fixé le taux de l'intérêt, ont presque toujours donné l'exemple de violer leurs propres lois, et payé dans leurs emprunts un intérêt supérieur à l'intérêt légal.

Il convient que la loi fixe un intérêt, mais c'est pour les cas seulement où il est dû sans qu'il y ait eu

de convention préalable, comme lorsqu'un jugement ordonne la restitution d'une somme avec les intérêts. Il me semble que ce taux doit être fixé par la loi au niveau des plus bas intérêts payés dans la société, parce que le taux le plus bas est celui des emplois les plus sûrs. Or la justice peut bien vouloir que le détenteur d'un capital le rende, et même avec les intérêts; mais pour qu'il le rende, il faut qu'elle le suppose encore entre ses mains; et elle ne peut le supposer entre ses mains qu'autant qu'il l'a fait valoir de la manière la moins hasardeuse, et par conséquent qu'il en a retiré le plus bas de tous les intérêts.

Mais ce taux ne devrait pas porter le nom d'*intérêt légal*, par la raison qu'il ne doit point y avoir d'*intérêt illégal*, pas plus qu'il n'y a un cours des changes illégal, un prix illégal pour le vin, la toile et les autres denrées.

C'est ici le lieu de combattre une erreur bien généralement répandue.

Comme les capitaux, au moment qu'on les prête, se prêtent ordinairement en monnaie, on s'est imaginé que l'abondance de l'argent était la même chose que l'abondance des capitaux, et que c'était l'abondance de l'argent qui faisait baisser le taux de l'intérêt; de là ces expressions fautives employées par les gens d'affaires: *l'argent est rare*, *l'argent est abondant*; très-analogues au surplus avec cette autre expression fautive: *intérêt de l'argent*. Le fait est que l'abondance

ou la rareté de l'argent, de la monnaie, ou de tout ce qui en tient lieu, n'influe *pas du tout* sur le taux de l'intérêt; pas plus que l'abondance ou la rareté de la canelle, du froment, ou des étoffes de soie. La chose prêtée n'est point telle ou telle marchandise, ou de l'argent qui n'est lui-même qu'une marchandise; ce qu'on prête est une valeur accumulée et consacrée à un placement.

Celui qui veut prêter, réalise en monnaie la somme de valeurs qu'il destine à cet usage, et à peine l'emprunteur l'a-t-il à sa disposition, qu'il échange cet argent contre autre chose; l'argent qui a servi à cette opération s'en va servir à une autre opération pareille, ou à toute autre opération; que sais-je, au paiement de l'impôt, à la solde de l'armée. La valeur prêtée n'a été que momentanément sous forme de monnaie, de même que nous avons vu un revenu qu'on reçoit et qu'on dépense, se montrer passagèrement sous une forme semblable, et les mêmes pièces de monnaie servir cent fois dans une année à payer autant de portions de revenus.

De même lorsqu'une somme d'argent a fait passer une valeur de la main d'un prêteur à celle d'un emprunteur, elle peut aller, après plusieurs échanges, servir à un autre prêteur pour un autre emprunteur, sans que le premier emprunteur soit pour cela *depuis* de la valeur qu'il a empruntée.

Dans la réalité, c'est donc une valeur qu'on em-

prunte, et non pas telle ou telle sorte de métal ou de marchandise. On peut prêter ou emprunter en toute espèce de marchandise de même qu'en argent, et ce n'est pas cette circonstance qui fait varier le taux de l'intérêt. Rien même n'est plus commun dans le commerce que de prêter et emprunter autrement qu'en argent. Lorsqu'un manufacturier achète des matières premières à terme, il emprunte réellement en laine ou en coton; il se sert dans son entreprise de la valeur de ces marchandises, et la nature de ces marchandises n'influe en rien sur l'intérêt qu'il bonifie à son vendeur (1). L'abondance ou la rareté de la marchandise prêtée n'influe que sur son prix relativement aux autres marchandises, et n'influe en rien sur le taux de l'intérêt. Ainsi quand l'argent est venu à baisser au

(1) Il se fait beaucoup de prêts à intérêt qui n'en portent pas le nom et qui n'entraînent pas de transport d'argent. Lorsqu'un marchand en détail remplit sa boutique en achetant au manufacturier ou au marchand en gros, il emprunte à intérêt, et rembourse, soit au terme, soit avant le terme, en retenant l'escompte, qui est la restitution qu'on lui fait de l'intérêt qu'on avait ajouté au prix en lui vendant la marchandise. Lorsqu'un négociant de province fait une remise à un banquier de Paris, et plus tard fait une traite sur ce banquier, il lui prête pendant le temps qui s'écoule entre l'échéance de sa remise et le paiement de sa traite. L'intérêt de cette avance est payé par le compte d'intérêt que le banquier joint au compte courant du négociant.

quart de son ancienne valeur, il a fallu pour prêter le même capital, donner quatre fois plus d'argent, mais l'intérêt est resté le même. La quantité d'argent viendrait à décupler dans le monde, que les capitaux disponibles pourraient n'être pas plus abondans (1).

C'est donc bien à tort qu'on se sert du mot *intérêt de l'argent*, et c'est probablement à cette expression fautive qu'on doit d'avoir regardé l'abondance ou la rareté de l'argent comme pouvant influencer sur le taux de l'intérêt (2). Law, Montesquieu, et le judicieux Locke lui-même, dans un écrit dont le but était de chercher les moyens de faire baisser *l'intérêt de l'argent*, s'y sont trompés. Faut-il être surpris que d'autres s'y soient trompés après eux ? La théorie de l'intérêt est restée enveloppée d'un brouillard impénétrable

(1) Ceci n'est point contradictoire avec ce qui a été dit ailleurs, que les métaux précieux faisaient partie du capital de la société. Ils en font partie ; mais ils ne font pas partie du capital disponible ou *prétable* de la société. Ils ne cherchent pas leur emploi : il est tout trouvé ; c'est celui de faire circuler les valeurs d'une main dans l'autre. Si leur quantité s'accroît au-delà de ce besoin, ils vont dans d'autres lieux où leur prix se soutient mieux ; si leur abondance les fait baisser de prix partout, la somme de leur valeur n'augmente pas : on en donne davantage en échange de la même valeur.

(2) Si l'intérêt était d'autant plus bas que l'argent est plus abondant, il serait plus bas en Portugal, au Brésil, aux Antilles, qu'en Allemagne, en Suisse, etc. : ce qui n'est pas.

jusqu'à Hume et Smith (1) qui l'ont percé. Il ne sera jamais complètement dissipé que pour ceux qui se formeront une idée juste de ce qui est appelé *capital* dans tout le cours de cet ouvrage ; qui concevront que lorsqu'on emprunte, ce n'est pas telle ou telle denrée ou marchandise qu'on emprunte, mais une *valeur*, portion de la *valeur du capital* prètable de la société ; et que le tant pour cent qu'on paye pour l'usage de cette *portion de capital* dépend du rapport entre la quantité de capitaux qu'on offre de prêter et la quantité qu'on demande à emprunter, en chaque lieu.

§. 2.

Du profit des capitaux.

Nous venons d'observer la nature et les fondemens de l'intérêt payé par l'emprunteur au prêteur d'un capital. Mais si l'on veut examiner les causes des profits qu'on fait sur un capital qu'on emploie, soit qu'on l'ait emprunté, ou bien qu'on en soit le propriétaire, on peut les déduire ainsi de ce qui a été dit :

Des causes générales dont nous avons déjà apprécié l'influence, déterminent la demande plus ou moins vive qui est faite, soit des produits en général (2), soit de certains genres de produits (3). Cette demande

(1) Voyez les Essais de Hume, 2^e Partie, Essai 4 ; et Smith, *Rich. des Nat.* Liv. II, chap. 4.

(2) Liv. I, chap. 15.

(3) Liv. II, chap. 6.

des produits détermine celle des services productifs par qui ces produits peuvent exister, et par conséquent des services que rendent les capitaux dans l'acte de la production. Voilà une quantité donnée.

La masse des capitaux disponibles, ou qui sont dans la circulation, telle qu'elle est spécifiée au paragraphe précédent, voilà une autre quantité donnée.

Il reste donc à connaître les différens profits que procurent les capitaux suivant les différens emplois comparés les uns avec les autres.

Or ces profits sont d'autant moins considérables qu'il y a plus de concurrence pour y employer des capitaux, et d'autant plus considérables que la concurrence est moindre.

Quels sont les motifs qui déterminent cette concurrence ? c'est à quoi se réduit la question.

Nous remarquerons qu'un capital se composant de valeurs inanimées qui n'ont point de volonté (car les animaux entre les mains de l'homme ne sont que des machines), les seuls motifs qui peuvent déterminer les possesseurs de capitaux pour tel emploi ou pour tel autre, ne peuvent être que le plus ou le moins de risque de les perdre en tout ou en partie, ou bien le plus ou le moins de facilité d'en réaliser la valeur, et de retrouver la liberté de l'employer d'une autre façon.

Lorsqu'un emploi, le commerce de Chine, par exemple, n'offre pas un profit proportionné, non-seulement au temps où les fonds y sont occupés, mais

au danger que l'on court de les perdre, et à l'inconvénient de les voir engagés deux ans, plus ou moins, dans une opération, avant d'en pouvoir réaliser les retours, alors une certaine quantité de capitaux se retire par degrés de cet emploi; la concurrence y devenant moins grande, les profits le deviennent davantage, jusqu'à ce qu'ils montent au point d'y appeler de nouveaux capitaux (1).

Cela explique pourquoi l'emploi d'un capital dans un pays lointain donne de plus gros profits que celui qu'on fait dans son voisinage. Le risque et le temps où les fonds sont engagés écartent un grand nombre de concurrents.

Cela explique aussi pourquoi les profits sont plus forts dans une industrie neuve que dans une industrie commune et courante, où la production et la consommation sont connues depuis nombre d'années. Les concurrents, dans le premier cas, sont écartés par l'incertitude du succès, et dans le second, ils sont attirés par la sûreté de l'emploi.

(1) Ceci est indépendant des motifs qui appellent les hommes industriels vers telle ou telle profession, ou qui les en écartent, et dont nous nous sommes occupés au chapitre précédent. Quelquefois ces motifs agissent dans le même sens, et alors les profits de l'industrie et ceux des capitaux sont tout à la fois plus forts; ou bien ces motifs agissent en sens opposé, et alors les profits de l'industrie se compensent avec ceux du capital, ou ces derniers avec ceux de l'industrie.

Du reste ici, comme partout où les intérêts des hommes sont en opposition, le taux est réglé par la quantité réclamée, et par la quantité offerte pour chaque emploi.

§. 3.

Quels sont les emplois de capitaux les plus avantageux pour la société.

L'emploi de capital le plus avantageux pour le capitaliste est celui qui, à sûreté égale, lui rapporte le plus gros profit, mais cet emploi peut ne pas être le plus avantageux pour la société; car le capital a cette propriété, non-seulement d'avoir des revenus qui lui sont propres, mais d'être un moyen pour les terres et pour l'industrie de s'en créer un. Cela restreint le principe que ce qui est plus productif pour le particulier, l'est aussi pour la société. Un capital prêté dans l'étranger peut bien rapporter à son propriétaire et à la nation, le plus gros intérêt possible; mais il ne sert à étendre ni les revenus des terres, ni ceux de l'industrie de la nation, comme il ferait s'il était employé dans l'intérieur.

Le capital le plus avantageusement employé pour une nation, est celui qui féconde l'industrie agricole; celui-là provoque le pouvoir productif des terres du pays et du travail du pays. Il augmente à la fois les profits industriels et les profits fonciers.

Un capital employé avec intelligence peut fertiliser

jusqu'à des rochers. On voit, dans les Cévennes, dans les Pyrénées, au pays de Vaud, des montagnes entières qui n'étaient qu'un roc décharné, et qui se sont couvertes de cultures florissantes. On a brisé des parties de ce roc avec de la poudre à canon; des éclats de la pierre, on a construit à différentes hauteurs de petits murs qui soutiennent un peu de terre qu'on y a portée à bras d'hommes. C'est de cette façon que le dos pelé d'une montagne déserte, s'est transformée en gradins riches de verdure, de fruits et d'habitans. Les capitaux qui furent les premiers employés à ces industrieuses améliorations, auraient pu rapporter à leurs propriétaires de plus gros profits dans le commerce extérieur; mais probablement le revenu total du canton serait resté moindre.

Par une conséquence pareille, tous les capitaux employés à tirer parti des forces productives de la nature, sont les plus avantageusement employés. Une machine ingénieuse produit plus que l'intérêt de ce qu'elle a coûté.

L'emploi le plus productif, après celui-là, pour le pays en général, est celui des manufactures et du commerce intérieur, parce qu'il met en activité une industrie dont les profits sont gagnés dans le pays, tandis que les capitaux employés par le commerce extérieur font gagner l'industrie et les fonds de terre de toutes les nations indistinctement.

L'emploi le moins favorable à la nation, est celui des

capitaux occupés au commerce de transport de l'étranger à l'étranger.

Quand une nation a de vastes capitaux, il est bon qu'elle en applique à toutes ces branches d'industrie, puisque toutes sont lucratives, à peu près au même point pour les capitalistes, quoiqu'à des degrés fort différens pour la nation. Qu'importe aux terres hollandaises qui sont dans un état brillant d'entretien et de réparation, qui ne manquent ni de clôtures, ni de débouchés; qu'importe aux nations qui n'ont presque point de territoire, comme naguère étaient Venise, Gênes et Hambourg, qu'un grand nombre de capitaux soient engagés dans le commerce de transport? Ils ne se dirigent vers cet emploi que parce que d'autres ne les réclament plus. Mais le même commerce, et en général tout commerce extérieur, ne saurait convenir à une nation qui manque de capitaux, dont l'agriculture et les fabriques languissent faute de capitaux. Le gouvernement d'une telle nation ferait une haute sottise en encourageant, avant le temps, ces branches extérieures d'industrie; ce serait détourner les capitaux des emplois les plus propres à grossir le revenu national. Le plus grand empire du monde, celui dont le revenu est le plus considérable, puisqu'il nourrit le plus d'habitans, la Chine, laisse faire à peu près tout son commerce extérieur aux étrangers. Sans doute, au point où elle est parvenue, elle gagnerait à étendre ses relations au dehors; mais elle n'en est

pas moins un exemple frappant de la prospérité où l'on peut atteindre sans cela.

Il est heureux que la pente naturelle des choses entraîne les capitaux préférablement, non là où ils feraient les plus gros profits, mais où leur action est le plus profitable à la société. Les emplois qu'on préfère sont en général les plus proches, et d'abord l'amélioration de ses terres, qu'on regarde comme le plus solide de tous; ensuite les manufactures et le commerce intérieur; et, après tout le reste, le commerce extérieur, le commerce de transport, le commerce lointain. Le possesseur d'un capital préfère de l'employer près de lui plutôt que loin, et d'autant plus qu'il est moins riche. Il le regarde comme trop aventuré lorsqu'il faut le perdre de vue long-temps, le confier à des mains étrangères, attendre des retours tardifs, et s'exposer à actionner des débiteurs dont la marche errante ou la législation des autres pays protègent la mauvaise foi. Ce n'est que par l'appât des privilèges et d'un gain forcé, ou par le découragement où l'on jette l'industrie dans l'intérieur, qu'on engage une nation dont les capitaux ne sont pas très-abondans, à faire le commerce des Indes ou celui des colonies.

CHAPITRE IX.

Des Revenus territoriaux.

§. 1^{er}.

Des Profits des Fonds de terre (1).

LA terre a la faculté de transformer et de rendre propres à notre usage, une foule de matières qui nous seraient inutiles sans elle; elle va chercher les sucs nourriciers des grains, des fruits, des légumes qui nous alimentent; des bois dont nous bâtissons nos maisons, nos navires, dont nous construisons nos meubles, ou qui servent à notre chauffage. Son action dans la production de toutes ces choses, peut se nommer le *service productif de la terre*. C'est le premier fondement du profit qu'elle donne à son propriétaire.

Elle lui donne encore des profits en lui livrant les matières utiles que renferme son sein, comme les

(1) Dans le chapitre précédent, j'ai parlé des intérêts des capitaux avant de parler des profits des capitaux, parce que les intérêts jetaient du jour sur les profits; ici j'observe un ordre contraire, parce que les profits territoriaux éclaircissent la matière des fermages.

métaux, les différentes pierres, les charbons, la tourbe, etc.

La terre, ainsi que nous l'avons déjà vu, n'est pas le seul agent de la nature qui ait un pouvoir productif; mais c'est le seul, ou à peu près, que l'homme ait pu s'approprier, et dont, par suite, il ait pu s'approprier le bénéfice. L'eau des rivières et de la mer, par la faculté qu'elle a de mettre en mouvement nos machines, de porter nos bateaux, de nourrir des poissons, a bien aussi un pouvoir productif; le vent qui fait aller nos moulins, et jusqu'à la chaleur du soleil, travaillent pour nous; mais heureusement personne n'a pu dire : *Le vent et le soleil m'appartiennent, et le service qu'ils rendent doit m'être payé.* Je ne prétends pas insinuer par-là que la terre ne dût pas avoir de propriétaire, plus que le soleil et le vent. Il y a entre ces choses une différence essentielle : l'action des dernières est inépuisable; le service qu'en tire une personne n'empêche pas qu'une autre personne n'en tire un service égal; il n'en est pas de même de la terre : elle est bornée, et chaque espace de terrain ne peut donner qu'un profit borné; il ne le donne même qu'à certaines époques et au moyen de certaines préparations : il ne donnerait rien, ou presque rien, si ces produits n'étaient excités, protégés, recueillis par un propriétaire.

Dans les chapitres qui précèdent nous avons vu les profits qui résultent des soins et des capitaux

consacrés à la culture. Dans celui-ci il s'agit de découvrir en quoi consistent les profits que donne la terre, indépendamment des profits que l'industrie et les capitaux ont recueillis en s'appliquant à sa culture.

Ces profits des fonds de terre et leurs causes sont examinés ici, abstraction faite de celui qui cultive la terre, qu'il en soit propriétaire ou fermier.

Des terres très-fertiles, telles qu'on en voit beaucoup en Afrique, en Amérique, et même en Europe, ne rapportent rien à leur possesseur, par la raison que le service que peuvent rendre ces terres n'est pas assez demandé pour être payé. Les causes qui empêchent leur service d'être recherché, sont les circonstances sociales de ces pays qui n'offrent aucuns débouchés, c'est-à-dire, aucune production avec quoi l'on puisse payer les produits de leur agriculture (1).

Du moment que le pays fournit assez d'autres produits pour pouvoir payer ceux des terres, la demande de ceux-ci s'établit, s'étend, et forme une des bases de la valeur du service productif de la terre. L'étendue des terres et leurs diverses qualités forme l'autre base, c'est-à-dire, la quantité du service foncier offert pour chaque emploi.

Ainsi, pour faire une application de ces principes, une fois que les circonstances établissent une certaine demande pour les vins, l'étendue de cette demande

(1) Voyez Liv. I, chap. 15.

sert de base à la demande qu'on fait du service territorial nécessaire pour faire des vins (1); et l'étendue des terres propres à cette culture, forme la quantité offerte de ce service foncier.

Il est à remarquer que le plus petit profit donné par un fonds de terre, suffit pour qu'il puisse être mis en culture, ne rapportât-il que vingt sous par arpent et même moins; on en trouve des exemples. Il diffère en cela des capitaux et de l'industrie. Un homme industriel, s'il se trouve posé en un lieu où son industrie ne lui rapporte pas ce qu'il est en droit d'en attendre, s'en va dans un autre. Un capital qui ne rencontre pas dans une entreprise les avantages qu'il trouverait ailleurs, cherche un autre emploi. Un fonds de terre n'a pas les mêmes facilités : il faut qu'il reste où il se trouve placé. En conséquence les produits auxquels il a concouru lui rendent un profit proportionné à la part qu'il a eue à la production, moins les frais qu'il a fallu faire pour porter ces produits au marché, au lieu de l'échange. Quand cette déduction ne laisse rien pour le profit du terrain, le terrain n'a aucun profit : le propriétaire ne réussirait pas à l'affermir; et si lui-même il le faisait valoir, il ne gagnerait que les profits de son capital et de son industrie, mais nullement ceux de sa terre. On voit

(1) Elle sert aussi de base à la demande qu'on fait des capitaux et des travaux industriels pour le même objet.

en Ecosse de mauvais terrains ainsi cultivés par leurs propriétaires, et qui ne pourraient l'être par aucun autre. C'est ainsi encore que nous voyons dans les provinces reculées des États-Unis, des terres vastes et fertiles dont le revenu tout seul ne suffirait pas pour nourrir leur propriétaire ; elles sont cultivées néanmoins, mais il faut que le propriétaire les cultive lui-même, c'est-à-dire, qu'il ajoute au profit de son fonds, qui est peu de chose ou rien, les profits de ses capitaux et de son industrie qui le font vivre dans l'aisance.

On connaît que la terre, quoique cultivée, ne donne aucun profit, lorsqu'aucun fermier ne veut en payer de fermage : c'est une preuve qu'elle ne permet de retirer que les profits du capital et de l'industrie nécessaires à sa culture.

Dans le cas dont je viens de parler, c'est l'éloignement des débouchés qui produit cet effet : les frais du transport ravissent les profits qu'on pourrait retirer du service de la terre. Dans d'autres cas, ce sont les fléaux célestes, ou bien les guerres, les impôts qui absorbent en partie ou en totalité ce profit ; alors les terres demeurent incultes (1).

(1) Ce principe des circonstances défavorables qui toutes portent de préférence sur les profits du fonds de terre, explique les fréquentes remises qu'on est obligé de faire aux fermiers, et montre que madame de Sévigné a pu (Lettre 224)

Le profit territorial dont il est ici question, n'est point la même chose que la *rente de la terre*, qui est le rapport de son revenu avec son prix d'achat. Une terre qui ne donne par arpent que vingt sous de profit, rapporte autant de rente qu'une terre qui donne cinquante francs par arpent, si chaque arpent de la première a coûté cinquante fois moins que chaque arpent de l'autre.

Toutes les fois qu'on achète une terre avec un capital, ou un capital avec une terre, on est appelé à comparer la rente de l'une avec la rente de l'autre. Une terre qu'on achète avec un capital de cent mille francs, pourra ne rapporter que trois à quatre mille francs, tandis que le capital en rapportait cinq ou six. Il faut attribuer la moindre rente dont on se contente en achetant une terre, d'abord à la plus grande solidité du placement, un capital ne pouvant guère contribuer à la production sans subir plusieurs métamorphoses et plusieurs déplacements, dont le risque effraye toujours plus ou moins les personnes qui ne sont pas accoutumées aux opérations industrielles ; tandis qu'un fonds de terre produit sans changer de nature et sans déplacement. L'attrait et l'agrément qui

dire sans exagération : « Je serai bien aise que mon fils » vienne ici, pour voir un peu par lui-même ce que c'est » que l'illusion de croire avoir du bien quand on n'a que des » terres. »

accompagnent la propriété territoriale, la considération, l'aplomb et le crédit qu'elle procure, les titres même et les privilèges dont elle est accompagnée en certains pays, contribuent encore à cette préférence.

Il est vrai que, par la raison même qu'une terre ne peut ni se déguiser, ni se transporter, elle est plus exposée à porter le faix des charges publiques, et à devenir l'objet des vexations du pouvoir. Un capital qui n'est pas engagé se met sous toutes les formes et s'emporte où l'on veut. Mieux encore que les hommes, il fuit la tyrannie et les guerres civiles. Son acquisition est plus solide, car il est impossible d'exercer sur ce genre de biens, des reprises et des droits de suite. Il y a bien moins de procès pour des biens mobiliers que pour des terres. Néanmoins il faut que le risque des placemens surpasse tous ces avantages, et qu'on préfère les fonds de terre aux capitaux, puisque les terres coûtent davantage en proportion de ce qu'elles rapportent.

Quel que soit le prix auquel s'échangent mutuellement les terres et les capitaux, il est bon de remarquer que ces échanges n'apportent aucune variation dans les quantités de services fonciers et de services capitaux qui sont offertes et mises dans la circulation pour concourir à la production, et que ces prix n'influent en rien par conséquent sur les profits réels et absolus des terres et des capitaux. Lorsque *Ariste* vend une terre à *Théodon*, ce dernier offre les ser-

vices provenant de sa terre, au lieu d'*Ariste* qui les offrait auparavant ; et *Ariste* offre l'emploi du capital qui a servi à cette acquisition, et qui était offert auparavant par *Théodon*.

Ce qui change véritablement la quantité de services fonciers offerts et mis dans la circulation, ce sont des défrichemens, des terres mises en valeur ou dont le produit est augmenté. Des épargnes, des capitaux sont, par le moyen des améliorations foncières, transformés en fonds de terre, et participent à tous les avantages et à tous les inconvéniens de ces derniers.

On en peut dire autant des maisons et de tous les capitaux engagés d'une façon immobilière ; ils perdent leur nature de capitaux, et prennent la nature des fonds de terre.

§. 2.

Du Fermage.

Quand un fermier prend à bail une terre, il paye au propriétaire le profit résultant du service productif de la terre, et il se réserve avec le salaire de son industrie le profit du capital qu'il emploie à cette culture ; capital qui consiste en outils, en charrettes, bestiaux, etc. C'est un entrepreneur d'industrie agricole, et parmi ses instrumens il en est un qui ne lui appartient pas, et dont il paye le loyer : c'est le terrain.

Le précédent paragraphe a montré sur quoi se fon-

dent les profits du fonds de terre : le fermage se règle en général au niveau du taux le plus élevé de ces profits. En voici la raison.

Les entreprises agricoles sont celles qui exigent, toutes proportions gardées, les moins gros capitaux (ne considérant pas la terre comme faisant partie du capital); il doit donc y avoir plus de personnes en état, par leurs facultés pécuniaires, de s'appliquer à cette industrie qu'à toute autre; de là plus de concurrence pour prendre des terres à loyer. D'un autre côté, la quantité des terres cultivables, en tout pays, a des bornes, tandis que la masse des capitaux et le nombre des cultivateurs n'en a point qu'on puisse assigner. Les propriétaires terriens, du moins dans les pays anciennement peuplés et cultivés, exercent donc une espèce de monopole envers les fermiers. La demande de leur denrée, qui est le terrain, peut s'étendre sans cesse; mais la quantité de leur denrée ne s'étend que jusqu'à un certain point.

Ce que je dis d'une nation prise en totalité, est également vrai d'un canton particulier. Ainsi, dans chaque canton, la quantité des biens à louer ne peut aller au-delà de ceux qui s'y trouvent; tandis que le nombre de gens disposés à prendre une terre à bail, n'est point nécessairement borné.

Dès lors le marché qui se conclut entre le propriétaire et le fermier, est toujours aussi avantageux qu'il peut l'être pour le premier; et s'il y avait un

terrain dont le fermier tirât plus que l'intérêt de son capital et le salaire de ses peines, ce terrain trouverait un enchérisseur. Si la libéralité de certains propriétaires, ou l'éloignement de leur domicile, ou leur ignorance, ou bien celle des fermiers, ou leur imprudence, fixent quelquefois autrement les conditions d'un bail, on sent que l'influence de ces circonstances accidentelles n'existe que pendant qu'elles durent, et qu'elle n'empêche point que la nature des choses n'agisse d'une manière permanente, et ne tende sans cesse à reprendre son empire.

Outre cet avantage que le propriétaire tient de la nature des choses, il en tire un autre de sa position qui d'ordinaire lui donne sur le fermier l'ascendant d'une fortune plus grande, et quelquefois celui du crédit et des places; mais le premier de ces avantages suffit pour qu'il soit toujours à même de profiter seul des circonstances favorables aux profits de la terre. L'ouverture d'un canal, d'un chemin, les progrès de la population et de l'aisance d'un canton, élèvent toujours le prix des fermages.

Lorsque le propriétaire répand un capital en améliorations sur sa terre, en faisant des saignées de dessèchement; des canaux d'arrosage, des clôtures, des constructions, des murs, des maisons, alors le fermage se compose non-seulement du profit du fonds, mais de l'intérêt de ce capital (1).

(1) Le capital engagé en bonifications dans la terre, est

Le fermier lui-même peut améliorer le fonds à ses frais ; mais c'est un capital dont il ne tire les intérêts que pendant la durée de son bail ; et qui , à son expiration , ne pouvant être emporté , demeure au propriétaire ; dès ce moment celui-ci en retire les intérêts sans en avoir fait les avances , car le loyer s'élève en proportion. Il ne convient donc au fermier de faire que les améliorations dont l'effet ne doit durer qu'autant que son bail , à moins que la longueur du bail ne soit telle , que les profits résultans de l'amélioration aient le temps de rembourser les avances qu'elle a occasionnées , avec l'intérêt de ces avances.

De là l'avantage des longs baux pour l'amélioration du produit des terres ; et l'avantage encore plus grand de la culture des terres par la main de leurs propriétaires ; car le propriétaire a , moins encore que le fermier , la crainte de perdre le fruit de ses avances ; toute amélioration bien entendue lui procure un profit durable dont le fonds est fort bien remboursé quand la terre se vend. La certitude que le fermier a de jouir jusqu'à la fin de son bail , n'est pas moins utile que les longs baux à l'amélioration des fonds de terre. Les lois et les coutumes qui admettent la résiliation des baux dans certains cas , comme dans celui de la vente , sont au contraire préjudiciables à l'agriculture ; le fer-

quelquefois d'une valeur plus grande que le fonds lui-même. C'est le cas des maisons d'habitation.

mier n'ose tenter aucune amélioration importante lorsqu'il risque perpétuellement de voir un successeur profiter de son imagination, de ses travaux et de ses frais; ses améliorations même augmentent ce risque, car une terre en bon état de réparation, se vend toujours plus facilement qu'une autre.

Nulle part les baux ne sont plus respectés qu'en Angleterre; et en donnant aux fermiers qui ont un bail de 40 shillings (environ 50 francs), le droit de voter dans les élections, on a rétabli, jusqu'à un certain point, l'égalité d'influence qui n'existe point d'ordinaire entre les propriétaires et les fermiers. Ce n'est que là qu'on voit des fermiers assez sûrs de n'être pas dépossédés, pour bâtir sur le terrain qu'ils tiennent à loyer. Ces gens-là améliorent les terres comme si elles étaient à eux, et leurs propriétaires sont exactement payés; ce qui n'arrive pas toujours ailleurs.

Il y a des cultivateurs qui n'ont rien, et auxquels le propriétaire fournit le capital avec la terre. On les appelle des *métayers*. Ils rendent communément au propriétaire la moitié du produit brut. Ce genre de culture appartient à un état peu avancé de l'agriculture et il est le plus défavorable de tous aux améliorations des terres; car celui des deux, du propriétaire ou du fermier, qui ferait l'amélioration à ses frais, admettrait l'autre à jouir gratuitement de la moitié de l'intérêt de ses avances. Cette manière d'af-

fermer était plus usitée dans les temps féodaux que de nos jours. Les seigneurs n'auraient pas voulu faire valoir par eux-mêmes, et leurs vassaux n'en avaient pas les moyens. Les produits des terres étaient importants alors, parce que le seigneur était grand propriétaire; mais ils ne l'étaient pas proportionnellement à l'étendue du terrain. Ce n'était pas la faute de l'art agricole, c'était le défaut de capitaux placés en amendemens. Le seigneur peu jaloux d'améliorer son fonds dépensait, d'une manière très-noble et très-improductive, un revenu qu'il aurait pu tripler : on faisait la guerre, on donnait des fêtes, on entretenait une suite nombreuse. Le peu d'importance du commerce et des manufactures, joint à l'état précaire des agriculteurs, expliquent pourquoi le gros de la nation était misérable, et pourquoi la nation en corps était peu puissante, indépendamment de toute cause politique. Cinq de nos départemens seraient maintenant en état de soutenir des entreprises qui écrasaient la France entière à cette époque; mais les autres états d'Europe n'étaient pas mieux.

CHAPITRE X.

Quels sont les effets des revenus perçus d'une nation dans l'autre.

UNE nation ne saurait percevoir chez une autre ses revenus industriels. Le tailleur allemand qui vient travailler en France y fait ses profits, et l'Allemagne n'y a point de part. Mais si ce tailleur a le talent d'amasser un petit capital, et si au bout de plusieurs années il retourne chez lui en l'emportant, il fait à la France le même tort que si un capitaliste français ayant même fortune, s'expatriait (1). Il fait le même tort par rapport à la richesse nationale, mais non pas moralement ; car je suppose qu'un Français qui sort de sa patrie lui ravit une affection et un concours de forces qu'elle n'était pas en droit d'attendre d'un étranger.

(1) Cependant, si ce capital est le fruit des économies de l'artisan, en l'emportant il ne ravit pas à la France une partie des richesses qu'elle possédait sans lui. S'il était resté en France, la masse des capitaux français se serait trouvée accrue du montant de cette accumulation ; mais lorsqu'il emporte sa réserve, des valeurs de sa propre création, il n'en fait tort à personne, et par conséquent il n'en fait pas tort au pays.

Quant à la nation au sein de laquelle rentre un de ses enfans , elle fait la meilleure de toutes les acquisitions ; c'est pour elle une acquisition de population, une acquisition de profits industriels, et une acquisition de capitaux. Cet homme ramène un citoyen et en même temps de quoi faire vivre un citoyen. Si l'expatrié ne rapporte que son industrie, ce sont toujours des profits industriels qui rentrent. Il est vrai qu'il rentre en même temps des moyens de consommation ; mais en supposant ces derniers égaux aux profits, il n'y a point de perte de revenu, et il y a pour le pays augmentation de force morale et politique.

A l'égard des capitaux prêtés d'un pays à l'autre, il n'en résulte d'autre effet relativement à leur richesse respective, que l'effet qui résulte pour deux particuliers d'un prêt et d'un emprunt qu'ils se font. Si la France emprunte à la Hollande des fonds et qu'elle les consacre à des usages productifs, elle gagne les profits industriels et territoriaux qu'elle fait au moyen de ces fonds ; elle gagne, même en payant des intérêts ; tout comme un négociant, un manufacturier, qui emprunte pour faire aller son entreprise, et à qui il reste des bénéfices, même après avoir payé l'intérêt de son emprunt.

Mais si un état emprunte à un autre, non pour des usages productifs, mais pour dépenser, alors le capital qu'il a emprunté ne lui rapporte rien, et son re-

venu demeure grevé des intérêts qu'il paye à l'étranger. C'est la situation où s'est trouvée la France quand elle a emprunté aux Génois, aux Hollandais, aux Gênois, pour soutenir des guerres ou subvenir aux profusions de la cour. Toutefois il valait mieux, même pour dissiper, emprunter aux étrangers qu'aux nationaux, parce qu'au moins cette partie des emprunts ne diminuait pas les capitaux productifs de la France. De toute manière le peuple français payait les intérêts (1); mais quand il avait prêté les capitaux, il payait les intérêts tout de même, et de plus il perdait les profits que son industrie et ses terres auraient pu faire par le moyen de ces mêmes capitaux.

Pour ce qui est des fonds de terre possédés par des étrangers résidant dans l'étranger, le revenu que donnent ces fonds de terre est un revenu de l'étranger, et cesse de faire partie du revenu national. Mais qu'on y prenne garde : les étrangers n'ont pas pu acquérir sans envoyer un capital égal en valeur à la terre acquise ; ce capital est un fonds non moins précieux qu'un fonds de terre ; et il l'est plus pour nous, si nous avons des terres à mettre en valeur et peu de capitaux pour faire valoir notre industrie. L'étranger en faisant un achat de terres a changé avec nous un

(1) On verra dans le Livre suivant que les intérêts étaient aussi bien perdus, soit qu'ils fussent dépensés en France, soit qu'ils le fussent dans l'étranger.

revenu capital dont nous profitons, contre un revenu foncier qu'il perçoit, un intérêt d'argent contre un fermage; et si notre industrie est active, éclairée, nous retirons plus par cet intérêt que nous ne retirions par le fermage; mais il a donné un capital mobile et susceptible de dissipation contre un capital fixe et durable. La valeur qu'il a cédée a pu s'évanouir par défaut de conduite de notre part; la terre qu'il a acquise est restée, et quand il voudra, il vendra la terre et en retirera chez lui la valeur.

On ne doit donc nullement craindre les acquisitions de biens-fonds faites par les étrangers, pourvu qu'on soit assez sage pour en employer reproductivement la valeur.

Quant à la nature des valeurs qu'un pays tire d'un autre pour en tirer son revenu, soit qu'on retire ces valeurs en espèces monnayées, en lingots ou en toute autre marchandise, la forme n'est d'aucune importance ni pour un pays ni pour l'autre, ou plutôt il leur est important de laisser les particuliers retirer ces valeurs sous la forme qui leur convient le mieux, parce que c'est indubitablement celle qui convient le mieux aux deux nations, de même que dans leur commerce réciproque, la marchandise que les particuliers préfèrent exporter ou importer, est aussi celle qui convient le mieux à leurs nations respectives.

Les agens de la compagnie anglaise dans l'Inde retirent de ce vaste pays, soit des revenus annuels,

soit une fortune faite dont ils reviennent jouir en Angleterre : ils se gardent bien de retirer cette fortune en or ou en argent ; car les métaux précieux valent bien plus en Asie qu'en Europe ; ils la convertissent en marchandises de l'Inde sur lesquelles ils font encore un profit lorsqu'elles sont arrivées en Europe ; ce qui fait qu'une somme d'un million qu'ils emportent leur vaut peut-être douze cent mille francs et plus lorsqu'ils sont rendus à leur destination. L'Europe acquiert par cette opération douze cent mille francs , et l'Inde ne perd qu'un million. Si les déprédateurs de l'Inde voulaient que ces douze cent mille francs fussent apportés en espèces , ils seraient obligés d'emporter hors de l'Indoustan au-delà de deux millions , qui , rendus en Angleterre , ne vaudraient plus que douze cent mille francs. On a beau percevoir une somme en espèces , on ne la transporte que changée en la marchandise qui convient le mieux pour la transporter (1). Tant qu'il est permis de tirer d'un pays une marchandise quelconque (et cette exportation y est toujours vue avec faveur), on tire de ce

(1) Raynal dit que la compagnie anglaise tirant des revenus du Bengale , et venant les consommer en Europe , finira par épuiser le pays de numéraire , parce qu'elle seule y fait le commerce , et qu'elle n'y en porte point. Raynal se trompe. En premier lieu , les négocians portent aux Indes des métaux précieux , parce qu'ils y valent plus qu'en Europe ; et , par cette raison même , il ne convient point aux employés de la

pays, sans difficulté, tous les revenus et tous les capitaux qu'on y perçoit. Pour qu'un gouvernement pût l'empêcher, il faudrait qu'il pût interdire tout commerce avec l'étranger; et encore il resterait la fraude. Aussi est-ce une chose vraiment risible aux yeux de l'économie politique; que de voir des gouvernemens enfermer dans leur possession le numéraire pour y retenir les richesses (1).

compagnie, qui font principalement des fortunes en Asie, d'en rapporter du numéraire.

Que si l'on disait que les fortunes transportées en Europe y sont moins solides et plus faciles à dissiper, étant en marchandises, que si elles étaient en numéraire, on se tromperait encore. La forme sous laquelle se trouvent les valeurs ne fait rien à la solidité; une fois transportée en Europe, elles peuvent être changées en numéraire, ou en belles et bonnes terres. L'essentiel, comme dans le commerce entre nations, n'est point la forme sous laquelle circulent les valeurs; c'est leur montant.

(1) S'ils parvenaient à clore leurs frontières de façon à intercepter la sortie de toutes les choses qui ont une valeur, ils n'en seraient pas plus avancés; car les libres communications procurent bien plus de valeurs qu'elles n'en laissent échapper. Les valeurs ou les richesses sont fugitives et indépendantes de leur nature. On ne saurait les enfermer; elles s'évanouissent au milieu des liens, et grandissent en pleine liberté.

CHAPITRE XI

De la Population dans ses rapports avec l'Économie politique.

§. 1^{er}.

Comment la quantité des produits influe sur la population des états.

Après avoir observé, dans le premier Livre, comment se forment les produits qui satisfont aux besoins de la société, et, dans celui-ci, comment ils se répandent parmi ses différens membres, observons de plus quelle influence ils exercent sur le nombre des personnes dont la société se compose, c'est-à-dire sur la population.

Dans ce qui concerne les corps organisés, la nature semble mépriser les individus, et n'accorder sa protection qu'à l'espèce. L'étude de la nature présente des exemples très-curieux des soins qu'elle prend pour la perpétuation des espèces; mais le moyen le plus puissant qu'elle emploie pour y parvenir, est de multiplier les germes avec une profusion telle que, quelque nombreux que soient les accidens qui les empêchent d'éclorre, ou qui les détruisent étant éclos,

il en subsiste toujours un nombre plus que suffisant pour que l'espèce se perpétue. Et si les accidens, les destructions, le défaut des moyens de développement n'arrêtaient pas la multiplication des êtres organisés, il n'est pas un animal, pas une plante qui ne parvînt en peu d'années à couvrir la face du globe.

L'homme partage avec tous les autres êtres organisés cette faculté; et, quoique son intelligence supérieure multiplie pour lui les moyens d'exister, il finit toujours, comme les autres, par en atteindre la limite.

Les moyens d'exister pour l'homme sont ce que nous avons nommé les produits de son industrie, et par ce mot nous ne devons pas entendre seulement les produits alimentaires, mais tous les autres produits; nous devons les supposer tous plus ou moins nécessaires à son existence sociale, puisque dans la société on y met toujours un prix quelconque, et qu'il est rare qu'on ne puisse obtenir une certaine quantité de denrées nutritives en échange de tout autre produit qui ne l'est pas. La Hollande se procure du blé avec ses épiceries et ses toiles. L'Amérique septentrionale obtient du sucre et du café en échange des maisons de bois qu'elle envoie toutes faites aux Antilles. Il n'y a pas jusqu'aux produits immatériels qui, bien qu'ils ne soient pas transportables, procurent à une nation des denrées alimentaires. L'argent payé par un étranger pour voir un artiste éminent, ou pour consulter un praticien célèbre, peut être

renvoyé dans l'étranger pour y acheter des denrées plus substantielles (1).

Les échanges et le commerce approprient, comme on voit, les produits à la nature des besoins généraux, et ces produits servent à l'entretien des familles en proportion des produits de leur propre création qu'elles peuvent donner en échange, ou, en termes vulgaires, à proportion de leurs revenus. Ainsi en résultat définitif les familles, et la nation qui se compose de toutes les familles, ne subsistent que de leurs produits, et l'étendue des produits borne nécessairement le nombre de ceux qui peuvent subsister.

Chez les animaux qui sont incapables de mettre

(1) Quoique tous les produits soient nécessaires à l'existence sociale de l'homme, le besoin de nourriture étant le plus impérieux de tous, le plus constant et celui qui se renouvelle le plus promptement, on n'en doit pas moins mettre au premier rang des moyens d'existence les denrées alimentaires. Mais les denrées alimentaires ne sont pas toutes les produits du sol; on se les procure par le commerce aussi bien que par l'agriculture, et il y a plusieurs contrées qui nourrissent bien plus d'habitans que n'en peuvent alimenter les produits de leurs terres. L'importation même de telle denrée qui n'est pas alimentaire, équivaut à une importation d'alimens. Envoyer du vin et des eaux-de-vie dans le Nord, c'est presque y envoyer du pain, car le vin et l'eau-de-vie y remplacent en partie la bière et les eaux-de-vie de grain, et permettent par conséquent de réserver pour la nourriture, les grains qui auraient servi à faire une boisson.

aucune prévoyance dans la satisfaction de leurs appétits, les individus qui naissent, lorsqu'ils ne deviennent pas la proie de l'homme ou des autres animaux, périssent du moment qu'ils éprouvent un besoin indispensable qu'ils ne peuvent satisfaire. Chez l'homme, la difficulté de pourvoir à des besoins futurs fait entrer la prévoyance pour quelque chose dans l'accomplissement du vœu de la nature; et cette prévoyance seule préserve l'humanité d'une partie des maux qu'elle aurait à supporter, si le nombre des hommes devait perpétuellement être réduit par des destructions violentes (1).

Encore malgré la prévoyance attribuée à l'homme, et la contrainte que la raison, les lois et les mœurs lui imposent, il est évident que la multiplication des

(1) A la Chine, la grande destruction d'enfans qui s'opère indique que des préjugés de mœurs ou de religion contrarient chez ces peuples la prévoyance qui borne la multiplication de l'espèce; et l'on doit déplorer de semblables préjugés, car le mal qui résulte de la destruction est d'autant plus grand, que l'individu est plus développé et plus susceptible de sentiment. Par la même raison, la politique qui multiplierait les guerres et les moyens de destruction pour laisser plus de ressources aux survivans, serait plus barbare et plus insensée encore, parce qu'elle ferait porter la destruction sur des êtres plus développés, plus susceptibles de sentir et de souffrir, et sur une époque de la vie où le développement des facultés de l'homme le rend plus précieux pour les autres et pour lui-même.

hommes va toujours non-seulement aussi loin que leur moyen d'exister le permettent, mais encore un peu au-delà. Il est affligeant de penser, mais il est vrai de dire que, même chez les nations les plus prospères, une partie de la population périt tous les ans de besoin. Ce n'est pas que tous ceux qui périssent de besoin meurent positivement du défaut de nourriture, quoique ce malheur soit beaucoup plus fréquent qu'on ne le suppose (1); je veux dire seulement qu'ils n'ont pas à leur disposition tout ce qui est nécessaire pour vivre, et que c'est parce qu'ils manquent de quelque chose qui leur serait nécessaire, qu'ils périssent.

Tantôt c'est un malade ou un homme affaibli qu'un peu de repos remettrait, ou bien à qui il ne faudrait que la consultation d'un médecin et un remède fort simple, mais qui ne peut ni prendre du repos, ni consulter le médecin, ni faire le remède.

Tantôt c'est un petit enfant qui réclame les soins de sa mère; mais sa mère est forcée au travail par l'indigence; l'enfant périt ou par un accident, ou par malpropreté, ou par maladie. C'est un fait constaté

(1) L'hospice de Bicêtre, près Paris, renferme habituellement cinq à six mille pauvres; en 1795, année où il y eut une disette, l'administration ne put leur donner une nourriture ni si abondante, ni si bonne que dans un temps ordinaire; l'économe de cette maison m'a assuré qu'à cette époque ils moururent presque tous.

par tous ceux qui s'occupent d'arithmétique politique, que sur un égal nombre d'enfans pris dans la classe aisée et dans la classe indigène, il en meurt dans la seconde deux fois autant pour le moins que dans la première.

Enfin, une nourriture trop peu abondante ou malsaine, l'impossibilité de changer souvent de linge, de se vêtir plus chaudement, de se sécher, de se chauffer, affaiblissent la santé, altèrent la constitution, exposent bien des êtres humains à un dépérissement plus ou moins lent; et l'on peut dire que tous ceux qui périssent à la suite d'un besoin que leur fortune ne leur a pas permis de satisfaire, meurent de besoin.

On voit que des produits très-variés, parmi lesquels se trouvent même des produits que nous avons nommés immatériels, sont nécessaires à l'existence de l'homme, surtout dans les grandes sociétés; qu'ils s'approprient à ses divers besoins, et qu'on peut dire, en thèse générale, que la population des états se proportionne toujours à la somme de leurs produits (1). C'est une vérité reconnue par la plupart des auteurs qui ont écrit sur l'économie politique, quelque va-

(1) Cela n'empêche point qu'il n'y ait des causes accidentelles qui modifient les règles générales. Sans doute un pays où les fortunes sont très-inégalement partagées, et où un petit nombre d'individus consomment une quantité de produits qui pourraient suffire à l'entretien d'une multitude, ne nourrira pas autant d'habitans qu'un autre pays où les for-

riées que soient leurs opinions sur presque tout le reste (1).

tunes seraient plus également partagées. On sait que la grande richesse ne veut pas faire des enfans, et que l'extrême pauvreté ne peut pas les élever.

(1) Voyez Steuart, de l'Économie politique, Liv. I, ch. 4. Montesquieu, *Espirit des Loix*, Liv. XVIII, chap. 16, et Liv. XXIII, ch. 10. Buffon, édition de Bernard, Tom. IV, page 266. Forbonnais, *Principes et Observations*, pag. 39, 45. Hume, *Essais*, Partie II, essai 11. Poivre, le volume de ses Œuvres, pag. 145, 146. Condillac, *Le Commerce et le Gouvernement*, Partie I, chap. 24 et 25. Le comte de Verri, *Réflexions sur l'Économie politique*, ch. 21. Mirabeau, *Ami des Hommes*, Tome I, page 40. Raynal, *Histoire de l'établissement*, etc. Liv. XI, §. 23. Chastellux, *De la Félicité publique*, Tome II, page 205. Necker, *Administration des Finances de France*, ch. 9, et ses *Notes sur l'Éloge de Colbert*. Condorcet, *Notes sur Voltaire*, édition de Kell, Tom. XLV, page 60. Smith, *Richesse des Nations*, Liv. I, ch. 8 et 11. Garnier, *Abrégé élémentaire*, Partie I, chap. 3, et dans la préface de sa traduction de Smith. Canard, *Principes d'économie politique*, page 135. Godwin, *De la Justice politique*, Liv. VIII, ch. 5. Clavière, *De la France et des États-Unis*, 2^e édit. pag. 60 et 315. Browne-Dignan, *Essai sur les principes de l'Économie publique*, pag. 97; Londres, 1776. Beccaria, *Elementi di Economia pubblica*, Parte prima, cap. 2 et 3. Gorani, *Recherches sur la Science du Gouvernement*, Tome II, chap. 7.

Voyez surtout l'*Essai sur la Population de Malthus*, ouvrage rempli de recherches et de raisonnemens judicieux; qui mettrait cette vérité hors de doute si elle avait été contestée.

Il me semble qu'on n'a pas tiré de là une conséquence qui était pourtant bien naturelle ; c'est que rien ne peut accroître la population que ce qui favorise la production, et que rien ne la peut diminuer, au moins d'une manière permanente, que ce qui attaque les sources de la production.

Les Romains firent des réglemens sans fin pour réparer les pertes d'hommes que leurs guerres continuelles et lointaines occasionnaient. Les censeurs recommandaient les mariages ; des honneurs récompensaient la fécondité. Tout cela ne servait à rien. La difficulté n'est pas de faire des enfans, mais de les entretenir. Il fallait créer des produits, au lieu de causer des dévastations. Tant de beaux réglemens n'empêchèrent point, même avant l'invasion des barbares, la dépopulation de l'Italie et de la Grèce (1).

Ce fut tout aussi vainement que Louis XIV, par son édit de 1666, en faveur du mariage, donna des pensions à ceux qui auraient dix enfans, et de plus fortes à ceux qui en auraient douze. Les primes que, sous mille formes diverses, il donnait au désœuvrement et à l'inutilité, faisaient bien plus de tort à la population, que ces faibles encouragemens ne pouvaient lui faire de bien.

On répète tous les jours que le nouveau monde a

(1) Voyez Tite-Live, Liv. VI. Plutarque, Œuvres morales, Des Oracles qui ont cessé. Strabon, Liv. VII.

dépeuplé l'Espagne : ce sont ses mauvaises institutions qui l'avaient dépeuplée, et le peu de productions que fournissait le pays relativement à son étendue (1).

Ce qui encourage véritablement la population, c'est une industrie active qui donne beaucoup de produits. Elle pullule dans tous les cantons industriels ; et quand un sol vierge conspire avec l'activité d'une nation entière qui n'admet point de désœuvrés, ses progrès sont étonnans, comme aux États-Unis, où elle double tous les vingt ans.

Par la même raison les fléaux passagers qui détruisent beaucoup d'hommes sans attaquer les sources de la reproduction, sont plus affligeans pour l'humanité que funestes à la population. Elle remonte en très-peu de temps au point où la retient la quotité des productions annuelles. Des calculs très-curieux de Messance prouvent qu'après les ravages causés par la fameuse peste de Marseille en 1720, les mariages furent en Provence plus féconds qu'auparavant. L'abbé d'Expilly a trouvé les mêmes résultats. Le même effet avait eu lieu en Prusse après la peste de 1710. Quoique ce fléau eût moissonné le tiers de la population, on voit par les Tables de Sussmilch (2) que le nombre

(1) Ustariz remarquait que les provinces d'Espagne qui envoyaient le plus de monde aux Indes, étaient les plus peuplées.

(2) Cité par Malthus, Tome II, page 214, de la traduction.

des naissances, qui était avant la peste à peu près de 26 mille par année, alla en 1711 (année qui suivit celle de la peste) à 32 mille. Qui n'aurait pensé qu'après un si terrible ravage le nombre des mariages du moins ne dût considérablement diminuer ? Il doubla, tant est grande la tendance de la population à s'élever au niveau des ressources d'un pays !

Ce que les fléaux passagers ont de funeste, ce n'est pas la dépopulation : ce sont d'abord, et au premier rang, les maux qu'ils causent à l'humanité. Il ne peut pas y avoir de grandes quantités d'individus retranchés du nombre des vivans, soit par les contagions, les famines ou les guerres, sans que beaucoup d'êtres doués de sentiment aient souffert, quelquefois même cruellement souffert, et laissé dans la souffrance une multitude de survivans, veuves, orphelins, frères, sœurs et vieillards. On doit déplorer encore dans ces calamités, la perte de ces hommes supérieurs, et tels que les lumières, les talens, les vertus d'un seul, influent sur le bonheur et la richesse des nations, plus que les bras de cent mille autres.

Enfin une grande perte d'hommes-faits, est une grande perte de richesse acquise, car tout homme adulte est un capital accumulé qui représente toutes les avances qu'il a fallu faire pendant bien des années pour le mettre au point où il est. Un marmot d'un jour ne remplace pas un homme de vingt ans ; et le mot d'un célèbre guerrier, sur le champ de ba-

taille de Senef, est aussi absurde qu'il est barbare (1).

On peut donc dire que les fléaux qui retranchent des hommes, s'ils ne nuisent pas à la population, nuisent à l'humanité; et c'est seulement sous ce dernier rapport que ceux qui causent de tels fléaux sont hautement coupables (2).

(1) *Une nuit de Paris réparera tout cela.* Il faut une nuit, plus vingt années de soins et de dépenses, pour faire un homme que le canon moissonne en un instant. Et les destructions d'hommes que cause la guerre vont bien plus loin qu'on ne l'imagine communément : des champs ravagés, le pillage des habitations, des établissemens industriels détruits, des capitaux consommés, etc. en ravissant des moyens de subsistance, font mourir bien du monde hors du champ de bataille.

(2) Par une conséquence de ce qui est établi ici, les progrès de la médecine, et des moyens curatifs et préservatifs, tels que la vaccine, ne peuvent exercer, d'une manière constante, aucune influence sur la population d'un pays; mais on aurait tort d'inférer de là que de si importans progrès sont sans influence sur le sort de l'humanité. Ces moyens puissans préservent des hommes qui sont avancés, jusqu'à un certain point, en âge, en force, en connaissances, et qui ne pourraient être remplacés sans des naissances et des avances nouvelles, c'est-à-dire sans des infirmités, des souffrances, des sacrifices de la part des parens et des enfans. Quand la population ne s'entretient qu'à force de naissances nouvelles, il s'y rencontre plus de ces souffrances qui accompagnent toujours la naissance et la mort des individus de

Si les fléaux passagers sont plus affligeans pour l'humanité que funestes à la population des états, il n'en est pas ainsi d'une administration vicieuse et qui suit un mauvais système en économie politique. Celle-ci attaque la population dans son principe, en desséchant les sources de la production; et comme le nombre des hommes, ainsi que nous l'avons vu, s'élève toujours à peu près aussi haut que le permettent les revenus annuels d'une nation, un gouvernement qui diminue les revenus en imposant de nouveaux tributs, qui force les citoyens à faire le sacrifice d'une partie de leurs capitaux, et qui par conséquent diminue les moyens généraux de subsistance et de reproduction répandus dans la société, un tel gouvernement, non-seulement empêche de naître, mais on peut dire qu'il

notre espèce, parce que les naissances et les morts y sont plus fréquentes. La population d'un pays peut s'entretenir avec la moitié moins de naissances et de morts, si les habitans, au lieu de ne parvenir qu'à l'âge de 20 ans, excèdent communément l'âge de 40 ans. Il est vrai que, dans cette supposition, il y a beaucoup plus de germes qui deviennent superflus; mais les maux doivent se mesurer par les souffrances, et des germes perdus n'entraînent pas de souffrances. Il y a une si grande quantité de germes perdus dans la nature organisée, que ce qui s'en perd de plus dans cette supposition n'a aucune importance. Si les plantes étaient susceptibles de sentir et de souffrir, il serait heureux pour elles que toutes les graines de telles qu'on serait forcé d'arracher et de détruire s'altérassent avant de s'organiser.

massacre ; car rien ne retranche plus efficacement les hommes , que ce qui les prive de leurs moyens d'exister.

On s'est beaucoup plaint du tort que les couvens font à la population , et l'on a eu raison ; mais on s'est mépris sur les causes : ce n'est pas à cause du célibat des religieux , c'est à cause de leur oisiveté : ils font travailler à leurs terres , dit-on ; voilà une belle avance ! Les terres resteraient-elles en friche si les moines venaient à disparaître ? Bien au contraire ; partout où les moines ont été remplacés par des ateliers d'industrie , comme nous en avons vu plusieurs exemples dans la révolution française , le pays a gagné tous les mêmes produits agricoles , et de plus ceux de son industrie manufacturière.

Une autre conséquence de ce qui précède , c'est que les habitans d'un pays ne sont pas plus mal pourvus des choses nécessaires à la vie quand leur nombre s'augmente , ni mieux pourvus quand leur nombre diminue. Leur sort dépend de la quantité des produits dont ils disposent , et ces produits peuvent être abondans pour une nombreuse population , tout comme ils peuvent être rares pour une population clair-semée. La disette fréquentait l'Europe au moyen âge plus souvent que dans ce temps-ci où l'Europe est évidemment plus populeuse. L'Angleterre , sous le règne d'Élisabeth , n'était pas si bien pourvue qu'elle l'est , quoiqu'elle eût moitié moins d'habitans ; et le

peuple d'Espagne, réduit à huit millions d'âmes, ne vit pas avec autant d'aisance que du temps où il s'élevait à vingt-quatre millions (1).

Si les habitans d'un pays s'élèvent naturellement au nombre que le pays peut entretenir, que deviennent-ils dans les années de disette?

Steuart répond (2) :

Qu'il n'y a pas tant de différence qu'on l'imagine entre deux récoltes; qu'une année mauvaise pour un canton est bonne pour un autre, que la mauvaise récolte d'une denrée est balancée par la bonne récolte d'une autre. Il ajoute que le même peuple ne consomme pas autant dans les années de disette que dans les années d'abondance; dans celles-ci tout le monde est mieux-nourri; on emploie une partie des produits à engraisser des animaux de basse-cour; les denrées étant moins chères, il y a un peu plus de gaspillage. Quand la disette survient, la classe indigente est mal nourrie; elle fait de petites portions à ses enfans; loin de mettre en réserve, elle consomme ce qu'elle avait

(1) Si la population dépend de la quantité des productions, c'est une estimation très-imparfaite pour en juger, que le nombre des naissances. Là où l'industrie et les produits augmentent, les naissances, plus multipliées à proportion des habitans déjà existans, donnent une évaluation trop forte. Dans les pays qui déclinent, au contraire, la population excède le nombre indiqué par les naissances.

(2) Liv. I, ch. 17.

amassé : enfin il n'est malheureusement que trop avéré qu'une portion de cette classe souffre et meurt.

Ce malheur arrive surtout dans les pays très-populeux, comme l'Indoustan, la Chine, où il se fait peu de commerce extérieur et maritime, et où la classe indigente s'est accoutumée de longue main à se contenter du strict nécessaire pour vivre. Le pays, dans les années ordinaires, produisant tout juste de quoi fournir cette chétive subsistance, pour peu que la récolte soit mauvaise, ou seulement médiocre, une multitude de gens n'ont plus même le strict nécessaire, et meurent par milliers. Tous les rapports attestent que les famines, par cette raison, sont très-fréquentes et très-meurtrières à la Chine et dans plusieurs contrées de l'Inde.

Le commerce et surtout le commerce maritime, facilitant les échanges et même les échanges lointains, permet de se procurer des denrées alimentaires en retour de beaucoup d'autres produits ; mais lorsqu'on dépend trop de cette ressource, on est exposé à tous les accidens naturels et politiques, qui peuvent rompre ou seulement suspendre les relations qu'on entretient avec l'étranger. Dès lors on cherche à conserver ces relations, soit clandestinement, soit à force ouverte ; on écarte la concurrence par toutes sortes de voies, même les plus illégitimes ; on impose à une province, à un allié faible, l'obligation d'acheter, comme on imposerait un tribut ; on fait une guerre pour une

branche de commerce : c'est une position nécessairement précaire.

Les produits de l'Angleterre en denrées alimentaires ont incontestablement beaucoup augmenté vers la fin du 18^e siècle, mais ses produits en denrées propres au vêtement et à l'ameublement ont probablement augmenté dans une proportion plus rapide encore ; il en est résulté cette masse énorme de production qui permet à ce peuple de se multiplier au-delà du nombre que le sol peut nourrir (1), et de supporter, sans en être écrasé, des charges telles qu'aucune autre nation n'en a jamais connu de semblables, ni même qui en aient approché ; mais il a beaucoup à souffrir lorsque ses débouchés extérieurs viennent à lui manquer, et il est obligé quelquefois de se les conserver par des moyens violens.

Peut-être agirait-il sagement s'il cessait les encou-

(1) Milord Liverpool, d'ailleurs fort partisan du système anglais, disait au parlement en 1800 : « Il est bien connu que depuis plusieurs années, il ne croît plus, dans ce pays, assez de blé pour la nourriture de ses habitans, malgré les améliorations continuelles qui se sont faites, et la grande quantité de biens communaux mis en culture chaque année.... Depuis 40 ans, j'ai observé que tous les cinq ans la quantité de blé importé était constamment plus considérable que les cinq années précédentes. » L'Angleterre avait acheté au-dehors, l'année précédente, sept cent mille *quarters* de blé, qui lui avaient coûté 5 millions 60 mille livres sterling (environ 191 millions de francs).

ragemens qui dirigent sans cesse de nouveaux capitaux vers les manufactures et le commerce extérieur, et s'il augmentait ceux qui les portent vers l'industrie agricole. Il est probable qu'alors plusieurs cantons qui n'ont point encore la culture dont ils sont susceptibles, surtout en Écosse et en Irlande, donneraient des produits agricoles qui payeraient, du moins en grande partie, les produits de ses manufactures et de son commerce. La Grande-Bretagne se créerait par-là des consommateurs à sa portée, dans son sein; et ceux-là sont les plus assurés. Ses ennemis même n'étant plus excités par une politique qui a besoin d'être un peu jalouse et exclusive, cesseraient probablement d'être des ennemis, et deviendraient pour elle des consommateurs bienveillans. Enfin si les produits de son industrie manufacturière étaient encore trop disproportionnés avec ses produits agricoles, qui pourrait l'empêcher de suivre un bon système de colonisation, et de se créer par tout le globe des consommateurs pour ses produits industriels, qui seraient en même temps des cultivateurs dont le froment approvisionnerait ses marchés (1)?

(1) Par un bon système de colonisation, j'entends des colonies formées sans esprit de retour, laissées indépendantes quant à leur administration et à leurs relations extérieures, mais protégées aussi long-temps qu'il en est besoin par l'alliance de la métropole. Les corps politiques peuvent imiter en cela les relations des pères avec les enfans. Ceux-ci, par-

Quelques auteurs (1) ont cherché à établir qu'une grande prospérité et une grande population étaient une même chose ; qu'on devait par conséquent, chez toutes les nations, tendre à porter la population au plus haut degré ; et que jusqu'à ce que la terre entière fût toute cultivée comme un jardin, on ne pouvait pas dire qu'elle fût suffisamment peuplée.

Ce qui précède peut, ce me semble, aider à démêler ce qu'il y a de judicieux dans ces idées, et ce qui ne l'est pas.

La grande population ne constitue pas la grande prospérité ; elle doit seulement faire supposer une production très-considérable. Quant à la prospérité, elle paraît se rencontrer plutôt aux lieux où la population, quelle qu'elle soit, est abondamment pourvue de toutes les nécessités de la vie, et où elle jouit même de quelques superfluités. Un bon gouvernement et un bon système d'économie politique peuvent seuls produire ces heureux effets.

venus à l'âge d'homme, doivent être laissés indépendans ; c'est même alors que s'établissent les rapports les plus durables et les plus réciproquement utiles entre eux et leurs parens. De grandes parties de l'Afrique pourraient être couvertes de colonies européennes formées sur ces principes. Le monde est encore bien vaste, et les terres cultivées du globe sont bien loin d'égaliser en étendue les terres fertiles non cultivées.

(1) Wallace, Condorcet, Godwin.

§. 2.

Comment la nature des produits influe sur la distribution des habitans,

Les limites et l'administration des états, qui sont tout aux yeux de la politique, ne sont pour l'économie politique que des accidens. Les richesses qui sont proprement l'objet de cette science, existent indépendamment de la forme du gouvernement, de l'étendue et de la circonscription du territoire: Ces circonstances influent sans doute, et quelquefois puissamment, sur la formation, la distribution et la consommation des richesses, mais non pas essentiellement. Les richesses dépendent primitivement d'autres causes que de celles-là. Seulement ces causes essentielles reçoivent des modifications de tout ce qui les entoure.

Ainsi dans la même ville un particulier est riche, un autre ne l'est pas, parce que l'un a eu les qualités et les avances nécessaires à la formation des richesses, et que l'autre ne les a pas eues. Dans un même pays on rencontre un canton, une ville plus riches que tel autre canton, que telle autre ville, par l'effet des mêmes causes.

Ce qu'on a lu dans plusieurs endroits de cet ouvrage sur l'administration des états, a pu faire pressentir l'influence de leurs limites sur la production des richesses, et par conséquent sur le nombre et la distribution des habitans. En général, on peut dire que les

obstacles qui s'opposent à la libre communication d'un territoire avec un autre, sont nuisibles à la production ; et que plus une frontière est bien gardée, difficile à franchir, et plus la production en souffre. Ces barrières, ces obstacles font partie des désavantages sous lesquels ces mêmes contrées existent ; tels que la stérilité du sol, l'éloignement des rivières et de la mer, etc. Les différentes provinces d'un même pays peuvent être considérées comme des pays divers, si elles sont soumises à différens régimes ; et d'un autre côté, une aggrégation de différens états soumis à certaines circonstances pareilles, comme l'Italie dans l'Europe, l'Europe dans le monde, peut être considérée comme un pays unique. C'est ainsi que Smith a recherché les avantages que l'Europe, considérée comme une grande république, a retirés de la découverte du Nouveau-Monde. Suivant ces circonstances favorables ou contraires à la production, la production va en croissant ou en décroissant, et par elle la population.

Cela explique en général pourquoi en voyageant on rencontre une ville, un territoire florissant, et un autre désert ou misérable.

La nature des occupations influe ensuite en chaque territoire particulier sur la distribution des habitans ; et d'abord on remarque par tout pays qu'une partie de la population habite les campagnes, et une autre les villes. Pour cultiver la terre, il faut être répandu

sur toute la surface du sol ; pour cultiver les arts industriels et le commerce , il convient de se réunir aux lieux où l'on peut les exercer avec plus d'avantage , c'est-à-dire aux lieux qui admettent une plus grande subdivision dans les occupations. Le teinturier s'établira auprès du marchand d'étoffes , le droguiste auprès du teinturier , le commissionnaire ou l'armateur qui font venir les drogues , se rapprocheront du droguiste ; et il en sera de même des autres producteurs.

En même temps , ceux qui , sans travailler , vivent de leurs capitaux ou de leurs terres , sont attirés dans les villes où ils trouvent réuni tout ce qui flatte leurs goûts ; plus de choix dans la société , plus de variété dans les plaisirs. Les agrémens de la vie des villes , y arrêtent les étrangers , et y fixent toutes les personnes qui vivant de leur travail , sont libres néanmoins de l'exercer indifféremment partout. C'est ainsi qu'elles deviennent non-seulement le séjour des gens de lettres , des artistes , mais aussi le siège des administrations , des tribunaux , des établissemens publics , et s'accroissent encore de toutes les personnes qui tiennent à ces établissemens , et de toutes celles que leurs affaires en rapprochent accidentellement.

Ce n'est pas qu'il n'y ait toujours un certain nombre de gens qui exercent l'industrie manufacturière dans les campagnes , sans parler de ceux qui y sont retenus par leurs goûts : une convenance locale , un ruisseau , une forêt , une mine , fixent beaucoup d'usines et un

grand nombre de travailleurs manufacturiers hors de l'enceinte des villes. Il y a même quelques travaux manufacturiers qui ne peuvent être exercés que près des consommateurs, comme ceux du tailleur, du cordonnier, du maréchal ; mais ces travaux sont fort peu de chose comparés aux travaux manufacturiers de tout genre qui s'exécutent dans les villes.

Les écrivains économiques estiment qu'un pays florissant peut nourrir dans ses villes un nombre d'habitans égal à celui que nourrissent les campagnes. Quelques exemples portent à croire que des travaux mieux entendus, un meilleur choix de cultures et moins de terrains perdus, permettraient, même sur un sol médiocrement fertile, d'en nourrir un plus grand nombre (1). Du moins est-il certain que lorsque les villes fournissent quelques produits à la consommation des contrées étrangères, étant dès lors en état de recevoir des subsistances en échange, elles peuvent contenir

(1) Il y a des raisons de croire que la population de l'Angleterre est plus que le double du nombre de ses agriculteurs. D'après un dénombrement mis sous les yeux du parlement en 1811, il y avait dans l'île de la Grande-Bretagne 895,998 familles d'agriculteurs ; et le nombre total de familles de cette île, qui comprend, comme on sait, l'Écosse et la principauté de Galles, était de 2,544,215 ; de sorte qu'il n'y avait, à très-peu de chose près, qu'un tiers de la population occupée à la culture des terres.

Suivant les relevés d'Arthur Young la population des vil-

une population proportionnellement bien plus forte. C'est ce qu'on voit dans plusieurs petits états dont le territoire seul ne suffirait pas à nourrir un des faubourgs de leur capitale.

La culture des prairies exigeant moins de façons que celle des champs, dans les pays d'herbages un plus grand nombre d'habitans peuvent se consacrer aux arts industriels ; ils seront donc plus cultivés dans ces pays-là que dans les pays à blé. C'est ce qui se voit dans la ci-devant Normandie, dans la Flandre, en Hollande.

lages et campagnes était en France (dans ses anciennes limites) de..... 20,521,538 habitans.
 et celle des villes et bourgs de..... 5,709,270

En tout..... 26,230,808 habitans.

D'après le principe établi ici, et en supposant le relevé d'Arthur Young exact, on voit que l'ancienne France, si elle avait une population qui allât seulement au double de ses cultivateurs, aurait 41 millions d'habitans, et qu'elle en aurait au-delà de 60 millions si les productions de son industrie égalaient celles de la Grande-Bretagne.

Les voyageurs remarquent que les grandes routes en France ne sont pas aussi fréquentées que l'on devrait l'attendre d'un pays si favorisé de la nature. Cela tient évidemment au petit nombre et au peu d'étendue de ses villes. Ce sont les communications de ville à ville qui peuplent les grandes routes, et non les habitans des campagnes qui ne circulent guère que de leurs chaumières à leurs champs.

Depuis l'invasion des barbares dans l'empire romain jusqu'au 17^e siècle, c'est-à-dire, jusqu'à des temps où nous touchons encore, les villes ont eu un faible éclat dans tous les grands états de l'Europe. La portion de la population qu'on estime être nourrie par les cultivateurs, ne se composait pas alors principalement de manufacturiers et de négocians, mais de nobles entourés d'une suite nombreuse, de gens d'église et d'autres oisifs qui habitaient les châteaux avec leurs dépendances, les abbayes, les couvens, et fort peu dans des villes. Les produits des manufactures et du commerce se bornaient à très-peu de chose; les manufacturiers étaient des artisans de chaumière, les négocians des porte-balles; quelques outils fort simples, des meubles et des ustensiles imparfaits suffisaient aux besoins de la culture et de la vie ordinaire. Trois ou quatre foires par année, fournissaient des produits un peu plus recherchés qui nous paraîtraient bien misérables; et si l'on tirait de loin en loin des villes commerçantes d'Italie ou de chez les grecs de Constantinople, quelques meubles, quelques étoffes, quelques bijoux de prix, c'était une magnificence grande et rare, réservée seulement aux plus riches seigneurs et aux princes.

Dans cet ordre de choses, les villes devaient faire une pauvre figure. Aussi tout ce qu'on voit de magnifique dans les nôtres est-il très-moderne; parmi toutes les villes de France il serait impossible de trouver un

beau quartier, une seule belle rue qui eût deux cents ans d'ancienneté. Tout ce qui date d'une époque antérieure n'y présente, sauf quelques églises gothiques, que des bicoques entassées dans des rues tortueuses, étranglées, qui ne suffisent nullement à la circulation des voitures, des animaux, et de la foule qui attestent leur population et leur opulence actuelles.

L'agriculture d'un pays ne produit tout ce qu'elle doit produire, que lorsque des villes multipliées sont répandues sur toute l'étendue de son territoire. Elles sont nécessaires au déploiement de la plupart des manufactures, et les manufactures sont nécessaires pour procurer des objets d'échange à l'agriculteur. Un canton où l'agriculture n'a point de débouchés, ne nourrit que la moindre partie des habitans qu'il pourrait nourrir; et encore ces habitans ne jouissent-ils que d'une existence grossière, dépourvue de tout agrément, de toute recherche; ils ne sont qu'à moitié civilisés. Qu'une colonie industrielle vienne s'établir dans ce canton, et y forme peu à peu une ville dont les habitans égaleront bientôt en nombre les cultivateurs qui l'exploitent, cette ville pourra subsister des produits agricoles du canton, et les cultivateurs s'enrichiront des produits industriels de la ville.

La ville même est un excellent moyen de répandre au loin les valeurs agricoles de sa province. Les produits bruts de l'agriculture sont d'un transport diffi-

cile, les frais excédant promptement le prix de la marchandise transportée. Les produits des manufactures sont d'un transport beaucoup moins dispendieux ; leur travail fixe une valeur souvent très-considérable dans une matière de peu de volume et d'un poids léger. Par le moyen des manufactures, les produits bruts d'une province se transforment donc en produits manufacturés d'une bien plus haute valeur qui voyagent au loin, et envoient en retour les produits qui réclament les besoins de la province (1).

Il ne manque à plusieurs de nos provinces de France, maintenant très-misérables, que des villes pour être bien cultivées.

Ces provinces resteraient éternellement misérables et dépeuplées, si l'on suivait le système des économistes qui voulaient qu'on fit faire au dehors les objets de fabrique, et qu'on payât les marchandises manufacturées avec les produits bruts de l'agriculture.

Mais si les villes ne se fondent que par des manufactures de toutes les sortes, petites et grandes, les manufactures ne se fondent qu'avec des capitaux productifs ; et des capitaux productifs ne se forment que

(1) L'ancien gouvernement de France bornait l'extension des grandes villes. Rien ne peut justifier ce système, si ce n'est la mauvaise humeur des fermiers généraux qui n'aimaient pas à voir s'établir hors des barrières des cabarets où l'on ne payait point de droits.

de ce qu'on épargne sur les consommations. Il ne suffit pas de tracer le plan d'une ville et de lui donner un nom; il faut, pour qu'elle existe véritablement, la fournir par degrés de talens industriels, d'ustensiles, de matières premières, de tout ce qui est nécessaire pour entretenir les industriels jusqu'à la parfaite confection et à la vente de leurs produits; autrement, au lieu de fonder une ville, on n'élève qu'une décoration de théâtre, qui ne tarde pas à tomber, parce que rien ne la soutient.

LIVRE TROISIÈME.

DE LA CONSOMMATION DES RICHESSES.

CHAPITRE PREMIER.

Des différentes sortes de Consommations.

J'AI souvent été forcé de toucher par anticipation, dans le cours de cet ouvrage, des idées dont le développement devait, suivant l'ordre naturel, se présenter plus tard. La production ne pouvant s'opérer sans consommation, j'ai dû, dès le premier Livre, dire le sens qu'il fallait attacher au mot *Consommer*.

Le lecteur a dû comprendre dès lors que, de même que la production n'est pas une création de matière, mais une *création d'utilité*, la consommation n'est pas une destruction de matière, mais une *destruction d'utilité*. L'utilité d'une chose une fois détruite, le premier fondement de sa valeur, ce qui la fait rechercher, ce qui en établit la *demande*, est détruit. Dès lors elle ne renferme plus de valeur, ce n'est plus une portion de richesse.

Ainsi *consommer*, *détruire l'utilité des choses*, *anéantir leur valeur*, sont des expressions dont le sens est absolument le même, et correspond à celui

des mots *produire, donner de l'utilité, créer de la valeur*, dont la signification est également pareille.

Tout produit est susceptible d'être consommé; car si une valeur a pu être ajoutée à une chose, elle peut en être retranchée. Elle y a été ajoutée par l'industrie; elle en est retranchée par l'usage, ou par tout autre accident. Mais elle ne peut pas être consommée deux fois : une valeur une fois détruite ne peut être détruite de nouveau (1). Telle consommation est rapide; telle autre est lente. On consomme une maison, un navire, du fer, comme on consomme de la viande, du pain, un habit. On peut même ne consommer un produit qu'en partie. Un cheval, un meuble, une maison qu'on revend, ne sont pas consommés en totalité, puisqu'il leur reste un débris de valeur qu'on retrouve dans le nouvel échange qu'on en fait. Quelquefois la consommation est involontaire : tels sont l'incendie d'un édifice, le naufrage d'un navire; ou bien elle ne répond pas au but qu'on s'était proposé, comme dans les cas où l'on jette des marchandises à la mer, où l'on brûle des provisions qu'on ne veut pas laisser à l'ennemi.

(1) Il y a telle matière qui reçoit plusieurs fois, et qui voit se consommer plusieurs fois la valeur qu'on lui donne, telle est la façon donnée par le blanchisseur de linge sale. Chaque fois qu'on salit une pièce de linge, on consomme la totalité du blanchissage et une petite partie de la valeur du linge lui-même.

On peut consommer une valeur anciennement produite ; on peut la consommer à l'instant même qu'elle est produite, ainsi que le font les spectateurs d'un concert, d'une représentation théâtrale. On consomme du temps, du travail, puisqu'un travail utile a une valeur appréciable, et ne peut plus se consommer de nouveau lorsqu'il a déjà été consommé une fois.

Ce qui ne peut perdre sa valeur n'est pas susceptible d'être consommé. On ne consomme pas un fonds de terre, mais on peut consommer son service annuel, et ce service une fois employé, ne peut être employé une seconde fois. On peut consommer toutes les améliorations ajoutées à un terrain, quoiqu'elles excèdent quelquefois la valeur du terrain, puisque ces améliorations sont les produits de l'industrie ; mais le terrain ne saurait se consommer.

Il en est de même d'un talent industriel. Je peux consommer une journée d'ouvrier, mais non le talent de l'ouvrier. Les facultés industrielles sont néanmoins détruites par la mort de celui qui les possède.

Toute consommation étant une destruction de valeurs, ne se mesure pas selon le volume, le nombre ou le poids des produits consommés, mais selon leur valeur. Une grande consommation est celle qui détruit une grande valeur, sous quelque forme que cette valeur se manifeste.

Tout ce qui est produit est tôt ou tard consommé. Les produits n'ont même été produits que pour être consommés ; et lorsqu'un produit est parvenu au point de pouvoir subir sa destinée et que sa consommation se diffère, c'est une valeur qui chôme ; or comme toute valeur peut être employée à usage de capital et rapporter un profit à son possesseur , tout produit qui ne se consomme pas occasionne une perte égale au profit, ou si l'on veut à l'intérêt que rapporterait sa valeur (1).

Tous les produits étant voués à la consommation, et même à la plus prompte consommation, comment, dira-t-on, se font les accumulations de capitaux qui ne sont que des accumulations de valeurs produites ? Le voici :

Pour qu'une valeur s'accumule, il n'est pas néces-

(1) Les valeurs qui ne se consomment pas tôt ou tard, sont peu importantes ; de ce nombre sont les provisions qui se gâtent, les produits détruits par accident et ceux qui cessent d'être en usage, et dont la valeur se dissipe sans avoir été employée, parce que le besoin qui fondait leur valeur a cessé. Les valeurs enfouies ou cachées ne sont ordinairement soustraites à la consommation que pour un temps ; elles se retrouvent, et celui qui les trouve est toujours intéressé à en tirer parti : pour cela il faut les consommer. Il n'y a, dans ce cas, de perdu que le profit qu'elles auraient pu rendre durant l'espace de temps perdu, profit dont l'intérêt de la somme donne la mesure.

On en peut dire autant des petites valeurs mises successi-

saire qu'elle réside dans le même produit ; il suffit qu'elle se perpétue. Or les valeurs capitales se perpétuent par la reproduction : les produits qui composent un capital , se consomment aussi bien que tout autre ; mais leur valeur en même temps qu'elle est détruite par la consommation , se reproduit dans d'autres matières ou dans la même. Quand je nourris un atelier d'ouvriers , il s'y fait une consommation d'alimens , de vêtemens , de matières premières ; mais pendant cette consommation il se fixe une nouvelle valeur dans les produits qui vont sortir de leurs mains. Les produits qui formaient mon capital ont bien été consommés ; mais le capital , la valeur accumulée , ne l'est pas ; elle reparaît sous d'autres formes , prête à être consommée de nouveau ; que si elle est consommée improductivement , elle ne reparaît plus.

vement en réserve jusqu'à ce qu'elles montent assez pour faire un placement. La multiplicité des épargnes rend assez considérables les capitaux oisifs de cette manière. On évite une partie des pertes qui résultent de cette oisiveté , par des droits de mutation très-modérés , des facilités pour toute espèce de circulation , des caisses de placements dignes de toute confiance , et d'où chacun puisse retirer ses capitaux en tous temps , etc. Dans les troubles publics et sous des gouvernemens arbitraires , beaucoup de gens préfèrent garder des valeurs mortes qui ne leur rapportent ni jouissances , ni profits , au danger de les mettre en évidence. Une bonne administration éloigne tout-à-fait un pareil inconvénient.

La consommation annuelle d'un particulier est la somme totale de toutes les valeurs consommées par ce particulier dans le courant d'une année. La consommation annuelle d'une nation est la somme totale des valeurs consommées dans l'année par tous les individus et les corps dont cette nation se compose.

Dans la consommation annuelle d'un particulier ou d'une nation, doivent être comprises les consommations de tout genre quel qu'en soit le but et le résultat, celles desquelles doit sortir une nouvelle valeur, et celles desquelles il n'en doit point sortir; de même qu'on comprend dans la production annuelle d'une nation la valeur totale de ses produits créés dans l'année. Ainsi on dit d'une manufacture de savon qu'elle consomme en soude une valeur de vingt mille francs par an, quoique la valeur de cette soude doive reparaître dans le savon que la manufacture aura produit; et l'on dit qu'elle produit annuellement pour cent mille francs de savon, quoique cette valeur n'ait eu lieu que par la destruction de beaucoup de valeurs qui en réduiraient bien le produit si l'on voulait les déduire. La consommation et la production annuelles d'une nation ou d'un particulier, sont donc leur consommation et leur production brutes (1).

(1) Le produit net est le surplus de la valeur produite par-dessus les valeurs consommées; c'est la somme des produits moins les avances.

Par une conséquence naturelle il faut comprendre dans les productions annuelles d'une nation, toutes les marchandises qu'elle importe, et dans sa consommation annuelle toutes celles qu'elle exporte. Le commerce de la France consomme toute la valeur des soieries qu'il envoie aux États-Unis ; il produit toute la valeur des cotons qu'il en reçoit en retour ; de même que les manufactures françaises ont consommé la valeur de la soude envoyée, pour ainsi dire, dans la chaudière du savonnier, et qu'elles ont produit la valeur du savon qui en a été retiré.

La somme des consommations annuelles est toute autre chose que la somme des capitaux d'une nation ou d'un particulier. Un capital ou une portion d'un capital peuvent être consommés plusieurs fois dans la même année. Un cordonnier achète du cuir, le taille en souliers, et vend ses souliers ; voilà une portion de capital consommée et rétablie. En répétant cette opération plusieurs fois dans l'année, il consomme autant de fois cette portion de son capital ; si elle s'élève à deux cents francs, et qu'il renouvelle le même achat douze fois dans l'année, ce capital de 200 francs aura donné lieu à une consommation annuelle de 2400 francs. D'un autre côté, il y a telle autre partie de son capital, comme ses outils, qui n'est entièrement consommée qu'au bout de plusieurs années. Sa consommation n'emporte annuellement

qu'un quart, peut-être un dixième de cette portion de son capital.

Les besoins des consommateurs déterminent en tout pays les créations des producteurs. Le produit dont le besoin se fait le plus sentir, est le plus demandé; le plus demandé fournit à l'industrie, aux capitaux et aux terres de plus gros profits, qui déterminent l'emploi de ces moyens de production vers la création de ce produit. De même lorsqu'un produit est moins demandé, il y a moins d'avantages à le faire; il ne se fait pas. Ce qui se trouve de fait baisse de prix; le bas prix où cela tombe en favorise l'emploi, et tout se consomme.

On peut, si l'on veut, séparer la consommation totale d'un peuple en *consommations publiques*, et en *consommations privées*. Les premières sont celles qui sont faites par le public ou pour son service; les secondes sont celles qui sont faites par les particuliers ou par les familles. Les unes et les autres peuvent être ou reproductives ou improductives.

Dans une société quelconque tout le monde est consommateur, puisqu'il n'est personne qui puisse subsister sans satisfaire des besoins, quelques bornés qu'on les suppose; et comme d'un autre côté tous les membres de la société, lorsqu'ils ne reçoivent pas gratuitement ce qui les fait vivre, concourent à la production soit par leur industrie, soit par leurs capitaux, soit par leurs terres, on peut dire qu'en tout

pays les consommateurs sont les producteurs eux-mêmes ; et les classes où s'opèrent les plus grandes consommations sont les classes moyennes et indigentes, où la multitude des individus fait plus que balancer la modicité de leurs consommations (1).

Les peuples civilisés, riches et industriels, consomment beaucoup plus que les autres, parce qu'ils produisent incomparablement davantage. Ils recommencent tous les ans, et dans bien des cas plus d'une

(1) Les riches pourront se croire humiliés de ne pas être les plus forts consommateurs d'un état ; il est cependant probable que les revenus industriels, dans tout pays passablement industriel, excèdent les revenus capitaux et les revenus fonciers mis ensemble, et que par conséquent les consommations de ceux qui n'ont que des profits industriels, c'est-à-dire leurs bras et leurs talens, surpassent celles des capitalistes et des propriétaires fonciers réunis. Il n'est pas rare de voir une manufacture qui, avec un capital de six cent mille francs, paye 500 francs de salaires par jour ouvrable, ou 90 mille francs par an ; à quoi on peut, par évaluation, ajouter 20 mille francs de profits nets pour ses entrepreneurs ; ce qui donne, pour cette manufacture seulement, 110 mille francs de revenus industriels par année. Les bailleurs de fonds ou capitalistes au denier vingt, n'en retirent que 30 mille francs.

Les métayers, qui sont les plus misérables des fermiers, en y comprenant les ouvriers qu'ils employent, retirent un revenu industriel égal au revenu foncier et au revenu capital du propriétaire qui leur fournit le fonds et les avances.

fois par an, la consommation de leurs capitaux productifs qui renaissent perpétuellement, et ils consomment improductivement la majeure partie de leurs revenus, soit industriels, soit capitaux, soit fonciers.

On propose pour modèles dans certains livres les nations qui ont peu de besoins : il vaut mieux avoir beaucoup de besoins et savoir les satisfaire. C'est ainsi non-seulement que se multiplient les individus, mais que l'existence de chaque individu est plus complète.

Steuart (1) vante les Lacédémoniens parce qu'ils savaient se priver de tout, ne sachant rien produire. C'est une perfection qui est partagée par les peuples les plus grossiers et les plus sauvages; ils sont peu nombreux et mal pourvus. En poussant ce système jusqu'à ses dernières conséquences, on arriverait à trouver que le comble de la perfection serait de ne rien produire et de n'avoir aucun besoin; c'est-à-dire, de ne pas exister du tout.

(1) Liv. II, ch. 14.

CHAPITRE II.

Des effets généraux de la Consommation.

L'EFFET le plus immédiat de toute espèce de consommation, est la perte de valeur, et par conséquent de richesse, qui en résulte pour le possesseur du produit consommé. Cet effet est constant, inévitable, et ne doit jamais sortir de vue toutes les fois qu'on raisonne sur cette matière. Un produit consommé est une valeur perdue pour tout le monde et pour toujours; mais il y a un résultat ultérieur suivant la manière dont la consommation s'est opérée.

Si elle s'est opérée reproductivement, il y a eu une autre valeur produite en place de la valeur consommée; si elle s'est opérée improductivement, il est en général résulté une jouissance de cette consommation.

Ainsi l'on peut considérer la consommation comme un échange où le possesseur de la valeur consommée, donne cette valeur, et reçoit en échange, soit une autre valeur, soit une jouissance, ou, ce qui revient au même, la satisfaction d'un besoin.

On voit que dans les deux cas la perte de la valeur consommée a toujours eu lieu, mais que dans le pre-

mier elle a été remplacée; et que si elle a été remplacée par une valeur égale, il n'y a eu pour cela dans le monde aucune diminution de richesse; tandis qu'il y a eu diminution de richesse dans l'autre cas (1).

Pour qu'une valeur consommée reproductivement soit complètement remplacée, il ne suffit pas que la valeur reproduite soit égale à la valeur consommée. Dans ce cas on perdrait les frais de production qui ont servi à opérer cette transmutation. Si avec une valeur en laine égale à cent francs, je ne suis parvenu à faire qu'une valeur en draps de cent francs également, je ne retrouve plus ma valeur primitive, puisque sur le produit de cent francs il faut que je paye un intérêt de capital, une main-d'œuvre, qui se montent peut-être à vingt francs; il ne me reste donc que quatre-vingt francs pour remplacer la valeur des laines consommées qui se montait à cent francs. Mais si le produit a valu cent vingt francs, il a suffi pour réta-

(1) Le mécanisme de la consommation est assez bien représenté par la combustion qui s'opère dans nos cheminées et dans nos fourneaux. Le bois qui brûle sert en brûlant soit à nous chauffer, soit à préparer des alimens, des teintures dont il accroit la valeur. Sa combustion n'a rien d'utile et de bon en soi, autrement il serait avantageux de brûler du bois qui ne chaufferait personne, qui n'opérerait aucune cuisson; sa combustion n'est utile qu'autant qu'elle satisfait au besoin que quelqu'un a de se chauffer: (c'est l'image de la consommation improductive) ou bien autant qu'elle donne aux

blir mon capital dans son intégrité, et pour payer les frais de la transmutation. Que si la valeur du produit a été de cent trente francs, alors il a non-seulement rétabli le capital, payé les frais de production, mais encore donné un produit net de dix francs (1).

On peut remarquer ici que la consommation improductive, celle qui n'a d'autre résultat que de procurer une jouissance, n'exige aucune habileté. Sans talent, sans peine, sans travail, on peut manger de bons morceaux, ou se parer d'un bel habit; tandis

substances qu'elle cuit une valeur supérieure à la valeur du combustible brûlé : (c'est l'image de la consommation reproductive).

Un combustible qu'on brûle pour chauffer, et qui ne chauffe pas ou qui chauffe mal, ou bien qu'on brûle pour donner une valeur additionnelle à une denrée et qui ne la donne pas, ou qui donne une valeur inférieure à la valeur consommée, présente l'image d'une consommation mal entendue.

(1) Ce produit net, s'il est ajouté aux consommations reproductives, est une addition à la masse des capitaux, des richesses de la société. Il est aussi réel, soit pour le producteur, soit pour la société, que celui que les économistes attribuaient à l'agriculture exclusivement. Qui empêche le commerce et les manufactures de créer plus de valeurs qu'ils n'en consomment? Si le produit net est fondé sur le concours gratuit des agens naturels, ces deux industries employent, elles aussi, des agens naturels. Les profits capitaux tout entiers ne sont-ils pas un produit net?

que dans la consommation reproductive, non-seulement il ne résulte aucune jouissance immédiate de cette consommation, mais elle exige l'emploi d'un travail éclairé qui, dans tout le cours de cet ouvrage, a été nommé *industrie*. Quand celui qui possède la valeur à consommer est dépourvu d'industrie, s'il ne sait comment s'y prendre pour consommer reproductivement cette valeur, et si pourtant il veut qu'elle soit consommée ainsi, il la prête à une personne plus industrielle : le résultat général est le même ; et c'est, comme on voit, épargner sur ses revenus pour ajouter à ses capitaux placés.

Comme la même valeur ne peut servir deux fois, celle qui est consommée par l'industrie, et de laquelle résulte une reproduction, ne sert à procurer aucune jouissance, à satisfaire aucun besoin. *Quoi, dira-t-on, le salaire payé à un ouvrier ne sert-il pas à la satisfaction de ses besoins, à sa nourriture, et n'est-il pas dépensé par lui improductivement ?* Non ; il faut prendre garde que la consommation reproductive qui a eu lieu dans ce cas, n'est point le repas que l'ouvrier doit à son salaire. Pour reproduire qu'a-t-on consommé ? Le travail de l'ouvrier. L'ouvrier en échange de son salaire a donné une denrée, et cette denrée était son travail. Cette denrée a été consommée reproductivement comme la matière première qui était l'objet de cette industrie, comme l'intérêt du capital. Ensuite le salaire que l'ouvrier a obtenu

en échange de son travail, de même que l'intérêt qu'on a payé au capitaliste, ont contribué à former le revenu de ces classes. Ce revenu a pu être à son tour consommé reproductivement ou non ; ce n'est plus là la consommation reproductrice dont il est question ; celle-ci est terminée ; elle a déjà concouru à rétablir le capital ; celle dont vous parlez est une nouvelle consommation faite dans un but tout différent.

Quant au profit que le chef d'entreprise obtient pour lui-même de l'exercice de son industrie, ce profit doit de même être assimilé au salaire, aux intérêts dont il vient d'être fait mention ; il est obtenu en échange du talent qu'a déployé l'entrepreneur ; c'est le travail de ce chef d'entreprise qui a été consommé reproductivement, et non le profit qu'il a obtenu en échange de ce travail, lequel sort de toute cette opération de la même manière qu'en est sorti le prix de la matière première qu'on y a employée. En effet, quand on a acheté de la laine pour faire du drap, est-ce le prix de cette laine qui a été consommé ? Non, certes : ce prix, soit qu'il ait été acquitté en argent ou en toute autre valeur, est sorti de l'opération pour être employé à d'autres usages ; ce n'est pas cela qu'on a consommé pour faire du drap : c'est la marchandise, la laine qu'on a obtenue en échange.

Par la même raison, un produit consommé improductivement, et dont la consommation a procuré une jouissance, ne sert jamais à une nouvelle production.

Il fait place, dira-t-on, à un nouveau produit ; il en rend la création nécessaire. Peut-être, mais pour créer ce nouveau produit, il faudra une nouvelle consommation tout-à-fait autre. Remarquons en passant qu'une consommation reproductive fait place de même à un nouveau produit, et en rend la création nécessaire.

Ce ne sont point ici des subtilités métaphysiques ; on verra plus tard que c'est faute de comprendre ces principes, qu'on est souvent entraîné dans la pratique à des opérations fatales à la prospérité des états.

Quelquefois on consomme les produits qu'on a soi-même créés ; ainsi font le cultivateur qui mange de ses fruits ou des animaux de sa basse-cour, le manufacturier qui se vêtit de ses étoffes ; mais comme les objets de notre consommation sont bien nombreux et bien variés en proportion de ceux que nous produisons, la plupart des consommations n'ont lieu qu'à la suite d'un *achat*. Après que nous avons échangé contre de l'argent, ou reçu sous forme de monnaie, les valeurs qui composent notre revenu, nous échangeons de nouveau ces valeurs contre les objets que nous nous proposons de consommer. C'est ce qui fait que pour le vulgaire, *dépenser et consommer* signifient la même chose. Ce n'est pourtant pas en achetant qu'on perd la valeur qu'on possède ; car après avoir acheté une chose, elle a encore sa valeur, et l'on peut, si elle n'a pas été surpayée, la revendre

comme on l'a achetée ; mais c'est en la consommant que la perte se fait , puisqu'une valeur détruite n'existe plus , et ne peut pas se consommer une seconde fois (1).

On voit d'ici la grande erreur où tombent ceux qui croient que ce qui n'entraîne point de perte de numéraire , n'entraîne point de perte de richesses. Ils n'aperçoivent pas que la perte des richesses n'étant que la perte de valeur survenue dans les choses qu'on possède , la monnaie est tout-à-fait hors de la question , si ce n'est pour la légère déperdition que lui cause le frottement , et qui altère un peu sa valeur. La monnaie nous sert à échanger par un double échange les produits que nous ne voulons pas consommer nous-mêmes , contre ceux que nous voulons consommer ; mais ce n'est pas la monnaie elle-même que nous consommons ; elle sort de nos mains ; elle est peut-être déjà bien loin avant que la valeur qu'elle a achetée soit consommée , soit même entamée. Ne pouvant manger tout notre blé , nous en échangeons une partie contre de l'argent , cet argent contre un meuble : c'est comme si nous échangeons notre blé contre un meuble. Ce double échange opéré , la somme d'argent qui nous a servi , n'est plus rien pour nous ; elle

(1) C'est la raison pour laquelle , dans l'économie domestique , une mauvaise ménagère détruit bien vite les fortunes bornées. C'est la femme et non le mari qui décide des consommations de tous les jours , de celles qui se répètent sous une multitude de formes.

va servir à d'autres , de même qu'une voiture de place que nous avons louée en passant. Ce qui est essentiel, c'est la consommation du meuble que nous avons acheté avec notre blé ; c'est la consommation de la valeur de notre blé sous la forme d'un meuble ; c'est cette consommation qui diminue notre avoir de tout le montant de la valeur détruite dans cette consommation.

Rien n'est plus commun que d'entendre dire : *l'argent qui se dépense n'est pas perdu : il reste dans le pays ; donc le pays n'est pas plus pauvre par les dépenses qu'on y fait.* Le pays en effet n'a rien perdu de la valeur de l'argent qui s'y trouvait , mais la chose achetée avec une somme d'argent , cent choses achetées successivement avec la même somme , ont été consommées , et leur valeur détruite.

Il est donc bien superflu , j'ai presque dit puéril , de vouloir , pour conserver les richesses d'un pays , retenir son numéraire. Ce qui diminue les richesses d'un pays ce sont ses consommations , et non pas le numéraire qui franchit ses frontières , et qui en général ne sort pas sans faire rentrer une valeur équivalente.

CHAPITRE III.

*De la Consommation reproductive en général,
et de ses résultats.*

LE développement du phénomène de la production qui a eu lieu dans le premier Livre, a montré ce que c'était que la consommation reproductive. C'est là qu'on a vu que la production n'avait lieu que par une perpétuelle consommation des capitaux et des services productifs. Il ne nous reste donc ici à considérer la consommation reproductive que sous quelques points de vue généraux où nous n'avons pas été conduits dans la première partie de cet ouvrage.

Toute consommation étant une perte, et toute production un gain, on gagne donc également, soit qu'on consomme moins, soit qu'on produise plus. A la Chine on épargne beaucoup sur l'ensemencement des terres, par la méthode qu'on suit de planter le grain au lieu de le semer à la volée. L'effet qui en résulte est précisément comme si les terres à la Chine étaient plus productives qu'en Europe (1).

(1) Une des personnes attachées à l'ambassade de Macartney, calcula que ce qui était par cette méthode épargné de grain dans l'empire de la Chine, serait suffisant pour nourrir toute la Grande-Bretagne.

Il en est exactement de même de toute épargne faite sur la main-d'œuvre. Les épargnes sur la main-d'œuvre peuvent être de deux sortes : tantôt elles consistent à employer moins de travail humain ; c'est l'épargne qui résulte de l'emploi des agens naturels et des machines, qui ne sont que des moyens de tirer parti de ces agens. Elle est hautement désirable. L'autre épargne qu'on peut faire sur la main-d'œuvre a lieu lorsque ceux qui sont des consommateurs de main-d'œuvre, peuvent par leur position diminuer la consommation et le bien-être des hommes qu'ils emploient. C'est ce qu'on voit dans les travaux opérés par les esclaves, dans ceux des mines du Pérou, partout où la classe ouvrière est mise dans une dépendance autre que celle qui résulte de la nature de ses occupations (1).

Quand on a déduit d'une valeur produite par l'industrie 1°. la valeur des avances qu'elle a exigées ; 2°. la valeur du service industriel rendu, l'excédant de valeur qui reste, est un produit net, une richesse nouvelle introduite dans le monde.

Les avances comprennent l'acquisition de la matière première sur laquelle s'exerce l'industrie, matière qui

(1) Si le but de l'organisation politique est de procurer aux sociétaires tout le bonheur compatible avec leur condition, une augmentation de valeurs produites obtenue aux dépens d'une classe de la société, suppose un état social imparfait.

ordinairement est elle-même un produit. Si l'on parvient à rendre *matière première* une chose sans valeur, il n'y a rien dans ce cas à déduire pour le montant d'une avance qui n'a pas eu lieu. C'est une conquête faite sur la nature au profit de l'homme, et sans rien prendre à personne, de même que l'emploi qu'on fait de certaines forces naturelles qui ne coûtent que la peine de les employer, et qui rendent un service additionnel au service de l'industrie qui les emploie, comme je l'ai démontré dans l'exemple d'un moulin à vent (1).

C'est ainsi que l'art du verrier fait son profit de toute cette partie de sa matière première, qui est du sable, puisqu'elle ne coûte rien. C'est ainsi qu'on a conquis toute la valeur des vils chiffons dont on fait le papier, lorsque par une admirable industrie, on a su en tirer ces feuilles légères, confidentes des secrets du génie, depositaires des procédés des arts, des plus douces affections du cœur, des engagements et des comptes sur lesquels reposent nos fortunes; produit précieux, qui revêtu des plus agréables couleurs, embellit nos demeures, ou bien conserve et fait circuler par la gravure toutes les conceptions des arts du dessin.

Dans la consommation qu'on fait du service des capitaux et des terres, on peut épargner comme dans

(1) Liv. I, chap. 4.

celle qu'on fait des services industriels et des matières premières. Un agriculteur, un manufacturier, un négociant, qui avec un capital, ou une terre de cent mille francs, trouvent le moyen de faire autant d'affaires et d'obtenir autant de produits qu'un autre entrepreneur avec 150 mille francs, épargne le service de 50 mille francs de valeurs capitales ou foncières.

Toutes ces épargnes, au bout de peu de temps, tournent en général au profit de la société ; elles diminuent les frais de production ; et la concurrence des producteurs fait ensuite baisser, au niveau de ces frais, le prix des produits à mesure que les économies deviennent plus connues, et d'un usage plus général. Mais aussi, et par cette raison même, ceux qui ne savent pas user aussi économiquement que les autres, des moyens de production, perdent où les autres gagnent. Que de manufacturiers se sont ruinés parce qu'ils ne savaient travailler qu'à grands frais dans des bâtimens fastueux, et avec des outils trop multipliés ou trop chers ; et par conséquent avec des capitaux trop considérables !

On en peut dire autant de l'entrepreneur, qui pour sa dépense personnelle, consomme plus que la nature de son entreprise ne rapporte communément pour les profits d'une telle industrie. Il faut bien alors que ces consommations trop fortes soient prises sur les capitaux de l'entreprise qu'elles altèrent graduellement et progressivement, au grand préjudice des entrepre-

neurs eux-mêmes, des créanciers de l'entreprise et de la société en général.

Heureusement que l'intérêt personnel est, dans la plupart des cas, le premier et le plus vivement affecté de ces pertes. C'est ainsi que la douleur avertit nos membres des lésions dont il faut qu'ils se garantissent. Si le producteur maladroit n'était pas le premier puni des pertes dont il est l'auteur, nous verrions bien plus souvent encore risquer de fausses spéculations. Un mauvais spéculateur est aussi fatal à la prospérité générale qu'un dissipateur. Un négociant qui dépense cinquante mille francs pour en gagner trente, et un homme du grand monde qui dépense vingt mille francs en chevaux, en maîtresses, en festins, en bougies, font, relativement à leur propre fortune, et à la richesse de la société, un métier tout pareil, au plaisir près que le dernier a peut-être plus que l'autre (1).

Dispensé par les considérations qui sont la matière du premier Livre, de m'étendre davantage sur les consommations reproductives, je dirigerai, dans ce qui va suivre, l'attention du lecteur sur les *consom-*

(1) Comme il est difficile et même peut-être impossible d'évaluer, avec une tolérable exactitude, les valeurs consommées et les valeurs produites, un particulier ne sait guère si sa fortune est augmentée ou diminuée, que par des inventaires de tout ce qu'il possède. Ceux qui ont de l'ordre en font régulièrement ; et même les lois obligent les personnes qui sont dans le commerce à en faire tous les ans. Un entrepreneur

mations improductives, sur leurs motifs et leurs résultats; et je prévien que dorénavant le mot *consommations* seul, devra s'entendre, comme dans l'usage commun, des consommations improductives seulement.

ne sait pas sans cela si son entreprise n'absorbe pas plus de valeurs qu'elle n'en produit; il peut, sans le savoir, travailler à sa ruine et à celle de ses créanciers. Indépendamment des inventaires, un entrepreneur prudent compare d'avance les valeurs qu'absorberont ses opérations et la valeur probable de ses produits; ce sont des espèces de devis qui font présumer les résultats, mais ne les déclarent pas.

CHAPITRE IV.

*De la consommation improductive en général,
et de ses résultats.*

Nous venons de considérer la nature et les effets des consommations en général et les effets généraux des consommations reproductives en particulier. Il ne sera plus question que des consommations improductives, c'est-à-dire de celles dont l'unique but est la satisfaction d'un besoin, une jouissance, et qui n'ont pas d'autres résultats ultérieurs.

Si ce qui a été dit sur la nature de la consommation et de la production a été bien entendu, on sera convaincu que la consommation (et par ce mot je ne désignerai plus que celle qui est improductive) ne favorise en aucune manière la reproduction. A la vérité, lorsqu'il est question de consommer un produit, des soieries, par exemple, on le demande, et cette demande est un encouragement à sa production; mais cet encouragement est dû non pas à la consommation elle-même, ou au besoin qu'on a de consommer des soieries, il est dû à la faculté qu'on a de les acheter; et cette faculté est le résultat de la production antérieurement faite du produit avec lequel on les

achète (1). Si c'est avec du blé qu'on a obtenu l'argent avec lequel on veut acheter des soieries, c'est la production du blé qui a occasionné la demande effective des soieries, et non le désir d'en consommer, puisque ce désir sans moyens peut exister et existe même probablement chez une multitude de gens, mais sans effet.

On voit que c'est la production du blé qui a occasionné la demande des soieries, mais que cette consommation de soieries une fois faite n'est point une raison pour qu'on en demande encore; il faut pour cela qu'il y ait une nouvelle quantité de blé ou de tout autre produit mis en existence.

Il est même à propos de remarquer que du moment qu'on emploie la valeur du blé à consommer des soieries, on ne peut l'employer à autre chose; qu'elle n'encourage plus aucune autre production; et qu'ainsi une fois qu'un produit est créé, et qu'il y a par là une demande ouverte pour un autre produit quelconque, on ne peut diriger cette demande vers aucune marchandise en particulier, vers des soieries, par exemple, sans l'éloigner d'une autre demande, comme de

(1) Quand même on achète avec de l'argent on n'achète en réalité qu'avec un autre produit. On a vu, au Livre II, lorsqu'il a été question de la distribution des valeurs produites, que l'argent dont on fait un achat, n'a été procuré que par l'échange qui a été fait d'un produit ou d'une portion de produit contre cet argent.

la demande des toileries ou de toute autre. Quiconque exhorte à consommer tel produit, afin d'en encourager la production, ne fait donc autre chose que diriger les besoins vers un genre de production au préjudice d'un autre. Du reste la demande en général, et par conséquent l'encouragement, étaient ouverts dès l'instant que le produit avec lequel on a acheté était créé.

Si l'on dit que le consommateur des soieries n'aurait rien consommé à la place, on se trompe. A moins d'enfouir son argent, il aurait acheté quelque autre objet de consommation pour lui-même ou pour sa famille; eût-il placé la somme, elle aurait servi toujours à acheter quelque chose, puisqu'un capital ne peut servir que lorsqu'il se consomme; eût-il enfoui l'argent, la consommation de cette valeur eût pu être retardée, mais elle aurait finalement eu lieu lorsque l'argent aurait revu la lumière.

Il faut, comme on voit, retrancher de la question l'encouragement donné par la consommation à la production, puisque de toute manière cet encouragement a lieu sous une forme ou sous une autre (1). Il ne reste donc à considérer dans la consommation im-

(1) Cet encouragement est développé ailleurs (Livre I, chap. 15). On a vu là que le seul cas où la demande des produits est augmentée, est le cas où la production elle-même est augmentée, parce qu'on n'achète en réalité un produit

productive, que le plus ou le moins de satisfaction qui résulte de la consommation elle-même, et c'est à cet examen que nous soumettrons, dans ce chapitre, les consommations improductives quelles qu'elles soient, et ensuite en particulier les consommations privées et les consommations publiques. Il ne s'agit plus que de comparer la perte qui résulte pour le consommateur, de sa consommation, avec la satisfaction qui lui en revient. Du jugement sain ou faux qui apprécie cette perte et la compare avec cette satisfaction, découlent les consommations bien ou mal entendues, c'est-à-dire ce qui, après la production réelle des richesses, influe le plus puissamment sur le bonheur ou le malheur des familles et des nations.

Sous ce rapport les consommations les mieux entendues seront :

1°. *Celles qui satisfont des besoins réels.* Par besoins réels, j'entends ceux à la satisfaction desquels tiennent notre existence, notre santé et le contentement de la plupart des hommes : ils sont opposés à ceux qui proviennent d'une sensualité recherchée, de l'opinion et du caprice. Ainsi les consommations d'une nation seront, en général, bien entendues, si l'on y

qu'avec un autre produit. Or la consommation improductive, dont il est question dans ce chapitre, n'augmente en rien la production qui a déjà eu lieu, ni par conséquent la demande qui peut être faite des produits en général.

trouve des choses commodes plutôt que splendides, beaucoup de linge et peu de dentelles; des alimens abondans et sains, en place de ragoûts recherchés; de bons habits et point de broderies. Chez une telle nation, les établissemens publics auront peu de faste et beaucoup d'utilité; les indigens n'y verront pas des hôpitaux somptueux, mais ils y trouveront des secours assurés; les routes ne seront pas deux fois trop larges, mais les auberges seront bien tenues; les villes n'offriront peut-être pas de si beaux palais, mais on y marchera en sûreté sur des trottoirs.

Le luxe d'ostentation ne procure qu'une satisfaction creuse; le luxe de commodité, si je peux m'exprimer ainsi, procure une satisfaction réelle. Ce dernier est moins cher et par conséquent il consomme moins.

Autre ne connaît point de bornes; il s'accroît chez un particulier sans autre motif, sinon qu'il s'accroît chez un autre; il peut aller ainsi progressivement à l'infini. « L'orgueil, a dit Franklin, est un mendiant » qui crie aussi haut que le besoin, mais qui est infiniment plus insatiable ».

Satisfaction pour satisfaction, la société considérée en masse trouve mieux son compte à celle qui pourvoit à des besoins réels, qu'à celle qui contenté des besoins factices. Que les besoins d'un riche fassent produire et consommer des parfums exquis, et que les besoins d'un pauvre fassent produire un habit

chaud dans une saison rigoureuse : dans l'un et l'autre cas, les richesses sociales sont diminuées de la valeur de l'une ou de l'autre de ces consommations qu'on peut supposer égales ; mais dans le premier cas, la société aura obtenu en échange un plaisir futile, court, à peine senti, et dans le second (1), un bien-être solide, durable, précieux.

2°. *Les consommations lentes plutôt que les consommations rapides, et celles qui choisissent de préférence les produits de la meilleure qualité.* Une nation et des particuliers feront preuve de sagesse, s'ils recherchent principalement les objets dont la consommation est lente et l'usage fréquent. C'est par cette raison qu'ils auront une maison et des ameublemens commodes et propres ; car il est peu de choses qui se consomment plus lentement qu'une maison, ni dont on fasse un usage plus fréquent, puisqu'on y passe la majeure partie de sa vie. Leurs modes ne seront pas très-inconstantes ; la mode a le privilège d'user les choses avant qu'elles aient perdu leur utilité, souvent même avant qu'elles aient perdu leur fraîcheur : elle multiplie les consommations, et condamne ce qui est encore excellent, commode et joli, à n'être plus bon à rien. Ainsi la rapide succession

(1) Ce second cas est celui où le riche place l'argent qu'il aurait pu dépenser en futilités.

des modes appauvrit un état de ce qu'elle consomme et de ce qu'elle ne consomme pas.

Il vaut mieux consommer les choses de bonne qualité, quoique plus chères; en voici la raison: dans toute espèce de fabrication, il y a de certains frais qui sont les mêmes, que le produit soit bon ou qu'il soit mauvais: une toile faite avec de mauvais lin a exigé, de la part du tisserand, du marchand en gros, de l'emballer, du voiturier, du marchand en détail, un travail précisément égal à ce qu'aurait exigé, pour parvenir au consommateur, une toile excellente. L'économie que je fais en achetant une médiocre qualité, ne porte donc point sur le prix de ces divers travaux qu'il a toujours fallu payer selon leur entière valeur, mais sur le prix de la matière première seule; et néanmoins ces différens travaux payés aussi chèrement, sont plus vite consommés si la toile est mauvaise que si elle est bonne.

Comme ce raisonnement peut s'appliquer à tous les genres de fabrication; comme dans tous il y a des services qu'il faut payer sur le même pied, quelle que soit la qualité; et comme ces services font plus de profit dans les bonnes qualités que dans les mauvaises, il convient donc à une nation en général de consommer principalement des premières. Pour y parvenir, il faut qu'elle ait le goût de ce qui est beau et bon, et qu'elle sache s'y connaître; il faut surtout que la gé-

néralité de la nation ne soit pas tellement misérable, qu'elle se trouve toujours contrainte d'acheter au meilleur marché, quoiqu'en dernier résultat les choses ainsi achetées lui reviennent plus cher.

On sent que les réglemens par lesquels l'autorité publique se mêle des détails de la fabrication (en supposant qu'ils réussissent à faire fabriquer des marchandises de meilleure qualité, ce qui est fort douteux), sont insuffisans pour les faire consommer; ils ne donnent pas au consommateur le goût des bonnes choses et les moyens de les acquérir. La difficulté se rencontre ici, non du côté du producteur, mais du côté du consommateur. Qu'on me trouve des consommateurs qui veuillent et qui puissent se procurer du beau et du bon, je trouverai des producteurs qui leur en fourniront. C'est l'aisance d'une nation qui la conduit à ce but; l'aisance ne fournit pas seulement les moyens d'avoir du bon, elle en donne le goût. Or ce ne sont point des réglemens qui procurent de l'aisance, c'est la production active et l'épargne; c'est l'amour du travail favorable à tous les genres d'industrie, et l'économie qui procure des capitaux. C'est dans un pays où ces qualités se rencontrent, que chacun acquiert assez d'aisance pour mettre du choix dans ses consommations. La gêne, au contraire, marche toujours de front avec la prodigalité; et lorsqu'on est commandé par le besoin, on ne choisit pas.

Les jouissances de la table, des jeux, des feux d'artifice, sont au nombre des plus passagères. Je connais des villages qui manquent d'eau, et qui consomment dans un seul jour de fête ce qu'il faudrait d'argent pour amener de l'eau et pour élever une fontaine sur leur place publique. Leurs habitans aiment mieux s'enivrer en l'honneur de leur patron et aller péniblement, tous les jours de l'année, puiser de l'eau bourbeuse à la distance d'un quart de lieue. C'est en partie à la misère, en partie à des consommations mal entendues, qu'il faut attribuer la malpropreté qui environne la plupart des habitations des gens de la campagne.

En général un pays où l'on dépenserait, soit dans les villes, soit dans les campagnes, en jolies maisons, en vêtemens propres, en ameublemens bien tenus, en instruction, une partie de ce qu'on dépense en jouissances frivoles et dangereuses; un tel pays, dis-je, changerait totalement d'aspect, prendrait un air d'aisance, paraîtrait plus civilisé, et semblerait incomparablement plus attrayant à ses propres habitans et aux étrangers.

3°. *Les consommations faites en commun.* Il y a différens services dont les frais ne s'augmentent pas en proportion de la consommation qu'on en fait. Un seul cuisinier peut préparer également bien le repas d'une seule personne et celui de dix; un même foyer peut faire rôtir plusieurs pièces de viande aussi bien

qu'une seule ; de là l'économie qu'on trouve dans l'entretien en commun des communautés religieuses et civiles, des soldats, des ateliers nombreux ; de là celle qui résulte de la préparation dans des marmites communes, de la nourriture d'un grand nombre de personnes dispersées ; c'est le principal avantage des établissemens connus sous le nom de soupes économiques.

4°. Enfin, par des considérations d'un autre ordre, les consommations bien entendues sont celles qu'avoue la saine morale. Celles au contraire qui l'outragent, finissent ordinairement par tourner à mal pour les nations comme pour les particuliers ; mais les preuves de cette vérité m'entraîneraient trop loin de mon sujet.

Il est à remarquer que la trop grande inégalité des fortunes est contraire à tous ces genres de consommations qu'on doit regarder comme les mieux entendues. A mesure que les fortunes sont plus disproportionnées, il y a dans une nation plus de besoins factices, et moins de besoins réels satisfaits ; les consommations rapides s'y multiplient : jamais les Lucullus et les Héliogabales de l'ancienne Rome ne croyaient avoir assez détruit, abîmé de denrées ; enfin les consommations immorales sont bien plus multipliées là où se rencontrent la grande opulence et la grande misère. La société se divise alors en un petit nombre de gens qui se procurent des jouissances

recherchées, et en un grand nombre d'autres qui envient le sort des premiers, et font tout ce qu'ils peuvent pour les imiter; tout moyen paraît bon pour passer d'une classe dans l'autre, et l'on est aussi peu scrupuleux sur les moyens de jouir, qu'on l'a été sur ceux de s'enrichir.

En tout pays le gouvernement exerce une fort grande influence sur la nature des consommations qui se font, non-seulement parce qu'il est appelé à décider de la nature des consommations publiques, mais parce que son exemple et ses volontés dirigent beaucoup de consommations privées. Si le gouvernement est ami du faste et de l'ostentation, le troupeau des imitateurs aura du faste et de l'ostentation; et les personnes mêmes qui sont faites pour se conduire conformément à leurs propres principes, seront forcées de les sacrifier. Leur sort est-il toujours indépendant d'une faveur et d'une considération qu'on attache alors, non aux qualités personnelles, mais à des prodigalités qu'elles désapprouvent?

Au premier rang des consommations mal entendues, sont celles qui procurent des chagrins et des maux, en place des plaisirs qu'on en attendait. Tels sont les excès de l'intempérance; et, si l'on veut des exemples pris parmi les consommations publiques, telles sont les guerres entreprises par vengeance, comme celle que Louis XIV déclara au gazetier d'Hollande, ou bien celles que suscitè l'amour d'une vaine

gloire et où l'on ne recueille ordinairement que la haine et la honte. Toutefois de telles guerres sont moins affligeantes encore à cause des pertes qui sont du domaine de l'économie politique, qu'à cause des vertus et des talens qu'elles moissonnent pour toujours ; ces pertes sont un tribut que la patrie, que les familles déploreraient déjà quand il ne serait exigé que par l'inexorable nécessité, mais qui devient affreux lorsqu'il faut en faire le sacrifice à la légèreté, aux vices, à l'impéritie ou aux passions des grands.

CHAPITRE V.

Des Consommations privées, de leurs motifs et de leurs résultats.

LES consommations privées, par opposition aux consommations publiques, sont celles qui se font pour satisfaire aux besoins des particuliers et des familles. Ces besoins ont principalement rapport à leur nourriture, à leur vêtement, à leur logement, à leurs plaisirs. Les revenus de chacun, soit qu'ils viennent de ses talens industriels, ou de ses capitaux, ou de ses terres, pourvoient aux diverses consommations qu'exige la satisfaction de ces besoins. La famille accroît ses richesses, ou les perd, ou reste stationnaire, suivant que ses consommations restent en arrière de ses revenus, ou les surpassent, ou les égalent. La somme de toutes les consommations privées, jointe à celles que fait le gouvernement pour le service de l'état, forme la consommation générale de la nation.

Chaque homme en particulier est seul capable d'apprécier avec justesse la perte et l'avantage qui résultent pour lui ou pour sa famille, de chacune de ses consommations, puisque cette perte et cet avantage sont relatifs à sa fortune, au rang qu'il occupe

dans la société, à ses besoins, à ceux de sa famille et même à ses goûts personnels. Une consommation trop réservée le prive des douceurs dont la fortune lui permet de jouir, une consommation déréglée le prive des ressources que la prudence lui conseille de se ménager (1).

Les consommations des particuliers sont perpétuellement en rapport avec le caractère et les passions des hommes. Les plus nobles, les plus vils penchans y influent tour à tour; elles sont excitées par l'amour des plaisirs sensuels, par la vanité, la générosité, la vengeance, la cupidité elle-même. Elles sont répri-

(1) C'est par cette raison que les lois somptuaires sont superflues et injustes. Ou la fortune permet à un particulier de faire la dépense que la loi défend, ou elle ne le lui permet pas. Dans le premier cas la loi est oppressive, car elle doit permettre tout ce qui ne blesse pas les droits des autres hommes, et c'est une prohibition aussi peu justifiable que toutes les autres. Dans le second cas elle est superflue, car si la fortune interdit une dépense à un particulier, la loi n'a pas besoin de la défendre. Toute extravagance en ce point, porte avec elle son châtement. On dit qu'il faut réprimer des mœurs dont l'influence entraîne malgré eux les particuliers dans des dépenses qui excèdent leurs facultés; mais on ne voit guère de telles mœurs s'introduire que dans les pays où le gouvernement donne l'exemple du luxe et l'honneur. Quand cette circonstance n'existe pas, chaque classe de la société n'est guère portée par l'usage et la mode qu'aux dépenses que permet la situation des fortunes dans ces mêmes classes.

mées par une sage prévoyance, par des craintes chimériques, par la défiance, par l'égoïsme. De ces affections différentes, ce sont tantôt les unes, tantôt les autres qui prédominent et qui dirigent les hommes dans l'usage qu'ils font des richesses. La ligne tracée par la sagesse est ici, comme dans tout le reste, la plus difficile à suivre. Leur faiblesse dévie tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, et manque rarement de tomber dans les excès (1).

Relativement à la consommation, les excès sont la prodigalité et l'avarice. L'une et l'autre se privent des avantages que procurent les richesses : la prodigalité en épuisant ses moyens, l'avarice en se défendant d'y toucher. La prodigalité est plus aimable et s'allie à plusieurs qualités sociales. Elle obtient grâce plus aisément, parce qu'elle invite à partager ses plaisirs ; toutefois elle est plus que l'avarice fatale à la société : elle dissipe, elle ôte à l'industrie les capitaux qui la maintiennent ; en détruisant un des grands agens de la production, elle tue l'autre. Ceux qui disent que l'argent n'est bon qu'à être dépensé, et que les produits sont faits pour être consommés, se trompent beaucoup s'ils entendent seulement la dépense et la consommation consacrées à la satisfaction de nos plai-

(1) Si les femmes sont plus sujettes à donner dans les excès, si elles sont plus fréquemment prodigues ou avares : c'est qu'elles sont plus faibles.

sirs. L'argent est bon encore à être occupé reproductivement : il ne l'est jamais sans qu'il en résulte un très-grand bien ; et toutes les fois qu'un fonds placé se dissipe , il y a dans quelque coin du monde une quantité équivalente d'industrie qui s'éteint. Le prodigue qui mange une partie de son fonds , prive en même temps un homme industrieux de ses profits.

L'avare qui ne fait pas valoir son trésor dans la crainte de l'exposer , à la vérité ne favorise pas l'industrie , mais du moins il ne lui ravit aucun de ses moyens ; ce trésor amassé l'a été aux dépens de ses jouissances ; il n'a pas été retiré d'un emploi productif , et à sa mort du moins il se place et court animer l'industrie , s'il n'est pas dissipé par ses successeurs , ou s'il n'a pas été tellement caché qu'on ne puisse le découvrir.

Les prodigues ont grand tort de se glorifier de leurs dissipations. Elles ne sont pas moins indignes de la noblesse de notre nature que les lésines de l'avare. Il n'y a aucun mérite à consommer tout ce qu'on peut , et à se passer des choses quand on ne les a plus. C'est ce que font les bêtes ; et encore les plus intelligentes sont-elles mieux avisées. Ce qui doit caractériser les procédés de toute créature douée de prévoyance et de raison , c'est dans chaque circonstance , de ne faire aucune consommation sans un but raisonnable : tel est le conseil que donne l'économie.

L'économie est le jugement appliqué aux consom-

mations. Elle connaît ses ressources, et sait ne les pas excéder. Elle compare la valeur des sacrifices qu'elle fait avec la satisfaction, l'avantage quelconque qui doit en résulter. L'économie n'a point de principes absolus; elle est toujours relative à la fortune, à la situation, aux besoins du consommateur. Telle dépense conseillée par une sage économie dans une fortune médiocre, serait une mesquinerie pour un riche, et une prodigalité pour un ménage indigent. Il faut dans la maladie s'accorder des douceurs qu'on se refuserait en état de santé. Un bienfait qui mérite la plus haute louange lorsqu'il est pris sur les jouissances personnelles du bienfaiteur, est digne de mépris s'il n'est accordé qu'aux dépens de la subsistance de ses enfans.

L'économie s'éloigne autant de l'avarice que de la prodigalité. L'avarice entasse, non pour consommer, non pour reproduire, mais pour entasser; c'est un instinct, un besoin machinal et honteux. L'économie est fille de la sagesse et d'une raison éclairée; elle sait se refuser le superflu pour se ménager le nécessaire; tandis que l'avare se refuse le nécessaire afin de se procurer le superflu dans un avenir qui n'arrive jamais. On peut porter de l'économie dans une fête somptueuse, et l'économie fournit les moyens de la rendre plus belle encore: l'avarice ne peut se montrer nulle part sans tout gâter. Une personne économe compare ses facultés avec ses besoins présents,

avec ses besoins futurs, avec ce qu'exigent d'elle sa famille, ses amis, l'humanité. Un avare n'a point de famille, point d'amis, à peine a-t-il des besoins, et l'humanité n'existe pas pour lui. L'économie ne veut rien consommer en vain : l'avarice ne veut rien consommer du tout. La première est l'effet d'un calcul louable, en ce qu'il offre seul les moyens de s'acquitter de ses devoirs, et d'être généreux sans être injuste. L'avarice est une passion vile, par la raison qu'elle se considère exclusivement et sacrifie tout à elle.

On a fait de l'économie une vertu, et ce n'est pas sans raison : elle suppose la force et l'empire de soi-même, comme les autres vertus, et nulle n'est plus féconde en heureuses conséquences. C'est elle qui, dans les familles, prépare la bonne éducation physique et morale des enfans, et le soin des vieillards ; c'est elle qui assure à l'âge mûr cette sérénité d'esprit nécessaire pour se bien conduire, et cette indépendance qui met un homme au-dessus des bassesses. C'est par l'économie seule qu'on peut être libéral, qu'on peut l'être long-temps, qu'on peut l'être avec fruit. Quand on n'est libéral que par prodigalité, on donne sans discernement ; à ceux qui ne méritent pas, comme à ceux qui méritent ; à ceux à qui l'on ne doit rien, aux dépens de ceux à qui l'on doit. Souvent on voit le prodigue obligé d'implorer le secours des gens qu'il a comblés de profusions : il semble qu'il ne

donne qu'à charge de revanche ; tandis qu'une personne économe donne toujours gratuitement , parce qu'elle ne donne que ce dont elle peut disposer. Elle est riche avec une fortune médiocre , au lieu que l'avare et le prodigue sont pauvres avec de grands biens.

Le désordre exclut l'économie. Il marche au hasard, un bandeau sur les yeux , au travers des richesses ; tantôt il a sous la main ce qu'il désire le plus et s'en passe faute de l'apercevoir ; tantôt il saisit et dévore ce qu'il lui importe de conserver. Il est perpétuellement dominé par les événemens : ou il ne les prévoit pas , ou il n'est pas libre de s'y soustraire. Jamais il ne sait où il est, ni quel parti il faut prendre.

Une maison où l'ordre ne règne pas , devient la proie de tout le monde ; elle se ruine , même avec des agens fidèles ; elle se ruine même avec de la parcimonie. Elle est exposée à une foule de petites pertes qui se renouvellent à chaque instant sous toutes les formes , et pour les causes les plus méprisables (1).

(1) Je me souviens qu'étant à la campagne , j'eus un exemple de ces petites pertes qu'un ménage est exposé à supporter par sa négligence. Faute d'un loquet de peu de valeur , la porte d'une basse-cour qui donnait sur les champs , se trouvait souvent ouverte. Chaque personne qui sortait , tirait la porte , mais n'ayant aucun moyen extérieur de la fermer , la porte restait battante ; plusieurs animaux de basse-cour avaient été perdus de cette manière. Un jour un jeune et beau

Est-ce manquer d'économie que de dépenser tout son revenu ?

Je le crois. La prévoyance prescrit de faire la part des événements. Qui peut répondre de conserver toujours sa fortune toute entière ? Quelle est la fortune qui ne dépende en rien de l'injustice, de la mauvaise foi ou de la violence des hommes ? N'y a-t-il jamais eu de terres confisquées ? Aucun vaisseau n'a-t-il ja-

porc s'échappa et gagna les bois. Voilà tous les gens en campagne : le jardinier, la cuisinière, la fille de basse-cour sortirent chacun de leur côté en quête de l'animal fugitif. Le jardinier fut le premier qui l'aperçut, et en sautant un fossé pour lui barrer un passage, il se fit une dangereuse foulure qui le retint plus de quinze jours dans son lit. La cuisinière trouva brûlé du linge qu'elle avait abandonné près du feu pour le faire sécher ; et la fille de basse-cour ayant quitté l'étable sans se donner le temps d'attacher les bestiaux, une des vaches, en son absence, cassa la jambe d'un poulain qu'on élevait dans la même écurie. Les journées perdues du jardinier valaient bien vingt écus, le linge et le poulain en valaient bien autant : voilà donc, en peu d'instans, faute d'une fermeture de quelques sous, une perte de quarante écus, supportée par des gens qui avaient besoin de la plus stricte économie, sans parler des souffrances causées par la maladie, ni de l'inquiétude et des autres inconvéniens étrangers à la dépense. Ce n'étaient pas de grands malheurs ni de grosses pertes ; cependant quand on saura que le défaut de soin renouvelait de pareils accidens tous les jours, et qu'il entraîna finalement la ruine d'une famille honnête, on conviendra qu'il valait la peine d'y faire attention.

mais fait naufrage? Peut-on répondre de n'avoir point de procès, ou peut-on répondre qu'on le gagnera? Aucun riche négociant n'a-t-il jamais été victime d'une faillite ou d'une fausse spéculation? Si chaque année on dépense tout son revenu, le fonds peut décroître sans cesse; il le doit même suivant toutes les probabilités.

Mais, dût-il rester toujours le même, suffit-il de l'entretenir? Une fortune, fût-elle considérable, demeure-t-elle considérable lorsqu'elle vient à être partagée entre plusieurs enfans? Et quand même elle ne devrait pas être partagée, quel mal y a-t-il à l'augmenter, pourvu que ce soit par de bonnes voies? N'est-ce pas le désir qu'ont les particuliers d'ajouter à leur bien-être qui, en augmentant les capitaux par l'épargne, favorise l'industrie, rend les nations opulentes et civilisées? Si nos pères n'avaient pas eu ce désir, nous serions encore sauvages, et l'on ne sait pas bien encore jusqu'à quel point on peut être civilisé. Beaucoup de gens croient qu'il y a un terme à l'opulence des nations; j'ai beau le chercher, il m'est impossible de l'apercevoir.

Parmi les motifs qui déterminent le plus de consommations privées, il faut ranger le luxe, qui a fourni matière à tant de déclamations, et dont je pourrais peut-être me dispenser de parler, si tout le monde voulait prendre la peine de faire l'application des principes établis dans cet ouvrage, et s'il n'était pas

toujours utile de mettre des raisons à la place des déclamations.

On a défini le luxe : l'usage du *superflu* (1). J'avoue que je ne sais pas distinguer le *superflu* du *nécessaire*. Ils se lient et se fondent l'un dans l'autre par des nuances imperceptibles. Les goûts, l'éducation, les tempéramens, les santés établissent des différences infinies entre tous les degrés d'utilité et de besoins; et il est impossible de se servir dans un sens absolu, de deux mots qui ne peuvent jamais avoir qu'une valeur relative.

Le nécessaire et le superflu varient même selon les différens états où se trouve la société. Ainsi, quoique à la rigueur un homme pût vivre en n'ayant que des racines pour se nourrir, une peau pour se vêtir et une hutte pour s'abriter, néanmoins dans l'état actuel de nos sociétés on ne peut pas, dans nos climats, considérer comme des superfluités du pain et de la viande, un habit d'étoffe de laine et le logement dans une maison. Par la même raison le nécessaire et le superflu varient selon la fortune des particuliers; ce qui est nécessaire dans une ville et dans une certaine profession, serait du superflu à la campagne et dans une autre position. On ne peut donc pas marquer le

(1) Steuart, *Économie politique*. Le même auteur dit, dans un autre endroit, que les *superfluités* sont les choses qui ne sont pas absolument nécessaires pour vivre.

point qui sépare le superflu du nécessaire. Smith, qui le place un peu plus haut que Steuart, puisqu'il appelle choses nécessaires (*necessities*), non-seulement ce que la nature, mais encore ce que les règles convenues de décence et d'honnêteté ont rendu nécessaire aux dernières classes du peuple; Smith, dis-je, a eu tort de le fixer. Ce point est par sa nature variable.

On peut dire en général que le luxe est l'usage des choses chères; et ce mot *cher* dont le sens est relatif, convient assez dans la définition d'un mot dont le sens est relatif aussi. Le mot *luxe* en français réveille plutôt l'idée de l'ostentation que celle de la sensualité (1) : le *luxe des habits* n'indique pas que les habits sont plus commodes pour ceux qui les portent, mais qu'ils sont faits pour frapper les yeux de ceux qui les regardent. Le *luxe de la table* rappelle plutôt la somptuosité d'un grand repas, que les mets délicats d'un épicurien.

Sous ce point de vue, le luxe a principalement pour but d'exciter l'admiration par la rareté, la cherté, la magnificence des objets qu'il étale; et les objets de luxe sont les choses qu'on n'emploie ni pour leur utilité réelle, ni pour leur commodité, ni pour leur

(1) Les Anglais, comme les Latins, n'ont qu'un seul mot (*Luxury*) pour exprimer ce que nous appelons *luxe* et *luxure*. C'est peut-être à cette circonstance qu'il faut attribuer l'idée de sensualité qu'ils attachent plus que nous aux choses de luxe.

agrément, mais seulement pour éblouir les regards et agir sur l'opinion des autres hommes. Le luxe est de l'*ostentation*, mais l'*ostentation* s'étend à tous les avantages dont on cherche à se parer : on est vertueux par ostentation ; on ne l'est jamais par luxe. Le luxe suppose de la dépense, et si l'on dit le *luxe de l'esprit*, c'est par extension, et en supposant qu'on se met en dépense d'esprit quand on prodigue les traits que l'esprit fournit ordinairement, et que le goût veut qu'on ménage.

Quoique ce que nous entendons par luxe ait principalement l'*ostentation* pour motif, néanmoins les recherches d'une sensualité extrême peuvent lui être assimilées : elles ne peuvent pas se mieux justifier, et l'effet en est exactement le même ; c'est une consommation considérable, propre à satisfaire de grands besoins, et consacrée à de vaines jouissances. Mais je ne saurais nommer objet de luxe ce qu'un homme éclairé et sage, habitant d'un pays policé, désirerait pour sa table s'il n'avait aucun convive, pour sa maison et son vêtement s'il n'était forcé à aucune représentation. C'est un agrément, c'est une commodité bien entendue et convenable à sa fortune ; mais ce n'est pas du luxe.

L'idée du luxe ainsi déterminée, on peut dès à présent découvrir quels sont ses effets sur l'économie des nations.

La consommation improductive embrasse la satis-

faction de besoins très-réels. Sous ce rapport elle peut balancer le mal qui résulte toujours d'une destruction de valeurs; mais qui balancera le mal d'une consommation qui n'a point pour objet la satisfaction de biens réels? d'une dépense qui n'a pour objet que cette dépense même? d'une destruction de valeur qui ne se propose d'autre but que cette destruction?

Elle procure, dites-vous, des bénéfices aux producteurs des objets consommés?

Mais la dépense du riche que vous regardez ici comme la source des bénéfices des producteurs, est elle-même fondée sur ses revenus, sur les productions dans lesquelles il entre en partage, ou comme chef d'entreprise, ou comme capitaliste, ou comme propriétaire foncier. Elle est toujours égale par conséquent à ses revenus, soit qu'elle s'en aille en futilités ou en consommations bien entendues, ou même en consommations reproductives. D'où il suit :

1°. Que l'encouragement donné à un genre de production par les dépenses fastueuses, est nécessairement ravi à un autre genre de production;

2°. Que l'encouragement qui résulte de cette dépense ne peut s'accroître que dans le cas seulement où le revenu des consommateurs s'augmente; or on sait qu'il ne s'augmente pas par des dépenses de luxe, mais par des dépenses reproductives.

Dans quelle erreur ne sont donc pas tombés ceux qui, voyant en gros que la production égale toujours

la consommation (car il faut bien que ce qui se consomme ait été produit), ont pris l'effet pour la cause, ont posé en principe que consommer faisait produire, que l'épargne était directement contraire à la prospérité publique, et que le plus utile citoyen était celui qui dépensait le plus !

Les partisans de deux systèmes opposés, celui des Économistes et celui du commerce exclusif ou de la balance du commerce, ont fait de cette maxime un article fondamental de leur foi. Les manufacturiers, les marchands, qui n'ont en vue que la vente actuelle de leurs produits, sans rechercher les causes qui leur en auraient fait vendre davantage, ont appuyé une maxime en apparence si conforme à leurs intérêts ; les poètes, toujours un peu séduits par les apparences, et ne se croyant pas obligés d'être plus savans que les hommes d'état, ont célébré le luxe sur tous les tons (1),

(1) Tous les sujets ne sont pas également favorables aux effets de la poésie ; mais les erreurs n'ont, à cet égard, aucun privilège. Les vers où Voltaire parle du système du monde et des découvertes de Newton sur la lumière, sont d'une exactitude rigoureuse aux yeux des savans, et ne sont pas moins beaux que ceux de Lucrèce sur les rêveries d'Épicure. Plus avancé en économie politique, Voltaire n'eût pas dit :

Sachez surtout que le luxe enrichit
 Un grand état, s'il en perd un petit.
 Cette splendeur, cette pompe mondaine,
 D'un règne heureux est la marque certaine.
 Le riche est né pour beaucoup dépenser...

Plus les sciences se répandent, plus les littérateurs sont obligés

et les riches se sont empressés d'adopter un système qui représente leur ostentation comme une vertu, et leurs jouissances comme des bienfaits (1).

Mais les progrès de l'Économie politique, en faisant connaître les véritables sources de la richesse, les moyens de la production, et les résultats de la consommation, feront tomber pour jamais ce prestige. La vanité pourra se glorifier de ses vaines dépenses; elle sera le mépris du sage à cause de ses conséquences, comme elle l'était déjà par ses motifs.

Ce que le raisonnement démontre est confirmé par l'expérience. La misère marche toujours à la suite du luxe. Un riche fastueux emploie en bijoux de prix, en repas somptueux, en hôtels magnifiques, en chiens, en chevaux, en maîtresses, des valeurs qui, placées productivement, auraient acheté des vêtements chauds, des mets nourrissans, des meubles commodes à une foule de gens laborieux condamnés par lui à demeurer

de s'instruire au moins de leurs principes généraux; et plus leurs pensées se rapprochent de la vérité, plus elles brillent d'un éclat durable.

(1) La République a bien affaire

De gens qui ne dépendent rien!

Je ne sais d'homme nécessaire

Que celui dont le luxe épand beaucoup de bien.

LA FONTAINE : *Avantage de la Science.*

« Si les riches ne dépendent pas beaucoup, les pauvres mourront de faim ». Montesquieu, *Esp. des Lois*, Liv. VII, chap. 4.

oisifs et misérables. Alors le riche a des boucles d'or, et le pauvre manque de souliers ; le riche est habillé de velours, et le pauvre n'a pas de chemise.

Telle est la force des choses, que la magnificence a beau vouloir éloigner de ses regards la pauvreté, la pauvreté la suit opiniâtrément, comme pour lui reprocher ses excès. C'est ce qu'on observait à Versailles, à Rome, à Madrid, dans toutes les cours ; c'est ce dont la France a offert en dernier lieu un triste exemple, à la suite d'une administration dissipatrice et fastueuse, comme s'il avait fallu que des principes aussi incontestables dussent recevoir cette terrible confirmation (1).

(1) D'autres considérations encore concourent à expliquer l'atmosphère de misère qui environne les cours. C'est là que s'opère en grand la plus rapide des consommations, celle des services personnels, lesquels sont consommés aussitôt que produits. Sous cette dénomination, il faut comprendre le service des militaires, des domestiques, des fonctionnaires, utiles ou inutiles, des ecclésiastiques, gens de robe, acteurs, musiciens, bouffons de société, et de tout ce qui entoure le centre d'un grand pouvoir administratif ou judiciaire, militaire ou religieux. Les produits matériels eux-mêmes y semblent plus dévoués qu'ailleurs à la destruction. Les mets fins, les étoffes magnifiques, les ouvrages de mode, viennent à l'envi s'y engloutir ; rien, ou presque rien, n'en sort.

Encore si les valeurs considérables qui, nées sur toute la surface industrielle d'un vaste territoire, vont se consommer dans les cours, s'y repartissaient avec une sorte d'équité,

Les gens qui ne sont pas habitués à voir les réalités au travers des apparences, sont quelquefois séduits par l'attrail et le fracas d'un luxe brillant. Ils croient à la prospérité dès l'instant où ils voient l'ostentation. Qu'ils ne s'y trompent pas : un pays qui décline offre toujours pendant quelque temps l'image de l'opulence ; ainsi fait la maison d'un dissipateur qui se ruine. Mais cet éclat factice n'est pas durable ; et comme il tarit les sources de la reproduction, il est infailliblement suivi d'un état de gêne, de marasme politique, dont on ne se guérit que par degrés et par des moyens contraires à ceux qui ont amené le dépérissement.

Il est fâcheux que les mœurs, que les habitudes

elles pourraient suffire à l'aisance de tout ce qui les environne. De tels gouffres seraient toujours funestes, puisqu'ils absorbent des valeurs et n'en donnent point en retour ; néanmoins dans le lieu même de la résidence, tout le monde pourrait être assez bien pourvu. Mais on sait que c'est là moins que partout ailleurs, que les richesses se distribuent avec équité. Un prince, ou bien un favori, ou une maîtresse, ou un grand déprédateur, en retirent la principale part ; les fainéans subalternes n'en reçoivent que ce que la générosité ou le caprice des grands daigne leur abandonner.

S'il y a eu des seigneurs qui ont entretenu l'abondance en résidant sur leurs terres, c'est en y faisant des dépenses productives plutôt que des dépenses fastueuses ; alors ils étaient de véritables entrepreneurs de cultures, et accumulaient des capitaux en améliorations.

funestes du pays auquel on est attaché par la naissance, par la fortune, par les affections, soumettent à leur influence jusqu'aux personnes les plus sages, les mieux en état d'en apprécier le danger et d'en prévoir les tristes conséquences. Il n'y a qu'un bien petit nombre d'hommes d'un esprit assez ferme et d'une fortune assez indépendante, pour pouvoir n'agir que d'après leurs principes, et n'avoir de modèles qu'eux-mêmes. Ils font malgré eux partie de cette foule insensée qui court à la ruine en cherchant le bonheur; je dis insensée, car il ne faut pas avoir beaucoup de philosophie pour s'être aperçu qu'une fois que les besoins ordinaires de la vie sont satisfaits, le bonheur ne se rencontre pas dans les vaines jouissances du luxe, mais dans l'exercice modéré de nos facultés physiques et morales.

Les personnes qui, par un grand pouvoir ou de grands talens, cherchent à répandre le goût du luxe, conspirent donc contre le bonheur des nations. Si quelque habitude mérite d'être encouragée dans les monarchies comme dans les républiques, dans les grands états comme dans les petits, c'est uniquement l'économie. Mais a-t-elle besoin d'encouragement? ne suffit-il pas de n'en pas accorder à la dissipation en l'honorant? Ne suffit-il pas de respecter inviolablement toutes les épargnes et leurs emplois, c'est-à-dire, l'entier développement de toute industrie qui n'est pas criminelle?

En excitant les hommes à dépenser, dit-on, on les excite à produire : il faut bien qu'ils gagnent de quoi soutenir leurs dépenses. — Pour raisonner ainsi, il faut commencer par supposer qu'il dépend des hommes de produire comme de consommer, et qu'il est aussi facile d'augmenter ses revenus que de les manger. Mais quand cela serait, quand il serait vrai de plus que le besoin de la dépense donnât l'amour du travail (ce qui n'est guère conforme à l'expérience), on ne pourrait encore augmenter la production qu'au moyen d'une augmentation de capitaux, qui sont un des élémens nécessaires de la production ; or les capitaux ne peuvent s'accroître que par l'épargne, et quelle épargne peut-on attendre de ceux qui ne sont excités à produire que par l'envie de jouir ?

D'ailleurs quand l'amour du faste inspire le désir de gagner, les ressources lentes et bornées de la production véritable suffisent-elles à l'avidité de ses besoins ? Ne compte-t-il pas plutôt sur les profits rapides et honteux de l'intrigue, industrie ruineuse pour les nations, en ce qu'elle ne produit pas, mais seulement entre en partage des produits des autres ? Dès lors le fripon développe toutes les ressources de son méprisable génie ; le chicaneur spéculé sur l'obscurité des lois ; l'homme en pouvoir vend à la sottise et à l'improbité, la protection qu'il doit gratuitement au mérite et au bon droit. J'ai vu dans un souper, dit Pline, Paulina couverte d'un tissu de perles et d'éme-

raudes qui valait quarante millions de sesterces ; ce qu'elle pouvait prouver, disait-elle, par ses registres. Elle le devait aux rapines de ses ancêtres : c'était, ajoute l'auteur romain, pour que sa petite-fille parût dans un festin chargée de pierreries, que Lollius consentit à répandre la désolation dans plusieurs provinces, à être diffamé dans tout l'Orient, à perdre l'amitié du fils d'Auguste, et finalement à mourir par le poison.

Telle est l'industrie qu'inspire le goût du faste.

Que si l'on prétendait que le système qui encourage les prodigalités, ne favorisant que celles des riches, tend à produire un bien en diminuant l'inégalité des fortunes, il me serait facile de prouver que la profusion des gens riches entraîne celle des classes moyennes et des classes pauvres ; et ce sont elles qui ont plus promptement atteint les bornes de leur revenu ; de telle sorte que la profusion générale augmente plutôt qu'elle ne réduit l'inégalité des fortunes. De plus, la prodigalité des riches est toujours précédée ou suivie de celle des gouvernemens, et celle des gouvernemens ne se puise que dans les impôts, toujours plus pesans pour les petits revenus que pour les gros (1).

(1) J'ai entendu faire en faveur du luxe ce raisonnement, car quels raisonnemens ne fait-on pas ? *Le luxe en consommant des superfluités, ne détruit que des choses de peu d'utilité réelle, et fait par conséquent peu de tort à la société.*

Après avoir fait l'apologie du luxe, on s'est quelquefois avisé de faire aussi celle de la misère : on a dit que si les indigens n'étaient pas poursuivis par le besoin, ils ne voudraient pas travailler ; ce qui priverait les riches et la société en général de l'industrie du pauvre.

Cette maxime est heureusement aussi fautive dans son principe qu'elle est barbare dans ses conséquences. Si le dénuement était un motif pour être laborieux, le sauvage serait le plus laborieux des hommes, car il en est le plus dénué. On sait néanmoins quelle est son indolence, et qu'on a fait mourir de chagrin tous les sauvages qu'on a voulu occuper. Dans notre Europe, les ouvriers les plus paresseux sont ceux qui se rapprochent le plus des habitudes du sauvage ; la quantité d'ouvrage exécuté par un manœuvre grossier d'un canton misérable, n'est pas comparable à la quantité d'ouvrage exécuté par un ouvrier aisé de Paris ou de Londres. Les besoins se multiplient à mesure qu'ils sont satisfaits. L'homme qui est vêtu d'une

Voici la réponse à ce paradoxe : La valeur de la chose consommée par luxe, a dû être réduite par la concurrence des producteurs au niveau de ses frais de production, où sont compris les profits des producteurs. Ce sont ces frais de production que l'on consomme ; ce sont des loyers de terres, de capitaux, une industrie, une main-d'œuvre, des valeurs réelles, en un mot, qui auraient pu être consacrés à des produits d'une utilité réelle.

veste veut avoir un habit ; celui qui a un habit veut avoir une redingote. L'ouvrier qui a une chambre pour se loger, en désire une seconde ; celui qui a deux chemises ambitionne d'en avoir une douzaine, afin de pouvoir changer de linge plus souvent : celui qui n'en a jamais eu , ne songe seulement pas à s'en procurer. Ce n'est jamais parce qu'on a gagné, qu'on refuse de gagner encore. .

L'aisance des classes inférieures n'est donc point incompatible, ainsi qu'on l'a trop répété, avec l'existence du corps social. Un cordonnier peut faire des souliers aussi bien dans une chambre chauffée, vêtu d'un bon habit, lorsqu'il est bien nourri et qu'il nourrit bien ses enfans, que lorsqu'il travaille transi de froid, dans une échoppe, au coin d'une rue. On ne travaille pas moins, ni plus mal, quand on jouit des commodités raisonnables de la vie. Le linge est aussi bien blanchi en Angleterre, où les blanchisseurs font leur métier commodément dans leurs maisons, et ne sont pas forcés de l'aller péniblement savonner à la rivière.

Que les riches quittent donc cette puérile crainte de manquer, si le pauvre acquiert de l'aisance, des choses que convoite leur sensualité. L'expérience comme le raisonnement montrent, au contraire, que c'est dans les pays les plus riches, les plus généralement riches, qu'on trouve plus facilement à satisfaire ses goûts les plus délicats.

CHAPITRE VI.

Des Consommations publiques.§. 1^{er}.*De la nature et des effets généraux des Consommations publiques.*

OUTRE les besoins des particuliers et des familles, dont la satisfaction donne lieu aux consommations privées, la réunion des particuliers a, comme société, ses besoins aussi, qui donnent lieu aux consommations publiques : elle achète et consomme le service de l'administrateur qui soigne ses intérêts, du militaire qui la défend contre des agressions étrangères, du juge civil ou criminel qui protège chaque particulier contre les entreprises des autres. Tous ces différens services ont leur utilité; et s'ils sont multipliés au-delà du besoin, s'ils sont payés au-delà de leur valeur, c'est par suite des vices de l'organisation politique dont l'examen sort de notre sujet.

Nous verrons plus tard où la société trouve les valeurs dont elle achète, soit le service de ses agens, soit les denrées que réclament ses besoins. Nous ne considérons, dans ce chapitre, que la façon dont s'en

opère la consommation et les résultats de cette consommation.

Si le commencement de ce troisième Livre a été bien entendu, on concevra sans peine que les consommations publiques, celles qui se font pour l'utilité commune, sont précisément de même nature que celles qui s'opèrent pour la satisfaction des individus ou des familles. C'est toujours une destruction de valeurs, une perte de richesses, quand bien même il n'est pas sorti un seul écu de l'enceinte du pays.

Pour nous en convaincre encore mieux, suivons le trajet d'une valeur consommée pour l'utilité publique.

Le gouvernement exige d'un contribuable le paiement en argent d'une contribution quelconque. Pour satisfaire le percepteur, ce contribuable échange contre de la monnaie d'argent les produits dont il peut disposer, et remet cette monnaie aux préposés du fisc ; d'autres agens en achètent des draps et des vivres pour la troupe : il n'y a point encore de valeur consommée, ni perdue ; il y a une valeur livrée gratuitement et des échanges opérés. La valeur fournie par le contribuable existe encore sous la forme de vivres et d'étoffes dans les magasins de l'armée. Mais enfin cette valeur se consume ; dès lors cette portion de richesse sortie des mains d'un contribuable, est anéantie, détruite.

Ce n'est point la somme d'argent qui est détruite : celle-ci a passé d'une main dans une autre, soit gratuitement, comme lorsqu'elle a passé du contribuable au percepteur ; soit par voie d'échange, lorsqu'elle a passé de l'administrateur au fournisseur auquel on a acheté les vivres ou le drap ; mais au travers de tous ces mouvemens la valeur de l'argent s'est conservée ; et après avoir passé dans une troisième main, dans une quatrième, dans une dixième, elle existe encore sans aucune altération sensible : c'est la valeur du drap et des vivres qui n'existe plus ; et ce résultat est précisément le même que si le contribuable, avec le même argent, eût acheté des vivres et du drap, et les eût consommés lui-même. Il n'y a d'autre différence, si ce n'est qu'il aurait joui de cette consommation, tandis que c'est l'état qui en a joui.

Il est facile d'appliquer le même raisonnement à tous les genres de consommations publiques. Quand l'argent du contribuable sert à acquitter le traitement d'un homme en place, ce fonctionnaire vend son temps, son talent et ses peines, qui sont consommés pour le service du public ; et il consomme à son tour, à la place du contribuable, la valeur qu'il a reçue en échange de ses services, comme aurait pu le faire un commis, un salarié quelconque, employé pour l'intérêt privé du contribuable.

On a cru, dans presque tous les temps, que les valeurs payées par la société pour les services publics,

lui revenaient sous d'autres formes, et l'on s'est imaginé le prouver lorsqu'on a dit : *Ce que le gouvernement ou ses agens reçoivent, ils le restituent en le dépensant.* C'est une erreur, et une erreur dont les suites ont été déplorables en ce qu'elles ont entraîné d'énormes dilapidations commises sans remords. La valeur fournie par le contribuable est livrée gratuitement; la valeur restituée par le gouvernement ne l'est pas gratuitement : il en achète des objets de consommation, des produits, mais il faut qu'on les lui livre; c'est un troc qui se fait à prix débattu, et où on lui donne valeur pour valeur (1). La société ne gagne pas plus la somme d'argent qu'un fonctionnaire public lui reverse, qu'elle ne l'avait perdue lorsque le contribuable avait acheté cette somme au moyen de ses produits, dans la vue d'acquitter ses contributions (2).

(1) Le gain d'un producteur qui vend au gouvernement n'est pas dans l'argent qu'il en reçoit, il est dans le produit qu'il lui cède, dont la valeur comprend tous les frais de production qu'il a exigés, et par conséquent les profits de tous les producteurs. Le gain que fait le vendeur avec le gouvernement il l'aurait fait avec un autre; car si la valeur de la contribution n'avait pas passé entre les mains du gouvernement, elle n'en aurait pas moins été dépensée : on a vu, ch. 1 de ce Livre III, que tout ce qui est produit se consomme, même les valeurs épargnées pour servir à usage de capital.

(2) Qu'un capitaliste ou un propriétaire dont les revenus consistent dans l'intérêt d'un capital prêté, ou dans un fer-

De quelque manière qu'on présente cette opération, quelque compliquée qu'elle soit bien souvent dans l'exécution, elle se réduira toujours par l'analyse à ce qui vient d'être dit. Toujours un produit consommé est une valeur perdue, quel que soit le consommateur : elle est perdue sans compensation par celui qui ne reçoit en retour ni valeur, ni compensation ; mais ici il faut regarder comme une compensation l'avantage que le contribuable retire du service de l'homme public, ou de la consommation qui se fait pour l'utilité générale.

Si les dépenses publiques affectent la somme des richesses précisément de la même manière que les dépenses privées, les mêmes principes d'économie doivent présider aux unes et aux autres. Il n'y a pas plus deux sortes d'économie, qu'il n'y a deux sortes de probité, deux sortes de morale. Si un gouverne-

mage, dise : *Je ne vends point de produits pour payer mes contributions ; je reçois mon revenu en argent ;* on peut lui répondre que l'entrepreneur qui a fait valoir son capital ou sa terre, les a vendus pour lui. L'effet est le même que si les personnes qui font valoir le capital ou la terre en avaient payé le loyer en nature, c'est-à-dire, en leurs produits, et que le capitaliste ou le propriétaire eût contribué soit en remettant au gouvernement une partie de ces produits en nature, soit en les vendant pour lui en remettre la valeur. Voyez, Liv. II, chap. 5, comment les revenus se distribuent dans la société.

ment comme un particulier font des consommations desquelles il doit résulter une production de valeur supérieure à la valeur consommée, ils exercent une industrie productive; si la valeur consommée n'a laissé aucun produit, c'est une valeur perdue pour l'un comme pour l'autre; mais qui en se dissipant a fort bien pu rendre le service qu'on en attendait. Les munitions de guerre et de bouche, le temps et les travaux des fonctionnaires civils et militaires qui ont servi à la défense de l'état, n'existent plus, quoique ayant été parfaitement bien employés; il en est de ces choses comme des denrées et des services qu'une famille a employés pour son usage. Cet emploi n'a présenté aucun avantage autre que la satisfaction d'un besoin; si le besoin n'existait pas, la consommation, la dépense, n'ont plus été qu'un mal sans compensation. Il en est de même des consommations de l'état : consommer pour consommer, dépenser par système, réclamer un service pour l'avantage de lui accorder un salaire, anéantir une chose pour avoir occasion de la payer, est une extravagance de la part d'un gouvernement comme de la part d'un particulier, dans un petit état comme dans un grand, dans une république comme dans une monarchie. Un gouvernement dissipateur est même bien plus coupable qu'un particulier qui prodigue follement son bien : celui-ci consomme des produits qui lui appartiennent, tandis qu'un gouvernement n'est pas pro-

priétaire ; il n'est qu'administrateur de la fortune publique (1).

.. Que doit-on penser dès lors des principes proposés par plusieurs auteurs qui ont voulu établir que les fortunes particulières et la fortune publique étaient de natures fort différentes ; que la fortune d'un particulier se grossissait à la vérité par l'épargne, mais que la fortune publique recevait, au contraire, son accroissement de l'augmentation des consommations ; et qui ont tiré de là cette dangereuse et fausse conséquence, que les règles qui servent à l'administration d'une fortune privée, et celles qui doivent diriger l'administration des deniers publics, non-seulement diffèrent entre elles, mais se trouvent souvent directement opposées.

Si de tels principes ne se montraient que dans les livres, et n'étaient jamais mis en pratique, on pourrait s'en consoler, et les envoyer avec indifférence grossir l'immense amas des erreurs imprimées ; mais combien ne doit-on pas gémir sur l'humanité lorsqu'on les voit professées par des hommes éminens en dignités, en talens, en instruction : que dis-je ? lorsqu'on les voit réduits en pratique par ceux qui sont armés du pouvoir, et qui peuvent prêter à l'erreur et au

(1) L'usurpation est un fait et non pas un droit ; autrement un voleur assez adroit ou assez fort pour s'emparer du bien d'autrui, devenu le plus faible, et saisi, serait néanmoins propriétaire légitime, et dispensé de la restitution.

mauvais sens, la force des baïonnettes et celle du canon (1) ?

Madame de Maintenon rapporte dans une lettre au cardinal de Noailles, qu'un jour exhortant le roi à faire des aumônes plus considérables, Louis XIV lui répondit : *Un roi fait l'aumône en dépensant beaucoup*. Mot précieux et terrible qui montre que la ruine de la France était réduite en principes (2). Les mauvais principes sont plus fâcheux que la perversité même, parce qu'on les suit contre ses propres inté-

(1) Il est aisé de s'apercevoir que ce passage, et plusieurs autres, ont été écrits sous un régime militaire qui tendait à pervertir toutes les opinions, comme à épuiser toutes les ressources.

(2) Quelques bons esprits, tels que Fénelon, Vauban et d'autres, sentaient confusément que ce système conduisait à la ruine ; mais ils ne pouvaient le prouver, faute de savoir en quoi consistait la production et la consommation des richesses. Vauban, dans sa *Dixme royale*, dit que « si la France » est si misérable, ce n'est ni à l'intempérie de l'air, ni à la » faute des peuples, ni à la stérilité des terres qu'il faut l'at- » tribuer, puisque l'air y est excellent, les habitans laborieux, » adroits, pleins d'industrie et très-nombreux, mais aux » guerres qui l'ont agitée depuis long-temps, et au défaut » d'économie que nous n'entendons pas assez. » Fénelon, dans plusieurs excellentes pages de son *Télémaque*, avait donné à entendre les mêmes vérités ; mais elles pouvaient passer, et passèrent en effet pour des déclamations, parce que Fénelon n'était pas en état de les prouver rigoureusement.

rêts qu'on entend mal, parce qu'on les suit plus longtemps, sans remords et sans ménagement. Si Louis XIV avait cru ne satisfaire que sa vanité par son faste, et son ambition par ses conquêtes, il était honnête homme, il aurait pu se les reprocher enfin et y mettre un terme, s'arrêter du moins pour son propre intérêt; mais il s'imaginait fermement qu'il se rendait par ses profusions utile à ses états, et par conséquent à lui-même, et il ne s'arrêta qu'au moment où il tomba dans la misère et l'humiliation (1).

(1) Quand Voltaire dit, en parlant des bâtimens fastueux de Louis XIV, que ces bâtimens n'ont point été à charge à l'état, et qu'ils ont servi à faire circuler l'argent dans le royaume, il prouve seulement que ces matières étaient étrangères à nos plus grands génies. Voltaire ne voit que les sommes d'argent dans cette opération; et l'argent ne faisant point en effet partie des revenus ni des consommations annuelles, quand on ne voit que cette denrée, on ne voit point de perte dans les plus grandes profusions. Mais qu'on y fasse attention : il résulterait de cette manière d'envisager les choses, qu'il n'y a rien de consommé dans un pays pendant le cours d'une année; car la masse de son numéraire est, à la fin de l'année, à peu près la même qu'au commencement. L'historien aurait dû songer au contraire que les 900 millions de notre monnaie, dépensés par Louis XIV pour le seul château de Versailles, étaient originairement des produits péniblement créés par l'industrie des Français, et leur appartenant; changés par eux en argent pour le paiement de leurs contributions; troqués ensuite contre des matériaux, des pein-

Les saines idées d'économie étaient encore tellement étrangères aux meilleures têtes, même dans le XVIII^e siècle, que le roi de Prusse, Frédéric II, homme si avide de la vérité, si capable de la sentir, si digne de la protéger, écrivait à Dalember pour justifier ses guerres : « Mes nombreuses armées font » circuler les espèces et répandent dans les provinces » avec une distribution égale, les subsides que les » peuples fournissent au gouvernement ». Non, encore une fois les subsides fournis au gouvernement par les provinces, n'y retournent pas. Soit que les subsides soient payés en argent ou en nature, ils sont changés en munitions de guerre ou de bouche, et sous

tures, des dorures ; et consommés sous cette dernière forme pour satisfaire la vanité d'un seul homme. L'argent n'a servi là-dedans que comme denrée auxiliaire propre à faciliter l'échange des produits des contribuables contre des matériaux, etc. ; et le résultat de cette prétendue circulation a été la destruction d'une valeur de 900 millions, en compensation de laquelle on a un palais à réparer sans cesse et des jardins pour se promener.

Les terres mêmes, quoique moins fugitives que l'argent, se consomment ou du moins leur valeur. J'ai entendu dire que la France après la révolution n'avait rien perdu par la vente de ses biens nationaux, parce qu'ils avaient passé tous entre les mains des Français ; mais les capitaux payés à l'état pour le prix de cette acquisition, sont sortis des mains des acquéreurs : où sont-ils maintenant ? Ils sont consommés, ils sont perdus.

cette forme, consommés, détruits, par des gens qui ne les remplacent pas, parce qu'ils ne produisent aucune valeur (1). Il fut heureux pour la Prusse, que les actions de Frédéric II ne fussent pas conséquentes à ses principes. Il fit plus de bien à son pays par l'économie de son administration, qu'il ne lui fit de mal par ses guerres.

Si les consommations faites par les nations, ou par leurs gouvernemens, qui les représentent, occasionnent une perte de valeurs et par conséquent de richesses, elles ne sont justifiables qu'autant qu'il en résulte

(1) Pour l'approvisionnement d'une armée, deux valeurs entrent dans les mains du gouvernement ou de ses agens : 1^o. la valeur des subsides payés par les sujets ; 2^o. la valeur des approvisionnemens procurés par les fournisseurs. Ceux qui fournissent la première de ces valeurs (les contribuables) ne reçoivent point de compensation ; ceux qui fournissent la seconde (les fournisseurs) reçoivent une contre-valeur, qui est leur paiement ; mais cette contre-valeur ne suffit pas pour que les écrivains soient autorisés à dire que le gouvernement rend d'une main ce qu'il reçoit de l'autre ; qu'il n'y a dans tout cela qu'une circulation, et que la nation n'a rien perdu. Ce que le gouvernement a reçu est égal à 2, ce qu'il a restitué est égal seulement à 1. La perte de la seconde unité tombe sur le contribuable, et comme les fortunes réunies de tous les contribuables forment la fortune de la nation, la fortune nationale est diminuée de tout le montant des consommations faites par le gouvernement, moins ce que le gouvernement a reproduit par les établissemens publics, ainsi que nous le verrons au paragraphe suivant.

pour la nation, un avantage égal aux sacrifices qu'elles lui coûtent. Toute l'habileté de l'administration consiste donc à comparer perpétuellement et judicieusement l'étendue des sacrifices imposés avec l'avantage qui doit en revenir à la nation ; et tout sacrifice disproportionné avec cet avantage, je n'hésite pas à le dire, est une sottise ou un crime de l'administration.

Que serait-ce donc si les folles dépenses des mauvais gouvernemens ne se bornaient pas à dissiper la substance des peuples (1), et si plusieurs de leurs consommations, loin de procurer un dédommagement équivalent, préparaient au contraire des infortunes sans nombre ; si les entreprises les plus extravagantes et les plus coupables étaient la suite des exactions les plus criminelles ; et si les nations payaient presque toujours de leur sang l'avantage de fournir de l'argent de leur bourse ?

Il serait triste qu'on appelât déclamations des vérités qu'on n'est forcé de répéter, que parce qu'on s'obstine à les méconnaître.

Les consommations ordonnées par le gouverne-

(1) On a vu, Livre II, chap. 11, que la population se proportionnant toujours à la production, si l'on empêche les produits annuels de se multiplier, on empêche les hommes de naître, et qu'on les massacre en gaspillant les produits déjà créés. Sous un mauvais gouvernement cette cause fait périr beaucoup plus de monde que les guerres quelque meurtrières qu'on les suppose.

ment (1) étant une partie importante des consommations de la nation, puisqu'elles s'élèvent quelquefois au sixième, au cinquième, et même au quart des consommations totales (2), il en résulte que le système économique embrassé par le gouvernement, exerce

(1) J'appelle *Gouvernement* les chefs des divers pouvoirs, quelle que soit la forme du gouvernement. C'est à tort qu'on n'applique ce nom qu'aux chefs du pouvoir exécutif : on gouverne en donnant des lois, comme en les faisant exécuter.

(2) Quoiqu'une nation puisse consommer au-delà de son revenu, ce n'est probablement pas le cas de l'Angleterre, puisque son opulence a évidemment augmenté jusqu'à ce jour. Ses consommations vont donc, au plus, au niveau de ses revenus. Le revenu total de la Grande-Bretagne, en 1799, est estimé au plus haut par Henry Beeke à 218 millions sterling, en y comprenant pour 100 millions de revenus industriels; supposons que les consommations totales de l'Angleterre s'élèvent à cette somme. Or, pendant la même année 1799, son gouvernement a dépensé, suivant l'état présenté au parlement par M. Pitt, 59,389,202 livres sterling; ce qui fait plus du quart des consommations totales; et encore les dépenses faites par les mains du gouvernement central ne comprennent pas la totalité des dépenses publiques, puisqu'elles ne comprennent pas les dépenses communales, etc. On n'a aucune donnée certaine sur le revenu et les consommations totales de la France; mais il est probable que ses consommations publiques vont au cinquième, si ce n'est au quart de son revenu total, et par conséquent de ses consommations totales, en supposant encore que celles-ci s'élèvent aussi haut que ses revenus.

une immense influence sur les progrès ou la décadence de la nation. Qu'un particulier s' imagine augmenter ses ressources en les dissipant, qu'il croie se faire honneur par la prodigalité, qu'il ne sache pas résister à l'attrait d'un plaisir flatteur ou aux conseils d'un ressentiment même légitime, il se ruinera ; et son désastre influera sur le sort d'un petit nombre d'individus. Dans un gouvernement il n'est pas une de ces erreurs qui ne fasse plusieurs millions de misérables et qui ne soit capable de causer la décadence d'une nation. Si l'on doit désirer que les simples citoyens soient éclairés sur leurs véritables intérêts, combien, à plus forte raison, ne doit-on pas le désirer des gouvernemens ! L'ordre et l'économie sont déjà des vertus dans une condition privée : mais en considérant leur prodigieuse influence sur le sort des peuples, quand elles se rencontrent dans les chefs qui les gouvernent, on ne sait quel magnifique nom leur donner.

Un particulier sent toute la valeur de la chose qu'il consomme ; souvent c'est le fruit pénible de ses sueurs, d'une longue assiduité, d'une épargne soutenue ; il mesure aisément l'avantage qu'il doit recueillir d'une consommation, et la privation qui en résultera pour lui. Un gouvernement n'est pas si directement intéressé à l'ordre et à l'économie ; il ne sent pas si vivement, si prochainement l'inconvénient d'en manquer. Ajoutez qu'un particulier est excité à l'épargne non-

seulement par son propre intérêt, mais par les sentimens du cœur : son économie assure des ressources aux êtres qui lui sont chers ; un gouvernement économe épargne pour des citoyens qu'il connaît à peine, et les ressources qu'il ménage ne serviront peut-être qu'à ses successeurs.

On se tromperait si l'on supposait que le pouvoir héréditaire met à l'abri de ces inconvéniens. Les considérations qui agissent sur l'homme privé touchent peu le monarque. Il regarde la fortune de ses héritiers comme assurée pour peu que la succession le soit. Ce n'est pas lui qui décide de la plupart des dépenses et qui conclut les marchés : ce sont ses ministres, ses généraux ; enfin une expérience constante prouve que les gouvernemens les plus économes ne sont ni les monarchies, ni les gouvernemens démocratiques, mais plutôt les républiques aristocratiques.

Il ne faut pas croire non plus que l'esprit d'économie et de règle dans les consommations publiques, soit incompatible avec le génie qui fait entreprendre et achever de grandes choses. Charlemagne est un des princes qui a le plus occupé la renommée : il fit la conquête de l'Italie, de la Hongrie et de l'Autriche ; repoussa les Sarrazins et dispersa les Saxons ; obtint le titre superbe d'empereur ; et néanmoins il a mérité que Montesquieu fit de lui cet éloge : « Un père de » famille pourrait apprendre dans les lois de Charle- » magne à gouverner sa maison. Il mit une règle

» admirable dans sa dépense et fit valoir ses domaines
 » avec sagesse, avec attention, avec économie. On
 » voit dans ses capitulaires la source pure et sacrée
 » d'où il tira ses richesses. Je ne dirai qu'un mot : il
 » ordonnait qu'on vendît les œufs des basse-cours
 » de ses domaines et les herbes inutiles de ses jar-
 » dins (1) ».

Le prince Eugène, qu'on aurait tort de ne considérer que comme un grand homme de guerre, et qui montra la plus haute capacité dans les administrations comme dans les négociations dont il fut chargé, conseillait à l'empereur Charles VI de suivre les conseils des négocians dans l'administration de ses finances (2).

Les ministres qui ont gouverné les finances de France avec le plus de succès, Suger, abbé de Saint-Denis, le cardinal d'Amboise, Sully, Colbert, Necker, ont tous été guidés par le même principe. Tous ont trouvé dans l'économie exacte d'un simple particulier, les moyens de soutenir de grandes résolutions. L'abbé de Saint-Denis subvint aux frais de la seconde croisade (entreprise que je suis loin d'approuver, mais qui exigeait de puissantes ressources); d'Amboise prépara

(1) *Espr. des Lois*, Liv. XXXI, ch. 18.

(2) *Voyez ses Mémoires*, page 187. On les lui a contestés, comme on a contesté au cardinal de Richelieu son *Testament politique*. Si ces hommes n'avaient pas fait ces écrits, qui aurait pu les faire? des hommes aussi capables qu'eux; supposition encore plus invraisemblable.

la conquête du Milanais par Louis XII; Sully l'abaissement de la maison d'Autriche; Colbert les succès brillans de Louis XIV; Necker a fourni les moyens de soutenir la seule guerre heureuse que la France ait faite dans le 18^e siècle (1).

Nous avons toujours vu au contraire les gouvernemens qui se sont laissés dominer par le besoin d'argent, obligés comme les particuliers, de recourir pour se tirer d'affaire, à des expédiens ruineux, honteux quelquefois; comme Charles-le-Chauve qui ne maintenait personne dans les honneurs, et n'accordait de sûreté à personne, que pour de l'argent; comme le roi d'Angleterre Charles II qui vendit Dunkerque au roi de France, et qui reçut de la Hollande deux millions et un quart, pour différer le départ de la flotte équipée en Angleterre en 1680, dont la destination était d'aller aux Indes défendre les Anglais qui y étaient écrasés par les Bataves (2); comme tous les gouvernemens enfin qui ont fait banqueroute, soit

(1) Necker subvint aux dépenses de la guerre d'Amérique sans mettre de nouveaux impôts; ses ennemis lui reprochèrent les emprunts qu'il fit; mais qui ne voit que du moment qu'il n'établit pas d'impôts pour payer les intérêts de ces emprunts, ils ne furent point une nouvelle charge pour le peuple, et que leurs intérêts dûrent être payés sur des économies?

(2) Voyez l'*Histoire des Établissemens des Européens dans les Indes*, par Raynal, Tome II, page 36.

en altérant les monnaies, soit en violant leurs engagements.

Louis XIV, vers la fin de son règne, après avoir épuisé jusqu'au bout les ressources de son beau royaume, créa des charges plus ridicules les unes que les autres. On fit des conseillers du roi contrôleurs aux empilemens de bois, des charges de barbiers-perruquiers, des contrôleurs-visiteurs de beurre frais, des essayeurs de beurre salé, etc. Mais tous ces expédiens aussi misérables dans leurs produits que nuisibles dans leurs effets, n'ont retardé que de peu d'instans les catastrophes qui assaillent infailliblement les gouvernemens prodigues. *Quand on ne veut pas écouter la raison, a dit Franklin, elle ne manque jamais de se faire sentir.*

Les bienfaits d'une administration économe réparent heureusement assez vite les maux causés par une mauvaise administration. Ce n'est pas d'abord une santé parfaite : c'est une convalescence où chaque jour voit se dissiper quelque douleur et renaître l'usage de quelque nouvelle faculté. La crainte avait amorti la moitié des faibles ressources qu'avait laissées à la nation une administration dissipatrice : la confiance (1)

(1) Le public emploie ces expressions : *la confiance se perd, la confiance renaît*, sans s'être bien rendu compte de ce qu'il entend par ce mot *confiance*. On ne veut pas seulement désigner par là, la confiance dans le gouvernement ; car la très-grande majorité des citoyens ou des sujets ne se

double celles que fait naître un gouvernement modéré. Il semble que chez les nations, plus encore que chez les êtres organisés, il y a une force vitale, une tendance à la santé, qui ne demandent qu'à n'être pas comprimées pour prendre le plus brillant essor. En parcourant l'histoire on est frappé de la rapidité de cet heureux effet ; dans les vicissitudes que la France a éprouvées depuis la révolution, il s'est manifesté d'une manière bien sensible à tous les yeux observateurs. De

trouve pas dans le cas de rien confier au gouvernement ; on ne veut pas dire non plus la confiance des particuliers les uns envers les autres ; car celui qui avait de la conduite et de la fortune n'a pas instantanément perdu ces avantages, et l'on voit un trop petit nombre de particuliers qui, dans des circonstances fâcheuses, cessent de mériter la confiance qu'ils inspiraient, pour justifier cette expression : *la confiance est détruite*. Il paraît qu'il faut entendre par ces mots, la confiance dans les événemens. Tantôt on craint des contributions, des spoliations arbitraires, des violences, et cette crainte empêche beaucoup de gens de mettre en évidence leurs personnes ou leurs moyens ; les entreprises les plus favorables, les mieux concertées, deviennent hasardeuses ; on n'ose en former de nouvelles ; les anciennes cessent de donner les mêmes profits ; les négocians restreignent leurs affaires ; tout le monde réduit ses consommations, parce que tous les revenus deviennent moindres et plus précaires. La confiance dans l'issue de chaque événement ne peut avoir lieu, quand le gouvernement est entreprenant, ambitieux, injuste ; ou bien faible, vacillant, sans principes. Elle est semblable aux cristallisations, qui ne se forment que dans le calme.

nos jours le successeur du roi de Prusse, Frédéric-le-Grand, dissipa un trésor que ce prince avait amassé, et qu'on portait à 288 millions, et laissa à son successeur 112 millions de dettes. Hé bien, 8 années n'étaient pas écoulées, que Frédéric-Guillaume III, non-seulement avait acquitté les dettes de son père, mais avait formé un nouveau trésor, tant est puissante l'économie même dans un pays borné par son étendue comme par ses ressources !

§. 2.

Des principaux objets de la Dépense publique.

Nous avons vu dans le dernier paragraphe, que toutes les consommations publiques étant par elles-mêmes un sacrifice, un mal qui n'a d'autre compensation que l'avantage qui résulte pour le public de la satisfaction d'un besoin, une bonne administration ne dépense jamais pour dépenser, et s'assure que l'avantage qui doit naître pour le public d'un besoin satisfait, surpasse l'étendue du sacrifice que le public a dû faire pour cela.

Jetons maintenant un coup d'œil sur les principaux besoins du public dans une société civilisée ; c'est l'unique moyen d'apprécier convenablement l'étendue des sacrifices qu'ils méritent qu'on fasse pour les obtenir (1).

(1) Je dois me borner ici à quelques aperçus, car un traité

Le public ne consomme guère que ce que nous avons appelé des *produits immatériels*, c'est-à-dire, des produits aussitôt détruits qu'ils sont créés, ou si l'on veut des services rendus, soit par des hommes, soit par des choses (1).

Les services personnels sont ceux de tous les fonctionnaires publics civils, judiciaires, militaires, religieux. Les services rendus par les choses sont ceux des fonds de terre ou des capitaux. La navigation des rivières et des mers, l'usage des routes, des terrains communaux, sont des services rendus par des fonds de terre qui sont une propriété du public, ou dont il a seulement la jouissance. Lorsqu'il s'y trouve ajoutées des valeurs capitales, comme des édifices, des ponts, des ports, des chaussées, des digues, des canaux, alors le public consomme, outre le service ou la rente du fonds, le service ou l'intérêt d'un capital.

d'Économie ne peut renfermer un traité d'administration ; de même qu'en parlant des procédés des manufactures, je n'ai pu donner un traité des arts et métiers. Ces ouvrages restent à faire.

(1) Cette règle n'est point générale. Les distributions de blé que les empereurs romains faisaient au peuple, étaient des produits matériels. Les denrées qui sont achetées pour l'entretien des hôpitaux, des prisons, sont du même genre. Les feux d'artifices tirés dans les solennités pour l'amusement du peuple sont des produits matériels consommés pour son plaisir.

Quelquefois le public possède des établissemens industriels productifs, comme en France la manufacture de porcelaine de Sèvres, celle de tapisseries des Gobelins, les salines de la Lorraine et du Jura, etc. Lorsque ces établissemens rapportent plus qu'ils ne coûtent, ce qui est fort rare, alors ils fournissent une partie des revenus de la société, loin de devoir passer pour être une de ses charges.

*Des Dépenses relatives à l'Administration civile
et judiciaire.*

Les frais d'administration civile ou judiciaire consistent soit dans le traitement des magistrats, soit dans la dépense de représentation qu'on suppose nécessaire pour l'accomplissement de leurs fonctions. Quand même la représentation, ou une partie de la représentation, est payée par le magistrat, elle n'en retombe pas moins à la charge du public, puisqu'il faut bien que dans ce cas le traitement du magistrat soit proportionné à la somptuosité qu'on exige de lui. Ceci s'applique à tous les fonctionnaires publics, depuis le prince jusqu'à l'huissier. Un peuple qui ne sait respecter son prince que lorsqu'il est entouré de faste, de dorures, de gardes, de chevaux, de tout ce qu'il y a de plus dispendieux, paye en conséquence. Il économise au contraire, quand il accorde son respect à la simplicité plutôt qu'à l'étalage, et quand il obéit aux lois sans appareil. C'est ce qui rendait singulière-

rement médiocres les frais de gouvernement, dans plusieurs cantons suisses avant la révolution, et dans l'Amérique septentrionale dès avant son indépendance. Quoiqu'elles fussent sous la domination de l'Angleterre, on sait que les colonies de l'Amérique septentrionale avaient leur gouvernement à elles, dont elles supportaient les frais; or toutes les dépenses du gouvernement de ces provinces ne montaient par année qu'à la somme de 64,700 liv. sterl. (1,552,800 francs.) « Exemple mémorable, dit Smith, qui montre » avec combien peu de frais trois millions d'hommes » peuvent être, non-seulement gouvernés, mais bien » gouvernés (1) ».

Les causes purement politiques, et la forme du gouvernement qui en dérive, influent sur les frais de traitement des fonctionnaires civils et judiciaires, sur

(1) Il est vrai que la défense du pays, si ce n'est contre les Sauvages, ne lui coûtait rien. Elle reposait sur les forces navales d'Angleterre.

Dans un compte rendu par M. Galatin, secrétaire de la trésorerie des États-Unis, des recettes et des dépenses de 1806 dans cette république, on voit que le total des dépenses ne s'élève pas à 12 millions de dollars, sur lesquels 8 millions sont pour acquitter les intérêts de la dette publique; restent donc 4 millions de dollars (un peu plus de 21 millions de notre monnaie) pour les frais de gouvernement, c'est-à-dire, pour administrer, juger, instruire et défendre 12 millions d'habitants; le produit des douanes est suffisant pour payer tout cela.

ceux de représentation, et enfin sur ceux qu'exigent les institutions et les établissemens publics. Ainsi dans un pays despotique, où le prince dispose des biens de ses sujets, lui seul réglant son traitement, c'est-à-dire, ce qu'il consomme de deniers publics pour son utilité personnelle, ses plaisirs, l'entretien de sa maison, ce traitement peut être fixé plus haut que dans les pays où il est débattu entre les représentans du prince et ceux des contribuables.

Le traitement des magistrats subalternes dépend également soit de leur influence particulière, soit du système général du gouvernement.

Les services qu'ils rendent sont chers ou bon marché, non-seulement en proportion de ce qu'ils coûtent, mais encore selon que les fonctions sont moins bien ou mieux remplies. Un service mal rendu est cher quoique fort peu payé; il est cher s'il est peu nécessaire. Il en est de cela comme d'un meuble qui ne remplit pas bien l'usage auquel il est destiné, ou dont on n'avait pas besoin, et qui embarrasse plutôt qu'il ne sert. Telles étaient, sous l'ancienne monarchie, les charges de grand-amiral, de grand-maître, de grand-échanson, de grand-veneur, et une foule d'autres, qui ne servaient pas même à relever l'éclat de la couronne, et dont plusieurs n'étaient que des moyens pour répandre des gratifications et des faveurs.

Par la même raison, lorsque l'on complique les

ressorts de l'administration, on fait payer au peuple des services qui ne sont pas indispensables pour le maintien de l'ordre public ; c'est une façon inutile donnée à un produit qui n'en vaut pas mieux pour cela, et qui communément en vaut moins (1). Sous un mauvais gouvernement qui ne peut soutenir ses empiétements, ses injustices, ses exactions, qu'au moyen de nombreux satellites, d'un espionnage actif et de prisons multipliées, ces prisons, ces espions, ces soldats coûtent au peuple, qui certes n'en est pas plus heureux.

Par la raison contraire, un service public peut n'être pas cher quoiqu'il soit généreusement payé. Si un faible salaire est perdu en totalité quand il est donné à un homme incapable de remplir son emploi ; si les pertes que cause son impéritie vont même beaucoup au-delà de son salaire, les services que rend un homme recommandable par ses connaissances et son jugement, sont un riche équivalent qu'il donne en échange du sien ; les pertes dont il préserve l'état, ou les avantages qu'il lui procure, excèdent bientôt la récompense qu'il en reçoit, quelque libérale qu'on la suppose.

(1) Je pourrais citer une ville de France très-doucement, très-paternellement administrée avant 1789 pour mille écus, et qui sous le gouvernement impérial payait trente mille francs par an pour sa seule administration municipale, qui ne la protégeait pas du tout.

On gagne toujours à n'employer, en toutes choses, que les bonnes qualités, dût-on les payer davantage. On n'a presque jamais des gens de mérite à très-bas prix, parce que le mérite s'applique à plus d'un emploi. Un homme qui peut faire un bon administrateur, s'il se consacre à une autre profession, a de l'étoffe pour faire ou un bon avocat, ou un bon médecin, ou un bon agriculteur, ou un bon négociant; et ces différentes occupations présentent des emplois plus ou moins avantageux au mérite. Si la carrière de l'administration ne lui offre qu'un sort chétif, une autre lui présentera facilement un sort meilleur qu'il préférera.

Il en est de la probité comme du talent. On n'a des gens intègres qu'en les payant. Rien d'étonnant à cela : la probité est une qualité utile ; partant elle a une valeur, de même que la force ou l'adresse (1).

Le pouvoir qui accompagne ordinairement l'exercice des fonctions publiques, est une espèce de salaire qui, dans bien des cas, excède le salaire en argent qu'on leur attribue. Je sais que dans un état bien ordonné, les lois ayant le principal pouvoir, et peu de chose étant laissé à l'arbitraire de l'homme, il n'y trouve pas autant de moyens de satisfaire ses fantai-

(1) « Les Anglais ont de bons consuls (commissaires des relations commerciales), par la même raison qu'ils ont de bons ouvriers, parce qu'ils les payent bien. » FÉLIX BRAV-JOUR : *Du Commerce de la Grèce*, Tome II, page 3.

sies et l'amour de la domination que tout homme porte dans son cœur. Cependant la latitude que les lois ne peuvent manquer de laisser aux volontés de ceux qui les exécutent, surtout dans l'ordre administratif, et les honneurs qui accompagnent ordinairement les emplois éminens, ont une valeur véritable qui les fait rechercher avec ardeur, même dans les pays où ils ne sont pas lucratifs.

Les règles d'une stricte économie conseilleraient peut-être d'économiser le salaire en argent là où l'on reçoit un autre salaire suffisant pour exciter l'empressement de ceux qui prétendent aux charges, et l'on pourrait les réserver exclusivement pour les gens riches, si l'on ne risquait pas de perdre, par l'incapacité du fonctionnaire, plus qu'on épargnerait en économisant son traitement. Il est à craindre d'ailleurs qu'un homme, quelque riche qu'il soit, qui donne gratuitement ses travaux, ne vende son pouvoir. Une grande fortune ne suffit pas pour préserver un fonctionnaire de la vénalité; car les grands besoins marchent d'ordinaire avec une grande fortune, et fréquemment la devancent, surtout quand il faut joindre à la représentation de l'homme riche, celle du magistrat. Enfin en supposant qu'on puisse rencontrer, ce qui n'est pas rigoureusement impossible, avec une grande fortune, l'intégrité, et avec l'intégrité, l'activité nécessaires pour bien s'acquitter de ses devoirs, pourquoi ajouter à l'ascendant déjà trop grand des

richesses, celui que donne l'autorité? Quels comptes osera-t-on demander à l'homme qui peut se donner, soit avec le gouvernement, soit avec le peuple, l'air de la générosité? Ce n'est pas que dans quelques occasions on ne puisse avec avantage employer les services gratuits des gens riches, surtout dans les emplois qui sont plutôt honorables qu'ils ne rendent puissans, comme l'administration des hôpitaux.

Sous l'ancien régime, en France, le gouvernement pressé par le besoin d'argent, vendait les places; ce moyen-là est le pire de tous. Il a les inconvéniens des fonctions qu'on exerce gratuitement, puisque les émolumens de la place ne sont plus que l'intérêt du capital payé par le titulaire, et de plus il a l'inconvénient d'exiger, non l'habileté dont on a besoin, mais la fortune dont on n'a pas besoin. C'est, dit Platon dans sa République, comme si dans un navire on fesait quelqu'un pilote pour son argent.

On a souvent confié des fonctions civiles, telles que l'expédition des actes de naissance, de mariage et de décès, à des prêtres qui, payés pour d'autres fonctions, pouvaient exercer gratuitement celle-là. Il y a toujours quelque imprudence à l'autorité civile à confier une partie de ses fonctions à des hommes qui se disent ministres d'une autorité supérieure à la sienne (1).

(1) A plusieurs époques du siècle dernier, malgré le gou-

Malgré toutes les précautions qu'on peut prendre (excepté dans le petit nombre de cas que j'ai cités), le public ni le prince ne peuvent jamais être ni si bien servis, ni à si bon marché que les particuliers. Les agens de l'administration ne sauraient être surveillés par leurs supérieurs avec le même soin que les agens des particuliers, et les supérieurs eux-mêmes ne sont pas si directement intéressés à leur bonne conduite. Il est si facile d'ailleurs aux inférieurs d'en imposer à un chef qui, obligé d'étendre au loin son inspection, ne peut donner à chaque objet qu'une fort petite dose d'attention; à un chef souvent bien plus sensible aux prévenances qui flattent sa vanité, qu'aux soins que réclame le bien public! Quant au prince et au peuple qui sont les plus intéressés à la bonne administration, puisqu'elle affermit le pouvoir de l'un et le bonheur de l'autre, une surveillance efficace et soutenue leur est presque impossible à exercer. Il faut nécessairement qu'ils s'en rapportent à leurs agens dans le plus grand nombre des cas, et qu'ils soient trompés quand on est intéressé à les tromper; ce qui arrive fréquemment.

« Les services publics ne sont jamais mieux exécutés, dit Smith, que lorsque la récompense est

vernement, les prêtres molinistes refusèrent les fonctions de leur ministère aux jansénistes, sous prétexte qu'il valait mieux obéir à Dieu qui s'exprimait par l'organe du pape, qu'au roi.

» une conséquence de l'exécution, et se proportionne
» à la manière dont le service a été exécuté ». Il voudrait que les salaires des juges fussent payés à l'issue de chaque procès, et proportionnellement aux peines que la procédure aurait occasionnées aux différens magistrats. Les juges alors s'occuperaient de leur affaire, et les procès ne traîneraient pas en longueur. Il serait difficile d'étendre ce procédé à la plupart des actes de l'administration, et il ouvrirait peut-être la porte à d'autres abus non moins nuisibles ; mais il aurait un grand avantage, en ce que les agens de l'administration ne se multiplieraient pas au-delà de tous les besoins. Cela établirait dans les services rendus au public, cette concurrence si favorable aux particuliers dans les services qu'ils réclament.

Non-seulement le temps et les travaux des administrateurs sont parmi les plus chèrement payés, non-seulement il y en a une grande partie gaspillée par leur faute sans qu'il soit possible de l'éviter, mais il y en a souvent beaucoup de perdus par une suite des usages du pays et de l'étiquette des cours. Qui pourrait calculer le temps perdu en toilettes ? Qui pourrait calculer ce qui, durant plus d'un siècle, a été perdu, sur la route de Paris à Versailles, d'heures chèrement payées ?

Les longues cérémonies qui s'observent dans les cours de l'Orient, prennent de même un temps considérable aux principaux fonctionnaires de l'état. Quand

le prince à consacré aux cérémonies d'usage et à ses plaisirs le temps qu'ils réclament; il ne lui en reste pas beaucoup pour s'occuper de ses affaires; aussi vont-elles fort mal. Le roi de Prusse Frédéric II, au contraire, en distribuant bien son temps et en le remplissant bien, avait trouvé le moyen de faire beaucoup par lui-même. Il a plus vécu que d'autres, morts plus âgés, et il a élevé son pays au rang d'une puissance du premier ordre. Sans doute ses autres qualités étaient nécessaires pour cela; mais ses autres qualités n'auraient pas suffi sans un bon emploi de son temps.

Des dépenses relatives à l'Armée.

Lorsque le commerce, les manufactures et les arts se sont répandus chez un peuple, et que ses produits se sont par conséquent multipliés, chaque citoyen ne peut, sans de graves inconvéniens, être arraché aux emplois productifs devenus nécessaires à l'existence de la société, pour être employé à la défense de l'état. Le cultivateur est forcé de travailler non-seulement pour se nourrir avec sa famille, mais pour nourrir d'autres familles qui sont, ou propriétaires des terres et en partagent les produits, ou manufacturières et commerçantes, et lui fournissent des denrées dont lui-même ne peut plus se passer. Il faut, en conséquence, qu'il cultive une plus grande étendue de terres; qu'il varie ses cultures, qu'il soigne un plus

grand nombre de bestiaux, qu'il se livre à une exploitation plus compliquée et qui l'occupe même dans les intervalles que lui laisse le développement des germes (1).

Le manufacturier, le commerçant, peuvent encore moins sacrifier un temps et des facultés dont toutes les portions, sauf les instans de relâche, sont nécessaires à la production qui soutient leur existence.

Les propriétaires des terres affermées pourraient encore, à la vérité, faire la guerre à leurs dépens, et c'est bien ce que font jusqu'à un certain point les nobles dans les monarchies; mais la plupart des propriétaires, accoutumés aux douceurs de la civilisation, n'éprouvant jamais les besoins qui font concevoir et exécuter les grandes entreprises, peu susceptibles de cet enthousiasme qu'on n'éprouve jamais seul, et qui ne peut être général dans une nation nécessairement occupée; les propriétaires, dis-je, ont dans cet ordre de choses toujours préféré de contribuer à la défense de la société plutôt par le sacrifice

(1) Les Grecs, jusqu'à la seconde guerre des Perses, et les Romains, jusqu'au siège de Veies, faisaient leurs expéditions militaires entre les semailles et les moissons. Les peuples chasseurs et pasteurs, comme les Sauvages, les Tartares, les Arabes, n'ont presque point d'arts et point d'agriculture; ce qui leur permet de porter la guerre partout où ils trouvent des pâturages et du butin. De là les vastes conquêtes d'Attila, de Gengis-Kan, de Tamerlan.

d'une partie de leurs revenus, que par celui de leur repos et de leur vie. Les capitalistes partagent les goûts, les besoins et l'opinion des propriétaires fonciers.

De ces intérêts divers il résulte que chacun sacrifie une portion de son revenu, quelle qu'en soit la source, pour mettre le prince ou la république en état de salarier des soldats dont tout le métier est de garder le pays, de le défendre contre les agressions des autres puissances, et trop souvent d'être les instrumens des passions et de la tyrannie de leurs chefs.

La guerre, devenue un métier, participe comme tous les autres arts aux progrès qui résultent de la division du travail : elle met à contribution toutes les connaissances humaines. On ne peut y exceller, soit comme général, soit comme ingénieur, soit comme officier, soit même comme soldat, sans une instruction quelquefois fort longue et sans un exercice constant. Toute nation qui suivrait un différent système, éprouverait le désavantage d'un art imparfait, mis en opposition avec un art perfectionné. C'est ce qu'on a vu dans toutes les occasions où des armées, qui n'avaient pour elles que la bravoure ont été opposées à des troupes expérimentées; celles-ci ont presque toujours eu la prépondérance (1). Les

(1) Je sais fort bien que lorsque les Suisses fondèrent leur liberté, les armées des ducs d'Autriche furent presque con-

Turcs , malgré leur mépris pour les arts des chrétiens , sont obligés d'être leurs écoliers dans l'art de la guerre , sous peine d'être exterminés. Toutes les armées de l'Europe ont été forcées d'imiter la tactique des Prussiens ; et lorsque le mouvement imprimé aux esprits par la révolution française a perfectionné , dans les armées de la république , l'application des sciences aux opérations militaires , les ennemis des Français se sont vus dans la nécessité de s'approprier les mêmes avantages.

Tous ces progrès , ce déploiement de moyens , cette consommation de ressources , ont rendu la guerre bien plus dispendieuse qu'elle ne l'était autrefois. Il a fallu pourvoir d'avance les armées de tout ce qui leur était nécessaire pendant le cours au moins d'une campagne , armes , munitions de guerre et de bouche , attirails de toute espèce. L'invention de la poudre à canon a rendu les armes bien plus compliquées et plus coûteuses , et leur transport , surtout celui des canons et des mortiers , plus difficile. Enfin les étonnans progrès de la tactique navale , ce nombre de vaisseaux de tous les rangs , pour chacun desquels il a fallu

tamment battues par les milices des cantons ; mais les armées des ducs d'Autriche n'étaient point des armées disciplinées ; c'étaient des réunions formées à la hâte par une foule de seigneurs qui marchaient chacun à la tête de leur troupe , et où il ne se trouvait ni subordination , ni aucun système général de tactique.

mettre en jeu toutes les ressources de l'industrie humaine ; les chantiers, les bassins, les usines, les magasins, etc., ont forcé les nations qui font la guerre, non-seulement à faire pendant la paix à peu près la même consommation que pendant la guerre, non-seulement à y dépenser une partie de leur revenu, mais à y placer une portion considérable de leurs capitaux.

Il en est résulté que la richesse est devenue aussi indispensable pour faire la guerre que la bravoure, et qu'une nation pauvre ne peut plus résister à une nation riche. Or, comme la richesse ne s'acquiert que par l'industrie et l'épargne, on peut prévoir que toute nation qui ruïnera, par de mauvaises lois ou par des impôts trop pesans, son agriculture, ses manufactures et son commerce, sera nécessairement subjuguée par d'autres nations plus prévoyantes. Il en résulte aussi que la force sera probablement à l'avenir du côté de la civilisation et des lumières ; car les nations civilisées sont les seules qui puissent avoir assez de produits pour entretenir des forces militaires imposantes ; ce qui éloigne pour l'avenir la probabilité de ces grands bouleversemens dont l'histoire est pleine, de peuples civilisés par des barbares.

La guerre coûte plus que ses frais ; elle coûte ce qu'elle empêche de gagner. Lorsqu'en 1672, Louis XIV, dominé par son ressentiment, résolut de châtier la Hollande pour l'indiscrétion de ses gaze-

tiers, Boreel, ambassadeur des Provinces-Unies, lui remit un mémoire qui lui prouvait que, par le canal de la Hollande, la France vendait annuellement aux étrangers pour 60 millions de ses marchandises, valeur d'alors, qui feraient environ 120 millions de ce temps-ci. Cela fut traité de bavardage par la cour.

Enfin ce serait apprécier imparfaitement les frais de la guerre, si l'on n'y comprenait aussi les ravages qu'elle commet, et il y a toujours un des deux partis pour le moins exposé à ses ravages, celui chez lequel s'établit le théâtre de la guerre. Plus un état est industriel, et plus la guerre est pour lui destructive et funeste. Lorsqu'elle pénètre dans un pays riche de ses établissemens agricoles, manufacturiers et commerciaux, c'est alors un feu qui gagne des lieux pleins de matières combustibles; sa rage s'en augmente, et la dévastation est immense. Smith appelle le soldat un travailleur improductif; plût à Dieu! c'est bien plutôt un travailleur destructif; non-seulement il n'enrichit la société d'aucun produit, non-seulement il consomme ceux qui sont nécessaires à son entretien, mais trop souvent il est appelé à détruire, inutilement pour lui-même, le fruit pénible des travaux d'autrui.

Des gouvernemens plus ambitieux que justes, ont cherché souvent à justifier à leurs propres yeux et à ceux de leurs sujets, les guerres, en exaltant la puissance et le profit qu'ils attribuaient aux conquêtes. Avec un peu de calme, et mettant le calcul à la place

des passions, on trouvera qu'une conquête ne vaut jamais ce qu'elle a coûté.

Lorsqu'on fait la conquête d'une province ou d'un pays entier, la nation conquérante s'empare des revenus publics de la nation conquise, mais en même temps elle demeure chargée de ses dépenses publiques ; autrement la nation conquise n'aurait plus ni administration, ni justice, ni défense, ni établissemens publics, et elle échapperait à ses conquérans par sa désorganisation même.

Il est bon de remarquer que les dépenses publiques doivent même monter plus haut dans un pays qui a passé sous une domination étrangère, que sous un gouvernement indigène. Qui envoie-t-on pour le gouverner ? des proconsuls, des vice-rois chez qui la cupidité naturelle se trouve rarement balancée par des sentimens nobles. Pourquoi ménageraient-ils les hommes qu'ils gouvernent ? ce ne sont pas leurs compatriotes. Que leur importe leur amour et leur estime ? ils ne séjournent que passagèrement parmi eux ; ils aiment bien mieux se livrer aux impulsions de leurs caprices et de leur avidité, jouir et amasser ; et pour faire tolérer leurs déprédations, les autoriser dans toutes les parties de l'administration. De là l'épuisement d'une province, le déclin de son industrie, de sa population, de ses richesses, de ses forces.

Ainsi un pays conquérant ne retire d'une province conquise que le montant des déprédations que ses

agens y commettent , pourvu même qu'ils ne dissipent pas à mesure tout entier le montant de leurs dégradations , et qu'ils en rapportent chez eux une partie. C'est là tout ce que l'Inde rapporte aux Anglais.

Lorsqu'on laisse au pays conquis son administration propre , le pays conquérant en retire un subside qui n'est jamais bien considérable , et qui ne dure pas long-temps ; car un peuple conquis ne peut pas fournir beaucoup au-delà de ses propres consommations publiques , et s'affranchit d'un pareil tribut à la première occasion favorable.

Lors donc qu'une nation a accru par des conquêtes son territoire, sa population, ses impôts d'un cinquième , il ne faut donc pas croire qu'elle ait accru sa puissance dans la même proportion ; car ses charges sont en même temps plus fortes ; et si l'on considère que plus un pays est vaste , moins il peut être bien administré ; si l'on considère qu'il est plus difficile à défendre contre les entreprises du dehors et contre celles du dedans , et qu'il engendre tous les abus dans son sein en même temps qu'il éveille toutes les jalousies au-dehors , on ne sera plus surpris que les états s'affaiblissent en s'agrandissant ; vérité qui aurait l'air d'un paradoxe , si elle n'était pas un fait.

Telle est la guerre sous le rapport de l'économie politique. Je laisse au moraliste le soin d'apprécier ce qu'elle coûte à la morale et à l'humanité ; de peindre les regrets qu'un fils coûte à son père , un ami à

son ami ; de montrer un père , l'appui de sa famille , l'amour de ses enfans , expirant dans tous les genres de souffrances , ou leur rapportant un corps mutilé ; de la représenter accompagnée de l'incendie , du pillage , du viol , du meurtre ; et de prouver enfin que quand elle n'est pas commandée par la nécessité impérieuse de se défendre , elle doit être regardée comme le plus exécrationnable des forfaits.

Des dépenses relatives à l'Enseignement public.

Le public est-il intéressé à ce qu'on cultive tous les genres de connaissances ? Est-il nécessaire qu'il enseigne à ses frais toutes celles qu'il est de son intérêt qu'on cultive ? deux questions dont la solution peut être demandée à l'Économie politique.

Quelle que soit notre position dans la société , nous sommes perpétuellement en rapports avec les trois règnes de la nature. Nos alimens , nos habits , nos médicamens , l'objet de nos occupations et de nos plaisirs , tout ce qui nous environne enfin , est soumis à des lois ; et mieux ces lois sont connues , plus sont grands les avantages dont jouit la société. Depuis l'ouvrier qui façonne le bois ou l'argile , jusqu'au ministre d'état , qui d'un trait de plume règle ce qui a rapport à l'agriculture , aux haras , aux mines , au commerce , chaque individu remplira mieux son emploi s'il connaît mieux la nature des choses , s'il est plus instruit.

De nouveaux progrès dans nos connaissances pro-

curent, par la même raison, un accroissement de bonheur à la société. Un nouvel emploi du levier, ou de la force de l'eau, ou de celle du vent, la manière de diminuer un simple frottement, peuvent influencer sur vingt arts différens. L'uniformité des mesures, auxquelles les sciences mathématiques ont fourni une base, serait utile au monde commerçant tout entier, s'il avait la sagesse de l'adopter. La première découverte importante qu'on fera dans l'astronomie ou la géologie, donnera peut-être le moyen de connaître exactement les longitudes en mer; et cette facilité influera sur le commerce du globe. Une seule plante dont la botanique enrichira l'Europe, peut influencer sur le sort de plusieurs millions de familles (1).

Parmi cette foule de connaissances, les unes de théorie, les autres d'application, dont la propagation et les progrès sont avantageux au public, il y en a heureusement beaucoup que les particuliers sont personnellement intéressés à acquérir, et dont la société peut se dispenser de payer l'enseignement. Un entrepreneur de travaux quelconques est fortement intéressé à savoir ce qui a rapport à son art; l'appren-

(1) Si, comme on l'espère, on parvient à naturaliser le lin de la Nouvelle-Zélande, qui donne des filamens plus longs, plus fins et beaucoup plus abondans que notre lin actuel, il n'est pas impossible que le linge fin ne devienne aussi bon marché que notre toile la plus grossière; ce qui influera sur la propreté et la santé de tous les ménages indigens.

tissage de l'ouvrier se compose de l'habitude manuelle, et en outre d'une foule de notions qu'on ne peut apprendre que dans les ateliers, et qui ne peuvent être récompensées que par un salaire.

Mais tous les degrés de connaissances ne produisent pas pour l'individu un avantage proportionné à celui qu'en retire la société. En traitant des profits du savant, j'ai montré par quelle cause ses talens n'étaient point récompensés selon leur valeur (1). Cependant les connaissances théoriques ne sont pas moins utiles à la société que les procédés d'exécution. Si l'on n'en conservait pas le dépôt, que deviendrait leur application aux besoins de l'homme? Cette application ne serait bientôt plus qu'une routine aveugle qui dégénérerait promptement; les arts tomberaient, la barbarie reparaitrait.

Les académies et les sociétés savantes, un petit nombre d'écoles très-fortes, où non-seulement on conserve le dépôt des connaissances et les bonnes méthodes d'enseignement, mais où l'on étende sans cesse le domaine des sciences, sont donc regardées comme une dépense bien entendue en tout pays où l'on sait apprécier les avantages attachés au développement des facultés humaines. Mais il faut que ces académies et ces écoles soient tellement organisées, qu'elles n'arrêtent pas les progrès des lumières au

(1) Liv. II, chap. 7, §. 2.

lieu de les favoriser; qu'elles n'étouffent pas les bonnes méthodes d'enseignement au lieu de les répandre. Long-temps avant la révolution française, on s'était aperçu que la plupart des universités avaient cet inconvénient. Toutes les grandes découvertes ont été faites hors de leur sein; et il en est peu auxquelles elles n'aient opposé le poids de leur influence sur la jeunesse, et de leur crédit sur l'autorité (1).

Cette expérience montre combien il est essentiel de ne leur attribuer aucune juridiction. Un candidat est-il appelé à faire des preuves? Il ne convient pas de consulter des professeurs qui sont juges et parties, qui doivent trouver bon tout ce qui sort de leur école, et mauvais tout ce qui n'en vient pas. Il faut constater le mérite du candidat et non le lieu de ses études, ni le temps qu'il y a consacré; car exiger qu'une certaine instruction, celle relative à la médecine, par exemple, soit reçue dans un lieu désigné, c'est empêcher une instruction qui pourrait être meilleure; et prescrire un certain cours d'études, c'est prohiber toute autre marche plus expéditive. S'agit-il de juger

(1) Ce qui a été appelé *Université* sous Buonaparte, était pis encore. Ce n'était qu'un moyen dispendieux et vexatoire de dépraver les facultés intellectuelles des jeunes gens, c'est-à-dire, de remplacer dans leur esprit de justes notions des choses, par des opinions propres à perpétuer l'esclavage des Français.

le mérite d'un procédé quelconque? il faut de même se défier de l'esprit de corps.

Un encouragement qui n'a aucun danger, et dont l'influence est bien puissante, est celui qu'on donne à la composition des bons ouvrages élémentaires (1). L'honneur et le profit que procure un bon ouvrage de ce genre, ne payent pas le travail, les connaissances et les talens qu'il suppose. C'est une duperie de servir le public par ce moyen, parce que la récompense naturelle qu'on en reçoit, n'est pas proportionnée au bien que le public en retire. Le besoin qu'on a de bons livres élémentaires ne sera donc jamais complètement satisfait, qu'autant qu'on fera pour les avoir des sacrifices extraordinaires, capables de tenter des hommes du premier mérite. Il ne faut charger personne spécialement d'un pareil travail : l'homme du plus grand talent peut n'avoir pas celui qui serait propre à cela. Il ne faut pas proposer des prix : ils sont accordés quelquefois à des productions imparfaites,

(1) Sous cette dénomination je comprends les fondemens de toutes les connaissances, jusqu'aux instructions familières et détachées pour chaque profession; des ouvrages où un chapelier, un fondeur, un potier, un teinturier, ou tout autre artisan, puissent, pour quelques sous, connaître les principes fondamentaux de leur art. Ce serait une communication perpétuellement ouverte entre le savant et l'artisan, où celui-ci s'éclairerait des connaissances théoriques du premier, et le premier des connaissances pratiques du second.

et l'encouragement du prix cesse dès qu'il est accordé. Mais il faut payer proportionnellement au mérite, et toujours généreusement, tout ce qui se fait de bon. Une bonne production n'en exclut pas alors une meilleure; et avec le temps on a, dans chaque genre, ce qu'on peut avoir de mieux. Je remarquerai qu'on ne risque jamais beaucoup en mettant un grand prix aux bonnes productions : elles sont toujours rares; et ce qui est une récompense magnifique pour un particulier, est un léger sacrifice pour une nation.

Tels sont les genres d'instruction favorables à la richesse nationale, et ceux qui pourraient déchoir si la société ne contribuait pas à leur entretien. Il y en a d'autres qui sont nécessaires à l'adoucissement des mœurs, et qui peuvent encore moins se soutenir sans son appui.

A une époque où tous les arts ont été perfectionnés, et où la division du travail s'est introduite jusque dans leurs moindres embranchemens, la plupart des ouvriers sont forcés de réduire toutes leurs actions et toutes leurs pensées à une ou deux opérations, ordinairement très-simples et constamment répétées; nulle circonstance nouvelle, imprévue, ne s'offre jamais à eux; n'étant dans aucun cas appelés à faire usage de leurs facultés intellectuelles, elles s'énervent, s'abrutissent, et ils deviendraient bientôt eux-mêmes non-seulement incapables de dire deux mots

qui eussent le sens commun sur toute autre chose que leur outil, mais encore de concevoir ni même de comprendre aucun dessein généreux, aucun sentiment noble. Les idées un peu élevées tiennent à la vue de l'ensemble; elles ne germent point dans un esprit incapable de saisir des rapports généraux; un ouvrier stupide ne comprendra jamais comment le respect de la propriété est favorable à la prospérité publique, ni pourquoi lui-même est plus intéressé à cette prospérité que l'homme riche; il regardera tous les grands biens comme une usurpation. Un certain degré d'instruction, un peu de lecture, quelques conversations avec d'autres personnes de son état, quelques réflexions pendant son travail, suffiraient pour l'élever à cet ordre d'idées; et mettraient même plus de délicatesse dans ses relations de père, d'époux, de frère, de citoyen.

Mais la position du simple manouvrier dans la machine productive de la société, réduit ses profits presque au niveau de ce qu'exige sa subsistance. C'est tout au plus s'il peut élever ses enfans, et leur apprendre un métier; il ne leur donnera pas ce degré d'instruction que nous supposons nécessaire au bien-être de l'ordre social. Si la société veut jouir de l'avantage attaché à ce degré d'instruction dans cette classe, elle doit donc le donner à ses frais.

Ce but est rempli par l'institution des petites écoles

où l'on apprend à lire, à écrire et à compter. Ces connaissances sont le fondement de toutes les autres, et suffisent pour civiliser le manouvrier le plus simple. A vrai dire, une nation n'est pas civilisée, et ne jouit pas par conséquent des avantages attachés à la civilisation, quand tout le monde n'y sait pas lire, écrire et compter. Sans cela elle n'est pas encore complètement tirée de l'état de barbarie. J'ajouterai qu'avec ces connaissances, nulle grande disposition, nul talent extraordinaire, et dont le développement serait hautement profitable à la société, ne peut rester enfoui. La seule faculté de lire, met, pour quelques sous, le dernier citoyen en rapport avec ce que le monde a produit de plus éminent dans le genre vers lequel il se sent appelé par son génie. Les femmes ne doivent pas demeurer étrangères à cette instruction élémentaire, parce qu'on n'est pas moins intéressé à leur civilisation, et qu'elles sont les premières, et trop souvent les seules institutrices de leurs enfans.

Ce sont donc les connaissances élémentaires et les connaissances relevées, qui moins favorisées que les autres par la nature des choses, et par la concurrence des besoins, doivent avoir recours à l'appui de l'autorité publique qui veille aux intérêts du corps social. Ce n'est pas que les particuliers ne soient intéressés au maintien et aux progrès de ces connaissances comme des autres; mais ils n'y sont pas aussi directement intéressés; le déclin qu'elles éprouvent, ne les

expose pas à une perte immédiate ; et un grand empire pourrait rétrograder jusqu'aux confins de la barbarie et du dénuement, avant que les particuliers se fussent aperçus de la cause qui les y pousse.

Je ne prétends pas, au reste, blâmer les établissemens d'instruction qui, payés par le public, embrassent des parties d'enseignement autres que celles que j'ai désignées ; j'ai seulement voulu montrer quel est l'enseignement que l'intérêt bien entendu d'une nation lui conseille de payer. Du reste, toute instruction fondée sur des faits constatés, toute instruction où l'on n'enseigne point des opinions comme des vérités, toute instruction qui orne l'esprit et forme le goût, étant bonne en elle-même, tout établissement qui la propage, est bon aussi. Il faut seulement éviter lorsqu'il encourage d'un côté, qu'il ne décourage de l'autre. C'est l'inconvénient qui suit presque toutes les primes données par l'autorité : un maître, une institution privée, ne recevront pas un salaire convenable, dans un pays où l'on pourra trouver gratuitement des maîtres et un enseignement pareils, fussent-ils plus médiocres. Le mieux sera sacrifié au pire ; et les efforts privés, sources de tant d'avantages en économie publique, seront étouffés.

La seule étude importante qui ne me paraisse pas pouvoir être l'objet d'un enseignement public, est l'étude de la morale. Faut-il que ce soit un maître qui nous dise ce que nous devons à notre père, à nos

frères et sœurs, à nos amis ? La morale doit s'apprendre partout et ne s'enseigner nulle part (1).

Le seul véritable encouragement à la bonne conduite est l'intérêt qu'ont tous les hommes, de ne rechercher, de n'employer que ceux qui se conduisent bien. Les hommes les plus indépendans par leur position, ont encore besoin, pour être heureux, de l'estime et de la considération qu'accordent les autres hommes ; il faut donc qu'ils paraissent estimables, et le moyen le plus simple pour paraître tel, c'est de l'être. Le gouvernement exerce une grande influence sur les mœurs, parce qu'il emploie beaucoup de monde ; son influence est moins favorable que celle des particuliers, parce qu'il est moins intéressé à n'employer que d'honnêtes gens ; et quand, à cette cause, se joint l'exemple qu'il donne quelquefois de la dépravation des mœurs, du mépris de la probité et de l'économie, le gouvernement avance rapidement la corruption

(1) J'en dirais volontiers autant de la logique. Qu'on n'enseigne rien qui ne soit conforme au bon sens et à la vérité, et la logique s'apprendra toute seule. Jamais un maître ne fera bien raisonner un élève qui n'aurait pas de justes idées des choses ; et s'il en a de justes idées, il n'a pas besoin de maître pour bien raisonner. Quand on veut se former des idées justes de chaque chose, il faut l'examiner avec attention, chercher à n'y voir que ce qui s'y trouve et tout ce qui s'y trouve : c'est l'objet de chaque science, et non pas de la logique.

d'une nation (1). Mais un peuple se régénère par des moyens contraires à ceux qui l'ont dépravé. La plupart des colonies ne sont pas composées dans l'origine des gens les plus estimables de chaque nation ; cependant au bout d'un temps assez court, lorsque l'esprit de retour n'y règne pas, et que chacun prévoit qu'il sera obligé d'y terminer ses jours, il est forcé de mettre du prix à l'estime de ses concitoyens ; les mœurs y deviennent bonnes, et par le mot de *mœurs*, j'entends toujours l'ensemble de la conduite.

Telles sont les causes qui influent véritablement sur les mœurs. Il faut y joindre l'instruction en général, qui nous éclaire sur nos vrais intérêts, et qui adoucit nos humeurs. Quant aux exhortations, l'expérience des siècles montre qu'elles y influent excessivement peu.

L'enseignement religieux, rigoureusement parlant, ne devrait être payé que par les différentes sociétés religieuses ; car chacune de ces sociétés regarde comme des erreurs plusieurs des dogmes professés par toutes les autres, et doit trouver injustes les sacrifices qu'on lui imposerait pour propager ce qu'elle regarde comme des erreurs.

(1) Le mauvais exemple donné par un prince immoral est très-funeste, parce que le prince est un personnage fort en évidence, parce que son autorité appuie ses exemples, et que ses principes sont professés par ses courtisans, les courtisans de ses courtisans, etc.

Des Dépenses relatives aux Établissmens de bienfésance.

Les malheureux ont-ils des droits aux secours de la société? C'est une question qui a été quelquefois agitée. Il semble qu'ils n'en ont qu'autant que leurs malheurs sont une suite nécessaire de l'ordre social établi. Si le dénuement, les infirmités d'un malheureux, sont l'ouvrage des institutions sociales, la société lui doit des secours; encore faudrait-il prouver que l'ordre social ne lui eût pas fourni en même temps des ressources pour échapper à ses maux.

Ce point de droit est au surplus indifférent à résoudre. L'utilité est de considérer les établissemens de bienfésance relativement à leur nature et à leurs effets.

La société, en formant aux dépens de ses contribuables, des institutions de bienfésance, établit des espèces de *caisses de prévoyance* où chacun apporte une légère part de son revenu, pour acquérir le droit de recourir à leur aide dans des circonstances malheureuses.

L'homme riche croit qu'il est impossible que jamais il réclame les secours publics. Il devrait se défier un peu plus du sort. Les faveurs de la fortune ne sont pas une seule et même chose avec notre personne, comme sont nos infirmités et nos besoins. Elles peuvent s'évanouir: nos infirmités et nos besoins restent. Il suffit

de savoir que ces choses ne sont pas inséparables, pour qu'on doive craindre de les voir séparées. Et, si vous appelez l'expérience au secours du raisonnement, n'avez-vous jamais rencontré des infortunés qui ne s'attendaient pas à le devenir ?

Les hôpitaux pour les malades, les hospices pour les vieillards et les enfans, déchargeant la classe indigente de l'entretien d'une partie de ses membres, lui permettant de se multiplier un peu plus qu'elle ne ferait sans cela, ils causent par cette raison une légère baisse dans les salaires. Si les hôpitaux et les hospices se multipliaient au point de pourvoir à l'entretien de tous les malades, de tous les enfans, de tous les vieillards de cette classe, les salaires ne devant plus suffire qu'à l'entretien des travailleurs, tomberaient encore plus bas (1). S'il n'y avait ni hospices, ni hôpitaux, les salaires remonteraient, mais non pas au point d'entretenir une classe indigente aussi nombreuse qu'on le fait avec des hospices, car la demande du travail des indigens ne resterait pas la même, leur travail étant plus cher.

Ces différentes suppositions montrent l'effet des sacrifices plus ou moins étendus qu'on fait en divers pays pour venir au secours des indigens. Elles mon-

(1) Je soupçonne que le bon marché des marchandises qui viennent d'Angleterre, tient en partie à la multitude d'établissemens de bienfaisance qui existent dans ce pays.

trent pourquoi les besoins en ce genre se multiplient avec les secours, quoique ce ne soit pas tout-à-fait dans une même proportion.

La plupart des nations se tiennent , relativement aux secours publics , dans un point intermédiaire entre les deux suppositions extrêmes. Elles offrent des secours à une partie seulement de la classe indigente , infirme par enfance, vieillesse ou maladies. Les moyens qu'elles emploient pour écarter l'autre partie infirme de la classe indigente , sont de deux sortes : ou bien elles prescrivent de certains titres d'admission , comme l'âge , la nature des infirmités , ou simplement la faveur ; ou bien elles écartent les demandes par la médiocrité des secours , la dureté de la condition à laquelle elles réduisent les personnes secourues , ou la honte qui en rejaillit sur elles (1).

Il est affligeant que le défaut de protection , ou la

(1) A Paris , ce sont des moyens du premier genre qui bornent le nombre des indigens secourus à l'hospice des Incubables , des Petites-Maisons , de Saint-Louis , de la Charité et dans beaucoup d'autres ; ce sont des moyens du second genre qui bornent seuls le nombre des indigens qu'on admet à l'Hôtel-Dieu , à Bicêtre , à la Salpêtrière , aux Enfants-trouvés. Le nombre des personnes qui remplissent les conditions exigées pour l'admission dans les maisons du premier genre , excédant le nombre des places qui s'y trouvent , c'est toujours la faveur qui décide en dernière analyse des individus qu'on y admet.

dureté du sort offert aux indigens, soient les deux seuls moyens qu'on ait d'écarter des secours publics les gens qui excèdent le nombre de ceux qu'on peut secourir. Il serait à désirer qu'au lieu de la faveur, ce fussent des malheurs non mérités qui donnassent accès aux hospices meilleurs que les autres; et que ce titre fût constaté par un jury pour que ces places ne fussent pas usurpées par protection. Quant aux autres hospices, peut-être n'y a-t-il de moyens conformes à l'humanité d'en écarter le trop grand nombre d'indigens, qu'en y maintenant une discipline équitable, mais sévère, qui les fasse considérer avec une sorte de terreur religieuse.

Le même inconvénient ne se rencontre pas dans les hospices consacrés aux militaires invalides de terre et de mer. Ici le titre d'admission est tellement positif, que le défaut de protection ne peut en fermer l'entrée à aucun de ceux qui y ont des droits; et la bonté du traitement qu'on y reçoit ne saurait en augmenter le nombre. Si les militaires invalides reçoivent dans leur hospice, les soins qu'un citoyen trouverait dans sa famille; s'ils y trouvent le repos, et de plus les moyens d'y satisfaire quelques-unes des fantaisies du vieil âge, ils y seront sans doute plus nombreux, parce que les soins et les bons traitemens prolongeront la vie de quelques-uns qu'aurait emportés la misère; voilà tout le surcroît de dépense qui en résultera; mais ce sont

là de ces dépenses auxquelles la patrie et l'humanité applaudissent de concert (1).

Ce sont de belles et bonnes institutions de bienfaisance que les maisons de travail qui se multiplient rapidement en Amérique, en Hollande, en Allemagne, en France. Ce sont des maisons où l'on fournit du travail à toute personne valide, selon sa capacité. Les unes sont libres : un ouvrier y va chercher de l'occupation quand il en manque. Les autres sont des espèces de lieux de correction : on y dépose pour un temps les vagabonds, les fainéans, qui vivent de mendicité. On a établi aussi des ateliers de travail pour les condamnés, dans des prisons ; par ce moyen on est parvenu à ne plus rendre ces établissemens une charge pour la société, et à réformer les habitudes des détenus au point de les changer, de malfaiteurs qu'ils étaient, en citoyens utiles.

Je ne sais pourquoi je mettrais ces maisons au nom-

(1) Ces considérations n'empêchent point qu'on n'examine s'il ne conviendrait pas mieux au trésor public et au bonheur des militaires, de payer leur entretien dans leur province, soit en leur attribuant une rente, soit en les mettant en pension chez des particuliers. L'abbé de Saint-Pierre, qui n'était resté étranger à aucune vue du bien public, avait calculé que l'entretien de chaque militaire coûtait à l'état, dans le fastueux hôpital qu'on leur a élevé à Paris, trois fois ce qu'il en coûterait pour l'entretenir dans son village. *Voyez ses Annales politiques*, page 209.

bre des charges de la communauté ; du moment qu'elles produisent autant qu'elles consomment, elles ne sont plus à charge à qui que ce soit. Elles sont un bienfait immense dans une société nombreuse, où parmi la multitude des occupations, il est impossible qu'il n'y en ait pas quelques-unes en souffrance. Un commerce qui change de cours, des procédés nouvellement introduits, des capitaux retirés des emplois productifs, des incendies et d'autres fléaux, peuvent laisser quelquefois sans ouvrage beaucoup d'ouvriers ; souvent, avec la meilleure conduite, un homme laborieux peut tomber au dernier degré du besoin. Il trouve dans une maison de travail, les moyens de gagner sa subsistance, si ce n'est précisément dans la profession qu'il a apprise, au moins dans quelque autre travail analogue.

La principale difficulté qu'on rencontre à former des maisons de travail, c'est celle de rassembler les capitaux qu'elles exigent. Ce sont des entreprises industrielles ; partant il leur faut des machines, des outils très-variés et des matières premières sur lesquelles l'industrie puisse s'exercer. Leurs frais ne sont remboursés qu'autant qu'elles gagnent assez pour payer, outre les dépenses de la maison, l'intérêt des capitaux qu'elles emploient.

Les faveurs dont elles sont l'objet de la part de l'administration publique qui, par exemple, leur fournit ordinairement des capitaux gratuits et des

bâtimens, les rendraient des établissemens préjudicia-
bles à l'industrie privée, si d'un autre côté elles
n'étaient pas sujettes à certains désavantages que
n'éprouvent point les entreprises particulières. Elles
sont forcées de travailler non aux produits qui sont
les plus demandés, mais à ceux qui sont à la portée
de la faiblesse et des talens, ordinairement médiocres,
de leurs ouvriers. De plus, c'est une maxime d'ordre
et de police, dans la plupart de ces maisons, d'accu-
muler régulièrement le tiers ou le quart du salaire
pour préparer un petit capital à l'ouvrier au moment
de sa sortie; précaution excellente; mais qui empêche
de fournir le travail à un prix tel que nulle autre
entreprise ne puisse soutenir leur concurrence.

*Des Dépenses relatives aux Édifices et Constructions
publiques.*

Mon intention n'est point ici de passer en re-
vue toutes les constructions qui sont à l'usage du
public, mais de donner les méthodes qui peuvent
conduire à la juste appréciation de ce qu'elles coûtent.
Quant à l'appréciation de l'avantage qu'elles rappor-
tent, il est souvent presque impossible de la faire,
même par approximation. Comment évaluer le service,
c'est-à-dire l'agrément que les habitans d'une ville
retiennent d'une promenade publique? C'est un avantage
certain de pouvoir trouver à portée des habitations
entassées des villes, un lieu où l'on puisse respirer un

peu plus librement, prendre quelque exercice, jouir de l'ombrage et de la verdure des arbres, laisser la jeunesse s'ébattre à l'instant de ses loisirs; mais un semblable avantage échappe à toute évaluation.

Quant au sacrifice au prix duquel on l'achète, il peut être connu ou du moins évalué.

La dépense annuelle de toute espèce de construction publique se compose :

1°. De la rente de la terre où elle est assise : cette rente s'apprécie par le loyer qu'on tirerait du terrain.

2°. De l'intérêt du capital qui a servi à l'établir.

3°. Des frais annuels de l'entretien.

Quelquefois les uns ou les autres de ces frais n'ont pas lieu. Lorsque le terrain sur lequel est placé un établissement public, ne serait pas susceptible d'être vendu, ni loué, le public ne perd point la rente de la terre, puisque la terre n'en serait pas plus louée si la construction n'y était pas. Un pont, par exemple, ne coûte que l'intérêt du capital qui a été consacré à le construire, et les réparations annuelles auxquelles il donne lieu. Si l'on ne fait aucuns frais d'entretien, on consomme à la fois le service de ce capital représenté par l'intérêt de la somme; et peu à peu le capital lui-même, puisque lorsque l'édifice sera hors d'usage, non-seulement le service ou le loyer de ce capital sera perdu, mais ce capital lui-même le sera.

Je suppose qu'une digue hollandaise ait coûté, de

premier établissement, cent mille francs; si l'intérêt que cette somme eût rapporté est de cinq pour cent, la digue coûte annuellement cinq mille francs; et si elle oblige à trois mille francs d'entretien, elle coûte annuellement huit mille francs.

On peut appliquer ce calcul aux routes, aux canaux. Une route trop large fait perdre chaque année la rente de la terre qui y est inutilement consacrée, et des frais d'entretien plus forts que ceux qui seraient nécessaires. Plusieurs des routes qui partent de Paris ont 180 pieds de large compris les bas côtés; quand elles n'en auraient que 60, leur largeur excéderait encore tous les besoins et pourrait passer pour magnifique, même aux approches d'une grande capitale. Le surplus est un faste inutile. Je ne sais même si c'est un faste; car une étroite chaussée au milieu d'une large avenue dont les côtés sont impraticables durant la majeure partie de l'année, semble accuser la mesquinerie non moins que le bon sens d'une nation. Il y a quelque chose de pénible, non-seulement à voir un espace perdu, mais mal tenu; il semble qu'on ait voulu avoir des routes superbes sans avoir les moyens de les entretenir unies, propres et soignées; à l'exemple de ces seigneurs italiens qui ont pour maisons des palais qu'on ne balaye point.

Quoi qu'il en soit, il y a le long des routes dont je parle 120 pieds qu'on pourrait rendre à la culture, ce qui fait pour chaque lieue commune 50 arpens. Main-

tenant qu'on mette ensemble le fermage de ces arpens, l'intérêt des frais de confection, et les frais annuels d'entretien de la largeur inutile (qui coûte quoique mal entretenue), et l'on saura à quel prix la France jouit de l'honneur qui n'en est pas un, d'avoir des routes deux ou trois fois trop larges, pour arriver à une ville dont les rues sont deux ou trois fois trop étroites (1).

Les routes et les canaux sont des établissemens publics très-dispendieux, même dans les pays où ils sont établis judicieusement et avec économie. Néanmoins il est probable que le service qu'en tire la société, excède, dans la plupart des cas, de beaucoup la dépense annuelle qu'ils lui causent. Pour s'en convaincre, il faut se reporter à ce que j'ai dit de la production de valeur due uniquement à l'industrie commerciale, au transport opéré d'un lieu dans un autre (2), et du principe que tout ce qui est épargné sur les frais de production, est un profit pour le consommateur (3). A ce compte, si l'on évalue le trans-

(1) Sur cette largeur perdue dans plusieurs routes de France, le voyageur à pied ne trouve nulle part un trottoir ferré, praticable en tout temps; point de bancs de pierre pour se reposer; point d'abris pour laisser passer un orage; point de fontaines pour se désaltérer: avantages qu'on pourrait se procurer à peu de frais.

(2) Liv. I, chap. 9.

(3) Liv. II, chap. 4.

port que coûteraient toutes les marchandises et denrées qui passent annuellement sur cette route, en supposant qu'elle ne fût pas faite, et si l'on compare l'énorme dépense de tous ces transports avec ce qu'ils coûtent dans l'état actuel, la différence donnera le montant du gain que font les consommateurs de ces denrées et marchandises; gain réel et complet pour la nation (1).

Les canaux procurent un gain encore plus considérable, parce qu'il en résulte une économie encore plus forte (2).

Quant aux édifices publics sans utilité, comme les palais, les arcs de triomphe, les colonnes monumen-

(1) C'est à tort qu'on dirait que si la route n'existait pas, les frais de transport ne seraient pas si énormes qu'on le dit ici, parce que la plupart de ces transports n'auraient pas lieu. La perte n'en serait pas moindre; car on perdrait la production commerciale de tout ce qui se ferait de moins dans la communication entre ces deux villes.

(2) A défaut de canaux, il est probable qu'avec le temps on établira des coulisses de fonte pour communiquer d'une ville à l'autre. Quelque dispendieux qu'en fût le premier établissement, il est probable que l'économie qui en résulterait dans le transport, payerait bien au-delà de l'intérêt des premières avances. Ces coulisses de fonte, fixées dans une maçonnerie, auraient, indépendamment de la facilité du roulage, l'avantage de ne point cahoter les voyageurs et les marchandises. Ces vastes entreprises se font dans les

tales, c'est le luxe des nations. Il n'est pas plus excusable que celui des particuliers. La satisfaction creuse qu'en retire la vanité d'un peuple ou d'un prince, ne balance pas les frais, et trop souvent les larmes qu'ils ont coûtés.

pays où de grands capitaux permettent de se livrer à des avances considérables, et où l'administration inspire assez de confiance pour que les entrepreneurs ne redoutent pas d'en perdre le fruit.

CHAPITRE VII.

*Par qui sont payées les Consommations
publiques.*

IL est rare, mais il n'est pas sans exemple de voir un citoyen faire les frais d'une consommation publique. Un hôpital fondé par lui, une route percée, un jardin public planté sur son terrain et à ses dépens, ne sont pas des munificences inconnues. Elles étaient beaucoup plus communes, mais bien moins méritoires chez les anciens. Leurs richesses étaient plus souvent le fruit des rapines exercées sur leurs concitoyens et sur les ennemis; et les dépouilles même des ennemis n'avaient-elles pas été gagnées au prix du sang des citoyens? Chez les modernes, quoique de pareils excès ne soient pas sans exemples, les richesses des particuliers sont bien plus généralement le fruit de leur industrie et de leurs épargnes. En Angleterre, où il y a tant d'établissmens fondés et entretenus aux dépens des particuliers, la plupart des fortunes qui les soutiennent, sont nées de l'industrie. Il y a bien plus de générosité à donner des biens amassés avec peine, et augmentés par des privations, qu'à répandre ceux dont on ne doit rendre grâce qu'à

sa bonne fortune , ou tout au plus à quelques instans d'audace.

Une autre partie des consommations publiques chez les Romains , se faisait immédiatement aux dépens des peuples vaincus. On leur imposait des tributs que les Romains consummaient.

Chez la plupart des nations modernes , le public est propriétaire , soit la nation toute entière , soit les villes , bourgs et villages en particulier , de domaines que l'autorité publique loue ou administre au nom de la communauté. En France les terres labourables et les usines appartenant au public , sont en général louées à des particuliers ; les forêts nationales sont administrées par les agens du gouvernement. Les produits annuels de tous ces biens fournissent à une partie importante des consommations publiques.

Mais la majeure partie de ces consommations sont payées avec le produit des contributions fournies par les citoyens ou sujets. Ils contribuent tantôt comme membres de tout l'état , et leur contribution se verse dans le trésor public , où se puisent les dépenses qui regardent l'état tout entier ; tantôt comme membres d'une province ou d'une commune ; et leur contribution se verse dans la caisse provinciale ou communale , où se puisent les dépenses qui ne regardent que la province ou la commune.

Si l'équité commande que les consommations soient

payées par ceux qui en jouissent, les pays les mieux administrés sous ce rapport, sont ceux où chaque classe de citoyens supporte les frais des consommations publiques proportionnellement à l'avantage qu'elle en retire.

La société toute entière jouit des bienfaits de l'administration centrale; ou si l'on veut du gouvernement; elle jouit de même toute entière de la protection des forces militaires; car une province a beau être à l'abri de toute invasion, si l'ennemi s'empare du chef-lieu, du lieu d'où l'on domine nécessairement sur tous les autres, il pourra imposer des lois aux provinces mêmes qu'il n'aura pas envahies, et disposera de la vie et des biens de ceux mêmes qui n'auront jamais vu ses soldats. Par une suite nécessaire, les dépenses des places fortes, des ports militaires, des agens extérieurs de l'état, sont de nature à être supportées par la société toute entière.

L'administration de la justice paraît devoir être rangée dans la classe des dépenses générales, quoiqu'elle présente une protection, un avantage plus local. Un tribunal de Bordeaux qui saisit et qui juge un malfaiteur, ne travaille-t-il pas pour la sûreté de la France toute entière? Les frais de prisons, de prétoires, suivent ceux des tribunaux. Smith veut que la justice civile soit payée par les plaideurs; mais les tribunaux civils garantissent l'honneur et les biens de

ceux qui ne plaident pas , autant et peut-être mieux que l'honneur et les biens de ceux qui plaident (1).

Une province, une commune paraissent jouir seules des avantages que leur procurent leur administration locale, et les établissemens d'utilité, d'agrément, d'instruction et de bienfésance, qui sont à l'usage de cette portion de la société. Il convient donc que les dépenses de toutes ces choses soient à leur charge, et elles sont ainsi dans beaucoup de pays. Sans doute le pays tout entier retire bien quelque avantage de l'administration d'une de ses provinces ; un étranger est à la vérité admis dans ses lieux publics, dans ses bibliothèques, dans ses écoles, dans ses promenades, dans ses hôpitaux ; mais on ne peut nier que ce ne soit pourtant les gens du canton qui jouissent principalement de tous ces avantages.

Il y a une très-grande économie à laisser l'administration des recettes et des dépenses locales aux autorités locales, surtout dans les pays où les administrateurs sont à la nomination des administrés. Quand les dépenses se font sous les yeux des personnes aux frais de qui elles ont lieu, et pour leur avantage, il se perd moins d'argent ; les dépenses sont mieux appropriées aux besoins. Si vous traversez un bourg, une ville, mal pavés et malpropres, si vous voyez un canal mal

(1) C'est une idée très-ingénieuse de M. Germain Garnier, Voyez sa note 33^e, à la suite de sa traduction de Smith.

entretenu, ou un port qui se comble, vous pouvez en conclure le plus souvent que l'autorité qui administre les fonds levés pour ces dépenses, ne réside pas sur les lieux.

C'est un avantage des petites nations sur les grandes. Elles jouissent mieux et à moins de frais de toutes les choses d'utilité ou d'agrément publics, parce qu'elles voient de plus près si les frais qu'elles font pour un objet, vont à cet objet.

CHAPITRE VIII.

De l'Impôt.

§. 1^{er}.

Des Effets généraux de toute espèce d'Impôts.

L'IMPÔT est cette portion des produits d'une nation, qui passe des mains des particuliers aux mains du gouvernement pour subvenir aux consommations publiques.

Quel que soit le nom qu'on lui donne, qu'on l'appelle contribution, taxe, droit, subside, ou bien don gratuit, c'est une charge *imposée* aux particuliers, ou à des réunions de particuliers, par le souverain, peuple ou prince, pour fournir aux consommations qu'il juge à propos de faire à leurs dépens : c'est donc un *impôt*.

Il n'entre point dans le plan de cet ouvrage d'examiner à qui appartient le droit de voter l'impôt. Pour l'économie politique l'impôt est une chose de fait, et non de droit (1). Elle étudie sa nature, elle cherche à

(1) Qu'importe, par exemple, que l'impôt soit voté par le peuple ou par ses représentans, s'il y a dans l'état un pouvoir dont les opérations l'ont rendu tellement nécessaire, que

découvrir d'où viennent les valeurs dont il se compose, et quels sont ses effets, relativement aux intérêts des particuliers et des nations. Voilà tout.

L'impôt ne consiste pas dans la substance matérielle fournie par le contribuable, et reçue par le collecteur, mais dans la valeur de cette substance. Qu'on le lève en argent, en denrées, ou en services personnels, ce sont là des circonstances accidentelles plus ou moins favorables au contribuable ou au gouvernement. La chose essentielle *est la valeur* de cet argent, de ces denrées, de ces services. Du moment que cette valeur est payée par le contribuable, elle est perdue pour lui; du moment qu'elle est consommée par le gouvernement ou par ses agens, elle est perdue pour tout le monde, et ne se reverse point dans la société. C'est ce qui a été prouvé, je pense, lorsqu'il a été question des effets généraux des consommations publiques. C'est

le peuple ne puisse faire autrement que de le voter? Delolme, dans son livre sur la Constitution d'Angleterre, dit que c'est en vain que le roi voudrait faire la guerre, si le peuple ne veut pas voter l'impôt pour la soutenir. Ne peut-on pas dire, à plus juste titre, que c'est en vain que le peuple voudrait refuser l'impôt, si le roi l'a mis dans l'indispensable nécessité de le payer? La vraie sauve-garde de la liberté anglaise est dans la liberté de la presse, qui est elle-même plutôt fondée sur les habitudes et l'opinion de la nation, que sur la protection des lois: un peuple est libre, parce qu'il veut l'être, et le plus grand obstacle à la liberté publique, c'est de n'en pas sentir le besoin.

là qu'on a vu que l'argent des contributions à beau être reversé dans la société, la valeur de ces contributions n'y est pas reversée, parce qu'elle n'est pas rendue gratuitement à la société, et que les agents du gouvernement ne lui restituent pas l'argent des contributions sans recevoir d'elle une valeur égale en échange.

Par les mêmes raisons qui nous ont démontré que la consommation improductive n'était en rien favorable à la reproduction, la levée des impositions ne saurait lui être favorable. Elle ravit au producteur un produit dont il aurait retiré une jouissance, s'il l'eût consommé improductivement, ou un profit s'il l'eût consacré à un emploi utile. Comme un produit est un moyen de production, lorsqu'on lui enlève un produit on diminue plutôt qu'on augmente sa faculté de produire.

Dira-t-on que la nécessité de payer l'impôt oblige la classe industrielle à un redoublement d'efforts, d'où résulte un accroissement de production ? mais en premier lieu, les efforts ne suffisent pas pour produire, et il faut encore des capitaux, composés de produits qui sont précisément la chose que l'impôt ravit ; qui ne voit, en second lieu, que la portion de valeurs que l'industrie ne produit que pour acquitter l'impôt, n'enrichit pas, puisque l'impôt la ravit et la consomme ? Prétendre que l'impôt contribue aux richesses d'une nation par cela seul qu'il prélève une partie de ses produits, qu'il l'enrichit parce qu'il consomme une partie de ses richesses, c'est tout bonnement soutenir

une absurdité ; et en faire la remarque serait une miserie , si la plupart des gouvernemens n'agissaient pas conformément à ce prétendu principe , si des ouvrages estimables par les intentions et les connaissances de leurs auteurs , ne cherchaient pas à le prouver (1).

Que si , de ce que les pays les plus chargés d'impôts , comme l'Angleterre , sont en même temps les plus riches , on concluait qu'ils sont riches parce qu'ils payent plus d'impôts , on raisonnerait mal , on prendrait l'effet pour la cause. On n'est pas riche parce qu'on paye ; mais on paye parce qu'on est riche. Ce serait pour un homme un plaisant moyen de s'enrichir que de dépenser beaucoup , par la raison que tel autre

(1) C'est par le même raisonnement au moyen duquel on croit prouver que le luxe et les consommations sont favorables à la production. Il est cependant d'un degré plus mauvais , en ce que le système favorable à la consommation procure au moins quelques jouissances à ceux qui sont chargés du doux emploi de consommer ; au lieu que faire payer des contributions pour obliger le peuple de produire davantage , c'est augmenter les labours de la nation pour lui procurer des maux plutôt que des jouissances ; car si l'extension des impôts permet de soudoyer une administration plus nombreuse , plus compliquée , et dont le faste insulte aux administrés ; si elle permet de lever et d'entretenir plus de gens de guerre qui enlèvent aux familles leurs plus précieux soutiens et les objets de leurs affections , ce sont effectivement là des maux affreux qu'on paye aussi chèrement que si c'étaient des jouissances.

particulier, qui est riche, dépense beaucoup. Il est évident que celui-ci dépense parce qu'il est riche, mais qu'il ne s'enrichit pas par sa dépense.

L'effet se distingue facilement de la cause quand celle-ci précède l'effet ; mais quand leur action est continue et leur existence simultanée, on est sujet à les confondre.

On voit par-là que si l'impôt produit souvent un bien quant à son emploi, il produit toujours un mal quant à sa levée. C'est un mal que les bons princes et les bons gouvernemens ont toujours cherché à rendre léger par leur économie ; ils ne lèvent pas sur les peuples tout ce qu'ils peuvent lever, mais seulement tout ce qu'ils ne peuvent se dispenser de consommer. Et si une économie sévère est une des vertus les plus rares dans un gouvernement, c'est qu'il est nécessairement entouré de gens qui sont intéressés à ce qu'ils ne l'aient pas. Les uns font entrevoir par des raisonnemens spécieux que la magnificence est favorable à la chose publique, et qu'il convient à l'état de dépenser beaucoup. Les développemens qui sont l'objet de ce Liv. III, doivent suffire pour apprécier un tel système.

D'autres, sans prétendre que la dissipation des deniers publics soit un bien, prouvent, par des chiffres, que les peuples ne sont point chargés et qu'ils peuvent payer des contributions fort supérieures à celles qui leur sont imposées. « Il est, dit Sully dans ses Mémoi-

» res(1), il est une espèce de flatteurs donneurs d'avis,
 » qui cherchent à faire leur cour au prince en lui
 » fournissant sans cesse de nouvelles idées pour lui
 » rendre de l'argent ; gens autrefois en place pour la
 » plupart, à qui il ne reste de la situation brillante où
 » ils se sont vus, que la malheureuse science de sucer
 » le sang des peuples, dans laquelle ils cherchent à
 » instruire le roi, pour leur intérêt ».

D'autres enfin apportent des plans de finance, et proposent des moyens de remplir les coffres du prince sans charger les sujets. Mais à moins qu'un plan de finance ne soit un projet d'entreprise industrielle, il ne peut donner au gouvernement que ce qu'il ôte au particulier, ou ce qu'il ôte au gouvernement lui-même sous une autre forme. On ne fait jamais d'un coup de baguette quelque chose de rien. De quelque déguisement qu'on enveloppe une opération, quelques détours qu'on fasse prendre aux valeurs ; quelques métamorphoses qu'on leur fasse subir, on n'a une valeur qu'en la créant ou en la prenant. Le meilleur de tous les plans de finance est de dépenser peu, et le meilleur de tous les impôts est le plus petit.

Si l'impôt est une portion des propriétés particulières (2), levée pour le service du public ; si l'impôt

(1) Liv. XX.

(2) Il ne m'a pas semblé nécessaire de combattre l'opinion que beaucoup de princes qui ne sont pas de notre siècle, se sont formée des propriétés des peuples. Louis XIV écri-

est une valeur qui ne se reverse pas dans la société après lui avoir été ravie ; si l'impôt n'est point un moyen de reproduction, nous pourrions conclure que les meilleurs impôts, ou plutôt les moins mauvais, sont :

1°. *Les plus modérés quant à leur quotité.*

2°. *Ceux qui entraînent le moins de ces charges qui pèsent sur le contribuable sans profiter au trésor public.*

3°. *Ceux dont le fardeau se répartit équitablement.*

4°. *Ceux qui nuisent le moins à la reproduction.*

5°. *Ceux qui sont plutôt favorables que contraires à la morale, c'est-à-dire, aux habitudes utiles à la société.*

Quelque évidente que paraisse l'utilité de ces règles, j'ajouterai à chacune quelque développement.

1°. *Les plus modérés quant à leur quotité.*

En effet, l'impôt ravissant au contribuable un produit qui est ou un moyen de jouissance, ou un moyen

vait en propres termes à son fils, pour son instruction : « Les rois sont seigneurs absolus, et ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens qui sont possédés aussi bien par les gens d'église que par les séculiers, pour en user en tout temps comme de sages économistes et suivant le besoin général de leur état. » *Œuvres de Louis XIV, Mémoires historiques*, année 1666.

de reproduction, lui ravit d'autant moins de jouissances ou de profits qu'il est moins considérable.

Lorsqu'il est poussé trop loin, il produit ce déplorable effet de priver le contribuable de sa richesse sans en enrichir le gouvernement; c'est ce qu'on pourra comprendre si l'on considère que le revenu de chaque contribuable offre toujours la mesure et la borne de sa consommation, productive ou non. On ne peut donc lui prendre une part de son revenu sans le forcer à réduire proportionnellement ses consommations. De là, diminution de demande des objets qu'il ne consomme plus, et nommément de ceux sur lesquels est assis l'impôt; de cette diminution de demande résulte une diminution de production, et par conséquent moins de matière imposable. Il y a donc perte pour le contribuable d'une partie de ses jouissances, perte pour le producteur d'une partie de ses profits, et perte pour le fisc d'une partie de ses recettes (1).

C'est pour cela qu'un impôt ne rend jamais au fisc en proportion de l'extension qu'on lui donne, d'où

(1) En France, avant 1789, la consommation du sel était évaluée par année à neuf livres de poids par personne dans les pays de gabelles, et à dix-huit livres par personne dans les pays où le commerce du sel était libre (De Monthion: *Influence des divers Impôts*, page 141). L'impôt empêchait donc la production de la moitié de cette denrée, et réduisait de moitié les jouissances que pouvait donner ce produit, indépen-

est né cet adage dans l'administration des finances, que *deux et deux ne font pas quatre*. Un impôt exagéré détruit la base sur laquelle il porte ; il la détruit soit qu'il soit assis sur des objets de nécessité, ou bien sur des objets de luxe : avec cette seule différence que sur ces derniers il supprime, avec une portion de la matière imposable, la jouissance qui pouvait résulter de sa consommation ; et qu'assis sur des objets indispensables, il supprime également le produit et la consommation, et avec eux le contribuable.

Des exemples assez frappans justifient ces principes, d'ailleurs bien évidens, et montrent ce que les gouvernemens plus éclairés sur leurs vrais intérêts, peuvent gagner à être modérés.

Lorsque Turgot, en 1775, réduisit à moitié les droits d'entrée et de halle sur la marée qui se débitait à Paris, le montant total de ces droits resta le même. Il fallut donc que la consommation de cette denrée eût doublé ; les pêcheurs et ceux qui font le commerce de la marée doublèrent donc leurs affaires et leurs profits ; et comme la population s'accroît à la suite de la production, le nombre des consommateurs

damment des autres maux que causait la gabelle, comme de nuire à l'aménagement des bestiaux ; et aux salaisons ; d'armer une partie de la nation contre l'autre, les commis et les contribuables ; et de peupler les galères de gens qui, par leur industrie et leur courage, pouvaient contribuer à la richesse de l'état.

dut s'augmenter ; le nombre des producteurs dut augmenter aussi, car l'augmentation des profits, c'est-à-dire, des revenus, entraîne l'augmentation des familles ; il est hors de doute que le produit de plusieurs autres contributions s'améliora par suite de l'augmentation des profits de la production ; et le gouvernement se fit honneur en allégeant le fardeau des impôts.

Les agens du gouvernement, régisseurs ou fermiers des droits, forts de l'ascendant que l'autorité leur prête, parviennent trop souvent à faire décider en leur faveur les obscurités des lois fiscales ; ce qui équivalait à une extension de l'impôt. Le même ministre adopta une marche opposée : il décida tous les cas douteux en faveur du contribuable. Les traitans jetèrent les hauts cris, disant qu'ils ne pourraient tenir leurs engagements envers le roi, et offrant de compter de *clerc-à-maître*. L'événement prouva contre leur opinion en faveur de leur bourse. Une perception plus douce favorisa à tel point la production et la consommation qui en est la suite, que les profits qui, sur le bail précédent, n'avaient été que de 10 millions 550 mille livres, s'élevèrent à 60 millions ; augmentation qui serait difficile à croire, si c'était une chose moins bien constatée (1).

(1) *Œuvres de Turgot*, Tome I, page 170. Les profits des fermiers généraux étaient rigoureusement constatés, parce que le roi entraînait en partage de leurs bénéfices.

On lit dans l'Essai politique sur la Nouvelle-Espagne (1) de M. de Humboldt, ouvrage plein de documens précieux, que pendant les treize années qui suivirent 1778, époque où le gouvernement espagnol adopta un système un peu plus libéral pour l'administration de ses colonies, son revenu brut augmenta, pour les treize années, au Mexique seul, de plus de 102 millions de piastres (560 millions de francs); et que la quantité de numéraire qu'il retire de ce même pays, frais d'administration déduits, augmenta dans la même période de 14 millions et demi de piastres (80 millions de francs). Il est naturel de supposer que les profits des particuliers, qui sont la matière imposable, furent bien plus considérables encore pendant les mêmes florissantes années.

Partout les mêmes procédés ont été accompagnés des mêmes effets (2); et l'écrivain honnête homme

(1) *Essai polit. sur la Nouv.-Espag.* Liv. V, ch. 12.

(2) On en trouve une nouvelle preuve dans une lettre d'un membre du parlement d'Angleterre, le marquis de Lansdowne, adressée en 1785 à M. l'abbé Morellet : « Quant au » thé, la diminution des droits sur cette marchandise a eu » des suites si avantageuses, qu'elles ont passé nos espé- » rances. Les ventes ont augmenté de cinq millions de livres » pesant à douze millions, malgré beaucoup de circonstances » défavorables; mais, outre cet avantage, nous avons retiré » de cette opération celui d'affaiblir tellement la contrebande, » que le revenu public se trouve augmenté à un degré dont » tout le monde est étonné. »

est heureux de pouvoir prouver que la modération n'est pas une duperie.

Poursuivant notre marche, nous déduirons des mêmes principes que les impôts, quels qu'ils soient, qui ont le moins d'inconvéniens, sont :

2°. *Ceux qui entraînent le moins de ces charges qui pèsent sur le contribuable sans profiter au trésor public.*

Plusieurs personnes ne regardent pas les frais de recouvrement comme un grand mal, parce qu'elles les croient reversés dans la société sous une autre forme. On ne peut que les renvoyer à ce qui a été dit plus haut (chap. 5, §. 1^{er}). Les frais ne sont pas plus reversés que le principal des contributions, parce que l'un comme l'autre ne consistent pas dans le numéraire qui acquitte la contribution, mais dans la valeur avec laquelle le redevable a acquis ce numéraire, et dans la valeur que l'administration acquiert par son moyen, valeur qui est bien réellement consommée et détruite.

Les besoins des princes, plus encore que l'amour des peuples, ont forcé depuis deux siècles la plupart des états de l'Europe à mettre dans leurs finances bien plus d'ordre qu'auparavant. Comme on fait supporter aux peuples à peu près tout le fardeau qu'ils peuvent porter sans se fâcher, toutes les économies faites sur les frais de recouvrement, ont été un gain pour le fisc.

On voit dans les mémoires de Sully (1) que pour 30 millions que fesaient entrer au trésor royal les contributions en 1598, il sortait de la bourse des particuliers 150 millions. « La chose paraissait incroya- » ble, ajoute Sully, mais à force de travail, j'en assu- » rai la vérité ». Sous le ministère de Necker les frais de recouvrement, sur 557 millions 500 mille livres, ne se montaient plus qu'à 58 millions. La France employait encore sous ce ministère 250 mille personnes pour le recouvrement des impositions ; mais la plu- part avaient en même temps d'autres occupations. Ces frais étaient comme on voit de $10\frac{4}{7}$ pour cent envi- ron, et excédaient encore de beaucoup ceux qu'occa- sionne le recouvrement des impôts en Angleterre (2).

Mais ce ne sont pas seulement les frais de percep- tion qui sont une charge pour les peuples, sans être un profit pour le trésor public. Les poursuites, les frais de contrainte, n'augmentent pas d'un sol les ré- cettes et sont une addition aux charges. C'est même une addition qui retombe sur les contribuables les plus nécessiteux ; les autres n'attendent pas la con- trainte. Ces moyens odieux de faire payer les contri-

(1) Liv. XX.

(2) Sous Buonaparte, qui, dans cette partie, comme dans presque toutes les autres, a fait rétrograder la marche de la civilisation, les frais de perception (dans lesquels il faut comprendre les frais de contraintes et les fonds de non-va- leurs) étaient redevenus bien plus considérables ; mais on ne connaît pas encore positivement l'étendue du mal qu'il a fait.

butions se réduisent à cette proposition : *Vous n'avez pas les moyens de payer dix francs : en ce cas je vais vous en demander douze.* On n'a pas besoin de moyens violens pour faire payer, lorsque les contributions sont légères comparées aux facultés des contribuables ; mais quand on a le malheur d'avoir de trop forts impôts à faire rentrer, oppression pour oppression, les saisies valent mieux. Le contribuable dont on saisit et vend les effets jusqu'à concurrence de sa contribution, au moins ne paye pas au-delà de ce qu'il doit payer, et ne fait aucuns frais qui n'entrent au trésor public.

C'est par une raison pareille que les travaux qui se font par corvée, comme autrefois les grands chemins en France, sont de mauvais impôts. Le temps perdu pour se rendre de trois ou quatre lieues à l'endroit du travail ; celui qui se perd dans un ouvrage qui n'est pas payé, et qu'on fait à contre-cœur, est une perte pour le contribuable, sans être un profit pour le public. Souvent aussi la perte occasionnée par une interruption forcée de travail agricole, est plus considérable que le produit du travail obligé qu'on y substitue, en supposant même qu'il fût bien fait. Turgot demanda aux ingénieurs des provinces un devis des dépenses qu'exigeraient, année commune, les routes pour leur entretien, en y ajoutant autant de constructions nouvelles qu'il en avait été fait jusqu'alors. On leur recommanda d'établir leurs calculs sur le pied

de la plus forte dépense possible. Ils la portèrent à 10 millions pour tout le royaume. Turgot évaluait à 40 millions les pertes que la corvée occasionnait aux peuples (1).

Les jours où le repos est imposé, soit par les lois, soit même par des usages qu'on n'ose enfreindre, sont encore des contributions dont il n'entre pas la moindre parcelle au trésor de l'état.

3°. *Ceux dont le fardeau est réparti équitablement.*

L'impôt est un fardeau ; l'un des moyens pour qu'il pèse le moins possible sur chacun, c'est qu'il porte sur tous. L'impôt n'est pas seulement une surcharge directe pour l'individu, ou la branche d'industrie qui en porte plus que sa part, il est encore pour eux une surcharge indirecte : il ne leur permet pas de soutenir avec un avantage égal, la concurrence des autres producteurs. On a vu en mainte occasion tomber plusieurs manufactures par une exemption accordée à une seule d'entre elles. Une faveur particulière est presque toujours une injustice générale.

Les vices de répartition ne sont pas moins préjudiciables au fisc qu'ils ne sont injustes à l'égard des particuliers. Le contribuable qui est trop peu imposé ne réclame pas pour qu'on augmente sa quote ; et celui

(1) Necker n'évalue la corvée qu'à 20 millions ; mais il considère peut-être plus la valeur des journées de travail fournies, que le tort résultant de cette charge.

qui est surtaxé paye mal. Des deux parts le fisc éprouve un déficit.

Est-il équitable que l'impôt soit levé sur cette portion des revenus qu'on consacre aux superfluités plutôt que sur celle qu'on emploie à l'achat des choses nécessaires ? La raison le conseille ; car les dépenses superflues ne sont jamais reproductives, tandis que les dépenses nécessaires, outre la satisfaction d'un besoin qu'elles procurent, sont fréquemment accompagnées d'une reproduction. L'humanité n'exige pas moins que l'économie politique qu'on fasse de préférence porter l'impôt sur les superfluités, car il vaut mieux nuire à une jouissance dont on peut se passer qu'à la satisfaction d'un besoin impérieux.

Mais chaque fois qu'on veut marquer la limite qui sépare le nécessaire du superflu, on est embarrassé ; et comment ne le serait-on pas ? de même que les couleurs de l'arc-en-ciel, ils se fondent l'un dans l'autre par des nuances inappréciables. L'idée du nécessaire et celle du superflu ne sont point absolues : elles sont relatives aux temps, aux lieux, à l'âge, à l'état des personnes, et si l'on voulait n'asseoir l'impôt que sur le superflu, on ne viendrait pas à bout de désigner le point où il devrait s'arrêter. Tout ce qu'on sait, c'est que les revenus d'un homme ou d'une famille, peuvent être modiques au point de ne pas suffire à leur existence, et que depuis ce point jusqu'à celui où ils peuvent satisfaire à toutes les sensualités de la vie, à

toutes les jouissances du luxe et de la vanité, il y a dans les revenus une gradation imperceptible, et telle qu'à chaque degré, une famille peut se procurer une satisfaction toujours un peu moins nécessaire jusqu'aux plus futiles qu'on puisse imaginer; tellement que si l'on voulait asseoir l'impôt de chaque famille, de manière qu'il fût d'autant plus léger qu'il porte sur un revenu plus nécessaire, il faudrait qu'il fût non pas simplement proportionnel, mais d'autant plus faible que le revenu est plus borné, et d'autant plus fort qu'il est plus considérable.

En effet, et en supposant l'impôt purement proportionnel au revenu, d'un dixième par exemple, il enlèverait à une famille qui possède trois cent mille francs de revenu, 30 mille francs. Cette famille en conserverait 270 mille à dépenser par an, et l'on peut croire qu'avec un pareil revenu, non-seulement elle ne manquerait de rien, mais qu'elle se conserverait encore plusieurs de ces jouissances qui ne sont pas indispensables pour le bonheur; tandis qu'une famille qui ne posséderait qu'un revenu de trois cents francs, et à qui l'impôt n'en laisserait que 270, ne conserverait pas, dans nos mœurs et au cours actuel des choses, ce qui est rigoureusement nécessaire pour exister. On voit donc qu'un impôt qui serait simplement proportionnel, serait loin cependant d'être équitable; et c'est probablement ce qui a fait dire à Smith: « Il n'est point déraisonnable que le riche contribuo

» aux dépenses publiques, non-seulement à proportion de son revenu, mais pour quelque chose de plus. » (1)

4°. *Ceux qui nuisent le moins à la reproduction.*

Parmi les valeurs que l'impôt ravit aux particuliers, une grande partie sans doute, si elle leur eût été laissée, aurait été employée à la satisfaction de leurs besoins et à leurs jouissances ; mais une autre partie aurait été épargnée et ajoutée à leurs capitaux productifs. Ainsi l'on peut dire que tout impôt nuit à la reproduction en nuisant à l'accumulation des capitaux productifs.

Toutefois l'impôt nuit plus directement encore aux capitaux, lorsque pour le payer le contribuable doit nécessairement détourner une partie de ceux qui sont déjà voués à la production. Tel est un impôt sur les

(1) *Rich. des Nat.* Liv. V, ch. 2. On dit à cet égard que l'impôt progressif a le fâcheux effet d'établir une prime de découragement sur les efforts et les épargnes qui favorisent la multiplication des capitaux. Mais qui ne voit que l'impôt, quel qu'il soit, ne prend jamais qu'une part, et ordinairement une part très-modérée de l'accroissement qu'un particulier donne à sa fortune, et qu'il reste à chacun, pour augmenter sa fortune, une prime d'encouragement supérieure à la prime de découragement ? Celui qui augmente son revenu de mille francs, et qui paye en conséquence 200 francs d'augmentation dans ses contributions, multiplie néanmoins ses jouissances bien plus encore que ses sacrifices. Voyez ce qui est dit plus loin dans ce même chapitre, §. 4, sur l'impôt territorial d'Angleterre.

successions. Un héritier qui entre en possession d'un héritage de cent mille francs, s'il est obligé de payer au fisc cinq pour cent, ne les prendra pas sur son revenu ordinaire, qui est déjà grevé de l'impôt ordinaire, mais bien sur l'héritage qui sera réduit pour lui à 95 mille francs. Or la fortune du défunt étant placée pour 100 mille francs, et la même fortune ne l'étant par son successeur que pour 95 mille, le capital de la nation est diminué des 5 mille francs perçus par le fisc.

Il en est de même de tous les droits de mutation. Un propriétaire vend une terre de cent mille francs; si l'acquéreur est tenu de payer un droit de cinq pour cent, il ne donnera que 95 mille francs de cette propriété. Le vendeur n'aura que cette somme à placer au lieu de cent mille francs que valait la terre : la masse du capital de la société est donc diminuée de cinq mille francs.

Si l'acquéreur calcule assez mal pour payer, outre l'impôt, la terre selon son entière valeur, il fait le sacrifice d'un capital de 105 mille francs pour acquérir une valeur de 100 mille; la perte de cette portion du capital est toujours la même pour la société, mais c'est alors lui qui la supporte.

Les impôts sur les mutations, outre l'inconvénient d'être assis sur les capitaux, ont encore l'inconvénient de mettre un obstacle à la circulation des propriétés. On demandera peut-être quel intérêt a la société à ne

pas gêner la circulation des propriétés ; que lui importe que telle propriété se trouve entre les mains d'une personne ou d'une autre , pourvu que la propriété subsiste ? — Il lui importe toujours que les propriétés aillent le plus facilement qu'il est possible où elles veulent aller , car c'est là qu'elles rapportent le plus. Pourquoi cet homme veut-il vendre sa terre ? c'est parce qu'il a en vue l'établissement d'une industrie dans laquelle ses fonds lui rapporteront davantage. Pourquoi cet autre veut-il acheter la même terre ? C'est pour placer des fonds qui lui rapportent trop peu , ou qui sont oisifs , ou bien parce qu'il la croit susceptible d'améliorations. La transmutation augmente le revenu général , puisqu'elle augmente le revenu des deux contractans. Si les frais sont assez considérables pour empêcher l'affaire de se terminer , ils sont un obstacle à cet accroissement du revenu de la société.

Ces impôts qui détruisent une partie des moyens de production de la société , qui par conséquent privent d'ouvrage et de profits une partie des hommes industriels qu'elle contient , ont cependant au plus haut degré une qualité qu'Arthur Young , homme savant en économie politique , réclame dans un impôt , celle d'être payé avec facilité (1). En cette matière on n'a que le choix des inconvéniens.

(1) C'est par cette raison que le droit d'enregistrement

Les impôts sur les procédures, et en général tous les frais qu'on paye aux gens de loi, sont pris de même sur les capitaux; car on ne plaide pas suivant le revenu qu'on a, mais suivant les circonstances où l'on se trouve jeté, les intérêts de famille où l'on est compliqué, et l'imperfection des lois.

Les confiscations portent également sur les capitaux.

L'impôt n'influe pas sur la production seulement en altérant une de ses sources, les capitaux; il agit encore à la manière des amendes, en punissant de certaines productions et de certaines consommations. Tous les impôts qui portent sur l'industrie, comme les patentes ou permissions d'exercer une industrie, sont dans ce cas là; mais lorsqu'ils sont modérés, l'industrie surmonte facilement l'obstacle qu'ils lui présentent.

L'industrie n'est pas seulement frappée par les impôts qui lui sont directement demandés, elle l'est encore par ceux qui portent sur la consommation des denrées dont elle fait usage.

En général les produits de première nécessité sont ceux qui sont consommés reproductivement, et les impôts qui les défavorisent, nuisent à la reproduction.

a pu être porté si haut en France. Peut-être que s'il était baissé, il rapporterait au fisc la même somme; et la nation, outre que ses capitaux seraient moins entamés, y gagnerait une plus libre circulation des propriétés.

Cela est plus généralement vrai encore des matières premières des arts, qui ne peuvent être consommées que reproductivement. Lorsqu'on met un droit excessif sur les cotons, on nuit à la production de tous les tissus dont cette matière est la base. Si la valeur totale ajoutée aux cotons par les diverses manufactures s'élève en un certain pays à cent millions par an, et que les droits réduisent de moitié cette activité, alors l'impôt ravit chaque année à ce pays cinquante millions, indépendamment de ce qu'il fait entrer dans le trésor (1).

Le Brésil est un pays abondant en denrées qui se conserveraient et s'emporteraient au loin, si l'on pouvait les saler. Les pêcheries y sont très-abondantes, et les bestiaux s'y multiplient si facilement, qu'on y

(1) En Angleterre, même en France, afin d'encourager les manufactures, on donne des primes pour l'importation de certaines matières brutes. C'est tomber dans un excès opposé. D'après le même principe, loin de faire payer une contribution foncière, on devrait payer une gratification à ceux qui ont la bonté de cultiver la terre ; car l'industrie agricole fournit aussi des matières brutes à la plupart des manufactures, et notamment le blé, qui, par l'élaboration des ouvriers, est transformé en marchandises d'une valeur supérieure aux valeurs consommées. Les droits de douane sur quelque matière que ce soit, sont aussi équitables que l'impôt foncier ; mais comme l'un et l'autre ne peuvent produire que du mal, le mal est d'autant plus petit, que l'impôt est plus léger.

tue un bœuf pour la peau seulement. C'est de là que sont approvisionnées, en grande partie, les tanneries d'Europe. Mais l'impôt sur le sel empêche qu'on n'y emploie la salaison pour conserver et exporter la viande et le poisson; et pour quelques cent mille francs qu'il rapporte au fisc, il nuit d'une manière incalculable aux productions de ce pays, et aux contributions que ces productions pourraient payer.

Par la même raison que l'impôt, agissant comme ferait une amende, décourage les consommations reproductives, il peut décourager les consommations stériles, et alors il produit le double bien de ne prendre point une valeur qui aurait été employée reproductivement, et celui d'éloigner de cette inutile consommation des valeurs qui peuvent être employées plus favorablement pour la société. C'est l'avantage de tous les impôts qui portent sur des objets de luxe (1).

Quand le gouvernement, au lieu de dépenser le produit des contributions levées sur les capitaux, les emploie d'une façon reproductrice, ou lorsque les par-

(1) Lorsqu'on est obligé de frapper d'impôt une certaine consommation, ou une industrie qu'on ne veut cependant pas détruire, ni même diminuer, on doit la charger d'abord légèrement, et augmenter le fardeau avec lenteur et précaution. Veut-on, au contraire, réprimer, détruire une consommation ou une industrie fâcheuse? de prime-abord il faut la frapper de tout l'impôt qu'elle doit subir.

ticuliers rétablissent leurs capitaux par de nouvelles épargnes, alors ils balancent, par un bien opposé, le mal que fait l'impôt. Mais rien n'est plus rare qu'un gouvernement qui emploie comme capital une partie de l'argent levé comme contribution. Colbert le fit quand il prêta aux fabricans de Lyon. Les magistrats d'Hambourg et quelques princes allemands versaient des fonds dans des entreprises industrielles. L'ancien gouvernement de Berne plaçait, dit-on, chaque année une partie de ses revenus. On n'en trouverait peut-être pas beaucoup d'autres exemples.

5°. *Ceux qui sont plutôt favorables que contraires à la morale, c'est-à-dire aux habitudes utiles à la société.*

Un impôt influe sur les habitudes d'une nation de même qu'il influe sur ses productions et sur ses consommations; il attache une peine pécuniaire à certaines actions, et il a le caractère qui rend les peines efficaces : c'est d'être en général une amende modérée et inévitable (1). C'est donc indépendamment du tribut, de la ressource qu'il offre aux gouvernemens une arme très-puissante entre leurs mains, pour pervertir ou corriger, encourager la paresse ou le travail, la dissipation ou l'économie.

(1) Cette efficacité des peines, lorsqu'elles sont modérées et inévitables, est très-bien prouvée dans Beccaria : *Traité des Délits et des Peines*.

Avant la révolution de France, quand les terres productivement cultivées étaient assujéties à l'impôt des vingtièmes, et que les terrains d'agrément ne payaient rien, ne donnait-on pas une prime au luxe aux dépens de l'industrie ?

Lorsqu'on faisait payer le droit de centième denier à ceux qui rachetaient une rente foncière, ne frappait-on pas d'une amende une action favorable aux familles comme à la société ? ne punissait-on pas les sacrifices louables que s'imposent les personnes rangées pour libérer leurs héritages ?

La loi de Buonaparte, qui fait payer chaque année par chacun des élèves des pensionnats particuliers, une somme au profit de l'université, ne frappe-t-elle pas d'une amende l'instruction de la jeunesse de qui seule on peut attendre l'adoucissement des mœurs et le développement des facultés des nations (1) ?

(1) Cet impôt est d'autant plus inique, que lorsqu'il ne porte pas sur des orphelins, il tombe sur des pères et des mères, sur des personnes qui sacrifient une partie de leur bien-être pour élever des citoyens à l'état ; que l'impôt est d'autant plus fort, que les parens ont plus d'enfans, c'est-à-dire plus de sacrifices à faire ; et qu'il est sans proportion avec la fortune des contribuables, puisque l'enfant pauvre paye autant que le riche. Un père de famille d'une fortune modérée qui n'a qu'un fils, paye à l'université, en vertu de cette loi, plus qu'il ne paye au trésor public pour toutes ses autres contributions. C'est bien pis s'il a plus d'un fils. De manière que l'usurpateur avait fait de cette institution une

Lorsqu'on établit, en guise d'impôt, des loteries, des maisons de jeu, ne favorise-t-on pas un vice fatal au repos des familles, fatal à la prospérité des états? Quel affreux métier ne fait pas un gouvernement, lorsque, pareil à la plus vile courtisane, il excite un penchant honteux, et que semblable aux escrocs qu'il punit de la flétrissure, il présente à l'avidité ou au besoin, l'appât d'une chance trompeuse (1)!

machine fiscale qui aurait suffi pour plonger un peuple dans la barbarie, lors même qu'elle n'aurait jamais propagé aucune idée fausse, ni aucune habitude servile. Le prétexte de subvenir aux frais de l'instruction à laquelle les élèves des pensionnats particuliers étaient contraints de prendre part, n'a point de quoi satisfaire les esprits justes; car, en admettant que l'instruction des lycées fût la plus propre à former des membres utiles à la société, et qu'on pût, sans violer le droit naturel, forcer un père, ou l'instituteur qui le représente, à conduire son élève devant tels et tels professeurs nommés d'office, les élèves qui avaient le moins besoin de ces professeurs, n'étaient-ils pas ceux qui recevaient déjà leur instruction dans des maisons consacrées à l'enseignement, et sous des professeurs de leur choix? Si la société juge qu'il est de son intérêt d'offrir gratuitement une certaine instruction, elle ne peut, sans une absurde oppression, la faire entrer par force, et à grands frais, dans les têtes; et si une classe particulière de la société doit payer les frais modérés de cette instruction, ce doit être celle qui, n'ayant point d'enfans, recueille les fruits de la civilisation, sans en avoir les charges.

(1) Les loteries et les jeux, outre l'argent des pontes,

Les impôts, au contraire, qui découragent et rendent plus rares les dépenses du vice et de la vanité, peuvent être utiles comme moyen de répression, indépendamment de la ressource qu'ils procurent au gouvernement. Humboldt parle d'un impôt mis sur les combats de coqs au Mexique : le gouvernement en retire 45 mille piastres, et l'avantage de mettre des bornes à un genre de divertissement blâmable.

Quand l'impôt est excessif ou inique, il provoque des fraudes, de fausses déclarations, des mensonges. Les gens honnêtes sont mis dans l'alternative, ou de trahir la vérité, ou de sacrifier leurs intérêts en faveur des redevables qui n'ont pas les mêmes scrupules. Ils éprouvent le sentiment, toujours pénible, dont on ne peut se défendre en voyant attacher le nom, et même

leur font perdre un temps qui pourrait être profitablement employé. C'est une partie de l'impôt qui ne tourne pas au profit du fisc. Les chances du hasard ont, en outre, cette fâcheuse influence, qu'elles habituent l'homme à attendre de la fortune ce qu'il devrait obtenir de ses talens et de son courage ; qu'elles l'accoutument à chercher ses gains dans les pertes faites par les autres, plutôt que dans les véritables sources de la richesse. Les récompenses d'un travail actif paraissent mesquines auprès des amorces d'un gros lot. Les loteries et les jeux sont d'ailleurs un impôt qui, quoique volontaire, porte presque entièrement sur la classe nécessaire, à qui le besoin peut seul faire braver la défaveur d'un jeu inégal. C'est presque toujours le pain de la misère qu'on y hasarde, lorsque ce n'est pas le fruit du crime.

les punitions du crime à des actions, je ne dis pas seulement innocentes par elles-mêmes, mais souvent très-utiles au public.

Telles sont les principales règles d'après lesquelles, lorsqu'on veut avoir égard à la prospérité publique, il convient de juger tous les impôts nés et à naître.

Après ces observations applicables à toutes les sortes de contributions, il peut être utile d'examiner les diverses manières dont elles sont assises, ou en d'autres termes, à l'occasion de quoi la demande en est faite au contribuable, et sur quelles classes de contribuables retombe principalement leur fardeau.

§. 2.

Des différentes manières d'asseoir l'Impôt, et sur quelles classes portent les divers Impôts.

L'impôt se compose, ainsi qu'on l'a vu, de produits, ou plutôt de la valeur des produits exigés des contribuables de la part des gouvernemens. Mais quels effets résultent de la nature des produits exigés, de la manière dont on en répartit le fardeau, et sur qui retombe la perte (qui résulte infailliblement pour quelqu'un) de la contribution acquittée? Telles sont les questions dont on est fondé à demander la solution à l'Économie politique. L'application qui sera faite des principes à quelques exemples particuliers, montrera comment on peut les appliquer dans tous les autres cas.

L'autorité lève les valeurs dont se composent les contributions, tantôt en monnaie, tantôt en nature, selon qu'il convient le mieux à ses besoins ou aux facultés des contribuables. Mais quelle que soit la forme et la matière, la contribution est toujours le montant de la valeur des choses livrées. Si le gouvernement, sous prétexte qu'il a besoin de blé, ou de cuirs, ou d'étoffes, oblige le contribuable à faire un achat de ces diverses marchandises, la contribution s'élève au niveau de ce que le contribuable a été obligé de payer pour se les procurer, ou au niveau de ce qu'il les aurait vendues, si on les lui avait laissées. Quelle que soit l'évaluation que le gouvernement en fait par le droit du plus fort, le montant de la contribution ne peut s'apprécier autrement que je viens de le dire.

De même les frais de perception, sous quelque forme qu'ils soient présentés, sont toujours une addition à la contribution, quoique l'autorité n'en fasse pas son profit; et lorsque le contribuable est obligé de perdre du temps ou de transporter des marchandises pour s'acquitter, sa contribution est plus forte de toute la valeur du temps qu'il perd et des transports qu'il exécute.

On doit encore comprendre dans les contributions qu'un gouvernement impose au peuple qu'il régit, toutes les dépenses que ses opérations font nécessairement retomber sur lui. Ainsi, quand il fait la guerre,

le fardeau qu'il impose à la nation, s'accroît de la valeur de l'équipement et de l'argent de poche dont se fournissent les militaires, ou que leur famille fournit pour eux ; il s'accroît de la valeur du temps perdu par les milices ; il s'accroît des sommes payées pour les exemptions et les remplacements ; il s'accroît du montant des frais de logement des gens de guerre, ainsi que des ravages et des spoliations dont ils se rendent coupables ; il s'accroît des secours et des traitemens qu'ils obtiennent de leurs parens ou de leurs compatriotes à leur retour ; il s'accroît même des aumônes que la misère, enfantée par un mauvais régime, arrache à la compassion ou à la pitié. En effet, aucune de ces valeurs n'aurait été ôtée aux citoyens ou sujets, sous un régime meilleur. Ces valeurs ne sont pas entrées dans le trésor du prince, mais les peuples les ont payées, et leur montant a été aussi complètement perdu que si elles avaient contribué au bonheur de l'espèce.

Nous venons de nous former une idée de l'étendue des sacrifices des contribuables ; au sein de quelles valeurs en puisent-ils le montant ? ce ne peut être que dans les produits annuels de leur industrie, de leurs capitaux ou de leurs terres : c'est-à-dire, dans leurs revenus ; ou bien dans les valeurs qu'ils emploient à la production ou qui sont mises en réserve pour être ainsi employées : c'est-à-dire, dans leurs capitaux.

Quand les contributions sont modérées, non-seulement le contribuable peut les prendre entières sur ses revenus, mais elles ne lui ôtent même pas tout moyen de faire des épargnes ; et si quelques contribuables sont obligés, pour les payer, d'entamer leurs capitaux, ce que la masse des capitaux perd ainsi, est avantageusement remplacé par les épargnes que permet, à d'autres, un ordre de choses aussi favorable.

Il n'en est pas de même quand une autorité militaire, une autorité usurpée, fait payer des tributs excessifs. Une forte partie de ces impôts, est alors prise sur les valeurs accumulées et placées : sur les capitaux ; et si cette autorité domine plusieurs années de suite sur le même pays, elle altère ainsi chaque année davantage les revenus de la suivante, d'une manière progressive, et amène la ruine et la dépopulation dont elle est elle-même victime, quand ses propres excès n'accélèrent pas son renversement.

Une autorité régulière et conservatrice voit au contraire chaque année s'augmenter les profits et les revenus sur lesquels se paye l'impôt ; et, sans en élever la proportion, le montant des contributions devient plus considérable par cela seul que la matière imposable se multiplie.

Le gouvernement intéressé, comme on voit, à modérer les charges des peuples, l'est aussi à les répartir équitablement, c'est-à-dire, à atteindre la totalité des revenus particuliers, et à ce qu'un genre de

revenu ne soit pas plus chargé qu'un autre. En effet, lorsque les revenus sont imparfaitement atteints, l'impôt rencontre plus promptement les bornes des facultés de certains contribuables, tandis qu'il effleure à peine celles de beaucoup d'autres; il devient vexatoire, destructif, avant d'être aussi considérable qu'il pourrait l'être. C'est un fardeau qui paraît lourd, non pas à cause de son poids, mais parce qu'il n'est pas supporté par un assez grand nombre d'épaules.

On peut ranger sous deux chefs principaux les différentes manières qu'on emploie pour atteindre les revenus des contribuables. Ou bien on leur demande directement une portion du revenu qu'on leur suppose : c'est l'objet des *contributions directes*; ou bien on leur fait payer une somme quelconque sur certaines consommations qu'ils font avec leur revenu : c'est l'objet de ce qu'on nomme en France *contributions indirectes*.

Mais, soit dans un cas, soit dans l'autre, la chose évaluée qui sert de base à la contribution demandée, n'est pas la matière imposable; ce n'est pas nécessairement cette valeur dont on lève une partie; elle n'est qu'un moyen, plus ou moins imparfait, de connaître un revenu qu'on veut atteindre, lequel présente seul la vraie matière imposable. Et si l'on pouvait compter sur la bonne foi du contribuable, un seul moyen suffirait : ce serait de lui demander quels sont ses profits annuels, quel est son revenu. Il ne

faudrait point d'autre base pour la fixation de son contingent ; il n'y aurait qu'un seul impôt, et jamais impôt n'aurait été plus équitable, et n'aurait moins coûté de perception.

Pour asseoir les contributions directes, c'est-à-dire, pour déterminer quels individus doivent payer, et combien ils doivent payer, tantôt les gouvernemens exigent des particuliers l'exhibition de leurs baux ; à défaut de baux, ils évaluent la valeur locative des biens-fonds, et demandent au propriétaire une part de ce revenu : c'est la contribution foncière.

Tantôt ils jugent du revenu par le loyer de l'habitation qu'on occupe, par le nombre des domestiques, des chevaux, des voitures qu'on entretient, et font de cette évaluation la base de leurs demandes : c'est ce qu'on nomme en France la contribution mobilière.

Tantôt ils estiment les profits que l'on peut faire suivant l'espèce d'industrie qu'on exerce, l'étendue de la ville, le local où elle est exercée : c'est la base de l'impôt qu'on appelle en France les patentes.

Toutes ces manières d'asseoir l'impôt, en font des contributions directes.

Pour asseoir les contributions indirectes et celles dont on veut frapper les consommations, tantôt on demande au propriétaire d'un produit et dès l'origine de ce produit, une part quelconque de sa valeur, comme on fait en France pour le sel ;

Tantôt cette demande est faite au moment où le produit franchit les frontières (les droits de douanes), ou l'enceinte des villes (l'octroi) ;

Tantôt c'est au moment que le produit passe de la main du dernier producteur dans celle du consommateur, qu'on fait contribuer celui-ci (en Angleterre par le *stamp-duty*, en France par l'impôt sur les billets de spectacles) ;

Tantôt le gouvernement exige que la marchandise porte une marque particulière qu'il fait payer, comme le contrôle de l'argent, le timbre des journaux ;

Tantôt il s'empare de la préparation exclusive d'une marchandise, ou d'un service public, et les vend à un prix-monopole, comme le tabac ou le transport des lettres par la poste ;

Tantôt il frappe, non la marchandise elle-même, mais l'acquittement de son prix, comme il le fait par le timbre des quittances et des effets de commerce.

Toutes ces manières de lever les contributions, les rangent dans la classe des *contributions indirectes*, parce que la demande n'en est adressée à personne directement, mais au produit, à la marchandise frappée de l'impôt (1).

On conçoit facilement que tel revenu qui pourrait

(1) Et non parce qu'elles atteignent indirectement le contribuable ; car si elles tiraient leur dénomination de cette dernière circonstance, il faudrait donner le même nom à des

n'être pas atteint par un de ces genres de contributions, l'est par un autre, et que c'est un grand achèvement à l'équitable répartition des charges publiques, que la multiplicité des formes sous lesquelles elles se présentent, pourvu toutefois que chacune en particulier soit maintenue dans les bornes d'une certaine modération.

Chacune de ces manières d'asseoir l'impôt, outre l'inconvénient général d'appliquer une partie des produits de la société à des usages peu favorables à son bonheur et à ses reproductions, a d'autres inconvénients et des avantages qui lui sont propres. L'impôt direct, par exemple, coûte moins de frais de perception, mais il s'acquitte péniblement et entraîne des contraintes odieuses. Il frappe les revenus très-inégalement. Un riche négociant qui paye une patente de six cents francs, peut gagner cent mille francs par an; et un petit boutiquier, dont les gains ne peuvent excéder deux mille écus, paye une patente qui ne peut être moindre de cent francs. Le revenu d'un propriétaire foncier, déjà frappé par la contribution foncière, l'est une seconde fois par la contribution mobilière; tandis que le revenu du capitaliste, frappé par cette dernière contribution, ne l'est qu'une seule fois.

contributions très-directes, comme, par exemple, à l'impôt des patentes, qui tombe en partie indirectement sur le consommateur des produits dont s'occupe le patenté.

Les contributions indirectes ont le mérite d'être acquittées plus facilement, et de paraître moins vexatoires. Toute contribution se paye avec répugnance, parce que le prix de cette dette, la protection du gouvernement, est un avantage négatif dont on est peu touché. Un gouvernement est précieux plutôt par les maux dont il préserve, que par les jouissances qu'il procure. Mais en payant un impôt sur les denrées, on ne croit pas payer la protection du gouvernement, laquelle touche peu; on croit payer le prix de la denrée qu'on désire beaucoup, quoique ce prix soit indépendant de l'impôt. L'attrait de la consommation s'étend jusqu'à l'acquittement de la dette; et l'on paye volontiers une valeur dont le sacrifice est suivi d'une jouissance.

C'est ce qui a fait considérer cet impôt comme volontaire. Les États-Unis, avant leur indépendance, le regardaient tellement comme volontaire, que tout en refusant au parlement britannique le droit de les imposer sans leur consentement, ils lui reconnaissaient pourtant celui de mettre des droits sur les consommations, chacun ayant la faculté de s'y soustraire en s'abstenant de la marchandise imposée (1). Il n'en est pas ainsi de l'impôt sur les personnes; il ressemble à une spoliation.

L'impôt indirect se perçoit par petites portions,

(1) Voyez l'Interrogatoire subi en 1766, par Franklin, à la barre de la chambre des communes.

insensiblement, à mesure que le contribuable a les moyens de l'acquitter. Il n'entraîne point d'embarras de répartitions entre les provinces, entre les arrondissemens, entre les particuliers. Il ne met point les intérêts divers en présence; ce que l'un évite de payer n'est point une charge pour l'autre. Point d'inimitiés entre habitans de la même ville; point de réclamations, point de contraintes.

Le même impôt permet de mettre un choix dans les consommations qu'on impose; de ménager celles qui sont favorables à la prospérité de la société, comme toutes les consommations reproductives; pour frapper celles qui ne sont favorables qu'à son appauvrissement, comme toutes les consommations stériles; celles qui procurent à grands frais au riche un plaisir insipide ou immoral, pour ménager celles qui font vivre à peu de frais les familles laborieuses.

On a objecté contre les impôts indirects, les frais de perception qu'ils entraînent; ils exigent de nombreux bureaux, des commis, des employés, des gardes; mais il faut observer qu'une grande partie de ces frais ne sont pas une suite nécessaire de l'impôt, et peuvent être prévenus par une bonne administration. L'accise et le timbre, en Angleterre, ne coûtaient plus que $3\frac{1}{4}$ pour cent de frais de perception en 1799 (1). Il n'y pas d'impôt direct en France qui ne coûte bien davantage.

(1) Garnier, traduction de Smith, Tome IV, p. 438. Sui-

On a dit que l'impôt indirect ne promettait qu'une valeur variable, incertaine, tandis que les dépenses publiques exigeaient des fonds assurés; mais les rentrées variables sont tellement assurées, qu'il n'en est pas une qui n'ait été affermée. Excepté dans des circonstances extraordinaires et rares, l'expérience fait connaître, à peu de chose près, le produit de toute espèce de contribution. D'ailleurs les impôts sur les consommations sont, de leur nature, variés : la plus-value des uns couvre le déficit des autres.

L'impôt indirect provoque les fraudes, crée des crimes qui ne sont pas dans l'ordre de la nature, et par suite des punitions plus affligeantes que toutes les autres; mais ces inconvénients n'acquièrent un caractère très-grave que lorsque l'impôt est excessif : c'est alors seulement que le profit de la fraude surpasse son danger. Tous les impôts excessifs produisent au reste le même effet; ils ne procurent plus de nouvelles rentrées; sans pour cela cesser d'entraîner de nouveaux malheurs.

On remarquera que les contributions indirectes, de même que les autres, frappent très-inégalement les consommateurs et par conséquent les revenus, car il y a beaucoup d'objets dont la consommation n'est

vant Arthur Young, l'impôt du timbre, qui rapporte au fisc 1 million 330 mille livres sterling, ne coûte à recouvrer que 5691 livres sterling. Ce n'est pas un demi pour cent.

point en proportion avec le revenu : un homme qui a cent mille francs de revenu annuel , ne consomme pas cent fois plus de sel qu'un homme qui gagne mille francs ; mais ces contributions pouvant être assises sur beaucoup d'objets divers , les défauts de l'une sont couverts par l'autre. En second lieu , on remarquera qu'elles frappent des revenus déjà atteints par la contribution foncière et mobilière : un homme qui a tout son revenu en terres , et qui paye l'impôt relatif à ce revenu , paye , comme nous l'avons déjà remarqué , une seconde fois sur le même revenu pour sa contribution mobilière , et une troisième fois sur le même revenu , au moment où il achète les objets de sa consommation.

Supposant toutes ces contributions payées par ceux à qui l'autorité les demande , on aurait tort de croire qu'elles retombent définitivement sur les payeurs. Plusieurs de ceux-ci ne sont pas les véritables contribuables ; la contribution n'est pour eux qu'une avance qu'ils réussissent à se faire rembourser , plus ou moins complètement , par les consommateurs des choses qu'ils produisent. Mais la différence des positions établit de fort grandes irrégularités dans cette espèce de remboursement.

Pour en juger , voici les faits généraux qu'il faut prendre en considération.

L'impôt ajouté au prix de la denrée en élève le prix. Tout renchérissement d'un produit diminue né-

cessairement le nombre de ceux qui sont à portée de se le procurer, ou du moins la consommation qu'ils en font (1). Lorsque le sel vaut trois sous la livre, il s'en consomme beaucoup moins que lorsqu'il ne vaut qu'un sou. Or la demande de ce produit devenant moins grande relativement aux moyens de production, les services productifs en ce genre, sont moins bien payés, c'est-à-dire, que l'entrepreneur des salines, par exemple, et par suite ses agens, ses ouvriers, et même le capitaliste qui lui prête des fonds, le propriétaire qui lui loue un local, éprouvant une diminution dans la demande de leur produit, ne peuvent obtenir des profits aussi grands (2). Les produc-

(1) Voyez Liv. II, chap. 1.

(2) Cette assertion, que les intérêts du capitaliste, le loyer du propriétaire baissent, peut paraître étrange, sans en être moins vraie. On dira qu'un capitaliste qui prête des fonds à un manufacturier, un propriétaire qui lui loue son terrain, ne diminuent pas leurs prétentions quand un impôt vient enlever une part des valeurs produites dans la manufacture; mais compte-t-on ce qui, dans ces cas-là, se perd en retard de paiement, de la part de l'entrepreneur, en indemnités qu'il faut accorder, en faillites, en procès? Ces pertes retombent toujours, au moins en partie, sur la classe des propriétaires et des capitalistes, qui souvent ne se doutent pas de ce qui est pourtant vrai; c'est qu'ils acquittent par-là une portion des impôts. Dans une machine sociale un peu compliquée, l'impôt s'acquitte sous bien des formes inaperçues.

teurs cherchent bien à se faire rembourser le montant du droit, mais ils n'y réussissent jamais complètement, car la valeur intrinsèque de la marchandise, celle qui paye ses frais de production, baisse; aussi remarque-t-on qu'un impôt quelconque mis sur un produit, n'en élève pas le prix total de tout le montant de l'impôt. Il faudrait pour cela que la demande totale restât la même; ce qui est impossible. L'impôt, dans ce cas, porte donc en partie sur le consommateur qui paye le produit plus cher, et en partie sur le producteur qui, l'impôt déduit, se trouve l'avoir moins vendu. Le trésor public profite de ce que le consommateur paye de plus, et du sacrifice que le producteur est obligé de faire d'une partie de ses profits. C'est l'effort de la poudre qui agit à la fois sur le boulet qu'elle chasse, et sur le canon qu'elle fait reculer.

Quand on met un droit sur les draps comme objet de consommation, la consommation des laines diminue, et l'agriculteur qui élève les moutons en voit son revenu affecté. Il peut se livrer à un autre genre de culture, dira-t-on; mais il faut supposer que dans la situation et par la nature de son terrain, l'élevement des moutons était la culture qui lui rapportait le plus, puisqu'il l'avait préférée; un changement de culture est donc pour lui une diminution de revenu. Ce qui n'empêche point au reste que le manufacturier de draps et le capitaliste dont les fonds sont en-

soutenir la concurrence de celui qui n'en fait pas d'usage ; tandis que le producteur qui paye un droit sur ce qui est indispensable , n'a pas de concurrence à redouter , tous les producteurs comme lui étant forcés de le payer.

Les contributions directes qu'on fait payer aux producteurs affectent , à plus forte raison , les consommateurs de leurs produits ; mais par les raisons qu'on a vues plus haut , ils ne peuvent jamais élever le prix de leurs produits assez pour être complètement remboursés du montant de l'impôt ; car , encore une fois , le renchérissement rapproche les bornes de la demande , et une demande moins forte réduit le profit de tous les services productifs.

Parmi tous les producteurs d'un même produit , les uns peuvent plus aisément que d'autres se soustraire à l'effet de l'impôt. Le capitaliste dont les fonds ne sont pas engagés dans cette affaire , les retire et les place ailleurs si l'on ne peut plus lui payer le même intérêt , ou si les payemens qu'on lui doit , deviennent plus précaires. L'entrepreneur peut , dans de certains cas , liquider et porter ailleurs son intelligence et ses travaux ; mais le propriétaire foncier ou le capitaliste dont les capitaux ne peuvent se dégager promptement , n'ont pas le même avantage (1). La quantité de vin ou de blé que produit une terre , reste à peu près

(1) Voyez Liv. I , ch. 4 , comment le propriétaire foncier

la même quel que soit l'impôt dont la terre est grevée; l'impôt lui enlèverait la moitié, les trois quarts même de son produit net, ou si l'on veut de son fermage, que la terre serait néanmoins exploitée pour en retirer la moitié ou le quart que l'impôt n'absorberait pas (1). Le taux du fermage, c'est-à-dire la part du propriétaire, baisserait : voilà tout. On en sentira la raison si l'on considère que, dans le cas supposé, la quantité de denrées produites par la terre et envoyées au marché, reste néanmoins la même. D'un autre côté, les motifs qui établissent la demande de la denrée restent les mêmes aussi (2). Or si la quantité des produits qui est

concourt à la production par sa terre, et doit par conséquent être considéré comme un des producteurs.

(1) Il ne convient d'abandonner la culture, qu'autant que l'impôt enlève au-delà du produit net, ou, si l'on veut, du fermage. Alors il ne convient à personne d'exploiter la terre; non-seulement le propriétaire n'en tirerait rien : l'impôt serait substitué au fermage; mais le fermier, en payant l'impôt, payerait le fermage au-delà de sa valeur.

(2) Les produits de l'industrie agricole ont même cela de particulier, qu'ils ne deviennent pas plus chers en devenant plus rares, parce que la population décroît toujours en même temps que les produits alimentaires diminuent; et que, par conséquent, la quantité de ces produits qui est *demandée*, diminue en même temps que la quantité *offerte*. Aussi ne remarque-t-on pas que le blé soit plus cher là où il y a beaucoup de terres en friche, que dans un pays complètement cultivé. L'Angleterre, la France, étaient beaucoup moins

offerte, si la quantité qui est demandée, doivent, malgré l'établissement ou l'extension de la contribution foncière, rester néanmoins les mêmes, les prix ne doivent pas varier non plus; et si les prix ne varient pas, le consommateur des produits ne paye pas la plus petite portion de cet impôt (1).

Le propriétaire ne peut, même par la vente de son fonds, se soustraire au fardeau de l'impôt, car le fonds n'est payé en principal qu'en proportion de ce que l'impôt lui laisse valoir en revenu. Un homme,

bien cultivées au moyen-âge que de nos jours; elles produisaient beaucoup moins de céréales, et néanmoins, autant qu'on en peut juger par comparaison avec quelques autres valeurs, le blé ne s'y vendait pas plus cher. Si le produit était moindre, la population l'était aussi: la faiblesse de la demande compensait la faiblesse de l'approvisionnement.

(1) Dira-t-on que le fermier, celui qui fournit l'industrie et les capitaux, partage avec le propriétaire le fardeau de l'impôt? On se trompera; car la circonstance de l'impôt n'a pas diminué le nombre des biens à louer, et n'a pas multiplié le nombre des fermiers. Dès qu'en ce genre aussi les quantités offertes et demandées sont restées les mêmes, le taux des fermages a dû rester le même aussi.

L'exemple du manufacturier de sel qui ne peut faire supporter à ses consommateurs qu'une partie de l'impôt, et celui du propriétaire-foncier qui ne peut s'en faire rembourser la plus petite partie, prouvent l'erreur de ceux qui soutiennent, en opposition avec les Économistes, que tout impôt retombe définitivement sur les consommateurs.

qui acquiert une terre, n'en évalue le revenu que net de frais et d'impositions. Si le taux de ce genre de placement est dans le pays de cinq pour cent, et qu'il ait à acheter une terre de cent mille francs, il ne la payera plus que quatre-vingt mille du moment qu'un nouvel impôt viendra à charger cette terre d'un tribut annuel de mille francs, car elle ne produira plus alors que quatre mille francs.

C'est comme si le gouvernement prenait un cinquième de la terre; le consommateur des produits territoriaux ne s'en apercevrait pas (1).

Il y a une exception à faire pour les maisons d'habitation: l'impôt qu'on fait payer au propriétaire, enchérit les loyers; c'est qu'à proprement parler une maison, ou plutôt la jouissance d'une maison, est un produit manufacturier, et non pas un produit foncier; et que le haut prix des loyers diminue la consommation et la production des maisons comme celle des étoffes. Les bâtisseurs de maisons y trouvant de moins bons profits, en font moins, et les consommateurs payant ce produit plus cher, se logent plus à l'étroit.

On voit, d'après ce qui précède, combien il est

(1) Les Économistes avaient raison de dire que l'impôt foncier portait tout entier sur le produit net, et par conséquent sur les propriétaires des terres; mais ils avaient tort de dire que tous les autres impôts retombaient en totalité sur les mêmes propriétaires des terres.

téméraire d'affirmer comme un principe général, que tout impôt tombe définitivement sur telle classe de la société, ou sur telle autre. Les impôts tombent sur ceux qui ne peuvent pas s'y soustraire, parce que c'est une charge onéreuse que chacun éloigne de tout son pouvoir ; mais les moyens de s'y soustraire varient à l'infini, suivant les différentes formes de l'impôt, et suivant les fonctions qu'on exerce dans la machine sociale.

Ajoutons que les effets que je fais remarquer, et qui sont conformes à l'expérience aussi bien qu'expliqués par le raisonnement, sont de leur nature permanens, et durent autant que durent les circonstances qui les ont occasionnés. Un propriétaire foncier ne pourra *jamais* faire supporter à ses consommateurs aucune part de sa contribution foncière : il n'en sera pas de même d'un manufacturier. La consommation d'une denrée, toutes choses d'ailleurs égales, sera *constamment* bornée par un impôt qui en élèvera le prix ; et il y aura moins de gains faits dans sa production. Un homme qui n'est ni producteur ni consommateur d'une denrée de luxe, ne supportera *jamais* la moindre part d'un impôt mis sur cette denrée. Que penser en conséquence d'une doctrine (1) qui a malheureusement obtenu l'approbation d'une société illustre, et

(1) Celle de M. Canard : *Principes d'Économie politique*, qui a remporté un prix de l'Institut de France.

où l'on établit qu'il importe peu que l'impôt pèse sur une branche de revenu ou sur une autre, pourvu qu'il soit anciennement établi ; que tout impôt, à la longue, se puise dans tous les revenus, comme le sang qu'on tire d'un bras, se pompe sur tout le corps ? Cette comparaison n'est nullement analogue à la nature de l'impôt. Les richesses sociales ne sont point un fluide qui cherche son équilibre. Une atteinte portée à l'une des branches de l'arbre social peut la tuer, sans que l'arbre périclite ; elle est plus fâcheuse si elle porte sur une branche productive que sur une autre qui ne l'est pas. Il faut que les blessures se multiplient, que l'arbre entier soit attaqué, pour qu'il devienne complètement stérile et qu'il meure. Cette similitude représente mieux l'effet de l'impôt que ne le fait la circulation du sang ; mais ni l'une ni l'autre ne tiennent lieu du raisonnement. Une comparaison n'est point une preuve : elle n'est qu'un moyen de faire comprendre une vérité qui doit être prouvée sans cela.

Jusqu'à présent, lorsque j'ai parlé d'un droit imposé sur un produit quelconque (droit que j'ai quelquefois appelé impôt sur les consommations, quoique le consommateur du produit ne le paye pas en totalité), je ne me suis point arrêté à remarquer à quelle période de la production le droit avait été demandé, et quels effets devaient résulter de cette circonstance, qui cependant mérite de nous arrêter quelques instans.

Les produits augmentent successivement de valeur

en passant entre les mains de leurs différens producteurs ; car les plus simples produits subissent bien des façons avant d'être au point de pouvoir être consommés. Un impôt n'est donc en proportion avec la valeur d'un produit, que lorsqu'il est assis sur ce produit au moment seulement où il a acquis sa plus grande valeur, où il a subi toutes ses façons productives.

Que si l'on fait payer dès l'origine à la matière première une contribution proportionnée, non pas à sa valeur actuelle, mais à celle qu'elle doit acquérir, alors on force le producteur aux mains de qui elle se trouve, à faire l'avance d'un impôt disproportionné avec la valeur qu'il manie ; avance gênante, remboursée avec gêne par le producteur qui suit, et par les autres, jusqu'au dernier producteur, qui est à son tour imparfaitement remboursé par le consommateur.

Il y a dans cette avance d'impôt un autre inconvénient : c'est que l'industrie qui en est obérée, ne peut être conduite qu'au moyen de capitaux plus considérables que ne l'exige la nature de la production ; et que l'intérêt de ces capitaux, payé en partie par les producteurs, et en partie par les consommateurs, est une addition d'impôt dont le fisc ne profite pas (1).

(1) En France, en 1812, les droits d'entrée sur les cotons en laine allaient environ à mille francs par balle, l'une portant l'autre ! Plusieurs manufactures étaient montées pour consommer deux de ces balles par chaque jour de travail. Il

L'expérience et le raisonnement conduisent ainsi à cette conséquence, opposée à celle des Économistes, que la portion de l'impôt qui doit peser sur le revenu du consommateur, y retombe toujours avec d'autant plus de surcharge que l'impôt est levé plus près des premiers producteurs.

Les impôts directs et personnels qui font renchérir les denrées nécessaires, et les impôts qui portent sur les denrées nécessaires elles-mêmes, ont cet inconvénient au plus haut degré ; ils obligent chaque producteur à faire l'avance de l'impôt personnel de tous les producteurs qui l'ont précédé ; la même quantité de capitaux entretient dès lors une industrie moindre, et les contribuables payent alors l'impôt, accru d'un intérêt composé dont le fisc n'a point profité. C'est, si

fallait qu'elles fissent l'avance de cet impôt depuis le moment de l'achat de leur matière première jusqu'au moment de la réalisation des ventes. En supposant cet espace d'une année, elles avaient besoin d'un capital de six cent mille francs plus fort que si le droit n'eût pas existé, et, pour ne pas y perdre, il fallait qu'elles retrouvassent sur la vente des produits l'intérêt de ce capital. C'était un renchérissement du produit, une addition à l'impôt, perdue par les Français, sans pour cela qu'elle entrât au fisc de leur gouvernement. A la même époque, les plus fortes charges supportées par les Français, n'étaient pas celles qui figuraient dans leur budget. Ils souffraient, sans savoir bien souvent à quoi attribuer leurs maux. On le voit par cet exemple.

je ne me trompe, la cause de la cherté de beaucoup de produits en France.

Ce ne sont pas là de vaines théories. C'est faute de les comprendre qu'on commet d'importantes erreurs dans la pratique, comme l'assemblée constituante qui porta beaucoup trop loin les contributions directes, et surtout la contribution foncière, en vertu de ces principes des Économistes dont elle eut les oreilles rebattues, que la terre est la source de toute richesse, qu'il n'y a pas d'autre travail productif que celui du cultivateur, et que la France est essentiellement un pays agricole.

Dans l'état présent de l'économie politique, la théorie fondamentale de l'impôt doit au contraire, ce me semble, être exprimée ainsi :

La production est un grand échange où les peuples *donnent* les services productifs évalués par ce qu'ils coûtent, et *reçoivent* les produits évalués par ce qu'ils valent.

Sur cette valeur totale produite, il reste d'autant moins à consommer par les auteurs de la production (1), que le gouvernement en prélève une plus forte part.

Les contribuables font l'avance des contributions,

(1) Ces mots, *auteurs de la production*, embrassent presque tous les consommateurs, c'est-à-dire tous ceux qui ne reçoivent pas, à titre gratuit, les valeurs qu'ils consomment. Le consommateur, lors même qu'il achète, avec son pro...

dont une partie leur est remboursée par d'autres classes de la société d'une manière très-complicquée, et souvent à la suite de plusieurs opérations, tellement que bien des gens payent des portions de contributions au moment qu'ils s'en doutent le moins, soit par les prix auxquels ils achètent les denrées, soit par les pertes qu'ils éprouvent sans pouvoir en assigner les causes.

Ceux sur les revenus de qui retombent définitivement les contributions, sont les vrais contribuables, et les valeurs dont ils contribuent excèdent de beaucoup la somme des valeurs qui entrent véritablement aux mains des gouvernemens, en y joignant même les frais de perception. Cet excédant de valeurs contribuées est d'autant plus considérable, que le pays est plus mal administré.

Un pays chargé de contributions peut être considéré comme un pays soumis à des circonstances qui y rendent la production désavantageuse. C'est un pays qui en échange de beaucoup de frais de production, obtient peu de produits. Les efforts individuels, les avances de capitaux, le concours productif des terres, y sont peu récompensés; on gagne moins et l'on dépense davantage (1); et souvent ce pays ne peut

le produit d'un autre, ne fait, en résultat, que consommer les produits de sa création; et quand le gouvernement lui en prend une partie, alors il crée cette partie et ne la consomme pas.

(1) Il est bon de rapprocher ce qui est dit ici des principes

suffire à ses besoins , et en même temps à ceux du fisc, sans entamer ses capitaux. Un déclin progressif est la suite inévitable d'un pareil ordre de choses.

C'est ainsi que les dépenses annuelles et véritablement gigantesques des gouvernemens modernes, ont obligé les contribuables à un travail plus opiniâtre,

établis au chap. 4 du Livre II, où l'on a vu la différence qui existe entre la cherté réelle et la cherté relative. Le cherté résultante de l'impôt, est une cherté réelle. C'est une moins grande quantité de produits obtenus pour une plus grande quantité de services productifs. Mais, indépendamment de cela, l'impôt occasionne ordinairement, et en même temps, un renchérissement des produits relativement à l'argent : c'est-à-dire qu'il fait payer les marchandises plus cher en monnaie. La raison en est que l'argent n'est point une production annuelle et courante comme celles qu'absorbe l'impôt. Sauf les cas où le gouvernement envoie de l'argent dans l'étranger pour acquitter des subsides ou salarier des armées, il ne consomme pas de la monnaie : il reverse dans la société, par ses achats, ce qu'il lève par ses contributions ; mais comme il n'y reverse pas les produits qu'il consomme, ceux-ci, outre qu'ils demeurent réellement moins abondans pour les usages du public, sont aussi moins abondans par rapport à la monnaie d'argent, par conséquent plus chers en argent. Mais l'argent lui-même ayant moins de valeur relative, ne tarde guère à s'écouler, et de même que les autres denrées, il devient plus rare ; et c'est ainsi qu'un pays écrasé d'impôts qui surpassent ses moyens de production, se trouve peu à peu privé de tout, se dépeuple.

puisqu'indépendamment des productions que réclament leur entretien, celui de leurs familles, leurs plaisirs, les mœurs du pays, il faut qu'ils produisent encore ce que dévore le fisc, et ce que le fisc fait perdre sans le dévorer, valeur incontestablement énorme chez quelques grandes nations, mais impossible à évaluer.

Cet excès, résultat graduel de systèmes politiques vicieux, a du moins servi à perfectionner l'art de produire, en obligeant les hommes à tirer de plus grands services du concours des agens naturels; et sous ce rapport les impôts ont été favorables aux développemens et au perfectionnement des facultés humaines; aussi lorsque les progrès de l'art social auront ramené les contributions publiques au niveau des véritables besoins des sociétés, on éprouvera un très-grand bien-être résultant des progrès qui ont été faits dans l'art de produire. Mais si, par une suite des profusions où nous jettent des machines politiques abusives et compliquées, le système des impôts excessifs prévaut, et surtout s'il se propage, s'étend et se consolide, il est à craindre qu'il ne replonge dans la barbarie les nations dont l'industrie nous étonne le plus; il est à craindre que ces nations ne deviennent de vastes galères, où l'on verrait peu à peu la classe indigente, c'est-à-dire le plus grand nombre, tourner avec envie ses regards vers la condition du sauvage..... du sauvage qui n'est pas bien pourvu à la vérité, ni lui ni sa famille, mais

qui du moins n'est pas tenu de subvenir, par des efforts perpétuels, à d'énormes consommations publiques.

§. 3.

De l'impôt en nature.

L'impôt en nature prélève, sur le terrain même, une partie de la récolte au profit du trésor public.

Il a cela de bon qu'il ne demande au cultivateur qu'une valeur qu'il a, et sous la forme même où il la possède. La Belgique, après avoir été conquise par les Français, s'est trouvée, à certaines époques, hors d'état de payer ses contributions, quoiqu'elle eût de belles récoltes. La guerre et les défenses d'exporter l'empêchaient de vendre, et le fisc voulait qu'elle vendît puisqu'il demandait de l'argent : elle aurait facilement supporté les charges publiques, si le gouvernement avait levé en nature les produits qu'il lui demandait.

Il a cela de bon que le gouvernement est aussi intéressé que le cultivateur aux bonnes récoltes, et par conséquent à favoriser l'agriculture. Et peut-être l'impôt en nature, perçu à la Chine, est-il l'origine de cette protection spéciale que le gouvernement de ce pays accorde au premier des arts industriels. Mais tous les revenus ne méritent-ils pas la même protection ? Ne sont-ils pas tous des sources où les gouvernements puisent leurs subsides ? Les gouvernements ne

sont-ils pas également intéressés à protéger d'autres industries qu'ils écrasent ?

Il a cela de bon que sa perception n'admet rien d'arbitraire ni d'injuste ; le particulier, une fois que sa récolte est faite, sait ce qu'il a à payer, le fisc ce qu'il a à recevoir.

Cette forme d'impôt paraît la plus équitable de toutes ; il n'y en a pas qui le soit moins : Il ne tient nul compte des avances faites par le producteur ; il se proportionne au revenu brut et non au revenu net.

Deux agriculteurs ont des cultures différentes : l'un cultive de médiocres terres à blé ; ses frais de culture se montent, année commune, à 8,000 francs ; le produit brut de ses terres est de 12,000 francs : il a donc 4,000 francs de revenu net.

Son voisin a des prairies ou des bois qui rendent brut, tous les ans, 12,000 francs également, mais qui ne lui coûtent d'entretien que 2,000 francs. C'est donc, année commune, 10,000 francs de revenu qui lui restent.

Une loi commande qu'on lève en nature un douzième des fruits de la terre, quels qu'ils soient. On enlève en conséquence, au premier, des gerbes de blé pour une valeur de 1,000 francs ; et au second, des bottes de foin, des bestiaux ou du bois, pour une valeur de 1,000 francs également. Qu'est-il arrivé ? c'est qu'on a pris à l'un le quart de son revenu

qui se montait à 4,000 francs, et à l'autre le dixième seulement du sien qui se montait à 10,000 francs.

Il n'y a de revenu que le profit net qu'on fait après que le capital, tel qu'il était, se trouve rétabli. Un marchand a-t-il pour revenu le montant de toutes les ventes qu'il fait dans une année? Non, certes: il n'a de revenu que l'excédant de ses rentrées sur ses avances, et c'est sur cet excédant seul que doit tomber l'impôt sur les revenus.

La dîme ecclésiastique, en France, n'avait qu'une partie de cet inconvénient: elle ne se levait ni sur les prés, ni sur les bois, ni sur les jardins potagers, ni sur d'autres cultures: elle se composait tantôt du 18°, tantôt du 15°, tantôt du 10° du produit brut. Ces inégalités apparentes corrigeaient l'inégalité réelle.

Le maréchal de Vauban, dans sa *Dixme royale*, ouvrage d'un esprit juste, et qui mérite d'être étudié par tous les administrateurs de la fortune publique, propose une dîme du 20° des fruits de la terre, qu'on pourrait, à la rigueur et dans un cas de nécessité, élever jusqu'au 10°. Mais Vauban proposait cet impôt inégal, pour remédier à une inégalité encore plus grande: les biens en roture payaient tout l'impôt; les biens nobles et ecclésiastiques ne payaient rien. Cet excellent citoyen qui, en sa qualité d'ingénieur, parcourait les différentes parties de la France, parle avec un cœur ulcéré des maux que faisait l'impôt de la taille. A l'époque où il donna son plan, il n'est

pas douteux que si on l'eût adopté, la France n'en eût retiré un grand soulagement. Vauban ne fut pas écouté; il n'y avait pas un homme de la cour dont il ne blessât les intérêts : ce beau pays fut plongé dans la détresse. La faim moissonna encore plus de Français que le fer, pendant la guerre de la succession d'Espagne.

La difficulté, les frais et les abus de la perception de l'impôt en nature, sont un nouvel obstacle à son établissement. Que d'agens à employer; que de dilapidations à craindre ! Le gouvernement peut être trompé sur le montant de la contribution, trompé dans la conversion en argent qu'il en faut faire, trompé sur les denrées avariées, sur les frais d'emmagasinement, de conservation, de transport. Si l'impôt est affermé, que de fermiers, que de traitans dont les profits sont faits sur le public ! Les poursuites seules qu'il faudrait diriger contre les fermiers, exigeraient une administration étendue. « Un riche propriétaire, dit Smith, qui passerait sa vie dans la capitale, et qui toucherait en nature, dans diverses provinces éloignées, le prix de ses fermages, risquerait de perdre la plus grande partie de ses revenus. Et cependant les agens du plus négligent de tous les propriétaires, ne sauraient dilapider autant que ceux du plus vigilant des princes (1) ».

(1) *Rich. des Nat.* Liv. V, chap. 2.

On a fait valoir encore d'autres considérations contre l'impôt en nature ; mais il serait peut-être inutile et sans doute fastidieux de les reproduire toutes. Qu'on me permette seulement de faire remarquer quel serait, sur les prix, l'effet de cette masse de denrées mises en vente par les préposés du fisc, qui, comme on sait, est aussi mauvais vendeur qu'il est mauvais acheteur. La nécessité de vider les magasins pour faire place à de nouvelles contributions, de subvenir aux besoins toujours urgents d'un trésor public, ferait vendre les denrées au-dessous du taux où le fermage des terres, le salaire des ouvriers, et l'intérêt des fonds employés par l'agriculture, devraient naturellement fixer leur prix : concurrence impossible à soutenir. Un tel impôt, non-seulement ôte aux cultivateurs une portion de leurs produits, mais les empêche de tirer parti de la portion qu'il ne leur ôte pas.

§. 4.

De l'impôt territorial d'Angleterre. (Land tax.)

En 1692, quatre ans après la révolution qui plaça le prince d'Orange sur le trône d'Angleterre, on fit une évaluation générale des revenus territoriaux de ce royaume, et cette évaluation sert de base encore aujourd'hui à l'impôt territorial qu'on y lève ; de manière que quand l'impôt est fixé au cinquième des revenus fonciers, ce n'est pas le cinquième du re-

venu foncier actuel qu'on perçoit; c'est le cinquième du revenu évalué en 1692.

On sent qu'un tel impôt a dû être singulièrement favorable aux améliorations agricoles. Un fonds amélioré, et qui rapporte un revenu double de ce qu'il rapportait dans l'origine, ne paye point une double taxe. Si on l'a laissé se détériorer, il n'en paye pas moins comme si son revenu était resté le même. La négligence est condamnée à une amende.

Plusieurs écrivains attribuent à cette fixité d'évaluation, la haute prospérité où l'agriculture est portée en Angleterre.

Qu'elle y ait beaucoup contribué, c'est ce dont il n'est pas permis de douter. Mais que dirait-on si le gouvernement, s'adressant à un petit négociant, lui tenait ce langage : *Vous faites, avec de faibles capitaux, un commerce borné, et votre contribution directe est, en conséquence, peu de chose. Empruntez et accumulez des capitaux; étendez votre commerce; et qu'il vous procure d'immenses profits; vous ne payerez toujours que la même contribution. Bien plus: quand vos héritiers succéderont à vos profits, et les auront augmentés, on ne les évaluera que comme ils furent évalués pour vous; et vos successeurs ne supporteront pas une plus forte part des charges publiques.*

Sans doute ce serait un grand encouragement donné aux manufactures et au commerce; mais serait-

il équitable? Leurs progrès ne pourraient-ils avoir lieu qu'à ce prix? En Angleterre même, l'industrie manufacturière et commerciale n'a-t-elle pas, depuis la même époque, fait des pas plus rapides encore, sans jouir de cette injuste faveur?

Un propriétaire, par ses soins, son économie, son intelligence, augmente son revenu annuel de cinq mille francs. Si l'état lui demande un cinquième de cette augmentation de revenu, ne lui reste-t-il pas quatre mille francs d'augmentation pour lui servir d'encouragement?

On peut prévoir telles circonstances où la fixité de l'impôt, ne se proportionnant pas aux facultés des contribuables et aux circonstances du sol, produirait autant de mal qu'il a fait de bien dans d'autres cas : il forcerait à abandonner la culture des terrains qui ; soit par une cause, soit par une autre, ne pourraient plus fournir le même revenu. On en a vu un exemple en Toscane. On y fit, en 1496, un recensement ou cadastre, dans lequel on évalua peu les plaines et les vallons, où les inondations fréquentes et les ravages des torrens ne permettaient aucune culture profitable; les coteaux qui étaient seuls cultivés, y furent évalués fort haut : les inondations, les torrens ont été contenus, et les plaines fertilisées; leurs produits peu chargés d'impôts ont pu être donnés à meilleur marché que ceux des coteaux; ceux-ci n'ont pu soutenir la concurrence, parce que l'impôt y est resté le même;

et ils sont devenus presque incultes et déserts (1). Si l'impôt s'était prêté aux circonstances des deux terrains, ils auraient continué à être cultivés l'un et l'autre.

Si j'ai parlé d'un impôt particulier à un pays, c'est qu'il se lie à des principes généraux.

(1) Forbonnais, *Principes et Observations*, etc. Tome II, page 247.

CHAPITRE IX.

De la Dette publique.§. 1^{er}.*Des emprunts des gouvernemens, et de leurs effets généraux.*

IL y a cette grande différence entre les particuliers qui empruntent et les gouvernemens qui empruntent, c'est que le plus souvent les premiers cherchent à se procurer des fonds pour les faire valoir, pour les employer d'une manière productive, et les seconds pour les dissiper sans retour. C'est afin de pourvoir à des besoins imprévus, et de repousser des périls imminens, qu'on fait des emprunts publics; on accomplit, ou bien l'on n'accomplit pas son dessein; mais dans tous les cas, la somme empruntée est une valeur consommée et perdue; et le revenu public se trouve grevé des intérêts de ce capital.

Melon dit que les dettes d'un état sont des dettes de la main droite à la main gauche, dont le corps ne se trouve pas affaibli. A la vérité la richesse générale n'est point diminuée par le payement des intérêts ou arrrages de la dette : les intérêts sont une valeur qui

passe de la main du contribuable dans celle du rentier de l'état : que ce soit le rentier ou le contribuable qui l'accumule ou la consomme , peu importe à la société, j'en conviens ; mais le principal de cette rente où est-il ? Il n'est plus. La consommation qui a suivi l'emprunt a emporté un capital qui ne rapportera plus de revenu. La société est privée, non du montant des rentes puisqu'il passe d'une main dans l'autre, mais du revenu d'un capital détruit. Ce capital, s'il avait été employé productivement par celui qui l'a prêté à l'état, lui aurait également procuré un intérêt ; mais cet intérêt aurait été fourni par une véritable production, et ne serait pas sorti de la poche d'un concitoyen.

Cette opinion de Melon est encore professée par bien des gens ; c'est pour cela que je m'y suis arrêté ; je ne combats les erreurs des écrivains accrédités, que lorsqu'elles durent encore et sont en état de causer de nouveaux ravages. Et afin qu'on juge mieux celle-ci, je place à la suite de ce chapitre, un tableau qui montre synoptiquement ce que devient le fonds prêté, et d'où vient la rente payée dans les emprunts publics.

Un gouvernement qui emprunte, promet ou ne promet pas le remboursement du principal ; dans ce dernier cas il se reconnaît débiteur envers le prêteur d'une rente qu'on nomme *perpétuelle*. Quant aux emprunts remboursables, ils ont été variés à l'infini.

Quelquefois on a promis le remboursement par la voie du sort, sous la forme de lots; ou bien on a payé chaque année, avec la rente, une portion du principal; ou bien on a donné un intérêt plus fort que le taux courant, à condition que la rente serait éteinte par la mort du prêteur, comme dans les rentes viagères et les tontines. Dans les rentes viagères, la rente de chaque prêteur s'éteint avec sa vie; dans les tontines, elle se répartit entre les prêteurs qui survivent, de manière que le dernier survivant jouit de la rente de tous les prêteurs avec lesquels il a été associé.

Les rentes viagères et les tontines sont des emprunts très-onéreux pour l'emprunteur, qui paye jusqu'à la fin le même intérêt, quoiqu'il se libère chaque année d'une portion du principal; elles sont, de plus, immorales: c'est le placement des égoïstes: elles flattent et favorisent la dissipation des capitaux, en fournissant au prêteur un moyen de manger son fonds avec son revenu, sans risquer de mourir de faim.

Les gouvernemens qui ont le mieux entendu la matière de l'emprunt et de l'impôt, n'ont fait, du moins dans les derniers temps, aucun emprunt remboursable. Les créanciers de l'état, quand ils veulent changer de placement, n'ont d'autre moyen que de vendre le titre de leur créance; ce qu'ils font plus ou moins avantageusement, selon l'idée que l'acheteur a de la

solidité du gouvernement débiteur de la rente (1). De tels emprunts ont toujours été fort difficiles à faire pour les princes despotiques. Quand le pouvoir d'un prince est assez étendu pour qu'il puisse violer ses engagements sans beaucoup de difficulté; quand c'est le prince qui contracte personnellement, et qu'on peut craindre que ses obligations ne soient pas reconnues par son successeur, les prêteurs répugnent à toute avance de fonds lorsqu'elle n'a point de terme où leur imagination se repose.

Les créations d'offices où le titulaire est obligé de fournir une finance, ou un cautionnement dont le gouvernement lui paye un intérêt, sont des espèces d'emprunts perpétuels; mais ils sont forcés. Une fois qu'on a tâté de cette ressource quelque peu ridicule, on réduit en offices privilégiés, sous des prétextes très-plausibles, presque toutes les professions, jusqu'à celles de charbonnier et de crocheteur.

Les anticipations sont une autre espèce d'emprunts. Par anticipations on entend la vente que fait un gouvernement, moyennant un sacrifice, de revenus qui ne sont pas encore exigibles; des traitans en font l'avance, et retiennent un intérêt proportionné aux risques que la nature du gouvernement ou l'incertitude de ses ressources leur font courir.

(1) Voyez au paragraphe suivant comment les gouvernemens peuvent éteindre une dette non-remboursable en la rachetant au cours.

Toute espèce d'emprunt public a l'inconvénient de retirer des usages productifs, des capitaux ou des portions de capitaux, pour les dévouer à la consommation ; et de plus, quand ils ont lieu dans un pays dont le gouvernement inspire peu de confiance, ils ont l'inconvénient de faire monter l'intérêt des capitaux. Qui voudrait prêter à 5 pour cent par an à l'agriculture, aux fabriques, au commerce, lorsqu'on trouve un emprunteur toujours prêt à payer un intérêt de 7 ou 8 pour cent ? Le genre de revenu qui se nomme *profits des capitaux* s'élève alors aux dépens du consommateur. La consommation se réduit par le renchérissement des produits ; et les autres services productifs sont moins demandés, moins bien récompensés ; la société, les capitalistes exceptés, souffre de cet état de choses.

Le grand avantage qui résulte pour un état de la faculté d'emprunter, c'est de pouvoir répartir sur un grand nombre d'années, les charges que réclament les besoins d'un moment. Aucun pays ne pourrait dans la situation où se trouvent les états modernes, avec les frais énormes que la guerre entraîne, soutenir une guerre au moyen des seules ressources courantes que les peuples sont en état de fournir. Les grandes nations payent à peu près tout ce qu'elles sont en état de payer d'impôts, car l'économie n'est pas leur vertu, et les dépenses y montent toujours au niveau des facultés des peuples, ou très-près de là. S'il faut dou-

bler la dépense ou périr, elles n'ont guère d'autres ressources que l'emprunt, à moins qu'elles ne mettent au nombre de leurs ressources la violation des engagements antérieurs et la dépouille de leurs sujets et des étrangers. Comment la nation anglaise aurait-elle pu fournir pendant les neuf années de la dernière guerre les 146 millions sterling que cette guerre lui a coûtés au-delà de ses dépenses ordinaires (environ trois milliards de francs), puisqu'elle a de la peine à payer ses dépenses ordinaires accrues de l'intérêt seulement de cette somme (1)? Les emprunts sont ainsi un moyen de défense, et malheureusement aussi un moyen d'attaque. C'est une arme nouvelle plus terrible que la poudre à canon, dont toutes les puissances doivent se servir, sous peine d'infériorité manifeste, du moment qu'une d'entre elles est parvenue à l'accommoder à son usage.

On a voulu trouver à l'emprunt, aussi bien qu'à l'impôt, des avantages provenans de sa nature, autres que les ressources qu'il offre pour les consommations publiques; mais ces prétendus avantages s'évanouissent devant un examen sévère.

On a vu que les contrats ou les titres de créance qui composent la dette publique, devenaient dans l'état de véritables valeurs, et que les capitaux représentés par ces contrats, sont autant de richesses réelles

(1) Ceci a été écrit en 1803.

qui prennent rang dans les fortunes (1). Mais qui ne voit qu'un contrat donné en échange d'un capital fourni et dissipé, n'est pas une richesse de plus dans l'état? Le capital n'eût-il pas été dissipé, le contrat ne serait pas même encore une richesse de plus. Quand un particulier donne une reconnaissance d'un capital de cent mille francs qu'on lui prête, la valeur de ce capital devient-elle double? Y a-t-il dès ce moment dans la société deux cent mille francs de propriétés au lieu de cent (2)?

C'est bien pis quand la valeur prêtée est reçue pour être détruite. Si un capital est emprunté pour être employé reproductivement, il n'y a point de perte de capital à la suite de cet emprunt; quand il est emprunté pour être consommé, il y a perte de capital, quoiqu'il reste au prêteur un contrat, une reconnaissance de son prêt. Qu'est-ce qu'un contrat dans ce cas? C'est une délégation fournie par le gouvernement au

(1) *Considérations sur les avantages de l'existence d'une dette publique*, page 8.

(2) La faculté qu'ont les contrats de rente de pouvoir circuler d'une main dans l'autre, ne leur donne pas une valeur pareille à celle de la monnaie, parce qu'ils n'en remplissent pas l'office. Des billets de confiance, en servant de monnaie, augmentent véritablement la masse des capitaux, parce que, s'ils ne servaient pas à la circulation des autres biens, il faudrait employer à cette circulation des capitaux véritables, de l'argent; mais des contrats de rente emploient pour leur circulation de la monnaie, loin qu'ils en tiennent lieu.

prêteur sur le contribuable. Avec quoi le contribuable l'acquitte-t-il? Avec les produits d'un fonds de terre, d'un capital, d'une industrie, qui sont toute autre chose que le capital livré par le prêteur et qui n'existe plus.

Et quand on dit (1) que la circulation annuelle s'enrichit du montant des arrérages que l'état y verse annuellement, on ne fait pas attention que ces arrérages ne sont autre chose que des produits annuels, une portion de revenus annuels, levés sur un contribuable et qui auraient été versés dans la circulation tout de même, quand il n'y aurait pas eu de dette publique. Le contribuable l'aurait dépensé; au lieu de cela c'est le rentier. (Voyez le tableau annexé à ce chapitre).

L'achat des effets publics n'est point une circulation productive; c'est la substitution d'un créancier de l'état à un autre. Quand il dégénère en agiotage, c'est-à-dire, quand il a pour but de chercher des bénéfices dans les événemens de la hausse et de la baisse, il devient très-nuisible; d'abord en occupant des capitaux d'une manière improductive; et de plus, comme tous les autres jeux, en ne procurant pas un bénéfice, qui ne soit une perte pour quelqu'un. L'industrie de l'agioteur ne donnant aucun produit utile, et ne fournissant aucune matière à l'échange, il vit

(1) Même ouvrage, page 13.

non pas de ses revenus, mais aux dépens des joueurs moins adroits ou moins heureux que lui.

On a dit qu'une dette publique attachait au sort du gouvernement tous les créanciers de l'état ; et que ceux-ci, associés à sa bonne comme à sa mauvaise fortune, devenaient ses appuis naturels. C'est très-vrai. Mais ce moyen de conservation s'appliquant à un mauvais ordre de chose comme à un bon, est précisément aussi dangereux pour une nation qu'il peut lui être utile.

On a dit que la dette publique fixait l'état de l'opinion sur la confiance que mérite le gouvernement, et que dès lors le gouvernement jaloux de maintenir un crédit dont elle montre le degré, était plus intéressé à se bien conduire. Il convient de faire ici une distinction. *Se bien conduire* pour les créanciers de l'état, c'est payer exactement les arrérages de la dette ; *se bien conduire* pour le contribuable, c'est dépenser peu. Le prix courant des rentes offre à la vérité un gage de la première manière de se bien conduire, mais nullement de la seconde. Il ne serait peut-être pas même extravagant de dire que l'exact paiement de la dette, loin de garantir une bonne administration, y supplée en beaucoup de cas, et fait tolérer en certains pays de grands et nombreux abus.

On a dit en faveur de la dette publique qu'elle offrait aux capitalistes qui ne trouvent point d'emploi avantageux de leurs fonds, un placement qui les em-

pêche de les envoyer au-dehors. Tant pis. C'est une amorce qui attire les capitaux vers leur destruction, et grève la nation de l'intérêt que le gouvernement en paye : il vaudrait bien mieux que ce capital eût été prêté à l'étranger ; il en reviendrait tôt ou tard ; et en attendant ce serait l'étranger qui payerait les intérêts.

Des emprunts publics modérés, et dont les capitaux seraient convenablement employés, auraient cet avantage d'offrir un emploi à de petits capitaux placés entre des mains peu industrieuses, et qui, si l'on ne leur ouvrait pas ce facile placement, languiraient dans des coffres, ou se dépenseraient en détail. C'est peut-être sous ce seul point de vue que les emprunts publics peuvent produire quelque bien ; mais ce bien même est un danger s'il est pour les gouvernemens une occasion de dissiper les revenus des nations. Car à moins que le principal n'ait été dépensé d'une manière constamment utile au public, comme en routes, en facilités pour la navigation, etc. ; il valait mieux pour le public que ce capital restât enfoui : alors du moins si le public perdait l'usage du fonds, il n'en payait pas les intérêts.

Il peut donc être expédient d'emprunter lorsqu'on n'a qu'une rente à dépenser, et que l'on est forcé de dépenser un capital ; mais qu'on ne s'imagine pas travailler à la prospérité publique en empruntant. Qui-conque emprunte, particulier ou prince, grève son

revenu d'une rente et s'appauvrit de toute la valeur du principal s'il le consomme ; or c'est ce que font toujours les nations qui empruntent.

§. 2.

Du Crédit public, de ce qui le fonde, de ce qui l'altère.

Le crédit public est la confiance qu'on a dans les engagements du souverain. Il est au plus haut point, quand la dette publique ne rapporte pas aux prêteurs un intérêt supérieur aux placemens les plus solides ; c'est une preuve que les prêteurs d'argent n'exigent aucune prime d'assurance pour couvrir le risque auquel leurs fonds sont exposés, et qu'ils regardent ce risque comme nul. Le crédit ne s'élève à ce haut degré que lorsque le gouvernement, par sa forme, ne peut pas aisément violer ses promesses, et lorsque d'ailleurs on lui connaît des ressources égales à ses besoins. C'est pour cette dernière raison que le crédit public est faible partout où les comptes financiers de la nation ne sont pas connus de tout le monde.

Là où le pouvoir réside entre les mains d'un seul homme, il est difficile que le gouvernement jouisse d'un grand crédit. Il ne peut offrir pour gage que la bonne volonté du monarque. Sous un gouvernement où le pouvoir législatif réside dans le peuple ou bien dans ses représentans, on a de plus pour garantie les intérêts du peuple qui est créancier comme particuliers, en même temps qu'il est débiteur comme nation,

et qui ne saurait recevoir ce qui lui est dû sous la première de ces qualités, à moins de le payer sous la seconde. Cette seule considération peut faire présumer qu'à une époque où rien de grand ne s'achève qu'à grands frais, et où de très-grands frais ne peuvent être soutenus que par des emprunts, les gouvernemens représentatifs prendront un ascendant marqué dans le système politique, à cause de leurs ressources financières et indépendamment de toute autre circonstance.

A considérer les ressources d'un gouvernement, il mérite plus de confiance qu'un particulier. Les revenus d'un particulier peuvent lui manquer tout à coup, ou du moins en si grande partie, qu'il demeure hors d'état d'acquitter ses engagemens. Des faillites nombreuses dans le commerce, des événemens majeurs, des fléaux, des procès, des injustices, peuvent ruiner un particulier; tandis que les revenus d'un gouvernement se fondent sur des tributs imposés à un si grand nombre de contribuables, que les malheurs particuliers de ceux-ci ne peuvent compromettre qu'une faible portion du revenu public.

On peut remarquer en outre que l'opinion des prêteurs, comme toute autre opinion des hommes, est beaucoup plus influencée par les impressions présentes que par toute autre considération; on ne profite pas des expériences qui ne sont pas très-récentes, ni des prévoyances qu'il faut étendre trop loin. L'é-

norme abus de confiance que le gouvernement français avait fait, en 1721, à l'occasion de son papier-monnaie et des actions du Mississipi, ne l'empêcha pas de trouver à emprunter facilement 200 millions en 1759; et les banqueroutes de l'abbé Terrai en 1772, n'apportèrent aucun obstacle aux emprunts qu'on fit en 1778 et toutes les années suivantes.

Sous d'autres rapports un gouvernement n'obtient jamais autant de crédit qu'un particulier solide. On ne peut exercer aucune contrainte contre lui, lorsqu'il est infidèle à ses engagements. Le soin que les particuliers prennent de leur fortune n'est jamais égalé par celui que les gouvernemens prennent de la fortune publique. Enfin dans les bouleversemens qui peuvent compromettre la fortune publique et les fortunes particulières, les particuliers ont quelques moyens de soustraire leurs biens que n'ont pas les gouvernemens.

Le crédit public offre un moyen si aisé de dissiper de grands capitaux, que plusieurs publicistes l'ont regardé comme funeste aux nations. Un gouvernement puissant par la faculté d'emprunter, ont-ils dit, se mêle de tous les intérêts politiques. Il conçoit des entreprises gigantesques, couronnées, tantôt par la honte, tantôt par la gloire, mais toujours accompagnées de l'épuisement. Il fait la guerre, ou la fait faire; achète tout ce qui peut s'acheter, jusqu'au sang et à la conscience des hommes, et les capitaux,

fruits de l'industrie et de la bonne conduite, sont alors remis aux mains de l'ambition, de l'orgueil, de la perversité.

Si la nation qui a du crédit est politiquement faible, elle est mise à contribution par les grandes puissances ; elle les paye pour soutenir la guerre ; elle les paye pour avoir la paix ; elle les paye pour conserver son indépendance, et finit par la perdre ; ou bien elle leur prête, et on lui fait banqueroute.

Ce ne sont point là des suppositions gratuites, mais je laisse à faire les applications.

Par le moyen des *Caisses d'amortissement* les gouvernemens qui ont de l'ordre, ont trouvé le moyen d'éteindre et de rembourser les emprunts non-remboursables. Ce moyen régulièrement employé affermit plus que tout autre le crédit public. Voici ce qu'il y a de fondamental dans leurs opérations.

Si l'état emprunte cent millions à 5 pour cent, il faut qu'il se procure toutes les années une portion du revenu national égale à cinq millions pour acquitter les intérêts de cet emprunt. Il établit ordinairement un impôt dont le produit s'élève à cette somme chaque année.

Si l'état porte l'impôt à une somme un peu plus forte, à celle de 5 millions 462,400 francs, par exemple ; s'il charge une caisse particulière d'employer les 462,400 francs d'excédant, à racheter chaque année

sur la place une somme pareille de ses engagements; si cette caisse emploie au rachat, non-seulement le fonds annuel qui lui est affecté, mais, de plus, les arrérages des rentes dont elle a racheté le titre, au bout de cinquante ans elle aura racheté le principal tout entier de l'emprunt de cent millions.

Telle est l'opération qu'exécute une caisse d'amortissement.

L'effet qui en résulte est dû à la puissance de l'intérêt composé; c'est-à-dire, à l'intérêt d'un capital auquel on ajoute, tous les six mois, l'intérêt qu'il a rapporté le semestre précédent.

On voit que moyennant un sacrifice annuel égal, tout au plus, au dixième de l'intérêt, on peut, avant cinquante années, racheter un principal qui rapporte 5 pour cent. Mais comme la vente des contrats de rente est libre, si les possesseurs des contrats ne veulent pas s'en dessaisir au pair, c'est-à-dire, sur le pied de vingt fois la rente, alors le rachat est un peu plus long; mais cette difficulté même est un signe du bon état du crédit. Si au contraire le crédit chancelle, et que pour la même somme on puisse racheter une plus forte somme de contrats, alors l'amortissement peut avoir lieu à un terme plus rapproché. De façon que plus le crédit décline et plus une caisse d'amortissement a de ressources pour le remonter, et que les ressources qu'elle offre, ne s'affaiblissent qu'autant que le crédit public a moins besoin de son secours.

C'est à l'institution d'une semblable caisse qu'on attribue le crédit si long-temps soutenu de l'Angleterre, qui, malgré une dette de plus de treize milliards de nos francs, trouve encore des prêteurs qui lui confient leurs capitaux aux mêmes conditions qu'on prêterait à un bon débiteur. C'est sans doute ce qui a fait dire à Smith, que les caisses d'amortissement qui avaient été imaginées pour la réduction de la dette, ont été favorables à son accroissement. Les gouvernements sont heureusement portés à abuser de toutes les ressources : sans cela ils seraient trop puissans.

On sent que la première condition pour qu'une caisse d'amortissement produise l'effet qu'on en attend, c'est que le fonds qui lui est affecté, soit invariablement employé à l'usage auquel il est destiné ; ce qui n'est pas toujours arrivé, même en Angleterre, dont le gouvernement est renommé pour son esprit de suite et sa fidélité à remplir ses engagements. Aussi les écrivains anglais ne comptent guère sur les caisses d'amortissement pour l'extinction de la dette, et Smith ajoute assez naïvement que jamais les dettes publiques n'ont été éteintes que par des banqueroutes.

Les princes qui, comme les potentats de l'Asie, désespèrent d'avoir un crédit, cherchent à amasser un trésor.

Un trésor est la valeur présente d'un revenu passé, comme un emprunt est la valeur présente d'un revenu futur. L'un et l'autre servent à subvenir aux besoins extraordinaires.

Un trésor ne contribue pas toujours à la sûreté du gouvernement qui le possède. Il attire le danger. D'ailleurs il est rare qu'il aille au but pour lequel il a été amassé. Le trésor amassé par Charles V, roi de France, devint la proie de son frère le duc d'Anjou; celui que Henri IV réservait à l'abaissement de l'Autriche, servit aux profusions des favoris de la reine-mère; celui que Frédéric II, roi de Prusse, avait destiné à l'affermissement de sa monarchie, a été dissipé de nos jours dans un tout autre but.

Un trésor est préjudiciable aux nations de la même manière que les emprunts, en ce qu'il faut pour le former retirer chaque année de la circulation une portion du capital productif de la société; mais l'emprunt vaut mieux puisqu'il ne retire des fonds de la circulation, qu'au moment d'en faire usage. D'ailleurs il est rare, je n'ose pas dire sans exemple, qu'un trésor mis en réserve, soit consommé pour le bien du public. Une grosse somme donne de dangereuses tentations, lorsqu'on n'est pas obligé de rendre compte de son emploi.

FIN DU LIVRE TROISIÈME ET DERNIER.

TABLEAUX DES EMPRUNTS PUBLICS.

FONDS GÉNÉRAL de tous les revenus de la nation. Il se compose de :
 1. En principal de tous les revenus naturels (terres, etc.), de tous les droits de toutes les facultés de cette nation ; il est divisé ici par portions, chacune, donnant un certain revenu. Chaque propriétaire est censé posséder un certain revenu, ou moins grand de ce qui suit, suivant qu'il est plus ou moins riche. Les portions qui sont susceptibles d'être aliénées sont des valeurs précieuses, parce qu'elles peuvent passer d'une main dans une autre, et principalement destinées à faire des capitaux.

La portion de revenu est censée consommée par le propriétaire-fonds qui l'a produite.

La portion de revenu est payée au propriétaire ci-devant possesseur du fonds, mille francs qui a été prêté au gouvernement, fonds qui, ayant été consommé par le gouvernement, ne produit plus de revenu.

Le fonds est aliéné à toutes sortes de personnes, et fournit chacune d'elles.

Ces trois portions du fonds général desquelles il sortait, avant l'opération de l'emprunt, un revenu total de 150 francs, ne produisent plus qu'un revenu total de 100 francs, par la raison qu'une des portions du fonds général, égale à 1000 francs, a été détruite par l'effet de la consommation improductive qui a suivi l'emprunt.

TABLE ANALYTIQUE

DES PRINCIPALES MATIÈRES DU TRAITÉ D'ÉCONOMIE
POLITIQUE.

DISCOURS préliminaire. . . . TOME I. Page xiiij

Une science n'est perfectionnée qu'autant qu'on est parvenu à en bien marquer les limites.

Ce qui distingue l'Économie politique de la Politique.

Étymologie de son nom.

Ce qui la distingue de l'Agriculture, des Arts, et du Commerce.

Ce qui la distingue de la Statistique. Digression sur les faits généraux et sur les faits particuliers. Les uns comme les autres sont des résultats de la nature des choses.

Les systèmes sont des doctrines fondées sur quelques vérités particulières, d'où l'on a tiré de fausses conséquences.

Les sciences morales et politiques sont fondées sur la nature des choses comme les sciences physiques et mathématiques.

Les principes définis.

On ne peut par les mathématiques parvenir à la solution des problèmes d'Économie politique.

Histoire rapide des progrès de cette science. Idée que s'en formaient les anciens, puis les modernes jusqu'au XVIII^e siècle.

Des auteurs italiens.

Influence exercée par la secte des *Economistes*.

Doctrines d'Adam Smith. Quelles vérités nouvelles il a

- établies ; ses erreurs ; ce qu'il a laissé à découvrir ; son ouvrage imparfait dans la forme comme dans le fonds.
- Progrès de l'Économie politique depuis Smith.
- But de cet ouvrage.
- Les nations sont loin de la prospérité où elles peuvent prétendre.
- Utilité de l'étude de l'Économie politique.
- Obstacles qui nuisent à ses progrès ; objections ; faux jugemens.
- Les notions que donne l'Économie politique ne regardent pas seulement ceux qui régissent les états : elles sont à l'usage de tout le monde.
- Les gouvernemens ne peuvent être éclairés quand la classe mitoyenné de la nation ne l'est pas.
- Suites funestes de la versatilité. Elle ne peut être évitée que lorsqu'il y a dans une nation des opinions arrêtées ; ce qui ne peut avoir lieu que lorsque les lumières sont passablement répandues ; et elles ne se répandent qu'avec le temps.
- Espérances qu'il est permis de concevoir , lorsque des méthodes d'enseignement meilleures permettront à la généralité des hommes de consulter en tout la nature des choses.

LIVRE PREMIER.

DE LA PRODUCTION DES RICHESSES.

(Les Chapitres 1 à 13 inclusivement développent la manière dont se forment les richesses.)

CHAP. 1^{er}. *Ce qu'il faut entendre par PRODUCTION.*

TOME I. Page 1

Les richesses ~~se~~ composent des choses qui ont une valeur.

La valeur des choses est fondée sur leurs usages.

Créer de l'utilité dans une chose, c'est en faire un produit. La valeur appréciée, ou le prix est, lorsque le prix s'établit librement, une mesure de l'utilité des choses, et par conséquent une mesure de la production.

Les augmentations forcées dans les prix, sont une valeur qu'on tire de la main de celui à qui on la fait payer, pour la donner à celui qui la reçoit.

CHAP. 2. Des différentes sortes d'industrie, et comment elles concourent à la production. 8

C'est l'industrie humaine qui procure les produits qui ne sont pas donnés gratuitement par la nature.

Comment l'industrie agricole concourt à la production ;

Comment l'industrie manufacturière ;

Comment l'industrie commerciale.

Un produit est ordinairement le fruit de plus d'une de ces industries.

Erreurs des économistes, de Raynal, de Condillac.

Qu'une nation qui n'est pas agricole n'est pas, plus qu'une autre, une nation salariée.

CHAP. 3. Ce que c'est qu'un Capital productif, et de quelle manière les capitaux concourent à la production. 22

Un capital productif se compose :

De la valeur des instrumens employés par l'industrie ;

De la valeur des avances qu'exige l'entretien des producteurs pendant la production ;

De la valeur des matières brutes sur lesquelles s'exerce l'industrie ;

De la valeur des usines et constructions répandues sur un bien fonds ;

De la valeur des monnaies employées aux échanges.

Réfutation de l'erreur qui fait croire que le capital d'une nation ne consiste que dans sa monnaie. La monnaie

ne forme qu'une assez petite partie du capital de chaque nation.

CHAP. 4. Des Agens naturels qui servent à la production des richesses, et notamment des fonds de terre. 27

L'industrie humaine se sert pour produire, indépendamment des capitaux, qui sont des produits antérieurs, d'agens naturels qui ne sont point des produits.

La faculté productive des agens naturels se mêle et se confond quelquefois avec celle des capitaux.

L'homme fait son profit de toutes les productions qu'il oblige les agens naturels à exécuter.

Telle est la principale cause de la grande multiplication des produits chez les peuples civilisés.

Erreur de Smith qui l'attribue principalement à la division du travail.

Les agens naturels et les valeurs capitales donnent des produits réels indépendamment du travail de l'homme.

Analogie qui existe entre les agens naturels et les capitaux.

Parmi les agens naturels, les uns sont susceptibles de devenir des propriétés; les autres ne le sont pas.

CHAP. 5. Comment se joignent l'Industrie, les Capitaux et les Agens naturels pour produire. 35

La personne qui ne possède que de l'industrie, emprunte des capitaux, ou bien loue des terres.

Celle qui ne possède que des capitaux ou des terres, salarie celles qui sont industrieuses. •

L'industrie et des capitaux suffisent à une nation pour obtenir d'immenses produits, sans qu'il soit besoin qu'elle ait des terres.

L'industrie est donc bornée, non par l'étendue du territoire, mais par celle des capitaux.

Désavantages des nations qui ont trop peu de capitaux.

CHAP. 6. *Des Opérations communes à toutes les industries.* 40

Le savant observe la marche de la nature.

L'entrepreneur d'industrie applique les connaissances acquises, aux besoins des hommes.

L'ouvrier exécute.

Admirables résultats de l'industrie.

Lesquelles de ces opérations concourent plus efficacement à la richesse des nations.

Quelles nations réussissent mieux dans les arts industriels, et pourquoi.

Des essais qui concourent aux progrès des arts industriels; leurs dangers; leurs effets dans l'agriculture, dans les manufactures, dans le commerce.

CHAP. 7. *Du travail de l'Homme, du travail de la Nature et de celui des Machines.* 52

Définition du travail.

Quel travail est productif.

L'homme force la nature à travailler de concert avec lui.

Les outils, les machines, sont des moyens employés par l'homme pour tirer du service des agens naturels.

Une machine nouvelle laisse des ouvriers sans emploi, mais passagèrement.

Le résultat ultérieur des machines devient très-favorable à la classe ouvrière;

Et encore plus aux consommateurs.

Les machines introduites dans un art, non-seulement augmentent la production, mais elles augmentent la production de tous les autres arts.

CHAP. 8. *Des Avantages, des Inconvénients et des Bornes qui se rencontrent dans la séparation des travaux.* 61

La séparation des travaux augmente la faculté qu'ils ont de produire.

Quelles en sont les raisons déduites par Smith.

C'est le consommateur qui profite le plus de la séparation des travaux.

Il n'est pas dans son intérêt d'aller sur les brisées du producteur, ni dans l'intérêt du producteur de s'adonner à une autre branche de la production, que celle dont il s'occupe spécialement.

Pourquoi la séparation des travaux ne peut être poussée loin,

Dans les produits dont la consommation est bornée ;

Dans ceux qui ne supportent pas d'être transportés au loin ;

Dans les objets de luxe ;

Dans l'agriculture ;

Et, dans certains cas, lorsqu'on manque de capitaux suffisans.

Ce que la séparation des travaux ôte à la capacité de l'homme considéré individuellement.

CHAP. 9. *Des différentes manières d'exercer l'Industrie commerciale, et comment elles concourent à la production.* 78

Quel est l'objet du commerce en général.

Du commerce extérieur (on peut s'en passer sans éprouver aucune infériorité) ;

Du commerce intérieur (c'est le plus lucratif de tous) ;

Du commerce en gros ;

Du commerce en détail ;

Du commerce de spéculation ;

Du commerce de transport.

Des rapports du commerce maritime avec la puissance militaire.

CHAP. 10. *Quelles transformations subissent les Capitaux dans le cours de la production.* 88

Une partie du capital d'une entreprise se compose de la valeur des constructions et établissemens faits pour cette entreprise. Cette partie se rétablit chaque année par l'application qu'on fait d'une partie de la valeur des produits à l'entretien et aux réparations.

Une seconde partie se compose des outils, ustensiles, bestiaux, etc., qui s'usent plus rapidement, mais dont la valeur s'entretient de la même manière.

Une troisième partie se compose de la valeur des alimens, des provisions, de l'argent pour les salaires, etc. La valeur de cette portion se dissipe entièrement, et se rétablit par la valeur des produits de l'entreprise.

Applications de ces observations à l'agriculture, aux manufactures et au commerce.

Les capitaux des nations existent sous une multitude de formes, sont répandus sur la totalité d'un pays, quelquefois même à plusieurs milliers de lieues de ses frontières, et ne se remontent guère sous la forme où l'on a commencé à les employer, que lorsqu'on a liquidé une entreprise.

CHAP. 11. *De quelle manière se forment et se multiplient les Capitaux.* 95

Quand la valeur produite par une entreprise est supérieure à la valeur consommée par cette entreprise, l'excédant peut :

Soit être retiré de toute espèce d'emploi ;

Ou bien être dissipé stérilement ;

- Ou bien être employé en objets durables dont l'usage est une jouissance ;
- Ou bien être employé reproductivement.
- Dans les trois premières suppositions , la masse des capitaux n'est pas diminuée : dans la quatrième seulement elle est accrue.
- Fausseté de l'opinion qui suppose que l'épargne nuit aux consommations.
- La forme importe peu sous laquelle les produits sont épargnés et accumulés pour servir de capitaux.
- Dans quelles professions on a plus de facilité pour placer reproductivement les capitaux qu'on a épargnés.
- L'accumulation des capitaux est lente de sa nature.
- Elle est un grand bien pour la société.
- Si l'accroissement des capitaux dans les temps modernes doit être attribué à l'économie dans les consommations, ou à la supériorité dans l'art de produire.
- L'accumulation est encouragée sous un gouvernement où l'emploi des capitaux est parfaitement libre.
- Les capitaux accumulés se divisent par les successions, sans pour cela que leur somme totale en soit diminuée.
- L'accumulation des capitaux est une des principales causes de la supériorité de l'homme sur les animaux.
- **CHAP. 12. *Des Capitaux improductifs.* 113**
 - De quoi se composent les capitaux vraiment improductifs.
 - Le tort qu'ils font à la société.
 - De quelle manière ils peuvent être restitués avec avantage à la circulation.
 - Des principales causes qui ravissent des capitaux à la production.
- **CHAP. 13. *Des Produits immatériels, ou des Valeurs qui sont consommées au moment de leur production.* 117**

Les produits immatériels sont les valeurs qui se trouvent nécessairement consommées en même temps que produites.

Erreurs de *Smith*, de *Verri*, de *Garnier*, sur ce sujet.

Les produits immatériels n'étant pas susceptibles de se conserver, ne peuvent s'accumuler.

En favorisant leur multiplication, on ne fait rien pour la richesse, on ne fait que pour la consommation.

Les produits immatériels sont le fruit d'une industrie et d'un capital, et quelquefois d'un fonds de terre.

De ceux où l'industrie a la principale part ;

De ceux où un capital a la principale part ;

De ceux où un fonds de terre a la principale part.

Éloge des lieux en même temps productifs d'agrément et de valeurs durables.

(Les Chapitres 14 à 20 inclusivement traitent des circonstances accidentelles favorables ou contraires à la Production des richesses.)

CHAP. 14. *Du Droit de propriété*. 135

Le droit de propriété, différemment considéré par le philosophe, le jurisconsulte, le politique.

L'Économie politique ne le considère que comme un puissant promoteur de la production.

Dans quel cas peut-on dire que la propriété est véritablement garantie.

Quels sont les cas où l'intérêt même de la production semble demander le viol de la propriété.

L'autorité du gouvernement, en maintenant les propriétés, met les hommes à portée de se procurer tous les produits qui font leur richesse, et les jouissances qui résultent de l'usage de ces produits.

CHAP. 15. Des Débouchés. 143

On n'achète des produits qu'avec des produits.

L'argent avec lequel on les achète, n'a pu lui-même être acquis qu'en échange de quelque produit.

Le défaut d'écoulement de plusieurs produits vient de la rareté de plusieurs autres.

Les personnes même qui ne produisent pas, ne peuvent acheter qu'avec des produits.

1^{re} *Conséquence* : Plus la production est active, et plus les débouchés sont faciles.

2^e *Conséquence* : Chacun est intéressé à la prospérité de tous.

3^e *Conséquence* : On ne porte aucun préjudice à l'industrie indigène en achetant les produits de l'étranger.

4^e *Conséquence* : Ce n'est point favoriser le commerce, que d'encourager la consommation et la destruction des produits de l'industrie.

La nature des demandes et la grandeur des profits suffisent pour indiquer aux producteurs vers quelles branches doit se porter la production.

Tableau des progrès et du déclin d'une nation, suivant que la production croît ou décline.

CHAP. 16. Quels Avantages résultent de l'activité de la circulation de l'argent et des marchandises. . . 160

Toute production exige une circulation d'argent et de marchandises, des achats et des ventes.

Cette circulation est productive, et son activité est un bien, en ce qu'elle occupe moins long-temps les capitaux, et diminue les frais de production.

Une circulation improductive, c'est-à-dire, un agiotage multiplie les frais de production au lieu de les diminuer.

Les producteurs sont intéressés à rendre active la circulation productive.

Les consommations stériles ne sont jamais long-temps favorables à la circulation, parce qu'elles ne sont pas favorables à la reproduction.

Circonstances qui entraînent une circulation forcée.

Tableau de l'active circulation qui eut lieu en France au déclin des assignats.

CHAP. 17. *Des Effets des réglemens de l'administration qui ont pour objet d'influer sur la production.* . . . 166

Objet des réglemens. Danger des systèmes. Nul n'a plus de système que ceux qui se vantent de n'en point avoir.

§. 1^{er}. Effets des réglemens qui déterminent la nature des produits. 168

La nature des besoins détermine la valeur des produits, et la valeur des produits détermine la nature de la production.

Le produit qui rapporte le plus est celui qu'il importe plus à la société de voir produire.

Les meilleurs juges des produits qui rapportent le plus, sont les producteurs, et non pas l'administration.

Application de ces principes aux produits agricoles;

Aux produits manufacturés; pourquoi les réglemens sont vivement sollicités: exemples;

Aux produits commerciaux; ce sont ceux sur lesquels les gouvernemens ont voulu influer principalement.

Digression sur ce qu'on nomme la Balance du Commerce. 179

Ce que c'est que la balance du commerce.

A quoi se réduisent les opérations du commerce avec l'étranger.

Le bénéfice du commerce avec l'étranger n'est point égal à la valeur qu'on reçoit en numéraire, mais à la différence de la valeur des envois et de celle des retours (Note).

Valeur pour valeur, il ne convient pas à une nation de recevoir des métaux précieux préférablement à toute autre marchandise.

Les motifs de préférence que la monnaie a aux yeux des particuliers, n'existent pas pour les nations (Note).

L'introduction du numéraire, ou des matières dont on le fait, n'augmente pas les capitaux d'un pays plus que l'introduction de toute autre marchandise.

L'exportation du numéraire procure à la production intérieure un débouché égal à l'exportation des autres marchandises.

Les valeurs qui se consomment lentement, comme le numéraire, ne sont pas plus favorables à la conservation des capitaux, que les valeurs qui se consomment rapidement, comme les denrées.

Quand même une balance constamment favorable serait désirable, il serait impossible de l'obtenir.

A quoi l'on doit attribuer le faux système suivi par rapport à la balance du commerce.

Fin de la digression sur la Balance du Commerce, et suite du premier paragraphe. 200

Les réglemens qui entravent l'importation, établissent un monopole en faveur du producteur indigène, contre le consommateur indigène.

Nous payons toujours les produits étrangers avec des produits de notre propre création. Il vaut mieux produire ceux où nous réussissons mieux que l'étranger, et lui acheter ceux où il réussit mieux que nous.

Pourquoi il est plus utile de protéger les intérêts du consommateur que ceux du producteur.

Le renchérissement des produits est l'une des causes les plus générales de la pauvreté des nations.

Il convient à une nation d'acheter au meilleur marché partout où elle le trouve ; même des objets de main-d'œuvre et de luxe ; même lorsque l'intérêt , élevé chez elle , donne du désavantage à ses producteurs.

Les consommateurs ne regagnent pas tous , comme producteurs , le surplus de dépenses que les monopoles leur font faire comme consommateurs , ou la valeur des jouissances dont on les prive sous ce dernier rapport.

Quand des entraves sont mises à la circulation intérieure de certains produits , la nation éprouve le double dommage des pays qui ne peuvent pas importer , et de ceux qui ne peuvent pas exporter.

Cas où Smith approuve les droits d'entrée.

Les prohibitions considérées comme des représailles.

Danger qu'il y a de les abolir brusquement.

Effet des encouragemens donnés à l'exportation des produits indigènes.

Payer une prime d'exportation , c'est payer d'avance à l'étranger le bénéfice que vous voulez faire sur lui.

Payer une prime pour des fabrications intérieures ; c'est vouloir obtenir un produit qui coûte plus de frais qu'il ne vaut , c'est faire un échange désavantageux des avances contre les produits.

Exceptions ; Smith combattu.

§. 2. Effet des réglemens qui déterminent le mode de production. 227

L'influence du gouvernement sur les procédés de l'agriculture a presque toujours été favorable, parce qu'elle s'est bornée à répandre l'instruction et à maintenir la bonne police.

Les manufactures ont été en proie aux réglemens, parce qu'ils leur étaient d'une application plus facile, et d'ailleurs vivement sollicités par l'intérêt personnel.

Les corporations et les maîtrises établissent un monopole en faveur des producteurs contre les consommateurs. Elles ne sont point efficaces pour assurer la perfection des produits, et nuisent à leur multiplication.

Les réglemens sont utiles lorsqu'ils servent à prévenir une fraude, ou bien à constater un fait.

Les brevets d'invention n'ont pas d'inconvénient lorsque la durée du privilège n'est pas trop longue.

§. 3. Des Compagnies privilégiées. 243

Les compagnies privilégiées font payer au consommateur les produits de leur commerce plus cher qu'il ne les payerait sans elles.

S'il est vrai que le commerce avec certains pays ne puisse se faire que par des compagnies.

S'il est vrai que les compagnies achètent plus avantageusement dans l'étranger.

Le gain des compagnies privilégiées n'est pas fait par la nation, mais sur la nation.

Les affaires des compagnies ne peuvent pas être bien gérées.

Les compagnies peuvent être utiles pour mettre en train un commerce tout nouveau.

§. 4. Des réglemens relatifs au commerce des grains. 254

Motifs pour s'occuper spécialement de cette denrée.

Les commerçans en blé exposés mal à propos à la haine des peuples et des gouvernemens.

Entraves opposées à cette industrie.

Utilité dont elle est.

Les approvisionnemens faits par l'administration font fuir les approvisionnemens naturels.

Par quels moyens les disettes pourraient être rendues plus rares et moins funestes.

CHAP. 18. *Si le gouvernement augmente la richesse nationale en devenant producteur lui-même.* 268

Lorsqu'une entreprise faite par le gouvernement donne de la perte, cette perte en est une pour la nation.

Par quelles raisons un gouvernement est presque toujours un mauvais entrepreneur.

Le gouvernement comme producteur est un concurrent fâcheux pour les particuliers.

S'il y a des entreprises que le gouvernement doit régir par lui-même.

Le gouvernement contribue puissamment à la production des particuliers en formant ou entretenant les routes, les canaux, les ports, et les établissemens qui conservent, augmentent et répandent les lumières.

Mais le moyen le plus puissant qu'il ait de la servir est de procurer aux particuliers la liberté et la sûreté.

Si les tributs imposés aux nations subjuguées sont un bon moyen de procurer des richesses à la nation prépondérante.

CHAP. 19. *Des Colonies et de leurs produits.* 277

Les colonies distinguées des comptoirs.

Il y a deux systèmes de colonisation, celui des anciens et celui des modernes.

Dans celui des anciens les produits sont d'abord bornés, parce que les capitaux et la population y sont peu considérables ; pourquoi ensuite la production y fait des progrès rapides.

Dans le système moderne on va aux colonies pour y faire fortune et pour revenir ; mauvais effets de ce système.

De l'esclavage et de ses effets par rapport à la production.

Du régime réglementaire colonial et de ses effets par rapport à la production, pour la colonie d'abord, et ensuite pour la métropole.

Frais énormes que cause à la métropole la conservation de ses colonies.

Bon marché auquel on pourrait se procurer les denrées équinoxiales, mal à propos nommées coloniales.

CHAP. 20. *Des Voyages et de l'Expatriation par rapport à la richesse nationale.* 297

Un pays ne doit pas regarder comme un gain l'argent qu'y laisse un voyageur étranger. •

Son seul gain est le bénéfice qui a été réalisé sur les ventes qu'on a faites au voyageur.

Ridiculisé des dépenses fastueuses faites dans le but d'attirer des étrangers.

Quels motifs amènent de préférence les étrangers.

L'expatriation hautement profitable à la patrie adoptive.

Funeste à la patrie abandonnée.

Il est impossible de l'empêcher et de prévenir l'extraction des capitaux.

Par quels moyens on parvient à attirer de nouveaux citoyens.

(Les Chapitres 21 et 22 traitent d'un produit particulier qui joue un grand rôle dans la formation et la circulation des richesses, c'est-à-dire des monnaies)

CHAP. 21. *De la nature et de l'usage des Monnaies.* . . 304

§. 1^{er}. *Considérations générales.* *ibid.*

La plupart des produits ne sont consommés qu'à la suite d'un échange.

Difficulté qui se trouve dans un échange en nature , pour évaluer un produit à l'autre , et pour rencontrer les besoins du consommateur.

La marchandise intermédiaire nommée *Monnaie* lève cette difficulté.

La monnaie est d'autant plus nécessaire que la société est plus civilisée.

C'est la coutume et l'usage qui rendent une marchandise monnaie.

§. 2. *Du choix de la Marchandise qui sert de Monnaie.* 310

Il faut que la marchandise-monnaie puisse se proportionner sans s'altérer à la valeur de tous les autres produits ;

Qu'elle ne soit pas trop volumineuse relativement à sa valeur ;

Que sa quantité totale ne puisse s'accroître et se réduire rapidement ;

Qu'elle ait une valeur propre en beaucoup d'autres lieux.

Les métaux précieux réunissent ces qualités.

De plus , leurs parties se divisent et se réunissent sans s'altérer ;

Leur qualité est uniforme par toute la terre ;

Ils ont assez de dureté pour résister au frottement de la circulation ;

Ils sont susceptibles de recevoir des empreintes.

On n'y compte pour rien la valeur de l'alliage, et pourquoi.

§. 3. De la valeur que la qualité d'être monnaie ajoute à une marchandise. 315

Le service que rend le métal comme monnaie ajoutée à ses usages et à son prix.

Il en absorbe une grande quantité qu'il ravit à tout autre emploi.

Il rend cher son emploi en ustensiles.

Sa valeur se règle suivant les lois communes à toutes les autres marchandises.

Il est une richesse réelle.

§. 4. De l'utilité de l'empreinte des Monnaies et des frais de fabrication. 321

L'empreinte évite aux contractans l'embarras et les frais du pesage et de l'essayage des métaux-monnaie.

La fabrication exclusive que le gouvernement s'en réserve, est favorable aux particuliers.

Effets de la législation anglaise qui n'attribue au gouvernement aucuns frais de fabrication.

Les gouvernemens peuvent avoir sur cette fabrication un bénéfice plus fort en vertu du monopole, mais il ne dépend pas d'eux d'attribuer une valeur arbitraire à leur empreinte.

Quand cette fabrication n'est pas gratuite, il importe peu au gouvernement qu'on fonde et qu'on exporte les monnaies.

Il lui est même avantageux qu'on exporte : c'est une branche d'orfèvrerie, une source de bénéfices.

Le gouvernement ne peut avec justice retenir les frais de fabrication à celui qui reçoit un paiement du gouvernement.

§. 5. De l'altération des Monnaies. 332

L'autorité publique s'est imaginée à tort qu'elle pouvait déterminer la valeur des monnaies.

Elle a successivement appliqué le même nom à des quantités de métal fort diverses. Résultats.

Ce que c'était que la *forte monnaie*. Motifs du gouvernement pour y revenir.

Mauvais effets des variations dans la valeur nominale des monnaies.

§. 6. Que la Monnaie n'est ni un signe ni une mesure. 344

Dans tous les marchés la valeur intrinsèque de la monnaie est tout ce que l'on considère en elle.

Fausseté de l'opinion que la valeur de toutes les denrées est égale à la somme totale de la monnaie.

La valeur de la monnaie ne peut servir de mesure, parce que cette valeur, même intrinsèque, est variable.

Exemple de ces variations. Montesquieu, Hume, réfutés.

Le travail n'est pas une meilleure mesure des valeurs que la monnaie. Smith combattu.

Il n'y a point de mesure des valeurs pour des temps et des lieux éloignés ; mais on peut les évaluer approximativement.

Le négociant n'a pas besoin de connaître la valeur absolue des choses ; il lui suffit de connaître leur valeur relative à l'époque et dans le lieu où chaque échange se fait.

Toute stipulation de valeur pour un terme éloigné, est nécessairement vague.

§. 7. D'une attention qu'il faut avoir en évaluant les sommes dont il est fait mention dans l'histoire. 363

Il ne suffit pas de connaître la quantité de métaux précieux désignée par la somme, il faut avoir égard aussi à la variation survenue dans la valeur du métal lui-même.

Exemples et erreurs relevées dans Rollin, dans Voltaire, dans Raynal, dans La Harpe.

Méthode approximative pour ces évaluations.

§. 8. Qu'il n'y a point de rapport fixe entre la valeur d'un métal et la valeur d'un autre métal. . . 370

C'est à tort qu'on a voulu donner une dénomination commune à une certaine quantité d'or et à une certaine quantité d'argent.

Ce qui en est résulté en France, en Angleterre.

La valeur relative des métaux, perpétuellement variable, n'est point en proportion des quantités fournies par les mines.

§. 9. Ce que devraient être les Monnaies. . . 375

Les monnaies devraient être des pièces de métal sans autre dénomination que le poids et le titre certifiés par l'empreinte.

Le bénéfice de la fabrication devrait varier suivant la demande.

La nation qui ferait cette bonne opération, fournirait du numéraire à plusieurs autres.

§. 10. De la Monnaie de cuivre et de billon. 384

Les pièces de cuivre et de billon ne sont, à proprement parler, que des billets de confiance qui devraient être échangés à bureau ouvert.

Autrement elles font l'effet d'un alliage, et influent sur les prix et sur le cours du change.

Elles sont sujettes à être contrefaites.

§. 11. De la meilleure forme des pièces de monnaie. 388

Cylindrique aplatie, mais épaisses, l'empreinte en creux, aussi grosses que possible.

§. 12. Par qui doit être supportée la perte qui résulte du frai des Monnaies. 390

Cette perte doit être supportée par le gouvernement, et par quelle raison.

CHAP. 22. *Des Signes représentatifs de la Monnaie.* 396

§. 1^{er}. Des Billets à ordre et des Lettres-de-change. *ibid.*

La valeur actuelle des lettres-de-change est fondée sur le droit qu'elles donnent de toucher de l'argent dans un temps fixé.

Cours du change. Causes de ses variations; des bornes qu'elles ont.

On ne peut s'acquitter avec des lettres-de-change qu'autant qu'on a envoyé une valeur équivalente en marchandises.

Ce que c'est que des lettres-de-change dites de circulation.

§. 2. Des Banques de dépôt. 401

Leur utilité. Elles suppléent au numéraire par des transferts sur leurs livres.

Pourquoi les crédits qu'elles ouvrent sont plus estimés que la monnaie courante.

L'inviolabilité du dépôt est pour ces banques d'une nécessité fondamentale.

§. 3. Des Banques de circulation et d'escompte, et des Billets de confiance. 406

But de ces associations.

Elles mettent en émission des billets de confiance.

Ce qui fait le gage et la sûreté de ces billets.

Les principes éclairés par les exemples de la banque d'Angleterre, des banques d'Écosse, de l'ancienne caisse d'escompte, de la banque de France.

Les billets de confiance augmentent-ils réellement la masse des capitaux productifs d'un pays?

Oui; par quelle raison et jusqu'à quel point.

Conséquences d'une émission de billets trop forte.

Les billets de confiance ne peuvent fournir des fonds pour faire l'office de capitaux engagés.

C'est ce principe méconnu qui a perdu la banque d'Angleterre, et probablement perdra toutes les autres.

La contrefaçon est un des inconvéniens des billets de confiance.

§. 4. Du Papier monnaie. 426

C'est un papier que le gouvernement autorise à donner en paiement des engagements contractés en monnaie effective.

Quelles sont les causes qui soutiennent pendant un temps la valeur des papiers-monnaie.

Les principes éclairés par l'exemple des billets de la banque de Law, par les assignats, par les mandats.

LIVRE II.

DE LA DISTRIBUTION DES RICHESSES.

(Les Chapitres 1 à 3 inclusivement traitent des causes qui déterminent la valeur des choses, quelles que soient ces choses.)

CHAP. 1^{er}. *Des Fondemens de la Valeur des choses.*

TOME II. Page 1

Une chose n'est un produit qu'autant qu'il a fallu pour lui créer de l'utilité, le concours des agens productifs, c'est-à-dire, de l'industrie, des capitaux et des terres.

Dans ce cas le produit a une valeur, parce qu'il n'a pu exister sans qu'il y eût des frais de production.

L'utilité d'un produit établit la demande qu'on en fait ; le sacrifice au prix duquel il faut l'obtenir, en borne la demande, et la valeur de ce sacrifice est bornée par la concurrence des producteurs.

La valeur d'un produit s'élève en raison directe de la quantité demandée, et en raison inverse de la quantité offerte.

Exemple de quelques produits surpayés par des circonstances étrangères à la demande et à la production.

CHAP. 2. *De ce qu'il faut entendre par la quantité d'une marchandise qui est dans la circulation, et par l'étendue de la demande. 10*

La quantité d'une marchandise qui est dans la circulation est cette portion toute entière qui est offerte pour être vendue.

La quantité demandée est toute celle qu'on a non-seulement l'intention, mais les moyens d'acheter.

Effet des *maximum* ou taxes des denrées.

CHAP. 3. *De l'Argent considéré comme marchandise dans la circulation. 16*

En même temps que l'Amérique a augmenté la masse de l'argent dans la proportion de 1 à 10, la demande de cette marchandise a augmenté dans la proportion de 1 à $2\frac{1}{2}$.

Erreur de Locke, de l'Encyclopédie, à ce sujet.

L'argent monnayé a cela de particulier que c'est une denrée toujours dans la circulation.

Les quantités d'argent jetées dans la circulation, y font peu d'effet, et pourquoi.

La demande de cette denrée n'augmente pas en proportion des richesses que les nations acquièrent, et pourquoi.

L'or est moins demandé à proportion que l'argent.

La demande des métaux précieux s'accroît par la déperdition.

Des variations futures qu'on peut prévoir dans leur valeur.

(Le Chapitre 4 traite de la valeur réciproque des produits et des frais de production.)

CHAP. 4. *Des variations réelles, des variations relatives et des variations nominales dans les prix. . . . 26*

Une économie dans les frais de production occasionne une baisse réelle, et non pas fictive, dans le prix des choses.

Les frais de production diminuent par un emploi mieux entendu des moyens productifs.

Cette baisse n'est pas relative à la valeur des autres produits, de manière qu'ils peuvent baisser tous à la fois.

Pourquoi les petites fortunes peuvent maintenant se procurer de certaines douceurs qui n'étaient autrefois qu'à l'usage des riches.

La production est un grand échange où l'on donne les services productifs pour recevoir les produits.

Comment la baisse de chaque chose procure un accroissement dans la valeur totale de la chose produite.

Que la baisse des produits n'altère pas les profits des producteurs.

Elle équivaut à un enrichissement de la nation, et si toutes les choses venaient à ne rien coûter, tout le monde serait infiniment riche.

Ce que c'est que les variations *relatives* dans les prix.

Elles n'augmentent ni ne diminuent la richesse générale, mais elles influent sur la fortune des particuliers et des nations considérées comme particuliers.

Les variations réelles et relatives dans les valeurs des choses, sont indépendantes de la valeur qu'on attache à l'argent.

Mais l'argent subit de son côté des variations réelles et relatives.

Ce qu'on appelle *valeur nominale* n'est point une valeur; c'est une dénomination qui indique quelquefois la quantité de métal contenue dans la monnaie, mais jamais sa valeur.

En quoi les changemens nominaux influent sur les richesses privées.

(Le Chapitre 5 indique la manière dont se distribuent les profits qui composent les revenus de la Société.)

CHAP. 5. *Des sources des revenus, et comment ils se distribuent dans la société.* 45

Les services productifs acquièrent une valeur par les mêmes principes que toutes les autres choses.

Cette valeur est acquittée par la valeur du produit résultat de la production.

Dans le progrès de la production, chaque producteur rembourse à celui qui le précède immédiatement, le montant de ses avances, et en outre ses profits.

La valeur du produit achevé rembourse le dernier producteur.

De là les profits qui composent les revenus du propriétaire foncier, du capitaliste, de l'homme industriel. Revenu annuel d'un particulier, d'une nation; ce que c'est.

La majeure partie des revenus se consomment à mesure.

La monnaie sert à faire parvenir la valeur produite aux mains à qui elle appartient; mais elle ne fait pas partie du revenu.

(Les Chapitres 6 à 10 inclusivement traitent des proportions suivant lesquelles se distribuent, entre les producteurs, les profits dont se composent les revenus.)

CHAP. 6. *Quels genres de production payent plus largement les services productifs.* 55

Les profits ne sont pas égaux dans tous les genres de production.

Pourquoi les produits les plus communs et les moins chers donnent au total les meilleurs profits.

C'est un mauvais calcul pour une nation de fournir des objets de luxe, et de recevoir en échange des objets d'une utilité commune.

CHAP. 7. *Des revenus industriels.* 61

§. 1^{er}. *Des profits industriels en général.* . . . *Ibid.*

Les services de l'industrie sont plus chèrement payés là où les capitaux et les terres abondent.

Ils le sont d'autant plus :

1^o. Que les travaux sont plus dangereux ou plus désagréables;

- 2°. Que l'occupation est moins constante ;
- 3°. Qu'ils exigent des mains plus sûres et plus fidèles ;
- 4°. Que leurs résultats sont plus incertains ;
- 5°. Enfin , qu'ils supposent plus de talens naturels ou d'habileté acquise .

§. 2. Des profits du savant 70

Le savant fait de médiocres profits , parce qu'il met en peu de temps dans la circulation une grande quantité de sa marchandise , et qu'elle ne se détruit pas par la consommation.

De là les faveurs que tous les peuples civilisés accordent aux savans qui , par la nature des choses , ne reçoivent pas une récompense proportionnée à leur utilité.

§. 3. Des profits de l'entrepreneur d'industrie. . 72

Trois causes contribuent à rendre rares et chers les services de l'entrepreneur d'industrie : 1°. la nécessité où il est de trouver des capitaux ; 2°. les qualités personnelles et les connaissances que ses fonctions exigent ; 3°. les risques auxquels il est exposé.

C'est dans cette classe que se font presque toutes les grandes fortunes , et par quelles raisons.

§. 4. Des profits de l'ouvrier. 78

Le travail de l'ouvrier est presque toujours offert autant que réclamé , et pourquoi.

Pour qu'il continue à être offert à ce point , il faut que les gains de l'ouvrier suffisent pour qu'il puisse élever ses enfans.

La main-d'œuvre des personnes qui ne vivent pas de leur travail est moins chère que celle des autres. Pourquoi les ouvrages de femmes sont peu payés.

Variations dans les profits des ouvriers entraînent de grands malheurs.

Attention qu'il faut avoir lorsqu'on veut y porter des remèdes efficaces.

Les habitudes du pays influent sur les besoins de la classe ouvrière ; ses besoins sur ses salaires.

Utilité des caisses d'épargnes.

Avantage de la position du maître pour le réglément du salaire de l'ouvrier.

Si les ouvriers qui sont mieux payés travaillent moins.

§. 5. De l'indépendance née chez les modernes des progrès de l'industrie 92

Chez les anciens, ceux qui n'avaient point de terres étaient obligés de se mettre à la solde des grands propriétaires, et ensuite du gouvernement.

Chez les modernes, les profits provenant des capitaux accumulés et d'une active industrie, permettent à la partie de la nation qui n'est pas propriétaire de terres, de vivre indépendante.

Cette portion des peuples donne aux gouvernemens les secours qu'elle en retirait jadis.

CHAP. 8. *Du revenu des Capitaux* 95

§. 1^{er}. Du prêt à intérêt 96

Pourquoi appelé *usure* autrefois, et pourquoi il était odieux.

Un capital prêté est un outil, et l'intérêt un loyer.

Tout intérêt se décompose en deux parts : 1°. le loyer proprement dit ; 2°. l'assurance qui couvre les risques du non-remboursement.

On a toujours réveillé l'*usure* lorsqu'on a voulu la réprimer.

Ce qui fonde la sûreté du prêteur, et par-là influe sur la portion d'intérêt qui est une prime d'assurance, c'est : 1°. la nature de l'emploi ; 2°. le crédit personnel de l'emprunteur ; 3°. la législation du pays.

Les contraintes contre les débiteurs sont favorables à ceux qui ont besoin d'emprunter.

Le loyer du capital se fixe sur les mêmes bases que le prix des choses : en raison directe de la quantité demandée, et en raison inverse de la quantité offerte.

La facilité des emplois influe sur la quantité demandée.

La quantité offerte dépend des épargnes précédemment faites.

Les capitaux engagés ne font pas partie de la quantité offerte.

Dans quel cas la loi peut fixer le taux de l'intérêt.

Intérêt légal, mauvaise dénomination.

Grande erreur fondée sur cette expression fautive, *intérêt de l'argent*.

Le plus ou le moins d'abondance de l'argent n'influe en rien sur le taux de l'intérêt.

§. 2. Des profits des Capitaux. 116

On appelle ainsi le profit que rend un capital qu'on emploie, soit qu'on en soit le propriétaire, soit qu'on l'ait emprunté.

Après les motifs qui viennent de la multiplicité des emplois et de la quantité des capitaux disponibles, les profits sont d'autant plus forts que l'emploi est plus hasardeux et le capital plus long-temps engagé.

§. 3. Quels sont les emplois de Capitaux les plus avantageux pour la société. 119

L'intérêt du capitaliste n'est pas le même que celui de la société.

Le meilleur emploi du capital pour le pays en général est d'abord celui qui a pour objet l'agriculture.

Ensuite celui qui a pour objet l'industrie intérieure.

Ce sont les emplois que les capitalistes préfèrent, lorsque les choses sont abandonnées à leur cours naturel.

CHAP. 9. *Des Revenus territoriaux.* 123

§. 1^{er}. *Des profits des fonds de terre.* *Ibid.*

Pour que le service des terres soit demandé et payé, il faut que leurs produits aient des débouchés, c'est-à-dire qu'ils éprouvent de la demande.

L'étendue des terres propres à chaque culture, établit par tout pays la quantité des terres offertes pour chaque emploi.

Le plus petit profit rendu par la terre suffit pour qu'on puisse la cultiver ; il n'en est pas ainsi de l'industrie et des capitaux.

Comment est ravie dans certains cas la totalité du profit des fonds de terre.

Différence du profit de la terre et de la rente de la terre, qui est son revenu par rapport à son prix d'achat.

Motifs de préférence pour les placemens en terres ou pour les placemens mobiliers.

Le prix d'achat des terres ne change rien à la quantité des services fonciers et des services capitaux qui sont dans la circulation.

Les capitaux engagés perdent leur nature de capitaux et prennent celle des fonds de terre.

§. 2. Des fermages. 130

Le fermage suit de près les profits qu'on peut faire sur les fonds.

Les propriétaires jouissent d'un monopole naturel par rapport aux fermiers dont le nombre n'est pas nécessairement borné comme celui des biens à louer.

Par-là les circonstances favorables ou contraires au fonds de terre, le sont toujours au propriétaire.

Avantages des longs baux : ils permettent des bonifications de la part du fermier.

La culture des terres par leurs propriétaires est encore préférable.

Avantage de la solidité des baux.

De la culture par métayers ; ses inconvéniens.

Causes de la faiblesse des nations dans le moyen âge.

CHAP. 10. *Quels sont les effets des revenus perçus d'une nation dans l'autre* 136

Les revenus industriels ne sont pas susceptibles d'être perçus par une nation chez une autre.

Un capital prêté par une nation à une autre, produit pour la nation qui emprunte, ce qui, dans les profits de ce capital, excède les intérêts qu'elle paye.

Un fonds de terre acquis par un étranger, est un gain pour la nation si les nationaux savent retirer du capital, prix de l'acquisition, des profits qui excèdent les fermages que retire l'étranger.

Il importe aux nations que les particuliers transportent d'un pays dans l'autre les valeurs qu'ils ont droit de transporter, sous la forme qui leur convient le mieux, parce que c'est aussi celle qui convient le mieux aux deux nations.

Une nation n'a aucun moyen d'empêcher l'étranger de tirer hors de chez elle les revenus et les capitaux qu'il y perçoit.

CHAP. II. *De la Population dans ses rapports avec l'Économie politique* 142

§. 1^{er}. Comment la quantité des produits influe sur la population des états. *Ibid.*

La population s'élève toujours en tous pays au niveau des moyens d'existence, et ne va pas au-delà.

Ce qu'il faut entendre par *moyens d'existence*.

Même chez les nations prospères beaucoup d'individus meurent de besoin.

Rien n'influe d'une manière durable sur la population que ce qui influe sur la production.

En quoi les fléaux dévastateurs sont véritablement funestes.

Une mauvaise administration attaque la population dans son principe.

Ce n'est pas le célibat des moines qui nuit à la population ; c'est leur oisiveté.

Ce n'est pas le grand nombre des hommes qui nuit à leur aisance ; c'est le défaut de production.

Pourquoi les années de disette n'entraînent pas autant de dépopulation en Europe qu'en Asie.

Inconvénient de trop compter sur les produits manufacturiers pour la subsistance d'une nation.

Digression sur l'Angleterre, sur la colonisation.

Si une grande population est un signe de prospérité.

§. 2. Comment la nature des productions influe sur la distribution des habitans. 160

Les limites comme l'administration des états , ne sont que des accidens par rapport à la richesse des peuples.

Quels genres de production exigent l'habitation des campagnes , et quels l'habitation des villes.

Les villes d'Europe misérables au moyen âge, et pourquoi.

Les villes sont favorables à l'agriculture.

La fondation d'une ville ne suffit pas pour qu'elle continue à subsister ; ce qu'il faut encore pour cela.

LIVRE III.

DE LA CONSOMMATION DES RICHESSES.

CHAP. 1^{er}. *Des différentes sortes de Consommations* 169

Ce qu'il faut entendre par *consommation des richesses*.

Tout ce qui est produit est susceptible d'être consommé , et l'est même nécessairement.

Comment cela n'exclut pas les accumulations de valeurs.

Ce que c'est que la consommation annuelle d'un particulier , d'une nation.

La consommation annuelle s'entend de la consommation brute sans déduction des valeurs reproduites ; et par conséquent elle comprend les exportations.

La somme des consommations annuelles n'a aucun rapport avec la somme des capitaux d'un particulier ou d'une nation.

Les produits s'approprient naturellement aux besoins des consommateurs.

Ce que c'est que les consommations publiques et les consommations privées.

Tout le monde est consommateur. Les plus fortes consommations sont faites par la classe indigente à cause de sa multiplicité.

Plus une nation est civilisée, plus elle consomme.

CHAP. 2. Des effets généraux de la Consommation. 179

Toute consommation est une perte de richesses.

En échange de cette perte on peut avoir soit une nouvelle richesse par la consommation reproductive, soit une jouissance par la consommation improductive.

Une valeur consommée n'est complètement remplacée que lorsque la reproduction rapporte, outre sa valeur, les frais de l'opération.

Une valeur consommée reproductivement ne satisfait à aucun besoin, ne procure aucune jouissance.

Pourquoi la plupart des consommations n'ont lieu qu'à la suite d'un achat; ce qui a rendu à peu près synonymes les mots *dépenser* et *consommer*.

Ce n'est point la monnaie qui a servi à l'achat qui est consommée: la monnaie est une chose tout-à-fait étrangère à la consommation.

CHAP. 3. De la Consommation reproductive en général, et de ses résultats. 187

Une réduction dans la consommation reproductive équivaut à une augmentation de produits.

Lorsque pour reproduire on trouve le moyen d'employer des matières premières de nulle valeur, ou de peu de valeur, on fait profit de tout ce qu'elles ne coûtent pas.

On épargne les services de l'industrie, des capitaux et des terres, soit en tirant plus de produits des mêmes services, soit en tirant de moins de services, les mêmes produits.

La dissipation dans les dépenses productives est aussi fâcheuse que dans les dépenses improductives.

Les inventaires sont le seul moyen de savoir si la consommation reproductive a eu lieu avec avantage (*en note*).

CHAP. 4. *De la Consommation improductive en général, et de ses résultats.* 193

La consommation improductive, la seule dont il sera question dorénavant, ne favorise point la reproduction. On ne peut donc considérer dans la consommation que le plus ou le moins de satisfaction qu'on obtient en échange des produits consommés.

Les consommations les mieux entendues, soit publiques, soit privées, sont :

- 1°. Celles qui satisfont des besoins réels plutôt que factices ;
- 2°. Celles qui sont lentes plutôt que rapides ; et celles qui s'attachent de préférence aux produits de la meilleure qualité ;
- 3°. Celles qui se font en commun ;
- 4°. Celles qui ne sont pas contraires à la morale.

Les plus mal entendues sont celles qui procurent des malheurs au lieu de satisfaction.

CHAP. 5. *Des Consommations privées, de leurs motifs et de leurs résultats.* 205

L'économie privée définie et mise en opposition avec la prodigalité, l'avarice, le désordre.

Les lois somptuaires sont inutiles ou injustes (*en note*).

Si l'on peut avec sagesse dépenser la totalité de son revenu.

Le luxe un des plus puissans promoteurs de la consommation.

Il exige de grands sacrifices de valeurs pour procurer la plus vaine des satisfactions.

Il ne provoque pas plus de produits, mais de certains produits plutôt que d'autres.

Il nuit aux épargnes qui seules peuvent accroître les productions.

Le luxe préconisé par deux systèmes opposés.

La misère marche à sa suite, et pourquoi.

Il ne contribue pas au bonheur même des riches.

Il est destructif de la morale.

Il augmente plutôt qu'il ne diminue l'inégalité des fortunes.

Les riches seraient-ils moins bien pourvus si les pauvres étaient moins misérables? Non.

CHAP. 6. *Des Consommations publiques* 227

§. 1^{er}. De la nature et des effets généraux des Consommations publiques *Ibid.*

Les besoins de la société en masse donnent lieu aux consommations publiques.

Les consommations publiques entraînent la perte du produit consommé, et la dépense du gouvernement n'est point une restitution de la valeur de ce qu'il consomme.

Il y a une analogie complète entre l'administration de la fortune publique et celle d'une fortune particulière, entre les consommations d'un grand état et celles d'un petit état, entre celles d'une monarchie et celles d'une république.

Danger des principes contraires, surtout lorsqu'ils sont professés par des hommes puissans. Exemples: Louis XIV, Frédéric II.

Les consommations publiques ne sont justifiables qu'au-

tant qu'il en résulte pour la nation , un avantage égal au sacrifice qu'elles lui imposent.

Elles forment une portion importante des consommations totales ; ce qui rend fâcheuses les erreurs des gouvernemens.

Pourquoi les gouvernemens sont plus dissipateurs que les particuliers.

L'économie des gouvernemens n'est point incompatible avec la grandeur des vues , et au contraire la favorise.

Exemples : Charlemagne , le prince Eugène de Savoie , Suger , Damboise , Sully , Colbert , Necker.

La prodigalité des gouvernemens les conduit aux plus honteuses extrémités , et les expose aux plus grandes calamités.

Les peuples se relèvent vite des maux où les a précipités une mauvaise administration , lorsqu'elle est remplacée par une administration économe. Explication de ce qu'on entend lorsqu'on dit que la confiance renaît.

§. 2. Des principaux objets de la Dépense publique. 246

Le public consomme principalement des produits immatériels , soit des services rendus par des hommes , des terres , ou des capitaux.

Le public fait peu de consommations reproductives.

Des Dépenses relatives à l'administration civile et judiciaire. 248

C'est le peuple qui paye la représentation qu'il exige dans ses magistrats.

Une nation peut être administrée à très-bas prix.

Les services mal rendus sont toujours chers.

Il convient de bien payer les fonctionnaires publics.

S'il faut avoir dans les fonctions publiques des gens à grandes fortunes.

Inconvéniens des charges vénales.

Des fonctions civiles exercées par des prêtres.

Le public n'est jamais servi à si bon marché que les particuliers.

Les salaires devraient être proportionnés à l'ouvrage exécuté.

Le cérémonial et les déplacements sont des pertes de temps payées par le public.

Des Dépenses relatives à l'armée. 257

Pourquoi chez les peuples civilisés il faut que ce soit une profession particulière que le métier des armes.

La guerre en est devenue un art plus perfectionné.

Elle est plus dispendieuse qu'elle n'était autrefois.

La richesse encore plus nécessaire que la bravoure pour faire la guerre avec succès dans les temps modernes.

La guerre coûte au-delà de ses frais : les productions qu'elle arrête, les ravages qu'elle commet.

Les conquêtes ne valent pas ce qu'elles coûtent.

Pourquoi un état s'affaiblit en s'agrandissant.

Dés Dépenses relatives à l'enseignement public. 265

Par quelles raisons la société est intéressée à ce qu'on cultive tous les genres de connaissances.

Elle n'a pas besoin de les enseigner tous à ses frais ; mais seulement les genres qui, ne procurant pas assez d'avantages à ceux qui les cultivent, ont besoin d'encouragement.

Tout bon livre élémentaire devrait être généreusement payé par le public ou ses représentans.

Le premier degré d'instruction est indispensable pour l'adoucissement des mœurs et pour préserver un peuple de la barbarie.

La morale, ni la logique, ne paraissent pas devoir être l'objet d'un enseignement public.

Pourquoi l'instruction religieuse, dans chaque culte, devrait se donner aux frais de ceux qui professent ce même culte.

Des Dépenses relatives aux établissemens de bienfaisance 276

Les établissemens de bienfaisance sont des espèces de caisses de prévoyance où chacun porte une partie de ses épargnes, pour acquérir le droit d'y avoir recours au besoin.

Les hospices augmenteraient indéfiniment le nombre des secourus, si de certaines conditions d'admission, ou la dureté du sort que les secourus y éprouvent, n'en réduisait pas perpétuellement le nombre.

Ils font baisser un peu le taux des salaires.

Avantages des maisons de travail. Elles exigent des capitaux.

Pourquoi elles ne présentent pas une concurrence redoutable à l'industrie privée.

Des Dépenses relatives aux édifices et constructions publiques. 282

De la méthode qu'il faut suivre pour évaluer rigoureusement la dépense des travaux publics.

Application des principes aux digues de Hollande, aux grandes routes de France.

Les facilités pour les communications sont d'un produit si grand, qu'il excède probablement les plus grandes dépenses qu'elles aient occasionnées.

Les monumens publics sans utilité sont un luxe qui n'est pas plus excusable que celui des particuliers.

CHAP. 7. Par qui sont payées les Consommations publiques. 288

Les consommations publiques se font :

Quelquefois aux dépens d'un simple citoyen ;

Quelquefois aux dépens d'un peuple vaincu ;

Quelquefois elles sont payées du produit du domaine possédé par le public ;

Mais elles sont principalement payées avec le produit des contributions.

Les citoyens ou sujets contribuent, soit comme membres de tout l'état pour subvenir aux dépenses qui regardent la société toute entière, soit comme membres d'une province ou d'une commune, pour subvenir aux dépenses communales.

Les contributions sont mieux administrées quand les dépenses se font sous les yeux des contribuables.

CHAP. 8. De l'Impôt. 293

§. 1^{er}. Des effets généraux de toute espèce d'Impôt *Ibid.*

L'impôt est une portion des propriétés particulières levée pour le service du public.

Il ne consiste pas dans la matière où se trouve fixée la

valeur fournie par le contribuable, mais dans la valeur de cette matière.

La valeur dont se compose l'impôt, ne se reverse pas dans la société après lui avoir été ravie.

L'impôt n'est point un moyen de reproduction, et les bons gouvernemens sont toujours économes.

De là on peut déduire les conséquences suivantes, savoir : que les impôts les moins mauvais sont,

1°. *Les plus modérés.*

Comment l'impôt, lorsqu'il est poussé trop loin, prive le contribuable de sa richesse, sans en enrichir le gouvernement.

Un impôt ne rend jamais au fisc en proportion de l'extension qu'on lui donne.

Exemples qui prouvent ce que le fisc gagne à une imposition modérée.

2°. *Ceux qui entraînent le moins de ces charges qui pèsent sur le contribuable sans profiter au trésor public.*

Les frais de recouvrement ne sont pas plus reversés dans la société que le principal des contributions.

Les besoins croissans des gouvernemens les ont forcés de mettre depuis deux siècles plus d'ordre dans leurs finances.

Les frais de contrainte, les garnisaires, mauvais moyens de forcer le contribuable à payer.

Les corvées coûtent plus au contribuable qu'elles ne rapportent au public.

3°. *Ceux dont le fardeau est réparti équitablement.*

Les vices de répartition sont contraires aux intérêts des particuliers et à ceux du fisc.

S'il est équitable que l'impôt soit simplement proportionnel avec le revenu.

4°. Ceux qui nuisent le moins à la reproduction.

Les impôts qui sont levés sur les capitaux altèrent l'une des sources de la production.

Exemples puisés dans les impôts sur les successions, sur les mutations.

Inconvéniens qu'il y a de nuire à la facile circulation des propriétés.

Les impôts levés sur les capitaux sont payés avec facilité.

L'impôt influe sur la production, en agissant à la manière des peines pécuniaires.

Il contrarie les consommations reproductives lorsqu'il porte sur les objets de première nécessité et sur les matières premières des manufactures.

Il a de bons effets lorsqu'il décourage les consommations stériles.

Gouvernemens qui placent reproductivement une partie des contributions.

5°. Ceux qui sont plutôt favorables que contraires à la morale.

L'impôt agit comme une punition ou bien comme un appât ; il est par-là contraire ou favorable à de certaines actions.

Réflexions sur l'impôt du vingtième, le droit de centième-denier, les droits sur l'instruction, les loteries, les douanes, les gabelles.

§. 2. Des différentes manières d'asseoir l'Impôt, et

sur quelles classes de sujets portent les divers
Impôts. 320

L'impôt se lève en argent ou en nature, mais se compose
essentiellement de la valeur de la chose levée.

L'autorité qui fait contribuer, est intéressée à ne pas altérer
les sources de la production.

Elle est intéressée à répartir l'impôt proportionnelle-
ment avec le revenu de chacun.

On atteint les revenus, soit par des contributions di-
rectes, soit par des contributions indirectes.

Manière de procéder des unes et des autres.

Inconvéniens et avantages des contributions directes et
des contributions indirectes.

Charges qui sont de vrais impôts, quoiqu'elles n'en por-
tent pas le nom.

Les contributions ne portent pas toujours en totalité sur
ceux qui les payent.

Comment les impôts sur les consommations portent aussi
sur le producteur de la chose imposée, et suivant
quelles proportions.

Comment l'impôt mis sur une consommation, porte en
même temps sur une autre.

Pourquoi le propriétaire foncier ne peut faire suppor-
ter à ses consommateurs la plus petite partie de son
impôt.

Les produits agricoles ont cela de particulier, c'est que
quand leur production décroît, la demande qui en
est faite décroît aussi (*en note*).

Le propriétaire foncier ne peut, même par la vente de
son fonds, se soustraire à l'impôt.

Les effets de l'impôt sont constans et ne s'effacent pas par l'ancienneté.

L'impôt retombe sur les producteurs et les consommateurs avec d'autant plus de surcharge, qu'il est perçu plus près des premiers producteurs.

Dans le grand échange où les nations donnent les frais de production pour recevoir les produits, l'impôt, qui ravit une part de ces produits, est cause que les peuples donnent davantage pour recevoir moins.

L'augmentation de prix que l'impôt occasionne sur les denrées, n'est pas nominale; elle est réelle.

Pourquoi l'impôt ne fait pas hausser la valeur de la monnaie, comme celle des autres marchandises (*en note*).

§. 3. De l'Impôt en nature. 348

L'impôt en nature ne demande au contribuable que ce qu'il a, et sous la forme qu'il l'a.

Il intéresse le gouvernement aux progrès de l'agriculture.

Il n'admet pas de taxation arbitraire.

Il prend en proportion du produit brut, et non du produit net.

Il entraîne des abus dans l'administration de ses produits, et il bouleverse le prix naturel des denrées.

La dixme royale de Vauban, défendue.

§. 4. De l'Impôt territorial d'Angleterre. (*Land-tax*). 352

Cet impôt a pour base une évaluation du revenu des terres, faite en 1692.

Il offre un grand encouragement aux améliorations agricoles.

Son injustice.

Espèce de découragement qu'il peut répandre. La Toscane citée pour exemple.

CHAP. 9. *De la Dette publique.* 356

§. 1^{er}. Des Emprunts des gouvernemens, et de leurs effets généraux. *ibid.*

Un particulier emprunte souvent pour faire valoir ; un gouvernement emprunte toujours pour consommer.

Ce n'est pas le paiement des arrérages qui appauvrit une nation : c'est la consommation du principal.

Les emprunts publics sont remboursables en différentes façons, ou non-remboursables.

Les cautionnemens sont des espèces d'emprunts.

Les anticipations sont des espèces d'emprunts.

Les titres de la dette publique n'augmentent point la masse des valeurs, ni la circulation productive.

En quoi les emprunts publics sont favorables comme procurant des placemens.

§. 2. Du Crédit public, de ce qui le fonde, de ce qui l'altère. 366

Pourquoi un gouvernement despotique ne peut jouir
H.

du même crédit qu'un gouvernement représentatif.

En quoi un gouvernement mérite plus de confiance qu'un particulier, et un particulier qu'un gouvernement.

Le crédit public est dangereux, en ce qu'il offre des moyens de dissiper de grands capitaux.

De l'effet des caisses d'amortissement.

Des trésors amassés par l'autorité publique.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

ÉPITOME

DES PRINCIPES FONDAMENTAUX

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

AVERTISSEMENT.

PLUSEURS bons esprits dont j'ai recueilli les avis dans le but de rendre mon ouvrage plus utile, se sont accordés à me dire qu'ils désiraient qu'on pût trouver, réunis et rapprochés, les principes fondamentaux de l'Économie politique répandus dans cet ouvrage, de manière que dégagés de développemens, on pût saisir promptement leur liaison et leurs rapports mutuels, et y recourir facilement lorsqu'on est appelé à en faire soi-même quelque application nouvelle.

C'est pour entrer dans leurs vues que j'ai composé cet Épitome.

Les principes s'y trouvent énoncés sous chacun des termes principaux de cette science, rangés par ordre alphabétique. On pourra dans chaque discussion, dans chaque démonstration, remonter facilement à chacun de ces principes qui ne sont que l'expression de la nature des choses, la simple exposition de la manière dont les choses se passent, mais abstraite et dénuée des preuves, des exemples, des conséquences qui font la solidité et l'utilité de la science, et qui se trouvent dans mon *Traité d'Économie politique*. On doit supposer que ces propositions ont toutes été prouvées ou sont susceptibles de l'être, et ne

se trouvent ici réunies et resserrées , qu'afin de s'éclaircir l'une par l'autre , afin de laisser mieux saisir leurs relations réciproques. C'est proprement la philosophie de la science ; il faut la posséder si l'on veut lier avec sûreté chaque principe à tous les autres ; mais pour l'usage ordinaire, c'est le *Traité* qu'il faut consulter. Il est plus facile à entendre parce qu'il rejette toutes les abstractions , ou du moins les fixe le plus promptement qu'il est possible, dans des exemples familiers à tous les lecteurs.

On sent d'après cela que cet *Épitome* n'est point un *Abrégé* élémentaire. On ne peut pas y apprendre l'*Économie* politique ; mais il sera , je crois , fort utile pour opérer le classement de ce qu'on sait , montrer la liaison des vérités qu'on croyait isolées , et mettre à nu les fausses notions qu'on pourrait s'être faites à certains égards. Il n'est pas destiné à être lu de suite , mais à être consulté lorsqu'on est en doute sur quelque point de doctrine.

On regardera peut-être l'ordre alphabétique comme peu favorable à l'enchaînement des idées ; mais qu'on prenne la peine de considérer que l'*Économie* politique ne présente pas un phénomène qui ne tienne à tous les autres ; que l'explication de chacun d'entre eux , ne peut être bien donnée et complètement comprise , qu'autant

qu'on possède déjà l'explication de beaucoup d'autres, et qu'il faudrait, s'il était possible, les étudier tous de front. C'est un tissu qu'il s'agit d'examiner, et non une chaîne qu'on puisse développer (1). L'ordre alphabétique permet du moins, lorsqu'on lit l'exposition d'un principe, de recourir à l'exposition de tout autre au besoin, et d'étudier autant simultanément qu'il est possible.

C'est pour cela qu'on trouvera écrits en italique dans les explications, tous les mots qu'on devra chercher dans l'Épitome lui-même, pour peu qu'on ne s'en retrace pas à l'instant et dans toute son étendue, la signification exacte. Le lecteur dont l'esprit, à la vue du mot italique, s'en retrace la signification toute entière, peut se vanter de savoir l'Économie politique; car si toute science se réduit à une langue bien faite, quiconque possède la langue, possède la science.

(1) Dans l'ordre des idées, par exemple, il semble qu'on ne doive étudier le phénomène de la consommation, qu'après celui de la production, dont il est le but et le complément: cependant on ne peut entendre la production sans se familiariser avec la nature et l'office des capitaux; et il est impossible de bien connaître la nature et l'office des capitaux, si l'on ne distingue la consommation improductive de la consommation reproductive; si l'on n'a, par conséquent, analysé le phénomène de la consommation.

Pascal, Locke, Condillac, Tracy, ont prouvé que c'est faute d'attacher la même idée aux mêmes mots, que les hommes ne s'entendent pas, se disputent, s'égorgent (1) : j'ai cherché à fixer ici de la manière la plus précise, le sens des termes de l'Économie politique; de manière qu'on pût toujours savoir positivement quel fait, ou quelle chose un mot représente; dès-lors il n'est plus possible de le prononcer au hasard; un même mot ne peut plus être employé pour désigner des choses diverses, ou pour représenter des doctrines creuses, des faits imaginaires, vagues, imparfaitement observés.

Les personnes qui aiment à se rendre compte de tout, pourront consulter cet Épitome, non-seulement en lisant le Traité auquel il est joint, mais en lisant tout autre ouvrage sur l'administration, l'histoire, la géographie, la politique, les arts industriels, le commerce. J'ose dire qu'elles apprécieront mieux la solidité de leurs bases, la justesse de leurs déductions. On pourra comparer perpétuellement les termes dont chaque auteur

(1) Presque toutes les guerres livrées depuis cent ans dans les quatre parties du monde, l'ont été pour une *balance du commerce* qui n'existe pas; et d'où vient l'importance attribuée à cette prétendue balance du commerce? De l'application exclusive qu'on a faite à tort du mot *Capital* à des matières d'or et d'argent.

se sert , avec leur signification primitive et avec la nature des choses ; on s'apercevra si ces termes sont employés à propos , si on leur conserve toujours le même sens , si les objets sont envisagés sous toutes leurs faces , si les conséquences qu'on en tire , sont justes. Je me flatte que ce petit ouvrage aidera par-là même à découvrir et à corriger mes propres erreurs. Si , dans quelque partie que ce soit , de mon Traité , un des termes est employé , une seule fois , avec une signification autre que celle qui lui est assignée ici , c'est une faute.

Pour la commodité des lecteurs qui voudraient étudier de suite et méthodiquement l'Építome , voici l'ordre dans lequel elles doivent en lire les articles. On s'apercevra que cet ordre leur présente d'abord les notions relatives à la nature des richesses , puis à leur production , à leur distribution , et finalement à leur consommation.

ORDRE DANS LEQUEL IL CONVIENT DE LIRE L'ÉPÍTOME ,
SI L'ON VEUT LE LIRE MÉTHODIQUEMENT.

*Principes qui ont rapport à la nature et à la
circulation des richesses.*

PROPRIÉTÉ.

RICHESSÉ.

VALEUR DES CHOSES.

VALEURS.

PRIX.

QUANTITÉ DEMANDÉE.**QUANTITÉ OFFERTE.****CIRCULATION.****UTILITÉ.****PRODUIT.****PRODUIT IMMATÉRIEL.****MARCHANDISE.****DENRÉE.****ÉCHANGES.****MONNAIE.****MÉTAUX PRÉCIEUX.****MARCHÉ.****DÉBOUCHÉS.**

Principes qui ont rapport au phénomène de la production.

PRODUCTION ; PRODUIRE.**REPRODUCTION.****AGENS DE LA PRODUCTION.****MACHINES.***1^{er} Agent de la production.***INDUSTRIE.****FACULTÉS INDUSTRIELLES.****TRAVAIL.****FAÇONS PRODUCTIVES.***2^e Agent de la production.***CAPITAL.****CAPITAL ENGAGÉ.****ACCUMULATION ; ACCUMULER.****CAPITAL IMPRODUCTIF.**

3^e *Agent de la production.*

TERRES.

FONDS DE TERRE.

Nota. Les Agens naturels se trouvent compris dans le mot Agens de la production.

Procédés de la production.

AGRICULTURE; INDUSTRIE AGRICOLE.

MANUFACTURES; INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE.

COMMERCE; INDUSTRIE COMMERCANTE.

COMMERCE INTÉRIEUR.

COMMERCE EXTÉRIEUR.

DROITS D'ENTRÉE.

COMMERCE DE TRANSPORT.

SPÉCULATEUR; SPÉCULATION.

BALANCE DU COMMERCE.

IMPORTATION.

EXPORTATION.

Différentes classes de Producteurs.

PRODUCTEUR.

INDUSTRIEUX.

SAVANS.

ENTREPRENEURS D'INDUSTRIE.

CULTIVATEUR.

FERMIER.

MANUFACTURIER.

NÉGOCIANT.

DÉTAILLEUR.

OUVRIER.

CAPITALISTE.

PROPRIÉTAIRE FONCIER.

{ Classe qui multiplie les connaissances humaines.

{ Classes qui appliquent les connaissances humaines.

{ Classe qui exécute.

Source et distribution des revenus.

FONDS.

FRAIS DE PRODUCTION.

DISTRIBUTION DES VALEURS.

PROFITS.

REVENU.

SALAIRE.

PRÊT.

EMPRUNT.

INTÉRÊT.

CRÉDIT.

FERMAGE.

RENTE DE LA TERRE.

*Principes qui ont rapport au phénomène de la
consommation.*

CONSUMMATION ; CONSOMMER.

CONSOMMATEUR.

IMPÔT.

MATIÈRE IMPOSABLE.

CONTRIBUABLE.

EMPRUNT PUBLIC.

ÉPITOME

DES PRINCIPES FONDAMENTAUX

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE,

RANGÉS ALPHABÉTIQUEMENT SOUS CHACUNE DES
EXPRESSIONS AUXQUELLES ILS PEUVENT SE
RATTACHER.

A

ACCUMULATION; ACCUMULER. On accumule lorsqu'on soustrait des *produits*, des *valeurs produites*, à une *consommation improductive*.

Les *produits* mis en réserve par l'accumulation peuvent être cachés, enfouis, ou bien appliqués à une *consommation reproductive*.

Dans le premier cas, ils forment un *capital* dormant, improductif, qui ne donne aucun *profit* aussi long-temps qu'on le laisse dans cette situation.

Dans le second cas, les *produits* accumulés vont grossir les *capitaux productifs* de la société. Perpétuellement *consommés*, ils sont perpétuellement *reproduits* pour être *consommés* de nouveau. C'est le cas le plus ordinaire; car un accumulateur est

rarement disposé à sacrifier les *profits* que peuvent lui procurer ses épargnes (1).

Lorsqu'il les fait valoir lui-même, il en tire communément les *profits*, indépendamment des *profits* de l'*industrie* qu'il y met.

Lorsqu'il place ses épargnes, l'emprunteur lui paye un *intérêt* qui représente les *profits* de ce *capital*.

Dans ce dernier cas, si l'emprunteur ne faisait pas travailler reproductivement cette portion de *capital*; c'est-à-dire s'il ne la *consommait* pas reproductivement, il payerait un *intérêt* dont il ne serait dédommagé par rien.

Les *produits immatériels* ne sont pas susceptibles d'accumulation, parce qu'ils sont *consommés* en même temps qu'ils sont *produits*.

AGENS DE LA PRODUCTION (comprenant les AGENS NATURELS). Ce sont l'*industrie*, les *capitaux*, les *terres* et autres *agens naturels*, par le moyen desquels on donne de la *valeur* aux choses, ou bien l'on augmente la *valeur* qu'elles ont déjà.

L'action des agens de la production compose les *services productifs* de l'*industrie*, des *capitaux* des *terres*, etc. Ces *services* ont une *valeur* qui s'établit

(1) On voit que l'épargne ne nuit point à la *consommation*, qui s'accroît au contraire de tous les *profits* faits par l'accumulateur, et par les *industriels* qui ont fait valoir son épargne.

sur les mêmes bases que la *valeur* de toutes les autres choses (en raison directe de la *quantité demandée*, et en raison inverse de la *quantité offerte*).

La *valeur* de tous les *services productifs* qui ont contribué à former un *produit*, compose les *frais de production* de ce *produit*.

Les agens naturels sont, non-seulement les corps inanimés que la nature nous offre, qui concourent à créer des *produits*, et au premier rang desquels il faut mettre les terres cultivables ; mais encore les lois du monde physique, comme la gravitation qui fait descendre le poids d'une horloge, la chaleur qui se dégage par la combustion, le magnétisme qui dirige l'aiguille de la boussole, les propriétés des corps qui nous permettent d'en faire des outils, des machines, les animaux soumis à l'empire de l'homme, et tout ce qui dans la nature concourt avec l'*industrie* et les *capitaux* à former des *valeurs*. L'action de toutes ces choses compose ce qui est appelé ici : *Services productifs des agens naturels*.

Les plus grandes merveilles de l'*industrie* sont dues à l'usage qu'elle a su faire des agens naturels. Une quantité donnée de *travail* humain et de *capitaux*, a pu centupler son action, en appelant à son secours la puissance de la mécanique et des forces

physiques comme dans la machine à vapeur, vulgairement appelée pompe à feu.

Parmi les agens naturels, les uns sont susceptibles de devenir des propriétés, comme les *fonds de terre*. Les autres ne le sont pas, comme le vent, les mers qui servent de véhicules et de moyens de transport.

Les agens naturels qui peuvent s'approprier font payer leur concours dans l'acte de la *production*, ce qui procure un *revenu* à leurs possesseurs, et forme une addition aux *frais de production*.

AGRICULTURE, ou *Industrie agricole*; c'est l'industrie qui provoque la *production* des matières brutes, ou simplement les recueille des mains de la nature.

Sous ce dernier rapport, cette industrie embrasse des *travaux* fort étrangers à la culture des champs, comme la chasse, la pêche, le métier du mineur, etc.

Quand un agriculteur façonne ou transforme ses matières premières, comme le paysan qui fait ses fromages, il est dans ce moment-là un vrai *manufacturier*.

AGRICULTEUR ou *Cultivateur*. Voyez ce mot.

B

BALANCE DU COMMERCE. C'est la comparaison de la *valeur* des *marchandises exportées* avec la *valeur*

des *marchandises importées*, l'argent et l'or exceptés (1).

Dans le système exclusif, on viole par différens moyens la liberté des transactions qui se font entre deux pays, dans le but de vendre le plus et d'acheter le moins possible à l'étranger, préoccupé que l'on est de l'idée qu'il vaut mieux recevoir de l'étranger, pour solde, des matières d'or et d'argent que toute autre *marchandise* de même *valeur*.

Qu'on voye à l'article *Capital* comment les *capitaux* d'un pays (les *capitaux productifs* comme les autres) se composent de toutes sortes de *marchandises* et de *denrées*, même de celles dont l'existence est la plus fugitive; et comment la *consommation* de ces *denrées* n'altère nullement la *valeur* du *capital national* qui se reproduit par le fait même de cette *consommation*. Dès lors on sentira qu'il n'y a pas d'avantages à faire entrer de la *marchandise métallique* préférablement à toute autre.

(1) Si les métaux précieux n'étaient pas exceptés, la balance serait toujours égale. Lorsqu'on dit que nous importons de tel pays pour 15 millions de marchandises, et que nous y exportons pour 20 millions, on s'imagine que nous tirons de ce pays 15 millions en marchandises et 5 millions en métaux précieux, pour compléter le payement des 20 millions de marchandises que nous lui avons vendues.

C

CAPITAL. Un capital, dans le sens le plus étendu, est une *accumulation* de valeurs soustraites à la *consommation improductive*.

Les *valeurs* dont se compose un capital, sont :

Tantôt d'une essence immatérielle qui ne se manifeste que par ses effets, comme les talents qui n'ont pu être acquis qu'au moyen d'avances successives ;

Tantôt sous la forme matérielle d'un *produit* quelconque (1).

Lorsqu'un capital, ou, si l'on veut, des *valeurs* mises en réserve, ne sont pas employées, elles sont un capital *improductif* ;

Quand elles sont employées, elles sont *consommées reproductivement*. Elles sont un capital *productif*.

Un capital employé productivement est un des

(1) Il est à remarquer que le capital change perpétuellement de formes quand il est employé productivement. Le même capital existe tantôt sous la forme d'une somme d'argent, tantôt sous celle d'une matière première, d'un outil, d'une *marchandise* confectionnée. Ces choses ne sont pas proprement le capital ; il réside dans la *valeur* qu'elles ont ; de sorte que, à parler avec la plus grande propriété, un capital est toujours d'une essence immatérielle, puisque ce n'est pas la matière qui fait le capital, mais la *valeur* de cette matière *valeur* qui n'a rien de corporel.

trois grands *agens de la production*, et prend part aux profits de cette *production*.

Lorsque le *capitaliste* cède à une autre personne la faculté d'employer son capital, le loyer qu'il en tire, se nomme *intérêt*. C'est alors l'emprunteur qui fait usage du capital et qui en retire le *profit*.

Un capital n'est point la somme d'argent sous la forme de laquelle il est souvent prêté ; mais la *valeur* de cet argent. Un capital peut être prêté sous quelque forme que ce soit, même sous une forme immatérielle, comme lorsqu'un particulier ouvre un crédit à un autre qui souvent emploie la *valeur* qu'il emprunte, et la fait travailler sans qu'elle se montre sous la forme d'une somme d'argent (1).

(1) Cela fait voir combien ce mot *intérêt de l'argent* est une expression vicieuse. C'est si peu l'argent que l'on prête, que les mêmes écus peuvent être prêtés successivement à dix personnes différentes, qui toutes les dix continuent à se servir du capital emprunté, tandis que les écus sont peut-être déjà employés à tout un autre usage, peut être expédiés à l'étranger. Dix mille écus d'espèces servent donc à prêter cent mille écus de *valeurs* et ne sont pas eux-mêmes prêtés, puisqu'ils vont servir à d'autres usages. Les emplois, les *intérêts* et les *profits* qui sont la suite de tout cela, sont bien ceux de cent mille et non ceux de dix mille écus. Il ne faut pas s'imaginer que la rapidité de la circulation de ces dix mille écus soit la cause qui en a multiplié la *valeur*. Pour qu'il y eût cent mille écus de *valeurs* prêtées, il a fallu qu'il y eût pour cent mille écus de *valeurs* réellement accumulées. Les espèces n'ont servi

CAPITAL ENGAGÉ; C'est un *capital* tellement engagé dans un genre de *production*, qu'il ne peut plus en être détourné pour se consacrer à un autre genre de *production*; telles sont les *valeurs* employées à des améliorations agricoles, à la construction d'une usine, etc. La *valeur* d'un capital engagé ne peut plus rentrer dans la *circulation*, ni être offerte comme *capital* à employer; et par conséquent influe faiblement sur le taux de l'*intérêt* (1).

CAPITAL IMPRODUCTIF; Ce sont des *valeurs* mises en réserve, *accumulées* et non employées.

Un *capital* peut ne pas être employé à la *reproduction*, sans pour cela être un capital improductif. Les *valeurs* qu'on a sous forme de maisons, de meubles et d'autres choses qui servent aux besoins de la vie, sont un *capital productif* d'utilité ou d'agrément, c'est-à-dire, de *produits immatériels*. Ce *capital* produit alors un *revenu* qui est con-

qu'au transport de ces *valeurs* jusqu'aux mains qui devaient en faire usage.

(1) On pourrait même croire que la *valeur* des capitaux engagés et qui ne peuvent conséquemment plus être offerts de nouveau aux emprunteurs, n'influe pas du tout sur le taux de l'*intérêt*; mais il faut considérer que plus il y a de capitaux ainsi engagés, moins il y a de disposition, parmi les *industriels*, à en engager de nouveaux; ce qui diminue la *demande* qui avait pour objet des emplois de ce genre.

soigné à mesure : à savoir l'utilité ou l'agrément qui résultent de son usage.

CAPITALISTE, Celui qui possède un *capital* et qui le fait valoir par lui-même, ou bien le prête, moyennant un *intérêt*, à l'*entrepreneur d'industrie* qui le fait valoir, et dès lors en retire les *profits*.

CIRCULATION ; C'est le passage que fait une chose évaluable, une *valeur*, lorsqu'elle va d'une main dans une autre. Toute *marchandise* est dans la circulation, lorsqu'elle est disposée à passer dans une autre main, c'est-à-dire, lorsqu'elle est offerte en vente. Elle est retirée de la circulation, lorsqu'elle n'est plus en vente.

Toutes les *marchandises* et *denrées* qui sont dans les boutiques ou sur les marchés, sont dans la circulation ; elles en sont retirées du moment qu'elles ont passé dans les mains du *consommateur*.

L'argent monnayé est une *marchandise* qui est toujours dans la circulation, toujours destinée à être échangée, excepté lorsqu'il est enfoui.

Voyez : *Quantité demandée*, *Quantité offerte*.

COMMERÇANT, ou *négociant* ; Voyez ce mot.

COMMERCE, ou *Industrie commerciale* ; C'est l'*industrie* qui met un *produit* à la portée de celui qui doit le *consommer*. L'action de chercher un *produit* dans l'endroit où il se trouve, et de le transporter au lieu où il doit se *consommer*, augmente sa *valeur* de toute la différence qu'il y a entre son

prix dans le premier de ces endroits et son *prix* dans le second. C'est une *façon productive* donnée au *produit* par le *commerçant*, et dont il résulte une création de *valeur* qui constitue l'espèce de *production* qu'on doit à l'industrie commerciale.

COMMERCE DE SPÉCULATION ; Voyez *Spéculateur*.

COMMERCE DE TRANSPORT. Ce commerce consiste à faire acheter des *marchandises* dans l'étranger, pour les faire revendre dans l'étranger aussi.

D'autres personnes entendent par *commerce de transport*, l'industrie de l'armateur qui voiture sur ses navires, moyennant un fret, des *marchandises* qui ne lui appartiennent pas. Mais cette *industrie*, analogue à celle des rouliers sur terre, mérite à peine le nom de *commerce*.

COMMERCE EXTÉRIEUR ; C'est l'*industrie* qui consiste à acheter des *marchandises* produites dans l'intérieur pour les envoyer et les faire vendre dans l'étranger ; ou bien à acheter des *marchandises* dans l'étranger pour les revendre dans l'intérieur. Ordinairement on fait de suite ces deux opérations ; c'est-à-dire , qu'on fait revenir en *marchandises* du dehors, la *valeur* des *marchandises* indigènes qu'on a envoyées.

COMMERCE INTÉRIEUR ; C'est l'*industrie* qui consiste à acheter des *produits* de l'intérieur pour les revendre dans l'intérieur.

Dans son acception la plus étendue, ce mot com-

prend l'*industrie* du *détailleur* qui achète dans une rue pour revendre dans une autre, aussi bien que celle du *négociant* qui compare les *prix courans* de toutes les places de commerce de son pays.

En tout pays, même dans celui dont le *commerce extérieur* a le plus d'*extension*, la somme des transactions qui se font dans le commerce intérieur, excède de beaucoup en valeur celles du *commerce extérieur* (1).

CONSOMMATEUR, Celui qui détruit la *valeur* d'un *produit*, soit pour satisfaire à ses besoins, soit pour reproduire une *valeur* supérieure.

Le consommateur obtient les *produits* dont il fait usage :

Soit en les produisant lui-même;

Soit en se les procurant par l'échange qu'il en fait avec les produits de sa propre création;

Soit en les tenant gratuitement de ceux qui les produisent.

L'échange comprend l'échange du *travail* contre des *produits*.

(1) Aussi quand les circonstances politiques interrompent les relations extérieures, une nation ressent la privation de quelques *marchandises* exotiques et de quelques *profits* qui naissent du *commerce extérieur*; mais elle n'en reçoit pas des coups aussi profonds, aussi sensibles, que des lois et des événemens qui portent atteinte à son *industrie* intérieure.

Le consommateur est d'autant plus riche, que les *produits* qu'il *consomme* sont à meilleur marché. Il est plus riche, ou si l'on veut moins pauvre, relativement à tel objet de *consommation*, quand cet objet baisse de *prix*. Il est plus pauvre, ou moins riche relativement à un objet de sa *consommation*, lorsque cet objet renchérit.

Un peuple tout entier devient plus riche par rapport à un objet de *consommation* quand cet objet peut être acquis à moins de frais, et *vice versa*. Tout ce qui diminue les *frais de production*, enrichit par conséquent une nation.

CONSOMMATION, CONSOMMER. Consommer c'est détruire la *valeur* d'une chose; ou une portion de cette *valeur*, en détruisant l'*utilité* qu'elle avait, ou seulement une portion de cette utilité (1).

On ne saurait consommer une *valeur* qui ne saurait être détruite. Ainsi l'on peut consommer le *service* d'une *industrie*, et non pas la faculté industrielle qui a rendu ce *service*; le *service* d'un terrain, mais non le terrain lui-même (2).

(1) L'*utilité* est ici la faculté qu'a une chose de pouvoir servir à un usage quelconque.

(2) Une journée de travail employée a été consommée puisqu'elle ne peut plus être employée de nouveau; mais le talent de l'*ouvrier* n'a pu être consommé, même en partie. Le *service* du terrain pendant une année a été consommé; car le même terrain ne peut plus servir cette même année; mais le terrain

Une *valeur* ne peut être consommée deux fois; car dire qu'elle est consommée, c'est dire qu'elle est détruite.

Tout ce qui se produit se consomme; par conséquent toute *valeur* créée est détruite, et n'a été créée que pour être détruite. Comment dès lors se font les *accumulations* de *valeurs*, c'est-à-dire de *richesses*? Elles se font par l'*accumulation* de celles de ces *valeurs* qui se perpétuent en se reproduisant à mesure qu'elles sont consommées; c'est-à-dire, des *valeurs capitales*.

Il y a donc deux sortes de consommations :

1°. La *consommation reproductive* qui détruit une *valeur*, pour la remplacer par une autre ;

2°. La *consommation improductive* qui détruit la *valeur* consommée, sans remplacement.

La première est une destruction de *valeurs* d'où il résulte d'autres *valeurs* inférieures, égales, ou supérieures à la *valeur* détruite.

Quand elle est inférieure elle n'est reproductive que jusqu'à concurrence de la *valeur* reproduite.

Elle ne remplace tout-à-fait la *valeur* détruite, que lorsqu'elle est égale à cette *valeur*, plus les *frais de production*.

lui-même peut servir éternellement; on ne peut donc pas dire qu'il se consomme. La faculté industrielle est cependant consommée par la mort de celui qui la possède, puisqu'elle ne peut plus servir au-delà.

La consommation improductive est une destruction de *valeurs* qui n'a d'autre résultat que la jouissance qu'elle procure au *consommateur*.

Lorsqu'on se sert du mot de consommation sans rien spécifier, on entend communément celle qui est improductive.

Un *capital* n'étant qu'une *accumulation de valeurs*, peut être consommé en entier, productivement ou non. Un *capital productif* est même nécessairement consommé, et ne se perpétue que parce que les *valeurs* dont il se compose, se reproduisent fixées dans d'autres matières.

La consommation annuelle d'une famille, d'une nation, est la somme des *valeurs* qu'elles ont consommées dans le courant d'une année. Elle n'a rien de commun avec la somme de leurs *capitaux*, et l'excède probablement toujours, parce que de certaines *valeurs* capitales sont consommées et reproduites plusieurs fois par année (1). D'autres *valeurs* capitales à la vérité ne se consomment entièrement que dans l'espace de plusieurs années, comme des bâtimens, des instrumens durables.

(1) Un boulanger consomme une partie de son *capital* en chauffant son four, mais cette portion de *capital* est reproduite dès le même jour et se retrouve dans la *valeur* du pain. Voilà donc une portion d'un même *capital* consommée et reproduite 365 fois par an; la consommation annuelle de cette portion de *capital*, l'excède dans la proportion de 365 à un.

Les consommations publiques sont celles qui sont faites par le public, ou pour le service du public.

Les consommations privées sont celles qui sont faites par les particuliers ou par les familles.

Les unes et les autres sont absolument de même nature. Elles ne peuvent avoir d'autre résultat qu'une reproduction s'il sort de ces consommations une nouvelle *valeur*, ou bien une jouissance pour le *consommateur*. Sauf ces deux résultats, toute consommation est un mal contraire au bien qui résulte d'une *production* : celle-ci est la création d'un moyen de bonheur; la consommation est la destruction d'un moyen de bonheur.

Il faut comprendre dans la consommation d'une nation toutes les *valeurs* qu'elle consomme, productivement (1) ou non, et par conséquent les *valeurs* qu'elle envoie à l'étranger; et dans ses *productions*, les *valeurs* qu'elle en reçoit; de même qu'on comprend dans ses consommations, la *valeur* de la laine qu'elle emploie à faire du drap, et dans ses *productions* les draps qui en résultent.

CONTRIBUABLE; C'est le sujet de l'état considéré comme payant, sous une forme ou sous une autre, une

(1) La soude employée à la fabrication des savons, fait partie de la consommation totale d'une manufacture de savon, quoiqu'elle soit consommée reproductivement.

portion quelconque des contributions publiques, ou de l'*impôt*.

CONTRIBUTIONS PUBLIQUES ; Voyez *Impôt*.

CRÉDIT. Le crédit est la faculté qu'un homme, un corps, une nation, ont de trouver des prêteurs.

Il se fonde sur la persuasion où sont les prêteurs, que les *valeurs* qu'ils prêtent, leur seront rendues, et que les conditions du prêt seront fidèlement exécutées.

Le crédit ne multiplie pas les *capitaux* ; c'est-à-dire, que si la personne qui emprunte pour employer productivement la *valeur* empruntée, acquiert par-là l'usage d'un *capital*, d'un autre côté la personne qui prête, se prive de l'usage de ce même *capital*. Mais le crédit en général est bon en ce qu'il permet à un *capital* de sortir d'une main où il est inutile, pour passer dans celle qui peut le faire fructifier : il facilite l'emploi de tous les *capitaux*, et n'en laisse point d'oisifs.

CULTIVATEUR ; C'est le *propriétaire* d'un *fonds de terre*, lorsqu'il est en même temps *entrepreneur* de l'*industrie* qui met ce *fonds de terre* en emploi. Lorsqu'il n'en est pas *propriétaire*, il est simplement *fermier*.

D

DÉBOUCHÉS ; Ce sont les moyens d'écoulement, les moyens d'échange, les moyens de vente, pour un *produit*.

L'abondance de l'or et de l'argent monnayé n'est pas ce qui facilite les débouchés. La *monnaie* n'est qu'un intermédiaire dans les échanges ; celui qui la donne n'a pu se la procurer qu'en échange des fruits de sa *production*. Les *produits* ne sont donc en définitif achetés qu'avec des *produits*, et l'étendue des débouchés est proportionnée à l'étendue de la *production*.

Toute *valeur* nouvellement produite, à moins qu'elle ne soit immédiatement détruite par la *consommation*, ouvre dès ce moment un débouché à une autre *valeur* produite ; elle appelle en échange un autre *produit*. Ainsi quand la vente d'un objet languit, c'est parce qu'il n'y a pas assez d'autres objets produits ; et l'avilissement dans le *prix* de certaines choses, est toujours accompagné d'un renchérissement dans certaines autres choses ; les époques où la vente de certaines *marchandises* ne va pas, sont des époques de cherté pour d'autres *marchandises* (1).

(1) Les moyens de production se porteraient toujours vers la *production* des *marchandises* les plus chères, et par conséquent ouvriraient des débouchés aux *marchandises* avilies, si l'*industrie* était toujours libre dans ses mouvemens. C'est la cause principale qui fait que les guerres, les mauvaises lois (telles que la prohibition des produits étrangers), nuisent aux débouchés, le plus souvent sans que les parties intéressées s'en doutent.

DENRÉE, *Marchandise* mise en vente pour être *consommée*, soit qu'elle soit destinée à la subsistance ou à tout autre genre de *consommation*.

Tant qu'elle est achetée pour être revendue, elle conserve le nom de *marchandise*.

DÉTAILLEUR, *Commerçant* qui achète la *marchandise* du marchand en gros ou en demi-gros, pour la revendre au *consommateur*. Il donne une *façon productive* en accommodant une denrée aux besoins du *consommateur*.

DISTRIBUTION (des *valeurs* créées, de la *valeur* des *produits*). Elle s'opère par l'avance que les *producteurs* se font les uns aux autres, des *profits* auxquels ils peuvent prétendre, jusqu'à ce que le *consommateur* rembourse au dernier *producteur*, toutes ses avances, et en outre les *profits* auxquels il peut prétendre.

Les *valeurs*, ainsi distribuées, vont former les *revenus* des particuliers, dont l'ensemble compose le *revenu* total de la société.

DROITS D'ENTRÉE. Ils équivalent à un privilège, à un monopole accordé au *producteur* indigène, aux dépens du *consommateur*; ils renchérissent la *marchandise* imposée aux dépens du *consommateur*.

Lorsque les droits d'entrée sont modérés, ils équivalent aux *impôts* payés par les *producteurs* des *produits* indigènes, et rétablissent une égalité

de désavantages entre ceux-ci et les *produits étrangers*.

È

ÉCHANGES. Les échanges, en Économie politique, ne sont pas une fin, mais un moyen. La marche essentielle des *valeurs* est d'être *produites, distribuées et consommées*. Si chacun créait tous les produits dont il a besoin, et les consommait, il n'y aurait point d'échanges. Ce qui les rend indispensables, c'est que tout le monde ayant besoin, pour sa *consommation*, de beaucoup de *produits* différens, et ne s'occupant à en créer qu'un petit nombre, quelquefois un seul (comme fait un fabricant d'étoffes), quelquefois même une portion d'un *produit* (comme fait un teinturier), on est obligé de se défaire par l'échange (par la vente) de ce qu'on fait de trop, et de se procurer par l'échange (par l'achat) ce qu'on ne fait pas.

La *monnaie* ne sert que d'intermédiaire : elle n'est point un résultat. Dans la réalité, on échange ce qu'on vend contre ce qu'on achète; la vente et l'achat terminés, la *monnaie* n'est pas restée, elle est allée prêter son office à d'autres contractans.

EMPRUNT; C'est l'acte par lequel le prêteur cède à l'emprunteur l'usage d'une *valeur*. L'emprunt suppose la restitution de la *valeur* empruntée, soit en

une seule fois, soit selon de certains termes, comme dans l'emprunt viager.

La chose empruntée est la *valeur* et n'est pas la *marchandise*, n'est pas l'argent, par exemple, sous la forme duquel cette *valeur* se trouvait au moment de l'emprunt. Ce n'est pas en conséquence l'abondance de l'argent qui rend les emprunts faciles, c'est l'abondance des *valeurs* disposées à être prêtées, des *valeurs en circulation* pour cet objet là. (Voyez *Accumulation, Capital.*)

EMPRUNTS PUBLICS ; Ce sont des *valeurs* empruntées par un gouvernement au nom de la société qu'il représente.

Les *valeurs* ainsi empruntées sont des *capitaux*, fruits des *accumulations* des particuliers. Lorsque le montant des emprunts est employé, comme c'est l'ordinaire, à des *consommations improductives*, ils sont un moyen de détruire des *capitaux*, et par conséquent de supprimer, pour la nation en bloc, les *revenus annuels* de ces *capitaux* (1).

(1) Il ne faut pas croire que les *revenus annuels* de ces *capitaux consommés* ne sont pas supprimés, parce qu'on les voit payés aux rentiers de l'état : ils leur sont payés au moyen des *contributions* ; les *contributions* sont prises sur les *revenus des contribuables*. Ce n'est plus le *revenu* du capital prêté qui est payé au rentier : c'est un autre, qui est pris sur d'autres sources de *revenus*. (Voyez le tableau joint au chapitre 9 du Livre III du Traité.)

ENTREPRENEURS D'INDUSTRIE. Ils concourent à la *production* en appliquant les connaissances acquises, le service des *capitaux* et celui des *agens naturels*, aux besoins de la société.

Un entrepreneur d'*industrie agricole* est *cultivateur* lorsque la terre lui appartient; *fermier* lorsqu'il la loue.

Un entrepreneur d'*industrie manufacturière* est un *manufacturier*.

Un entrepreneur d'*industrie commerciale* est un *négociant*.

Ils ne sont *capitalistes* que lorsque le *capital*, ou une portion du capital dont ils se servent, leur appartient : ils sont alors à la fois *capitalistes* et *entrepreneurs*.

EXPORTATION ; C'est l'action de faire transporter des *marchandises* dans l'étranger.

L'exportation des *monnaies*, ou des matières d'or et d'argent, n'a rien de plus fâcheux que celle de tout autre *produit* ; car

Sous le rapport des *valeurs*, la *valeur* des métaux précieux ne vaut pas plus qu'une égale *valeur* en toute autre *marchandise* ;

Sous le rapport de la *production*, les métaux précieux ne lui sont pas plus nécessaires que toutes les autres *valeurs* dont se compose le *capital productif*, et même peuvent être plus aisément suppléées que bien d'autres choses ;

Sous le rapport de l'usage, ou de la *consommation improductive*, ils sont beaucoup moins nécessaires, et plus facilement suppléés que d'autres *produits*, tels que les alimens, les vêtemens.

L'exportation des *métaux précieux* favorise l'*industrie* et la *production* intérieure, autant que l'exportation de toute autre *marchandise*, parce que l'or et l'argent exportés ne peuvent avoir été acquis que par une *valeur* produite, qui a occupé l'*industrie* et les *capitaux* autant que si ce *produit* lui-même avait été exporté.

L'exportation des *monnaies* frappées dans l'intérieur est un *commerce* avantageux, si la façon des *monnaies* est payée par le *consommateur* de cet article d'orfèvrerie.

F

FAÇONS PRODUCTIVES; C'est l'action au moyen de laquelle l'*industrie* humaine crée ou augmente l'*utilité* d'une chose, et par-là sa *valeur*.

Les opérations du *savant*, de l'*entrepreneur*, de l'*ouvrier*, sont des façons productives, sans lesquelles une chose ne serait pas un *produit* complet, c'est-à-dire, ne serait pas rendue propre à la *consommation*.

Toutes les fois qu'une façon ne contribue pas à créer, ou bien à augmenter la *valeur* d'un *produit*, elle n'est pas productive.

Le mot *façon productive* signifiant l'action qui façonne un *produit*, ne peut guère se dire que de l'action humaine lorsqu'elle crée de la *valeur*. Un *capital* et un *fonds de terre* ne donnent point une façon productive; ils rendent seulement des *services productifs*.

FACULTÉS INDUSTRIELLES, talent ou aptitude au *travail* industriel, desquelles il résulte un *profit* ou *revenu*, dont les facultés industrielles peuvent être considérées comme le *fonds*.

FERMAGE. Le fermage est le loyer d'un *fonds de terre* prêté.

Le *propriétaire foncier* qui reçoit un fermage, cède au *fermier* sa part des *profits du fonds de terre*. Le *fermier* (en mettant hors de la question les *profits* de son *industrie* et ceux de son *capital*) gagne ou perd sur le fermage, selon que le *fonds de terre* obtient, pour sa part dans la *production*, un *profit* supérieur ou inférieur au fermage.

L'offre des terres à donner à loyer en chaque contrée, est nécessairement bornée, tandis que la demande ne l'est pas nécessairement; de là naît une concurrence plus grande de la part des *fermiers* pour prendre des terres à bail, que de celle des *propriétaires fonciers* pour en donner. Aussi, quand il n'y a pas de raison prépondérante contraire, le taux des fermages se fixe plutôt au-dessous qu'au-dessus du *profit réel du fonds de terre*.

FERMIER, Locataire d'un *fonds de terre*. Le propriétaire lui cède, moyennant un *fermage*, le droit de retirer les *profits* du *fonds de terre*.

FONDS; Ce mot pris en général exprime, soit les *facultés industrielles*, soit les *capitaux*, soit les *terres* dont on peut tirer un *revenu*.

La fortune de chacun se compose de la *valeur* du *fonds* qui est en sa possession, et qui, s'il n'a pas toujours une *valeur échangeable*, peut du moins s'évaluer par le *revenu* qu'on en tire (1).

FONDS DE TERRE. Le fonds de terre est, à proprement parler, le sol qui travaille à la *production*, de concert avec l'*industrie* humaine et avec un *capital*.

Mais la force productive de la nature, se manifestant autrement que dans la *végétation*, on a quelquefois été contraint d'étendre la signification de cette expression jusqu'à désigner la force productive de la nature en général, telle que l'action du soleil sur la *végétation*, celle de l'eau comme produisant spontanément des poissons, ou bien comme moteur, ou simplement comme véhicule.

Il serait plus raisonnable d'appeler *fonds naturel* l'ensemble des *agens naturels* dont l'action rend

(1) Le talent d'un artiste, d'un avocat, fait partie de leur fortune, mais ne pouvant s'échanger, ne peut être évalué que par le *revenu viager*, ou même seulement *semi-viager*, qu'ils en tirent.

cette espèce de *services productifs*. Ce nom serait en opposition avec ceux de *fonds de facultés industrielles* et de *fonds capital*, qui agissent conjointement avec lui. (Voyez *Richesse*.)

FRAIS DE PRODUCTION; C'est ce qu'on paye pour obtenir les *services productifs* de l'*industrie*, des *capitaux*, ou des *terres*. Ce paiement compose le *revenu* des *industriels*, des *capitalistes* et des *propriétaires fonciers*. Ceux qui payent les *frais de production*, obtiennent en échange les *valeurs* produites dont ils font usage, soit pour la satisfaction de leurs propres besoins, soit pour la reproduction de nouvelles *valeurs*. (Voyez *Consommation*.)

Toutes les fois qu'il y a des frais faits et point d'*utilité* produite, ces frais ne sont pas des frais de production, ce sont tout simplement des frais inutiles, dont la perte est supportée, soit par le *producteur*, soit par le *consommateur* du *produit* pour lequel ils ont été faits; par le *producteur*, quand ils n'élèvent pas la *valeur* du *produit*; par le *consommateur*, quand ils élèvent cette *valeur*.

Quand, pour les mêmes frais de production, on obtient plus de *produits*, la *valeur* des *produits* baisse; mais leur quantité supérieure compense leur dépréciation, tellement qu'il y a bien toujours les mêmes frais de production payés, et par conséquent les mêmes *revenus* touchés, mais qu'il y a

plus de choses utiles produites, en même temps qu'elles coûtent, non pas nominativement, mais véritablement moins cher.

En étendant par la pensée cette supposition à tous les *producteurs* et à tous les *produits*, on trouvera que les *producteurs* conservant le même *revenu*, et les *produits* étant réellement moins chers, tout le monde est, non pas de nom, mais de fait, plus riche.

En effet la *production* étant un échange où l'on donne les frais de production pour recevoir l'*utilité* produite, il résulte que plus l'*utilité* produite est considérable par rapport aux frais de production, et plus l'échange est avantageux.

Un meilleur emploi des *agens naturels* procure plus d'*utilité* produite relativement aux frais de production, et rend par conséquent plus avantageux l'échange où l'homme reçoit les *valeurs* créées contre des frais de production (1).

(1) C'est l'espèce d'avantage qu'on trouve dans l'emploi des machines, dans un meilleur assolement des terres, etc. Quand par le moyen d'une mule-jenny, on fait filer à la fois à une seule personne, deux cents fils de coton; quand, en alternant les cultures, on fait rapporter à un champ des fruits toutes les années, on emploie plus à profit les puissances de la mécanique qu'en filant à la quenouille, et les facultés productives du sol qu'en faisant des jachères. On tire plus d'*utilité*, plus de *valeur* de ces *agens de production*.

Les fléaux naturels comme la grêle, la gelée, et les fléaux humains tels que la guerre, les déprédations, les impôts, en ravissant une partie des valeurs produites, rendent l'échange moins avantageux. Avec les mêmes frais de production, il reste moins de *produits aux producteurs*. Les revenus ne sont pas plus grands et les *produits* sont réellement plus chers. On est moins riche.

I

IMPORTATION ; C'est l'action par laquelle on fait venir des *marchandises* d'un pays étranger dans le sien.

Les *marchandises* importées sont ordinairement payées à l'étranger par le moyen d'autres *marchandises* qu'on lui envoie, au nombre desquelles se trouvent quelquefois les *métaux précieux*. Cette dernière manière de s'acquitter envers l'étranger, n'a rien de plus fâcheux que toute autre. (Voyez les mots *Capital*, *Balance du commerce*, *Exportation*.)

IMPÔT ; C'est cette portion des *produits* d'une nation, qui passe des mains des particuliers aux mains du gouvernement, pour subvenir aux *consommations publiques*.

La valeur de l'impôt levée sur le *contribuable*, ne se reverse pas dans la société, quoique l'argent qui a servi de véhicule à cette valeur, s'y reverse. Le montant des *contributions* est reçu à titre gra-

tuit par le gouvernement ; mais il n'est pas rendu à titre gratuit quand il le dépense. Ses recettes ne sont pas des échanges ; tandis que ses dépenses sont des échanges , et non des restitutions. Il *consomme* ce qu'il a obtenu dans ces échanges, et dès lors la *valeur* de l'impôt est une *valeur* perdue , sauf ce que le gouvernement , dans des circonstances rares , consacre à usage de *capitaux* , et qu'il ne *consomme* pas improductivement.

INDUSTRIE. L'Industrie est l'action des facultés humaines appliquées à la *production*.

On la nomme :

Industrie agricole quand elle s'applique principalement à provoquer l'action productive de la nature , ou à recueillir ses *produits* ;

Industrie manufacturière quand c'est en transformant les choses qu'elle leur crée de la *valeur* ;

Industrie commerçante quand elle leur crée de la *valeur* en les mettant à portée du *consommateur*.

Dans tous les cas l'industrie ne peut s'exercer sans un *capital* , car elle ne peut s'exercer à moins que ce ne soit avec quelque chose , et sur quelque chose.

L'action des facultés humaines , ou l'industrie , quel que soit l'objet auquel elle s'applique , suppose trois opérations :

- 1°. La connaissance des lois de la nature : c'est le fruit des occupations du *savant* ;
- 2°. L'application de cette connaissance, dans le but de créer de l'*utilité* dans une chose : c'est l'industrie de l'*entrepreneur* ;
- 3°. L'exécution, ou la main-d'œuvre : c'est le travail de l'*ouvrier*.

INDUSTRIEUX. Ce mot, pris substantivement, veut dire celui ou ceux qui travaillent à la *production* des *valeurs* ; c'est-à-dire à la création des *richesses*.

L'industriel est ici considéré comme un des moyens de *production*, et indépendamment des *capitaux* et des *agens naturels* qui sont ses outils.

L'industriel qui s'applique à la connaissance des lois de la nature, est le *savant*. Celui qui s'occupe de leur application aux besoins de l'homme, est un *agriculteur*, un *manufacturier* ou un *négociant*. L'industriel qui travaille manuellement, guidé par les lumières et le jugement des autres, est un *ouvrier*.

INTÉRÊT (1) ; Loyer d'un *capital* prêté.

Le *capitaliste* qui reçoit un intérêt, renonce à employer par lui-même le *service productif* de son

(1) *Intérêt de l'argent* est une expression vicieuse, parce que cet argent fugitif qui, après avoir servi à transporter la *valeur* des mains du prêteur à celles de l'emprunteur, court servir à d'autres mutations, n'est point réellement la chose

capital ; il cède ses droits sur les *profits* que ce *capital* peut faire.

La personne qui emprunte, gagne ou perd sur l'intérêt payé, selon qu'elle tire du *capital*, des *profits* supérieurs ou inférieurs à cet intérêt.

L'intérêt d'un *capital* prêté peut, presque toujours, se décomposer en deux parts : l'une qui représente et qui paye le *service* que peut rendre le *capital* comme *agent de production* : c'est l'intérêt proprement dit ; l'autre qui représente le risque que le prêteur court de ne pas rentrer dans son *capital* : c'est une espèce de prime d'assurance.

La rareté des *capitaux* disponibles, l'abondance des emplois lucratifs et sûrs, tendent à faire hausser le taux de l'intérêt proprement dit. Les circonstances contraires tendent à le baisser.

M

MACHINES ; Elles sont entre les mains de l'*industrie*, des moyens de tirer un parti plus avantageux des forces de la nature.

MANUFACTURES, ou *industrie manufacturière* ; C'est l'*industrie* qui donne, par un changement de forme,

prêtée. La chose prêtée est une *valeur capitale* qui peut se transmettre sous toute autre forme qu'elle de monnaie d'argent. C'est l'usage de cette *valeur* qu'on emprunte ; c'est cette *valeur* dont l'intérêt est le loyer. (Voyez *Capital*.)

MANUFACTURIER, MARCHANDISE, MARCHÉ. 459
de la *valeur* à une matière brute, ou bien ajoutée de la *valeur* à une matière déjà manufacturée.

L'industrie manufacturière ne s'entend pas seulement des façons données, en atelier, par un grand nombre d'*ouvriers* réunis ; elle s'entend aussi des plus simples façons données dans les boutiques, dans les demeures privées, et même dans l'intérieur des ménages. Un tailleur, un cordonnier, un pâtis-sier, sont des manufacturiers ; et une ménagère l'est aussi, au moment qu'elle se tricote une paire de bas.

MANUFACTURIER, L'entrepreneur d'une *industrie ma-nufacturière*. Lorsqu'il y emploie ses propres *ca-pitaux*, il est en même temps *capitaliste*.

MARCHANDISE, *Produit* acheté pour être revendu.

Lorsqu'une marchandise est mise en vente pour passer entre les mains du *consommateur*, et par conséquent pour sortir du *commerce*, elle devient une *denrée*.

MARCHÉ, Lieu où l'on trouve à échanger, ou, si l'on veut, à vendre ses *produits*.

En Économie politique, ce n'est pas seulement le lieu où l'on se rassemble matériellement pour vendre et acheter : c'est le lieu quelconque où il se présente des acheteurs. Ainsi l'Angleterre est un *marché* pour le thé de Chine ; et l'Asie est un *marché* pour les *métaux précieux* du Nouveau-Monde.

Ce mot (*market*) est principalement employé

460 MATIÈRE IMPOSABLE, MÉTAUX PRÉCIEUX, etc.

par les auteurs anglais. Il peut, dans beaucoup de cas, être remplacé par le mot français *débouché*.

MATIÈRE IMPOSABLE ; C'est la *valeur des produits* parmi lesquels se puise le montant de l'*impôt*. Ainsi ce n'est ni la *monnaie* qui sert à acquitter l'*impôt*, ni même la chose sur laquelle l'*impôt* est assis, mais la *valeur* de cette chose (1). Ce n'est pas même une portion de cette *valeur* que lève l'*impôt*. Elle n'est qu'une occasion, une base qui sert à fixer le montant du tribut que l'autorité demande au *contribuable*, dont le *revenu* est la vraie matière imposable.

MÉTAUX PRÉCIEUX, L'or et l'argent ; sorte de *marchandise* dont une partie est employée à usage de *monnaie* ; et une autre partie à faire des meubles et des ustensiles.

MONNAIE. La monnaie est une *marchandise* (communément d'or ou d'argent) qui a la propriété de procurer à son possesseur, par un seul échange, les choses dont il a besoin (2).

(1) Cette distinction est essentielle, puisqu'elle ruine le système des économistes qui considéraient la matière première comme la seule matière imposable, et que c'est par elle qu'on prouve que l'*impôt* est d'autant plus équitable et plus léger, qu'il est perçu plus près du *consommateur*, parce que c'est alors que le *produit* a acquis sa plus grande *valeur*, et présente plus de matière imposable. Mais ces développemens ne peuvent trouver place ici.

(2) Tout le monde est disposé à recevoir de la monnaie

La monnaie est une *marchandise* toujours dans la *circulation*, c'est-à-dire qu'elle est toujours achetée pour être revendue (échangée de nouveau) et non pour être *consommée*.

Quand la monnaie est de métal, l'autorité publique, pour plus de commodité, la divise en pièces d'une pureté et d'un poids déterminés, et qu'elle revêt de son empreinte. C'est une façon utile et qui ajoute à sa *valeur*.

La monnaie est un *produit* de l'*industrie* humaine, comme toute autre *marchandise*; mais ce *produit*, une fois versé dans la société, y remplit son office pendant des siècles, et ne subit qu'une *consommation* insensible (1); ce qui permet de la considérer comme faisant partie du *capital* d'un pays. L'activité dans la *circulation* de la monnaie, la rend employée plus à profit, mais n'ajoute rien à sa *valeur* (2).

en échange de ce dont il veut se défaire, par la raison qu'il n'est personne, quelle que soit sa profession, qui n'ait d'autres échanges (des achats) à faire, et qui n'ait en conséquence besoin de l'agent universel des échanges.

(1) Le changement des coins et des empreintes n'empêche pas que ce ne soit toujours à peu près la même *marchandise-monnaie* dont on se sert.

(2) De même qu'une voiture dont on se sert beaucoup rend plus de services, sans avoir pour cela plus de valeur intrinsèque.

Les monnaies qui se trouvent dans un pays et qui s'y trouvaient l'année précédente, ne font point partie de la *production annuelle* de ce pays. Il n'y a de nouvellement produit, que l'excédant, s'il y en a, de la *valeur* des monnaies existantes cette année, par-dessus celles de l'autre année. L'augmentation ou la diminution de cette *marchandise*, comme de toute autre, n'indique pas une augmentation ou une diminution dans le *capital* total du pays, puisque chaque *marchandise* en particulier ne fait jamais qu'une assez faible portion du *capital* total d'une nation, et qu'une diminution dans la somme d'une *marchandise*, peut être balancée par une augmentation dans la somme d'une autre.

N'étant pas reçue dans le but d'être *consommée*, la monnaie peut être remplacée par un signe (tels que des billets, des crédits ouverts en compte-courant, etc.) ; mais le signe ne peut valoir la chose, qu'autant qu'avec le signe on peut se la procurer à l'instant.

N

NÉGOCIANT, ou *commerçant*, L'entrepreneur d'une *industrie commerciale*. Lorsqu'il y emploie ses propres *capitaux*, il est en même temps *capitaliste*.

O

OUVRIER, Celui qui loue ses *services industriels*, ou

qui vend son travail, et qui par conséquent renonce à ses *profits industriels* pour un *salaire*.

P

PRÊT, Acte par lequel on cède la jouissance temporaire d'une chose qu'on possède.

Dans le prêt à *intérêt*, la jouissance du *capital*, est payée par l'*intérêt*.

La chose prêtée, dans ce cas, est la *valeur* de la *marchandise*, et non pas la *marchandise* elle-même sous la forme de laquelle le prêt a été fait. Celle-ci change de forme, passe d'une main dans l'autre, etc. tandis que la *valeur* reste prêtée.

PRIX, *Valeur* d'une chose exprimée en *monnaie*.

Il y a deux sortes de variations dans le prix des choses :

1°. La *hausse* ou la *baisse réelles*, qui sont la même chose que l'augmentation ou la diminution des *frais de production*. Dans cette *variation*, il n'y a rien de relatif avec les *valeurs* des autres choses. Elle est telle que tous les *produits* peuvent réellement hausser ou baisser à la fois. (Voyez *Services productifs*.)

2°. La *hausse* ou la *baisse relatives*, qui sont la hausse ou la baisse comparativement à la *valeur* des autres *produits*, sans en excepter la *monnaie*.

3°. La *hausse* ou la *baisse nominales*, qui ne

sont qu'un changement de nom dans la *monnaie* qui sert à apprécier une chose.

Le *prix naturel* des choses est le montant de tous les *frais de production* (qui comprennent les *profits* de l'*industrie*, des *capitaux* et des *terres* au taux courant). Il est toujours *réel* et n'a rien de *relatif*.

Le *prix courant* est le prix auquel les choses se vendent couramment dans chaque lieu. Il s'établit par le débat contradictoire qui s'élève entre ceux qui ont besoin de vendre, et ceux qui ont besoin d'acheter. Il est toujours *relatif*, mais tend constamment à se rencontrer avec le *prix naturel*. (Voyez *Quantité offerte*, *Quantité demandée*.)

PRODUCTEUR; C'est le possesseur d'un des trois *grands agens de la production* : soit un possesseur d'*industrie*, soit un possesseur de *capitaux*, soit un possesseur de *fonds de terre*.

Le *service* de ces agens est payé aux producteurs par la *valeur* du *produit* créé, et compose leur *revenu*.

PRODUCTION, PRODUIRE; Produire c'est donner de la *valeur* à une chose, ou augmenter la *valeur* qu'elle a déjà.

La production crée de la *valeur* en donnant ou augmentant l'*utilité* de la chose, et en établissant par-là la *demande* qui en est faite et qui est la première cause qui la fait valoir.

Toute chose dont on a ainsi créé ou augmenté la *valeur*, est un *produit*.

La production a lieu par les *services productifs* que rendent les trois grands *agens de la production* (l'*industrie*, les *capitaux*, les *terres*). Ces *services productifs* ayant une *valeur*, la production peut être considérée comme un échange de la *valeur* des *services productifs*, ou des *frais de production*, contre leurs *produits*.

Un *produit* est, non pas nominativement, mais réellement plus cher, lorsqu'il a coûté plus de *frais de production*; il est réellement à meilleur marché, quand il en a coûté moins (1).

PRODUIT; C'est une chose à l'usage de l'homme, où l'on ne considère que l'*utilité* que lui ont communiquée les *agens de la production*, et la *valeur* qui en est résultée.

L'*utilité* créée constitue le produit. La *valeur* qui en résulte n'est que la mesure de cette *utilité*, la mesure de la *production* qui a eu lieu.

Les *frais* qui n'ajoutent rien à l'*utilité* d'un produit, sont des frais perdus : ils sont perdus pour le *producteur* s'ils n'augmentent pas la *valeur appréciable* du produit; ils sont perdus pour le *consommateur* s'ils l'augmentent.

(1) La cherté ou le bon marché dans l'échange des *produits entre eux*, ne sont que relatifs, chaque *produit* dans un tel échange haussant de *valeur* à proportion que l'autre baisse.

Un produit, du moment qu'il est destiné à la vente, est une *marchandise*; du moment qu'il est destiné à la *consommation*, c'est une *denrée* (1).

Une chose utile à l'homme, mais qui n'est pas le résultat d'une *production*, telle que l'air, l'eau, la lumière du soleil, n'est pas un produit, et n'a point de *valeur*. C'est une richesse naturelle.

PRODUIT IMMATÉRIEL; C'est toute espèce d'*utilité* qui est nécessairement *consommée* au même instant que *produite*, et qui par conséquent ne peut se transmettre, ni s'amasser; tels sont les services personnels.

Les produits immatériels, sont comme les autres *produits*, le résultat d'une *industrie*, ou d'un *capital*, ou d'un *fonds de terre*, ou de tous les trois ensemble.

L'*utilité* qu'on retire du *service* d'un médecin, d'un avocat, d'un fonctionnaire civil ou militaire, est un résultat de leur *industrie*.

L'*utilité* qu'on retire d'une maison, ou d'un meu-

(1) Il prend souvent le nom de *marchandise* avant d'être un produit complet : les bois de teinture, le coton sont des *marchandises*, quoiqu'ils n'aient encore qu'une partie de l'*utilité* et de la *valeur* qu'ils doivent recevoir. Un produit ne prend le nom de *denrée* que lorsqu'il n'a plus de nouvelles *façons* à subir, plus de nouvelle *utilité* à recevoir, et qu'il est mûr pour la *consommation*.

ble durable, de l'argenterie, est un résultat du *service d'un capital*.

L'*utilité* ou le plaisir qu'on retire d'une route ou d'un jardin d'agrément, sont le résultat du *service d'un fonds de terre*, accru du *capital* consacré à leur arrangement.

PROFITS; C'est la part que chaque *producteur* retire de la *valeur* d'un *produit* créé, en échange du *service* qui a contribué à la création de ce *produit*.

Le possesseur de l'*industrie* retire les *profits industriels* ;

~~Le possesseur du capital~~, les *profits capitaux* ;

Le possesseur du *fonds de terre*, les *profits territoriaux*.

Le *producteur* qui cède sa part des profits, exige pour s'indemniser :

Quand ce sont des profits industriels, un *sa-laire* ;

Quand ce sont des profits capitaux, un *intérêt* ;

Quand ce sont des profits territoriaux, un *fermage*.

C'est alors la personne qui a pris à loyer un talent industriel, un *capital*, ou un *fonds de terre*, qui retire les profits que rendent ces *agens de la production*.

Chaque *producteur* rembourse à ceux qui l'ont précédé, en même temps que leurs avances, les profits auxquels ils peuvent prétendre. Le dernier

producteur est à son tour remboursé de ses avances et payé de ses profits, par le *consommateur*.

La totalité des profits que fait un *producteur* dans le cours d'une année, compose son *revenu annuel*, et la totalité des profits faits dans une nation, le revenu national.

PROPRIÉTAIRE FONCIER ; C'est le propriétaire d'un *fonds de terre* employé productivement, soit qu'il le fasse valoir par lui-même, et dans ce cas il est en même temps *cultivateur*; soit qu'il le loue à un *fermier* qui acquiert par-là le droit d'en retirer les *profits*.

PROPRIÉTÉ. La propriété est une possession reconnue. L'Économie politique en suppose l'existence comme une chose de fait, et n'en considère qu'accidentellement le fondement et les conséquences. En effet on ne peut rechercher la manière dont se forment, se distribuent et se consomment les *richesses*, que lorsqu'il peut y avoir des *richesses*, et il ne peut y avoir de *richesses* sans propriété.

Elle offre aux hommes le plus grand des encouragemens pour acquérir des *richesses*, et par conséquent pour la *production*.

Q

QUANTITÉ DEMANDÉE ; C'est l'un des fondemens de la *valeur des choses*.

En chaque lieu, relativement à chaque chose, c'est la quantité de cette chose qu'on est disposé à se procurer par l'échange, lorsqu'à cette disposition se trouvent joints les moyens de l'acquérir.

Elle est donc fondée :

- 1°. Sur le besoin (1) qu'on a de cette chose dans ce lieu et dans ce moment;
- 2°. Sur la quantité d'autres choses qu'on peut donner pour l'acquérir; ou, en d'autres termes, sur la *richesse* de ceux qui en ont besoin.

La demande générale qui se fait des choses qui sont à l'usage de l'homme, sera donc en chaque lieu d'autant plus grande que la société sera plus civilisée et plus productive.

QUANTITÉ OFFERTE; C'est l'un des fondemens de la *valeur des choses*.

En chaque lieu, relativement à chaque chose, c'est la quantité de cette chose qu'on est disposé à donner en échange, à vendre.

La *quantité* à vendre dépend de la quantité de la même chose qui peut être *produite*.

(1) L'Économie politique ne scrute qu'accidentellement les causes de ce besoin qui sont quelquefois les plus futiles du monde; telles que la vanité qui fait rechercher une bague dont le doigt sera gêné, la gourmandise qui fait désirer un mets dont l'estomac sera incommodé, la crainte qui fait qu'on se pourvoit d'une chose dont on ne se servira jamais.

Quantité offerte et quantité dans la circulation,
sont synonymes.

R

RENTE DE LA TERRE ; C'est ce que rapporte une terre comparativement avec son prix d'achat. Une terre qui a coûté cent mille francs et qui en rapporte quatre mille, donne quatre pour cent de rente.

Les *profits* d'un fonds de terre peuvent être très-forts, si la coopération de la terre est richement payée par la *valeur* de ses *produits*, et cependant la rente de ce fonds de terre peut être fort modique, si sa *valeur* vénale est considérable relativement à ses *produits*.

REPRODUCTION, Voyez *Production* ; C'est la même chose. On appelle quelquefois la *production* du nom de reproduction, parce qu'elle n'est en effet qu'une reproduction de matières sous une autre forme qui leur donne quelque *valeur*, au lieu d'une précédente forme qui ne leur en donnait point, ou qui leur en donnait moins.

Le mot *production* est plus exact parce que la *richesse* dont il est ici question, ne consiste pas dans la matière, mais dans la *valeur* de la matière, *valeur* qui est bien réellement produite de toutes pièces.

REVENU ; C'est la portion de la *valeur* des *produits*

qui se distribue entre les *producteurs* à la suite de la *production*, et qui paye les *services* rendus par leur *industrie*, leurs *capitaux* et leurs *terres*, dans la création de ces mêmes *produits*.

La *distribution* des revenus, ou portions de revenus, s'opère par l'avance que les *producteurs* s'en font les uns aux autres, jusqu'à ce que le *consommateur* rembourse le dernier *producteur* de toutes ses avances.

La somme de toutes les portions de revenus (c'est-à-dire, de tous les *profits* de son *industrie*, de ses *capitaux*, ou de ses *terres*) qu'un *producteur* retire dans le cours d'une année, forme son *revenu annuel*.

Les revenus de tous les particuliers dont se compose une nation, forment le revenu de cette nation.

Il ne faut pas le confondre avec le montant des *impôts* qui ne sont qu'une portion du revenu des particuliers, et quelquefois de leurs *capitaux*, qu'on lève, légalement ou arbitrairement, pour subvenir aux dépenses publiques.

La *monnaie* ne fait pas partie du revenu de la nation, puisqu'elle ne présente aucune nouvelle *valeur créée*; mais les *valeurs* qui composent les revenus, se transmettent souvent sous forme de *monnaie*, parce qu'il est plus commode à celui qui les touche, de les recevoir en *monnaie* qu'en nature.

Le revenu ne se compose néanmoins que de la *valeur* touchée , quelle que soit la matière où cette *valeur* se trouve fixée. Les mêmes écus dans le cours d'une année servent à payer bien des portions de revenus successivement acquises , mais n'influent en rien sur l'importance de ces revenus.

Un particulier, ou un pays , qui *consomment* improductivement tout leur revenu , et qui ne *consomment* ainsi aucune partie de leurs *capitaux*, demeurent , relativement à la *richesse* , dans un état stationnaire.

Ils prospèrent s'ils ajoutent à leurs *capitaux* une partie de leurs revenus , c'est-à-dire s'ils consacrent une partie de leurs revenus à la *consommation reproductrice*.

Ils déclinent si , indépendamment de leurs revenus, ils *consomment* improductivement une partie de leurs *capitaux*.

RICHESSÉ ; c'est la somme des *valeurs* , c'est-à-dire la somme des choses évaluables qu'on possède.

La richesse d'un particulier est la somme des *valeurs* possédées par ce particulier.

La richesse d'une nation est la somme des *valeurs* possédées par les particuliers dont se compose cette nation , et de celles qu'ils possèdent en commun.

La richesse n'est pas absolue : elle est relative ; non pas relative aux richesses possédées par d'autres individus ou par d'autres nations ; mais relative à

la *valeur* des choses dont on a besoin, comparée avec la *valeur* de celles qu'on peut donner en échange; de manière qu'un individu et une nation qui n'auraient que la moitié des *valeurs* d'un autre individu ou d'une autre nation, seraient néanmoins aussi riches qu'eux, s'ils pouvaient se procurer les mêmes choses à moitié meilleur marché.

Le comble de la richesse, quelque peu de *valeurs* qu'on possédât, serait de pouvoir se procurer pour rien tout ce qu'on voudrait avoir.

On serait au comble de la pauvreté, quelques *valeurs* qu'on possédât, si la *valeur* de toutes les choses dont on a besoin, excédait la somme de *valeurs* qu'on peut donner en échange.

La richesse se compose également de la *valeur* du *fonds* et de la *valeur* du *revenu*.

Le *fonds* d'un particulier ou d'un pays, se compose de la *valeur* réunie de toutes leurs *facultés industrielles* (1), de toutes leurs *terres*, de tous leurs *capitaux*;

Leur *revenu* se compose de la *valeur* de tous les *produits* successifs résultant de ce *fonds*.

(1) Les *facultés industrielles* étant un *fonds* inaliénable de sa nature, et ne pouvant par conséquent avoir de *valeur échangeable*, sembleraient ne devoir pas être mises au rang des richesses. Mais la *valeur* de ce *fonds* peut être évaluée par celle de son *revenu*.

La fortune d'un particulier ou d'un pays, est stationnaire, lorsqu'ils ne *consomment* que leur *richesse-revenu*, et qu'ils conservent en son entier leur *richesse-fonds*.

S

SALAIRE ; C'est le loyer d'un *service industriel* (Voyez *Services productifs*).

L'homme industriel qui reçoit un salaire, cède sa part des *profits industriels* à la personne qui paye le salaire. Celle-ci gagne ou perd sur le salaire payé, selon que le *profit* résultant du *travail* loué, est supérieur ou inférieur au salaire.

Le salaire est relativement au *profit industriel*, ce que l'intérêt est au *profit du capital* ; ce que le *fermage* est au *profit du fonds de terre*.

SAVANS. Ils concourent à la *production* en faisant connaître les lois et les corps de la nature que les *entrepreneurs d'industrie* font ensuite servir à l'usage de l'homme.

SERVICES PRODUCTIFS ; C'est l'action, ou si l'on veut le *travail* :

De l' <i>industrie</i> ;	} nécessaires pour qu'une <i>utilité</i> soit produite.
Du <i>capital</i> ;	
Des <i>agens naturels</i> ;	

Le propriétaire de ces divers *agens de production*, peut les exploiter pour son compte ou en louer l'usage à d'autres personnes.

Les exploitant pour son compte, le *produit* qu'il en retire, c'est-à-dire la *valeur* des choses produites par ces moyens de *production*, lui procure un *profit* quelconque pour son *industrie*, un autre pour son *capital*, un autre pour sa *terre*.

S'il en loue l'usage, la personne qui en paye le loyer (soit l'*entrepreneur*) en retire le *profit* qui peut être inférieur, égal ou supérieur au loyer qu'il en paye.

S'il est inférieur, l'*entrepreneur* perd sur le *salaires*, ou sur les *intérêts*, ou sur le *fermage* qu'il paye, et qui sont le loyer de ces services.

S'il est supérieur, il gagne sur le *salaires*, les *intérêts* ou le *fermage*.

Le loyer des services productifs se règle suivant les principes qui déterminent la *valeur* de toutes les autres choses; c'est-à-dire que leur *valeurs* élève en raison directe de la *quantité* de services demandée, et en raison inverse de la *quantité* de services offerte.

La *valeur* de tous les services productifs nécessaires pour former un *produit*, compose les *frais de production* de ce *produit*.

Les principaux succès de l'*industrie* sont dus au parti qu'elle sait tirer du service productif des *capitaux* et de celui des *agens naturels* (qui comprennent les *terres*). Le service qu'on peut tirer surtout des *agens naturels* n'a point de bornes con-

nues. Il dépend de la civilisation et des lumières d'une nation.

SPÉCULATEUR, SPÉCULATION. Le commerce de spéculation consiste plutôt à acheter une *marchandise* lorsqu'elle est à bon marché, pour la revendre lorsqu'elle est chère, qu'à l'acheter au lieu où elle vaut moins pour la revendre au lieu où elle vaut plus. Cette dernière opération constitue le *commerce* proprement dit ; elle donne une véritable *façon* aux *produits*, leur communique, en les mettant à portée du *consommateur*, une qualité qu'ils n'avaient pas. Le spéculateur n'est d'aucune *utilité*, si ce n'est pourtant de retirer une *marchandise* de la *circulation* lorsqu'elle y est trop abondante, pour l'y reverser lorsqu'elle y est trop rare (1).

T

TERRES ; L'un des *agens naturels* de la *production*.

Le service des terres dans l'acte de la *production*, est un des *services productifs* auxquels nous devons les *produits*. (Voyez *Fonds de terre*.)

TRAVAIL ; Action suivie, dirigée vers un but. Le tra-

(1) Elle y est trop abondante lorsque l'avilissement de son *prix* nuit à sa *production* ; elle y est trop rare lorsque les besoins de la *consommation* la font payer au *consommateur* au-delà de son *prix naturel*, c'est-à-dire au-delà de ses *frais de production*.

vail est *productif* lorsqu'il procure à une chose quelconque un degré d'*utilité* d'où résulte, pour cette chose, une *valeur* appréciable, ou un accroissement de *valeur*, en retour de quoi on puisse obtenir quelque autre chose. Il est improductif lorsqu'il n'en résulte aucune *valeur*.

Les travaux productifs sont de trois espèces : ceux du *savant* ; ceux de l'*entrepreneur d'industrie* ; ceux de l'*ouvrier*.

U

UTILITÉ ; C'est, en Économie politique, la faculté qu'ont les choses de pouvoir servir à l'homme de quelque manière que ce soit. La chose la plus inutile et même la plus incommode, a ce qu'on appelle ici son utilité, si quelques hommes en ont assez de besoin pour offrir, en échange d'elle, une certaine quantité d'autres choses ayant de la *valeur*.

Donner aux choses une utilité qu'elles n'avaient pas, ou augmenter l'utilité qu'elles avaient, c'est leur créer de la *valeur*, c'est *produire*.

V

VALEUR DES CHOSES, *valeur échangeable*, *valeur appréciable des choses* ; C'est ce qu'une chose vaut ; c'est la quantité d'autres choses évaluables qu'on peut obtenir en échange d'elle (1).

(1) On sent que cette restriction est nécessaire. La valeur

La valeur de chaque chose est le résultat de l'évaluation contradictoire faite entre celui qui en a besoin, ou qui la demande, et celui qui la produit ou qui l'offre.

Ses deux fondemens sont donc :

1°. L'*utilité* de la chose qui fonde la demande qu'on en fait.

2°. Les *frais* de sa *production* qui bornent l'étendue de sa demande.

La valeur des choses appréciée en *monnaie*, est ce qu'on nomme leur *prix*.

La *richesse* se compose de la valeur des choses qu'on possède.

Pour les trois sortes de variations qui peuvent survenir dans la valeur des choses, voyez le mot *prix*.

VALEUR, ou VALEURS (au pluriel) se prend quelquefois pour la chose ou les choses évaluables dont on peut disposer, mais en faisant abstraction de la chose et en ne considérant que sa valeur. C'est ainsi qu'on dit : *Il a déposé des valeurs pour gage de sa dette*.

Quand on prête un *capital*, ce sont toujours des valeurs qu'on prête et non tel ou tel *produit* ; car

que le possesseur attacherait à sa chose serait arbitraire ; il faut qu'elle soit contradictoirement débattue avec une autre personne ayant un intérêt opposé ; cette autre personne est celle qui a besoin de la chose, et qui est obligée de donner une autre valeur en échange.

s'il a été prêté en écus, ce ne sont pas les mêmes écus qu'on restitue. Si le *capital* a été prêté en *marchandises*, comme lorsqu'on vend à crédit, ce ne sont pas les mêmes *marchandises* qu'on rend, mais d'autres *marchandises*, ou des écus, pour la même valeur.

Le même mot s'entend aussi des signes représentatifs de choses évaluables, des titres au moyen desquels on peut se les procurer. On a des valeurs en portefeuille, quand on y a des lettres-de-change, des billets de banque, des contrats de rentes, etc.

FIN DE L'ÉPITOME.

TABLE DES ARTICLES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

LIVRE II.

De la Distribution des Richesses.

CHAPITRE I ^{er} . D ES Fondemens de la valeur des choses.....	Page	1
CHAP. II. De ce qu'il faut entendre par la quantité d'une marchandise qui est dans la circulation, et par l'étendue de la demande.		10
CHAP. III. De l'Argent considéré comme marchandise dans la circulation.....		16
CHAP. IV. Des Variations réelles, des Variations relatives et des Variations nominales dans le prix.		26
CHAP. V. Des Sources des revenus, et comment ils se distribuent dans la Société.....		45
CHAP. VI. Quels genres de production payent plus largement les services productifs.....		55
CHAP. VII. Des Revenus industriels.....		61
§. 1 ^{er} . <i>Des Profits industriels en général.....</i>	<i>ibid.</i>	
§. 2. <i>Des Profits du Savant.....</i>		70
§. 3. <i>Des Profits de l'Entrepreneur d'industrie.</i>		72
§. 4. <i>Des Profits de l'Ouvrier.....</i>		78
§. 5. <i>De l'Indépendance née chez les modernes des progrès de l'Industrie.....</i>		92

CHAP. VIII. Des Revenus capitaux.....	Page 95
§. 1 ^{er} . Du Prêt à intérêt.....	96
§. 2. Des Profits des Capitaux.....	116
§. 3. Quels sont les Emplois de Capitaux les plus avantageux pour la Société.....	119
CHAP. IX. Des Revenus territoriaux.....	125
§. 1 ^{er} . Des Profits des Fonds de terre.....	ibid.
§. 2. Des Fermages.....	150
CHAP. X. Quels sont les Effets des Revenus perçus d'une nation dans l'autre.....	136
CHAP. XI. De la Population dans ses rapports avec l'Économie politique.....	142
§. 1 ^{er} . Comment la quantité des Produits influe sur la population des états.....	ibid.
§. 2. Comment la nature des Produits influe sur la distribution des habitans.....	160

LIVRE III.

De la Consommation des Richesses.

CHAP. I ^{er} . Des différentes sortes de Consommations.	169
CHAP. II. Des Effets généraux de la Consommation.	179
CHAP. III. De la Consommation reproductive en gé- néral, et de ses résultats.....	187
CHAP. IV. De la Consommation improductive en gé- néral, et de ses résultats.....	193
CHAP. V. Des Consommations privées, de leurs mo- tifs et de leurs résultats.....	205
CHAP. VI. Des Consommations publiques.....	227

§. 1 ^{er} . <i>De la nature et des effets généraux des Consommations publiques</i>	Page 227
§. 2. <i>Des principaux objets de la Dépense publique</i>	246
<i>Des Dépenses relatives à l'Administration civile et judiciaire</i>	248
<i>Des Dépenses relatives à l'Armée</i>	257
<i>Des Dépenses relatives à l'Enseignement public</i>	265
<i>Des Dépenses relatives aux Établissemens de bienfaisance</i>	276
<i>Des Dépenses relatives aux Edifices et Constructions publiques</i>	282
CHAP. VII. <i>Par qui sont payées les Consommations publiques</i>	288
CHAP. VIII. <i>De l'Impôt</i>	293
§. 1 ^{er} . <i>Des Effets généraux de toute espèce d'Impôts</i>	<i>ibid.</i>
§. 2. <i>Des différentes manières d'asseoir l'Impôt, et sur quelles classes de sujets portent les divers Impôts</i>	320
§. 3. <i>De l'Impôt en nature</i>	348
§. 4. <i>De l'Impôt territorial d'Angleterre (Land tax)</i>	352
CHAP. IX. <i>De la Dette publique</i>	356
§. 1 ^{er} . <i>Des Emprunts des Gouvernemens, et de leurs effets généraux</i>	<i>ibid.</i>
§. 2. <i>Du Crédit public, de ce qui le fonde, de ce qui l'altère</i>	366

TABLE ANALYTIQUE GÉNÉRALE

Des trois Livres du Traité d'Economie politique.

Table du Livre I ^{er}	Page 373
Table du Livre II.....	394
Table du Livre III.....	405

ÉPITOME

Des Principes fondamentaux de l'Economie politique.

Avertissement.....	421
Ordre méthodique de l'Építome.....	425
Ordre alphabétique.....	429

FIN DE LA TABLE DES ARTICLES DU SECOND ET DERNIER
VOLUME.

